This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
O64
NA
Ser. 6, v. 8-9

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

Digitized by Google

Digitized by Google

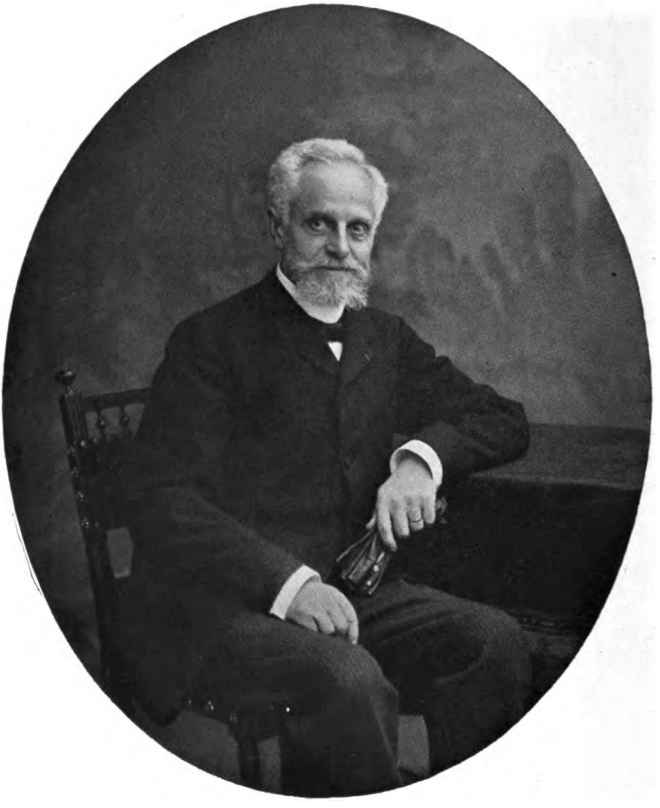

GABRIEL THOMAS

1848 - 1911

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1911-1912

CLXII^e ANNÉE

6^e SÉRIE — TOME IX

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

506
NAN
Ser6
v.9

SÉANCE PUBLIQUE DU 30 MAI 1912

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

PAR

M. DE LALLEMAND DE MONT

DISCOURS DE RÉCEPTION

v.9 Ser.6 continuation

MESSIEURS,

Une des plus précieuses prérogatives de votre compagnie est l'attribution des libéralités que la largesse d'insignes bienfaiteurs met chaque année à votre disposition pour honorer le dévouement et la vertu. De toutes les manifestations de votre activité, c'est celle, sans contredit, qui excite l'intérêt le plus général et vous assure la popularité la plus étendue : car si les travaux d'érudition et les recherches scientifiques, objet habituel de vos occupations, ne sont pas à la portée de tous et demandent, pour être goûtés, une culture et des aptitudes qui restreignent à une élite le nombre des esprits capables d'en appré-

Digitized by Google

cier toute la valeur, il n'est pas un cœur d'homme vraiment digne de ce nom qui résiste à l'attrait de la beauté morale et qui lui marchande le tribut de son admiration.

Aussi ne vous lassez-vous pas de rendre hommage à la noble pensée qui a inspiré la création de ces prix, destinés à mettre en lumière les mérites exceptionnels d'existences obscures où l'accomplissement du devoir journalier, aux prises avec les difficultés les plus ardues, exige de continuels efforts, parfois même d'héroïques sacrifices.

Vous ne manquez jamais, dans vos séances solennelles, de renouveler le témoignage public de votre gratitude à ceux de nos concitoyens qui ont ajouté une page si émouvante au livre d'or de la Charité lorraine, et c'est pour vous une grande joie de constater combien a été féconde leur louable initiative, puisque, grâce aux imitateurs qu'elle suscite sans cesse, vous voyez s'allonger d'année en année la liste de vos bienfaiteurs et s'accroître, en même temps que les actes de dévouement soumis à votre examen, les ressources que vous êtes chargés de répartir entre les plus dignes.

Les prix que vous avez à décerner — on l'a dit souvent, mais il n'est pas inutile peut-être de le répéter — n'ont pas le caractère de secours. Vous ne refuseriez pas, sans doute, de servir d'intermédiaires entre les déshérités de la fortune et les cœurs compatissants que touche la misère d'autrui. Vous seriez fidèles, dans ce rôle, aux traditions que vous a léguées votre fondateur, ce Prince si justement

Digitized by Google

surnommé le Bienfaisant, dont la mémoire sera défendue contre l'oubli de la postérité mieux encore par les nombreuses institutions charitables où se révèle son ingénieuse sollicitude pour les souffrances de ses sujets, que par la magnificence des monuments incomparables, demeurés après plus d'un siècle et demi la parure et l'orgueil de son ancienne capitale.

Mais ce n'est pas le soulagement de la misère qu'ont eu en vue vos bienfaiteurs : l'indigence n'entre en ligne de compte, dans l'appréciation des titres soumis à votre examen, que dans la mesure où elle a pesé de sa rude étreinte sur l'accomplissement du devoir. Car, il faut bien le reconnaître, la pratique des vertus familiales qui semble généralement si naturelle, si facile et si douce dans les foyers heureux, prend trop souvent dans la lutte pour le pain quotidien, devant l'incertitude du lendemain, l'appréhension continuelle de la maladie et du chômage, un caractère de saisissante grandeur.

Vos prix ne sont pas non plus, à proprement parler, des récompenses : un des traits essentiels de la vertu, c'est le désintéressement. Le soupçon d'un calcul ferait subir aux actes de dévouement que vous voulez honorer une diminution de dignité et de valeur morale que ne saurait compenser aucun avantage matériel.

Plus haute et plus étendue est la portée du but que se sont proposé, dans leur passion pour le bien, les créateurs de ces prix. Ils ont estimé que l'exemple est le plus efficace de tous les enseignements; à

Digitized by Google

la contagion du vice, si imprudemment propagée par une curiosité malsaine, ils ont voulu opposer la contagion des vertus domestiques qui assurent le maintien de la paix sociale. Ils vous ont chargés de les découvrir et de les offrir à l'imitation de tous, certains qu'aucune recommandation ne serait plus puissante près de l'opinion que le témoignage de votre haute impartialité jointe au prestige d'une institution si étroitement liée à toutes les gloires littéraires et scientifiques de la Lorraine.

La mission que vous avez reçue est délicate. Elle vous impose de patientes investigations, de minutieuses enquêtes et parfois la responsabilité de choix embarrassants entre des mérites à peu près équivalents. Mais, en retour des peines que vous donne ce laborieux examen, il vous ménage de bien vives satisfactions.

Il y a des heures, en effet, où l'on ne peut envisager sans effroi l'avenir d'une société aussi profondément troublée que la nôtre. Tant de nuages assombrissent l'horizon! Les sommations sanglantes des apôtres de l'anarchie, la mêlée furieuse des intérêts et des appétits, la violence de conflits régionaux où semble s'abolir, dans l'ardeur d'une lutte fratricide, tout sentiment d'humanité et de patriotisme, la multiplicité de crimes dont la férocité n'a d'égale que l'audace et qui sèment partout l'inquiétude et la terreur! Quel optimisme ne serait ébranlé par tant de présages sinistres?

Plus est poignante notre anxiété en face des périls qui menacent la paix publique et l'ordre social, plus

Digitized by Google

nous paraît douce la joie d'entrer en contact avec des âmes vaillantes qui, étrangères à toute pensée d'égoïsme, se courbent, silencieuses et résignées, sous la contrainte du devoir, ne demandant qu'à la paix de la conscience et du cœur leur part de bonheur en ce monde. On reprend confiance, près d'elles, dans le destin d'une race qui possède de si précieuses réserves de discipline et d'énergie, car on se convainc que, s'il y a beaucoup de motifs de craindre, il y a aussi beaucoup de raisons d'espérer.

Cette joie, vous me l'avez donnée, Messieurs, en me chargeant du rapport sur les prix de vertu au lendemain du jour où, sans aucun titre et par le seul effet de votre extrême bienveillance, j'avais été appelé au très grand honneur de siéger dans votre Compagnie. Vous avez doublé la dette de ma reconnaissance.

En vertu de l'affectation spéciale qui vous est imposée par plusieurs des fondateurs de vos prix, c'est aux vertus féminines qu'échoit la plus large part dans la distribution de leurs libéralités. Sur les vingt-quatre lauréats que vous avez à couronner, les jeunes gens et les hommes sont au nombre de quatre seulement. Cette préférence est facile à justifier, car c'est à la femme qu'appartient le rôle prépondérant dans la vie intérieure de la famille. C'est de son activité que dépendent l'ordre et la bonne tenue du ménage; c'est à elle qu'incombe surtout l'éducation des enfants; c'est sa douce autorité qui fait régner entre tous la concorde et l'union; c'est sur elle, en

Digitized by Google

un mot, que reposent la garde et la dignité du foyer.

Vous disposiez, cette année, pour honorer le dévouement maternel, d'une somme de 750 francs, provenant du prix Jules Gouy et d'une autre fondation toute récente.

Sur le prix Jules Gouy, vous avez attribué une médaille de 100 francs à Mme Prost, et deux médailles de 250 francs chacune à Mmes Leiritz et Chir.

Mme Prost est née, comme son mari, dans notre ancien canton de Château-Salins au moment où il venait de passer sous la domination étrangère. Les débuts de leur union avaient été heureux; mais les préoccupations ne tardèrent pas à troubler la sérénité du ménage. D'une complexion peu robuste, M. Prost souffrait, depuis son adolescence, d'une bronchite chronique. Le déclin de ses forces l'obligea, jeune encore, à renoncer aux rudes travaux de la campagne. Il se sentait attiré, d'ailleurs, de l'autre côté de la frontière, persuadé que l'air, moins lourd pour son cœur, resté très français, y serait aussi plus favorable à sa santé. Il s'établit, en 1898, à Saint-Max, où il trouva de l'ouvrage dans une fabrique de bonneterie. La maladie, un instant enrayée, n'était malheureusement pas vaincue : après cinq ans de souffrances il succombait, en 1908, laissant à sa veuve la charge de trois enfants en bas âge.

Très délicate elle-même, souffrant d'une maladie

Digitized by Google

de cœur, épuisée par les soins donnés à son mari, Mme Prost a été soutenue dans cette épreuve par un courage à la hauteur de sa tâche. Tous les témoignages s'accordent à nous la signaler comme une femme de devoir, une ouvrière infatigable, une mère vigilante et dévouée. Elle travaille à domicile pour une fabrique de tricots hygiéniques : levée tous les jours à quatre heures, elle se livre à un labeur obstiné pour gagner péniblement 1f 25 à 1f 50 par jour. Elle trouve la récompense de si méritoires efforts dans les heureuses dispositions qu'elle a réussi à développer chez ses enfants; l'aîné, un garçon de treize ans, est employé dans une maison de banque; une fille, âgée de dix ans, qui vient ensuite, commence à seconder sa mère dans son travail et dans la tenue du ménage; le troisième, une fillette de six ans, est, par la précocité de son intelligence, par sa grâce ingénue, la joie, le rayon de soleil de ce foyer assombri par tant de soucis.

Mme Leiritz, mariée en 1892, a perdu en 1906 son mari, très honnête homme et ouvrier laborieux. Depuis six ans elle travaille, peine et souffre pour subvenir à l'entretien de ses quatre enfants dont deux seulement commencent à gagner. L'aîné, âgé de dix-huit ans, ouvrier relieur, est faible de constitution et sa santé l'oblige à interrompre souvent son travail. La seconde avait été placée dans une fabrique de broderie, mais l'insuffisance de sa vue et des crises nerveuses fréquentes ne lui permettent pas non plus un labeur suivi. Elle vient de passer plu-

Digitized by Google

sieurs mois à l'hôpital en traitement pour une fièvre typhoïde.

Les deux derniers, une fille de douze ans et un garçon de huit ans, élèves des écoles libres de Saint-Mansuy, étaient dans le même moment retenus pendant plusieurs semaines à la maison, l'une par une fièvre muqueuse, le second par des oreillons.

L'adversité, sous toutes ses formes, semblait s'acharner contre cette mère déjà si éprouvée. Une de ses cousines, qui lui est très attachée et qui, malgré la modicité de ses propres ressources, l'a parfois aidée dans des circonstances difficiles, ne pouvait plus lui être d'aucun secours : atteinte d'une bronchopneumonie elle était clouée pendant de longues semaines sur un lit d'hôpital.

Mme Leiritz ne s'est pas laissé abattre par ces coups répétés. Gagnant à peine 2 francs en faisant des ménages, elle a réussi, avec ce maigre salaire, à faire face à tout.

Un détail donne la mesure de sa scrupuleuse probité. Les dépenses occasionnées par la dernière maladie de son mari avaient laissé un arriéré de loyer assez important. Mais tous les mois, sans exception, elle verse à sa propriétaire un petit supplément pour éteindre sa dette, et l'heure de sa libération complète est proche. Ses enfants sont bien élevés, correctement vêtus, polis, avec même un certain air de distinction.

Quels prodiges d'activité et d'économie il a fallu réaliser, que de privations il a fallu s'imposer pour obtenir de pareils résultats! Mme Leiritz trouve la

Digitized by Google

chose toute simple : elle ne se plaint pas, ne demande rien à personne; elle est toujours d'une humeur égale, toujours confiante en la Providence qui, dit-elle, ne l'a jamais abandonnée.

Mme Chir est née à Saint-Dié, en 1869, dans une de ces nombreuses familles que notre patriotisme ne saurait trop honorer à l'heure où l'appauvrissement de la natalité française menace d'anémie les forces vives de notre puissance économique et militaire. Elle a eu douze frères dont cinq sont morts. Son père est employé depuis vingt-huit ans dans les ateliers de reliure de la maison Berger-Levrault. Elle a épousé à Nancy, il y a vingt ans, un menuisier en chaises. Les gains étaient faibles et le ménage végétait misérablement.

Au bout de quelques années, il alla s'installer à Paris avec l'espoir d'y trouver un travail plus rémunérateur. Malheureusement le caractère faible et la santé déjà compromise du chef de famille rendaient illusoire toute tentative d'améliorer la situation. Après dix années de vie commune extrêmement difficile et pénible, Mme Chir était obligée de placer son mari dans un hospice.

Quatre enfants étaient nés de cette triste union. Mme Chir les ramena à Nancy, en 1900, et trouva un refuge chez ses parents. Malgré une santé très frêle, elle tint tête à l'orage avec une énergie peu commune. Elle fut employée dans une maison de chaussures où elle gagne 2 francs par jour.

Cette femme, sur qui le poids de la vie a laissé des

Digitized by Google

traces profondes, fait l'admiration de tous par son courage tranquille et sa patiente résignation. Soutenue par le sentiment du devoir, elle n'a jamais dévié de sa route. Elle apporte tous ses soins à l'éducation de ses enfants. L'aîné, âgé de vingt ans, travaille depuis huit ans déjà dans les ateliers de la Société mécanique moderne; une fille de dix-sept ans est employée dans une maison de bonneterie; une autre, de quatorze ans, a commencé il y a quelques mois son apprentissage d'ouvrière en reliure sous la surveillance de son grand-père; le quatrième fréquente l'école primaire.

Tous font honneur à leur mère par leur assiduité au travail, leur conduite irréprochable et leur bonne tenue.

Vous avez à décerner pour la première fois un prix annuel de 150 francs fondé, il y a quelques mois, par Mme Simonin, veuve de M. Prosper Simonin, conseiller à la Cour d'appel de Nancy.

Je suis certain d'être votre interprète en offrant à cette nouvelle bienfaitrice le témoignage de votre profonde gratitude.

Vous avez attribué ce prix à Mme Schneider, qui a fait preuve, dans des conditions particulièrement difficiles, d'un dévouement maternel digne d'éloges.

Mme Schneider est née à Strasbourg, en 1858. Ses parents, ayant opté pour la France, sont venus s'établir à Nancy après la guerre de 1870. Elle est

Digitized by Google

entrée, dès l'âge de seize ans, à la manufacture de tabacs; elle y compte actuellement trente-huit ans de services; elle est entourée de l'estime générale.

Elle a épousé, en 1886, Jacques Schneider, Alsacien comme elle, mais qui s'est expatrié pour faire son service militaire en France. La mort de ce dernier, il y a une quinzaine d'années, l'a laissée seule, sans ressources pour élever trois enfants : une fille de dix ans, un garçon de six ans et un autre d'un an à peine.

C'est par un travail opiniâtre qu'elle est parvenue à assurer l'entretien de sa famille; c'est par des soins incessants qu'elle a reconstitué la santé de son dernier enfant et sauvé sa vie mise en péril plusieurs fois par une succession de graves maladies : entérite chronique, bronchite aiguë, pleurésie double.

Une tendresse, une sollicitude toujours en éveil ont triomphé de tous ces assauts : l'enfant est aujourd'hui apprenti menuisier et supporte bien les fatigues du travail.

La fille, entrée à l'âge de treize ans à la manufacture de tabacs, est considérée comme une excellente ouvrière, d'une conduite irréprochable. L'aîné des garçons est actuellement sous les drapeaux.

Non contente de s'occuper des soins matériels, Mme Schneider exerce une vigilance active sur l'éducation morale de ses enfants, sur leurs fréquentations, sur leur développement intellectuel. Sa surveillance ne se relâche jamais. Tous ceux qui connaissent cette vaillante mère de famille et qui l'ont suivie au cours de ses épreuves louent son courage, sa patience, son

Digitized by Google

oubli d'elle-même, son souci constant de faire toujours et sans réserve ce qu'elle considère comme son devoir.

Vous avez été heureux de pouvoir vous associer à leur témoignage.

Le prix annuel de 300 francs, fondé par M. de Goussaincourt pour honorer la piété filiale ou tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors du lien de parenté et d'alliance, vous a permis de rendre hommage à une vie entière inspirée par les sentiments les plus élevés de charité et d'abnégation.

Mme Eulalie Perrin, née en 1872, habite, aux environs de Nancy, le village d'Eulmont. Elle est la fille d'honnêtes ouvriers qui gagnaient péniblement leur vie comme journaliers vignerons. Elle est l'aînée de trois enfants.

A peine sortie de l'enfance, elle fut appelée à faire un rude apprentissage de la vie et, dès la première épreuve, son courage et son dévouement furent à la hauteur des circonstances. Elle avait quatorze ans quand une de ces terribles maladies contre lesquelles on est si mal armé à la campagne, la fièvre typhoïde, fit son apparition dans le pauvre logis. Elle fut la première atteinte; le père, la mère et les autres enfants le furent successivement. Alors que personne n'osait pénétrer dans ce foyer d'infection, la jeune fille, encore convalescente, restait seule pour donner les soins nécessaires aux autres malades. Elle le fit avec

Digitized by Google

un courage dont parlent encore avec une admiration émue tous ceux qui en furent les témoins. La mère succomba.

A quinze ans, Mme Perrin devenait l'âme de la maison, la conseillère et le soutien de son frère et de sa sœur. Le père, appelé constamment au dehors par son travail, se reposait sur elle des soins du ménage et, pendant les années qui précédèrent son mariage, elle fut vraiment la providence des siens.

Un nouvel état devait lui apporter un surcroît d'épreuves. Son mari était travailleur, mais volontaire et emporté. Aux plus grossières violences, elle n'opposa jamais que le calme, la patience et la douceur.

Cette période de sa vie fut un véritable supplice. Victime de l'abus qu'il avait fait de ses forces, M. Perrin ne tarda pas à devenir infirme; il ne put bientôt plus quitter son lit; après avoir passé la plus grande partie du jour à cultiver ses pauvres vignes, qu'elle ne voulait pas laisser en friche, la vaillante femme dut encore sacrifier le repos de ses nuits pour lui prodiguer des soins que des exigences toujours croissantes rendaient extrêmement pénibles.

Elle partageait son dévouement entre ce malheureux, deux enfants en bas âge et une sœur affligée de crises nerveuses. Elle allait de l'un à l'autre avec une humeur toujours égale, une inaltérable sérénité, sans trahir le moindre signe de découragement, sans jamais faire entendre une plainte.

La mort de son mari la laisse veuve à trente-cinq ans, avec deux enfants incapables de gagner leur

Digitized by Google

vie. Elle recueille à son foyer son père, brisé par l'âge, sans se demander un instant si ce surcroît de charge et de soins n'excédera pas ses forces.

Mais c'est au moment où l'horizon de cette existence semblait s'éclaircir que le malheur devait fondre sur elle sous sa forme la plus cruelle.

L'aîné des enfants, fils aimant, au cœur chaud, travaille et commence à gagner; son salaire va enfin apporter un peu d'aisance au triste logis. Tout à coup un mal mystérieux le couche sur son lit, en proie à d'horribles souffrances. Un traitement est tenté, sans succès, à l'hôpital. Il faut le ramener à la maison; tout espoir de guérison est perdu.

Le corps de l'infortuné n'est bientôt plus qu'une plaie hideuse. C'est dans l'excès du malheur qu'éclate toute la force d'âme de cette mère admirable : alors que ceux qui cherchent à la seconder au chevet du pauvre martyr ne peuvent supporter la vue de ces chairs en lambeaux et se sentent défaillir, paralysés par un si effroyable spectacle, elle seule fait tous les pansements avec le sang-froid, la délicatesse, la sûreté de main d'une infirmière de profession, trouvant encore, dans sa douleur, la force de sourire pour adoucir les derniers jours de l'enfant qui va être bientôt ravi à sa tendresse.

Ce n'est pas seulement pour les siens que Mme Perrin se dévoue : l'expérience qu'elle a si durement acquise en les soignant est souvent mise à contribution. On la sait obligeante et charitable, à quelque heure du jour ou de la nuit qu'on ait recours à ses services, on la trouve toujours prête à porter à tous

Digitized by Google

ceux qui souffrent le réconfort de ses soins et de ses encouragements.

Dans les tâches de sa vie, fille, épouse, sœur, mère, Mme Perrin s'est montrée dévouée jusqu'à l'héroïsme.

Votre hommage ratifiera celui que lui rendent chaque jour l'admiration et la reconnaissance unanimes des habitants d'Eulmont.

Il y a une corrélation étroite entre toutes les vertus familiales : c'est sous l'influence et par l'exemple du dévouement maternel qu'éclosent et se développent dans le cœur des enfants les sentiments qui les prépareront à se sacrifier aussi à leur tour pour leurs parents caducs.

L'Académie disposait, pour honorer la piété filiale féminine, d'une somme de 3.300 francs provenant des fondations Jules Gouy, Mangeon, Cardin-Roussel, Bour et Clotilde Humbert.

Sur le prix Gouy, vous avez attribué 150 francs à Mlle Schwartz, 150 francs à Mlle Benoit, 200 francs à Mlle Crave et 100 francs à Mlle Rondwasser.

Mlle Eugénie Schwarz est âgée de vingt-sept ans : ses parents ont élevé neuf enfants. Ses frères et ses sœurs s'étant tous mariés, elle a estimé que son devoir était de rester près de ses vieux parents et d'adoucir par la tendresse de ses soins l'amertume de leurs derniers jours. Elle n'a pas hésité à refuser les partis qui lui étaient offerts. Elle s'est donnée

Digitized by Google

à sa tâche avec une abnégation et un dévouement auxquels rendent hommage tous ceux qui la connaissent. Après la mort de son père, en 1907, c'est sur sa mère que s'est concentrée son affectueuse sollicitude. Elle emploie à l'entretien du petit ménage tout le produit de son travail. Ouvrière exemplaire, elle a passé plus de treize ans dans le même atelier de chaussures et ne l'a quitté que par suite de la retraite de son patron, après avoir reçu de lui le témoignage le plus élogieux. Les rares qualités de Mlle Schwarz sont très appréciées dans le quartier de Saint-Joseph qu'elle habite : l'estime et la sympathie dont elle y est entourée la désignaient à vos suffrages.

Mlle Adèle Benoit, dont la candidature vous avait été présentée déjà en 1911, est, elle aussi, l'unique soutien de sa mère. Elle a perdu son père en 1883, puis successivement, trois frères morts à l'âge où ils auraient pu, par leur travail, la seconder dans la lourde tâche qui lui incombe.

Sa mère, dont la vue est très affaiblie, est, en outre, affligée d'une coxalgie et par suite complètement incapable de subvenir à ses besoins. Dans cette triste situation, Mlle Benoit n'a pas hésité à faire le sacrifice de sa vocation religieuse, considérant comme le premier de ses devoirs de rendre à la pauvre infirme les soins qu'elle avait reçus d'elle dans son enfance.

Très délicate elle-même, elle a dû passer de longues semaines à l'hôpital; une otite grave lui a fait

Digitized by Google

perdre l'usage d'une oreille. Pour sauvegarder l'autre, il y aurait des précautions à prendre : mais elle ne peut se résigner à prélever sur son labeur les heures que nécessiterait un traitement prolongé.

Mlle Benoit est employée dans une manufacture de chaussures. Son gain, qui est de cinq francs par jour quand le travail est normal, tombe à 1f 50 pendant les mois de chômage. Sa parfaite tenue à l'atelier, la douceur sérieuse de son caractère, son humeur bienveillante, lui valent l'estime de tous, de ses patrons comme de ses compagnes.

Mlle Joséphine Crave a fait, elle aussi, à vingt ans — elle en a aujourd'hui cinquante-quatre — le sacrifice de son inclination pour la vie religieuse, afin de seconder ses parents dans l'éducation de ses frères et sœur. Elle était l'aînée de quatre enfants. Elle a soigné avec un dévouement infatigable son père dont les dernières années ont été cruellement éprouvées par des crises d'asthme et de bronchite chronique. Après sa mort, en 1904, elle est restée seule près de sa mère, aujourd'hui octogénaire, accablée de pénibles infirmités et notamment d'une surdité presque complète. Elle subvient à tous ses besoins, elle l'entoure de soins et des attentions les plus délicates. Depuis vingt-deux ans, elle travaille dans le même atelier de lingerie; elle s'y est toujours montrée un modèle d'exactitude, d'application et de complaisance. Avec un bien modeste salaire — 1f 75 par jour — souvent interrompu par des périodes de chômage, elle parvient, à force d'industrie

Digitized by Google

et d'activité, à faire face à tous les besoins du ménage. Le logement est tenu avec une propreté remarquable. L'opinion de toutes les mères de famille, de toutes les jeunes filles du quartier de Saint-Vincent-de-Paul qui la voient journellement est unanime : toutes s'accordent à louer son courage et son dévouement.

Mlle Marie Rondwasser, âgée de trente et un ans, est la fille d'un employé de la verrerie de Croismare qui comptait quatorze ans de service dans l'armée; il avait fait la campagne de Crimée ainsi que celle de 1870 et il était décoré de la médaille militaire.

Mlle Rondwasser avait à peine six ans quand il est mort, laissant cinq enfants. Bien que la plus jeune, elle ne tarda pas à prendre, par la précocité de sa raison et la maturité de son caractère, un véritable ascendant sur ses frères et ses sœurs et seconda très activement sa mère dans leur éducation. Trois sont aujourd'hui mariés; la quatrième va suivre leur exemple.

Mme Rondwasser est âgée de soixante-six ans, une paralysie de la main droite ne lui permet aucun travail rémunérateur. C'est à peine si elle peut suffire aux soins du ménage. Elle n'en a pas moins recueilli une petite nièce qu'elle élève comme son enfant, sans aucun secours étranger.

Avec un modeste salaire de 2f 50 par jour, gagné en découpant des verres de montre aux Verreries de Nancy, Mlle Rondwasser devra donc pourvoir désormais aux frais de nourriture et d'entretien de trois personnes. Elle a prouvé par toute sa conduite

Digitized by Google

ce qu'on est en droit d'attendre de son courage, qui n'a jamais faibli.

Elle est bonne et serviable pour tous et la directrice du patronage Sainte-Catherine de la paroisse Saint-Georges la cite comme le modèle de l'Association.

Le prix Mangeon, d'une valeur de 100 francs, a été décerné à Mlle Rose Ruhlmann, qui, depuis plusieurs années déjà, était recommandée à vos suffrages. Son père, ouvrier en chaussures, est, ainsi que sa mère, originaire de notre ancien département du Bas-Rhin. Ils se sont établis à Nancy en 1883. Six enfants sont nés de cette union. Deux ont contracté mariage; un des fils est parti, avec un de ses oncles, pour l'Amérique. Il ne reste au logis, avec elle, qu'un fils, qui vient d'achever son service militaire et une autre fille âgée de treize ans, actuellement en apprentissage.

Malgré la gêne causée par une maladie d'yeux incurable, qui l'astreint à des soins incessants, Mlle Ruhlmann est une ouvrière infatigable. Elle travaille depuis plus de dix ans dans une maison de lingerie en gros et elle abandonne tous ses gains à ses parents. Elle fait leur consolation et leur joie par la douceur et l'égalité de son caractère.

Le prix Cardin-Roussel, d'une valeur de 200 francs, est échu à Mlle Marie Gérard, qui a obtenu, en 1910, un des prix décernés par la ville de Nancy. Elle est âgée de vingt-trois ans; son père, employé à la voirie

Digitized by Google

municipale, est mort en 1907, laissant à sa veuve la charge de sept enfants. Mlle Gérard comprit la gravité des devoirs nouveaux que lui imposait ce malheur de famille et se mit de suite en mesure, par le redoublement de son activité, d'apporter à sa mère le concours le plus efficace dans l'accomplissement d'une tâche si lourde.

Quand on songe à la faible rémunération du travail des femmes, on ne peut évaluer sans émotion la somme d'efforts que représente un gain quotidien de quatre à cinq francs obtenu par la confection à la machine de gilets, de vestons ou de pèlerines lorraines. Il est vrai que les heures d'ouvrage se chiffrent habituellement par quinze ou dix-huit : il est arrivé à Mlle Gérard de passer des nuits entières courbée sur sa machine.

La situation s'est améliorée depuis que la seconde fille et l'aîné des fils gagnent aussi. Mlle Gérard n'en continue pas moins son labeur acharné. Elle trouve toujours de bonnes raisons pour exiger de sa machine le rendement maximum : c'est la fatigue de la mère qui, usée et affaiblie, ne peut plus fournir sa contribution de travail; c'est la santé des plus petits qui réclame des soins spéciaux, une meilleure nourriture.

Mlle Gérard est vraiment l'âme de cet intérieur parfaitement uni, où règne beaucoup d'affection. Aussi, quand on lui parle de son avenir, de la possibilité d'un mariage : « Pas encore, répond-elle; on a trop besoin de moi à la maison. »

N'est-il pas juste d'apporter l'encouragement d'un

Digitized by Google

prix et le réconfort d'un hommage aux persévérants efforts qu'exige une pareille continuité d'actes très humbles, il est vrai, mais dont la durée double la valeur?

La généreuse fondation de M. Bour vous a permis d'attribuer des prix de 300 et de 150 francs à huit jeunes filles qui se sont également distinguées par le mérite de leur piété filiale : Mlle Albertine Prudhomme, Mlle Alice Linder, Mlle Marie Bisch, Mlle Claire Naëls, Mlles Eugénie et Marie Court, Mlle Charlotte Thomas et Mlle Marie-Thérèse Colin.

Mlle Albertine Prudhomme a été élevée par une de ses tantes, religieuse de Saint-Charles. Bien jeune encore, à vingt-deux ans, elle voyait une terrible épreuve s'abattre sur sa famille et y trouvait l'occasion de prouver des qualités exceptionnelles d'abnégation filiale et de dévouement fraternel.

Dans les premiers jours de mai 1909, sa mère est atteinte d'un érysipèle charbonneux du caractère le plus grave. Peu de jours après, son frère, âgé de seize ans, est frappé du même mal; soigné d'abord chez des amis, il est, sur l'ordre du médecin qui juge la situation très critique, ramené chez ses parents. La semaine suivante, M. Prudhomme, qui avait aidé sa fille Albertine à soigner sa femme et son fils, est, lui aussi, la proie du terrible fléau. La contagion a fait son œuvre. La pauvre jeune fille qui, depuis six nuits, s'était refusée à prendre aucun repos, redouble d'activité, passant diligente et attentive d'un chevet

Digitized by Google

à l'autre, pour réconforter les malades et laver leurs plaies. Elle veille en même temps sur deux enfants plus jeunes, une sœur de douze ans et un frère de neuf ans.

Estimant une pareille tâche au-dessus des forces humaines, le médecin exige le transport à l'hôpital du père, qui succombe le lendemain. La vaillante infirmière doit imposer silence à sa douleur et composer son visage pour cacher aux siens leur malheur; il faut à tout prix leur éviter l'ébranlement d'une émotion qui pourrait être funeste. Ce n'est que quinze jours après qu'elle a appris à sa mère la fatale nouvelle.

Grâce à ses soins incessants, Mme Prudhomme guérit, ainsi que son fils. Mais la mère était à peu près infirme et incapable de rien gagner, et le jeune homme ne peut contribuer aux dépenses communes que par le modeste gain d'un débutant dans un bureau d'assurances.

La charge de diriger le ménage et de gagner le pain de tous repose donc presque entièrement sur Mlle Prudhomme. Elle s'y consacre avec ardeur et depuis trois ans son courage n'a pas faibli. Son application au travail, son habileté professionnelle, comme giletière, lui ont valu deux médailles, dont une à l'Exposition de Nancy. Elle apprend à sa sœur son propre métier, désirant la garder près d'elle pour la guider dans la voie qu'elle-même a si noblement suivie. Deux fois déjà elle a repoussé des propositions de mariage, estimant que sa mission n'est pas terminée et qu'elle se doit encore aux siens.

Digitized by Google

Mlle Alice Linder, née en 1883, est l'aînée d'une famille nombreuse et respectable, mais cruellement éprouvée : elle s'est montrée en toutes circonstances fille dévouée en même temps que chef de famille exemplaire, prodiguant à sa mère aveugle, à ses frères et à ses sœurs, les soins les plus affectueux, et cela, avec une complète abnégation, un remarquable entendement, une énergie invincible.

Quelques années après le mariage de ses parents, une grave maladie, la petite vérole noire, ruinait pour toujours la santé du père et dissipait toutes les économies du ménage. Mme Linder a eu treize enfants. L'état d'épuisement où la laissa la naissance du dernier, il y a quatorze ans, occasionna des désordres de circulation qui provoquèrent des troubles de la vue, puis une cécité complète.

Dès l'âge de treize ans, au sortir de l'école, Mlle Linder avait pris la résolution de se consacrer entièrement à sa pauvre mère : c'est avec une inaltérable patience, une parfaite égalité d'humeur, un joyeux entrain qu'elle prend toujours à son compte les travaux les plus fatigants : les soins du ménage, la lessive, le racommodage, la cuisine.

Elle s'est constituée la mère des six enfants qui ont survécu, s'occupant de leur santé, veillant à leur éducation, leur apprenant à souffrir sans se plaindre, à s'entr'aider les uns les autres, prolongeant très tard son travail pour confectionner et entretenir les vêtements et le linge de tout ce petit monde.

Cette vie de sacrifices a reçu sa récompense : tous ses « enfants », comme elle aime à les appeler, lui

Digitized by Google

ont donné des satisfactions dépassant ses espérances; tous ont des situations et gagnent honorablement leur vie.

Chaque dimanche, elle continue sa mission de vraie « petite mère » : elle réunit autour du fauteuil de l'aveugle la famille dispersée et personne ne manque à l'appel. Tous savent ce qu'ils lui doivent et le témoignent par leur déférente reconnaissance. Ceux qui pourraient subir la mauvaise influence de l'atelier reprennent, en rentrant dans ce milieu familial, le ton et les manières de gens bien élevés. « Rien ne peut — remarque très justement l'auteur de l'enquête — donner une idée plus haute du caractère de Mlle Linder que ce souci de maintenir les siens au niveau social qui eût été le leur sans les revers qui les ont éprouvés. »

Mlle Marie Bisch avait douze ans seulement quand elle eut le malheur de perdre son père, ouvrier boulanger. Seule avec une mère infirme et un frère plus jeune qu'elle de cinq ans, elle s'efforça de remplir les nouvelles obligations qui lui incombaient. Elle quitta la classe pour entrer à l'école ménagère du Bureau de Bienfaisance, où elle devint successivement surveillante puis monitrice. Son modeste traitement ne suffisant pas pour subvenir aux besoins du ménage, elle y ajoutait l'appoint de son travail à la machine qu'elle poussait fort avant dans la nuit pour le reprendre le lendemain matin dès l'aube, à quatre ou cinq heures, hiver comme été.

L'aggravation de l'état de sa mère nécessita un

Digitized by Google

traitement spécial qu'il fallut demander à la Maison de secours. En même temps Mlle Bisch s'imposait les plus grands sacrifices pour procurer à son jeune frère un métier qui lui permît plus tard de gagner largement sa vie et lui fit faire le long apprentissage de mécanicien.

Il y a trois ans, elle quitta l'école ménagère, emportant les regrets et l'estime de tous ceux qui l'avaient vue à l'œuvre. Elle entra dans la corporation ouvrière « l'Aube » où ses capacités et son habileté sont très appréciées. Elle traversa, ces années dernières, une crise d'anémie qui éprouva gravement son état général. Elle ne se laissa pas arrêter cependant et elle continue à fournir le même labeur du jour et de la nuit. Ses pauvres mains déformées par une mauvaise circulation du sang, ses paupières gonflées par les fatigues et les veilles disent éloquemment son courage et son énergie dans une lutte sans trêve pour gagner le pain de chaque jour.

Aujourd'hui son frère est ouvrier, et son salaire va élargir les ressources du ménage. Grâce aux efforts persévérants de Mlle Bisch, un peu de bien-être va améliorer les deux existences auxquelles elle s'est complètement dévouée et ce sera sa plus douce récompense.

Mlle Claire Naëls est l'aînée d'une famille de dix enfants dont le père était cordonnier. La mère, après avoir perdu six d'entre eux, mourut elle-même d'épuisement, il y a onze ans. Un fils et une fille qui contribuaient par leurs gains aux dépenses communes

Digitized by Google

ne tardèrent pas à se marier. Peu après le père, âgé de soixante-dix ans, voyait ses forces décliner; son travail devenait pénible, intermittent, presque improductif. Après l'avoir soigné de son mieux, Mlle Naëls dut l'hospitaliser à Saint-Julien où il est mort trois ans après.

Elle restait seule avec la charge d'une sœur, dont une maladie incurable menaçait déjà l'existence : complètement paralysée, cette malheureuse s'est éteinte l'année dernière. Pendant tout le temps qu'a duré cette douloureuse agonie, Mlle Naëls, obligée de travailler à la maison pour ne pas quitter la malade, n'a pu tirer de son travail qu'un minime salaire de 1f 75 : elle a accompli le miracle de vivre et de faire vivre sa sœur sans rien demander à personne.

Mais elle a épuisé ses forces, usé sa vue et, dans la maison de broderies où elle travaille maintenant, malgré l'estime et la confiance absolue de sa patronne, elle ne gagne que 2f 50. Elle a quarante-quatre ans : il n'est plus temps de songer à amasser un pécule pour ses vieux jours.

Après avoir fait tout son devoir en élevant ses frères et ses sœurs, elle aurait été en droit de compter sur eux pour partager les charges résultant du grand âge du père et de l'infirmité de la sœur cadette. Volontairement, elle a gardé pour elle tout le fardeau : elle l'a supporté avec une dignité et une simplicité touchantes.

Mlles Eugénie et Marie Court, âgées, l'une de

Digitized by Google

trente-trois ans, l'autre de vingt-six ans, se consacrent, depuis une quinzaine d'années, à l'entretien de leur vieille mère. Elles lui ont fait le sacrifice de leur jeunesse et ont renoncé à se créer elles-mêmes un foyer pour ne pas la priver de leur appui matériel et moral.

Mme Court a d'autres enfants : une fille mariée, trois fils, dont deux dans l'armée, l'un dans l'infanterie de marine, au Maroc, l'autre au 5e hussards, à Nancy; mais d'aucun d'eux elle ne peut attendre d'assistance. Ce sont les deux filles restées au logis qui ont toute la charge du ménage. Le loyer était un peu lourd : par attachement pour ses locataires, le propriétaire a consenti à une légère diminution; générosité rare, qui mérite d'être signalée.

Mlles Court travaillent depuis neuf ans dans la même maison de confection — manufacture spéciale d'articles de travail — et cherchent à augmenter le plus possible leurs gains par un labeur acharné. Elles y sont très estimées.

L'aînée, Mlle Eugénie Court, lauréate de la ville de Nancy, en 1902, n'est pas une inconnue pour vous, car vous lui avez accordé, l'année suivante, un de vos prix. On vous la présentait alors comme la consolation et la joie de sa mère, le modèle de ses frères et de ses sœurs, l'exemple des jeunes filles de son quartier. Après neuf ans écoulés, il n'y a rien à retrancher à cet éloge. La persévérance de Mlle Eugénie Court, l'heureuse influence qu'elle a exercée sur sa sœur Marie, aujourd'hui son émule en piété filiale, la recommandaient à vos suffrages, et il était juste

Digitized by Google

qu'associées dans la même œuvre de dévouement, elles le fussent aussi dans l'hommage rendu par l'Académie à leur vaillante énergie.

Mlle Charlotte Thomas a donné pendant de longues années à sa mère, âgée et malade, les soins les plus assidus et les plus dévoués. Elle s'est consacrée à cette tâche avec une entière abnégation. Elle aussi a obtenu, de la ville de Nancy, un prix Roch qui témoigne de la valeur de ses mérites. Elle a, depuis lors, perdu sa mère, mais les sacrifices qu'elle s'est imposés pour mettre à l'abri des privations la chère malade dont elle s'efforçait d'adoucir et de prolonger l'existence pèsent encore lourdement sur elle. Son modeste traitement de surveillante dans un pensionnat de jeunes filles ne lui a pas permis jusqu'ici de rétablir l'équilibre de son humble budget, et la dignité avec laquelle elle porte une si noble infortune la signalait à votre attention.

Mlle Marie-Thérèse Colin, âgée de vingt et un ans, est la fille d'un ouvrier électricien. Elle s'est toujours fait remarquer, depuis son enfance, par la régularité de sa conduite, par son application au travail et par son esprit d'abnégation. Ouvrière en lingerie, elle donne, à l'atelier, l'exemple d'une tenue parfaite et d'un zèle laborieux; dans sa famille, elle contribue, par le produit de ses gains et par son activité, à l'aisance et à la bonne tenue du ménage. Elle a le souci constant d'alléger la tâche de ses parents par

Digitized by Google

ses prévenantes attentions, par son empressement à se rendre utile en s'oubliant elle-même.

Tous les renseignements recueillis sur elle ont été unanimes et la recommandaient à votre choix.

Le prix fondé en souvenir de Mlle Clotilde Humbert, porté exceptionnellement, cette année, à 300 francs, a été attribué à Mlle Marie Collin.

Née dans une honorable famille du Pont-d'Essey qui est entourée de l'estime générale, Mlle Collin a fait preuve, depuis bien des années, d'une rare délicatesse de sentiments et d'un dévouement constant à l'égard des siens. Elle a secondé sa mère avec beaucoup d'intelligence et de tact dans l'éducation de nombreux frères et sœurs plus jeunes qu'elle. Vous avez été heureux de pouvoir ratifier, par votre décision, le témoignage qui vous a été apporté en sa faveur par la fondatrice du prix Clotilde Humbert.

La piété filiale dont vos quinze lauréates offrent de si beaux exemples se rencontre plus rarement, poussée à un pareil degré d'abnégation, chez les jeunes gens ou chez les hommes, moins accessibles, peut-être, aux suggestions de la sensibilité, moins étroitement mêlés, surtout, à la vie du foyer et moins préparés, par suite, à suppléer ou à remplacer dans sa tâche une mère défaillante.

L'Académie n'en est que plus heureuse quand elle la découvre là où elle n'a pas l'habitude de la rencontrer. Elle a consacré cette année deux de ses prix à honorer le dévouement filial chez les jeunes gens.

Digitized by Google

M. Charles Messin est né en 1863, près de Pont-à-Mousson, dans une famille aisée, le dernier de six enfants. Ses parents, propriétaires d'un moulin en pleine prospérité, eurent l'ambition légitime de donner à ceux-ci une instruction qui leur permît l'accès de belles situations. L'aîné des fils entra à l'École polytechnique d'où il sortit lieutenant d'artillerie; un second servit dans l'armée comme adjudant; deux filles ont embrassé la vie religieuse.

Mais des revers de fortune ne tardèrent pas à ébranler cette situation prospère. Charles Messin dut, à treize ans, interrompre ses études pour revenir travailler au moulin. La mort de son père, survenue peu après, consomma le désastre.

Il n'avait plus dès lors à compter que sur son travail pour assurer l'existence de sa mère, déjà âgée et incapable de tout autre travail que des soins du ménage. Il s'est mis à la tâche avec un courage qui s'est soutenu sans défaillance. Il est, depuis près de vingt ans, employé comme camionneur dans une maison de commerce de houille où ses services sont très appréciés. Il a toujours écarté l'idée du mariage parce qu' « il ne voulait pas, disait-il, que sa mère ne fût plus chez elle ». Il a pour celle-ci les soins et la sollicitude de la plus tendre des filles.

Son dévouement s'est étendu avec la même abnégation à tous les siens. Il n'a pas hésité à s'imposer de lourdes obligations pour venir en aide, dans un moment difficile, à un de ses frères. Après la dissolution des congrégations religieuses, il a recueilli pendant plusieurs mois ses deux sœurs sans abri.

Digitized by Google

L'exemple donné par Charles Messin mérite d'être honoré : c'est non seulement la piété filiale et le dévouement fraternel, mais l'amour de la famille et le sentiment de l'honneur réunis à un rare degré dans l'âme d'un modeste ouvrier.

Vous lui avez attribué le prix Ferdinand Lachasse, porté exceptionnellement à 200 francs.

Vous avez rencontré une autre manifestation de dévouement filial bien digne d'admiration dans M. Charles Mochel. Agé de vingt-neuf ans, il est le second fils d'une famille de douze enfants dont dix sont vivants. Par son travail assidu et persévérant, il soutient, pour la plus grande part, sa mère veuve et cinq de ses frères et de ses sœurs restés près d'elle.

Son père, ouvrier cordonnier, a eu la santé ruinée, à la suite d'une grave pleurésie; il est mort en 1910, après avoir langui cinq ans. Sa mère souffre d'une maladie de cœur; épuisée par les fatigues et les chagrins, elle peut à peine suffire à la tenue du ménage. Elle a deux filles : mais une d'elles est un enfant; l'autre, âgée de vingt-sept ans, infirme de corps et d'esprit, astreinte à un traitement qu'elle doit suivre au dehors, tantôt à l'hôpital, tantôt à la Maison de secours, loin d'être une ressource, réclame des soins incessants et pénibles.

Des autres fils, deux ont quitté la maison pour se marier, un pour entrer au séminaire; un quatrième est soldat. Sur les trois qui restent au logis deux seulement gagnent un petit salaire comme garçons de magasin.

Digitized by Google

Tandis que ceux de ses frères qui auraient pu prendre leur part de la tâche commune méconnaissaient leur devoir et désertaient, Charles restait à son poste d'honneur et de dévouement. Ouvrier carrossier, il consacre intégralement aux dépenses du ménage son salaire de 6 francs à 6f 50.

D'une conduite irréprochable, d'un caractère ferme, d'un jugement sûr, il est le véritable chef de la famille. Il protège ses frères et ses sœurs; il surveille leur conduite et exerce sur tous la plus salutaire influence non seulement par ses conseils, mais surtout par ses exemples.

Sans manquer à ses obligations, il aurait pu céder au désir de se créer une situation indépendante et de fonder un foyer. Les propositions de mariage ne lui ont pas manqué, car on le sait bon ouvrier, très honnête et très sûr. Il y est resté sourd. Il estime, dit-il très simplement, « que sa place est auprès de sa mère, que d'autres ont délaissée, et qu'il ne pourra songer à s'établir que quand sa mission sera terminée ».

Le prix fondé par M. de Goussaincourt pour les ouvriers de l'industrie — porté à 300 francs — a été attribué à Charles Mochel.

Vous devez à l'infatigable et ingénieuse générosité du même bienfaiteur la satisfaction d'honorer aussi des dévouements qui ne sont pas inspirés par la voix du sang. Quel objet pouvait être plus digne de sa sollicitude que la qualité des soins donnés à nos soldats dans les hôpitaux militaires?

Digitized by Google

Il est de la plus haute importance que le service de santé, dont l'éloge n'est pas à faire, soit secondé par un personnel d'infirmiers joignant à l'expérience professionnelle les qualités morales nécessaires à l'accomplissement d'une tâche où le cœur a une si grande part. Le bien-être, le salut peut-être des malades, la sécurité de leurs familles, les plus graves intérêts de l'armée et de la défense nationale l'exigent également.

Le candidat qui vous a été désigné, comme le plus digne, entre tous, du prix des infirmiers militaires, est le sergent Loubière.

Jean Loubière a cinq ans de services; soldat infirmier en Algérie, il a été affecté, après son rengagement, d'abord comme caporal puis comme sergent à l'hôpital de Nancy. Ses supérieurs le notent comme un sous-officier modèle, faisant preuve, dans l'exercice de son service, d'un zèle et d'un dévouement exemplaires. Il est attaché depuis plus de deux ans à la division des contagieux : il y a contracté une grippe infectieuse compliquée de pneumonie dont il ressent encore les suites en congé de convalescence.

Vous avez été heureux de ratifier par votre médaille un témoignage si autorisé.

Le prix biennal de 100 francs, fondé également par M. de Goussaincourt, pour honorer les actes de dévouement accomplis dans la famille ou en dehors de la famille, par des enfants ou des jeunes gens de moins de vingt et un ans, vous permet de faire une part dans vos prix à l'héroïsme instinctif qui porte

Digitized by Google

l'homme à exposer sa vie pour sauver celle de son semblable. C'est bien là le don de soi-même, le dévouement dans toute la force du terme. Les manifestations n'en sont pas rares dans l'adolescence et vous avez dû faire un choix entre plusieurs candidats de grand mérite.

Les suffrages de votre Commission se sont portés sur un jeune pupille de l'Assistance publique, Antoine Ethévenot, qui s'est toujours fait remarquer par une excellente conduite.

Il y a quelques mois, une petite fille de trois ans, trompant la surveillance de ses parents, s'approchait des bords d'une rivière et, glissant le long de la berge abrupte, était violemment emportée par le courant, rendu très rapide par des crues récentes. Elle se serait infailliblement noyée si, à cent cinquante mètres de là, le jeune Ethévenot, actuellement au service d'un cultivateur du pays, ne s'était rendu compte de ce qui venait de se passer.

Sans hésitation, sans souci de la température glaciale ni de la profondeur de la rivière, il s'élance résolument à l'eau, parvient à saisir la jeune imprudente et la ramène à la rive, l'arrachant ainsi à une mort certaine.

Ce jeune homme n'a connu ni les tendres leçons ni les généreuses impulsions du foyer familial : l'élan spontané qui l'a porté à risquer sa vie pour le salut d'une autre existence mérite d'autant plus d'être remarqué et honoré.

En lui décernant un de vos prix, vous avez voulu joindre vos très vives félicitations à celles qui lui

Digitized by Google

ont été adressées déjà par M. l'Inspecteur de l'Assistance publique de Meurthe-et-Moselle.

La mission que vous avez confiée à votre rapporteur est terminée; mais, avant de nous séparer de ces femmes admirables, de ces hommes de bien qui, sans défaillir, se sont si vaillamment acquittés des tâches les plus rudes, nous serions tentés de les interroger. Il serait intéressant, au moment où les recherches de la sociologie sur le fondement rationnel de la morale soulèvent de si difficiles problèmes, de leur demander à quelle source ils ont puisé les inspirations qui les ont guidés et soutenus sur les sublimes sommets du devoir.

Ont-ils obéi au souci de la solidarité humaine? Ont-ils pensé qu'en se dévouant pour les autres, ils prenaient un acompte sur l'avenir et qu'ils seraient payés de retour le jour où eux-mêmes auraient besoin d'assistance?

Il ne nous appartient pas de répondre en leur nom. Mais il semble résulter de tous les témoignages des enquêtes que, si l'espoir d'une récompense a eu quelque influence sur leur conduite, ce n'est pas ici-bas qu'ils l'attendent. De toutes les suggestions qu'ils ont subies, la plus puissante a été celle du cœur. Ils ont entendu, dans l'émoi de leur pitié, la grande voix qui, il y a dix-neuf siècles, régénérait le monde en prescrivant aux hommes de s'aimer les uns les autres.

Des dévouements de la qualité de ceux que nous venons d'admirer n'ont pas moins de prix dans la

Digitized by Google

vie publique que dans la vie privée. Une nation où, seul, le sentiment désintéressé du devoir régirait les relations des citoyens entre eux et leurs rapports avec l'État serait une véritable Salente.

En exaltant, pour nous rapprocher de cet idéal, les vertus qui sont l'honneur de l'humanité et la force des peuples, vous avez travaillé à la pacification sociale et à la grandeur de la patrie.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX DUPEUX

Par M. François VILLAIN

Un ouvrage de géographie physique, comme tous les ouvrages d'histoire naturelle, vaut surtout par les documents qu'il met en œuvre. L'interprétation que l'auteur en fait peut, dans certains cas, être contredite, mais l'observation demeure; si elle a été faite et mentionnée avec précision, les passages où elle est décrite ne vieillissent pas. Telles sont certaines pages d'Élie de Beaumont, datant de 1828, qu'on croirait d'hier, tellement la perfection des tableaux qu'elles décrivent demeure vive et impressionnante; telle est, pour la région lorraine, la description de la Meuse, par Buvignier; de la Moselle, par Jacquot; de Meurthe-et-Moselle, par Braconnier; et enfin tel est aussi le *Guide du Géologue en Lorraine* de notre regretté confrère Bleicher.

Ces éminents précurseurs ont étudié personnellement un grand nombre de questions géologiques et

Digitized by Google

géographiques qui se posaient en Lorraine. Chacun d'eux a fouillé soigneusement le sol et noté les aspects variables de sa surface, suivant la diversité des terrains constituants et les accidents dont ils ont été affectés.

M. Auerbach, par des considérations plus générales, a fait, en 1893, un tableau d'ensemble de la région lorraine, qu'il a appelée *Le Plateau lorrain.* Cette belle synthèse a retenu à juste titre l'attention de tous ceux qui se passionnent pour l'étude de la géographie régionale.

Entre temps, les principes généraux de la géographie physique se dégageaient de plus en plus lumineusement des recherches de plusieurs savants, qui rénovèrent, en quelque sorte, les procédés d'examen des géologues et des géographes. Parmi les phénomènes naturels qui furent les plus fertiles en découvertes intéressantes, il faut citer spécialement : les plissements successifs de l'écorce terrestre, qui expliquent l'orographie actuelle; et les captures de cours d'eau, expliquant l'hydrologie et ses anomalies apparentes. Un de nos compatriotes, le commandant Barré, a fait de ces nouveaux procédés d'examen de la géographie un emploi des plus heureux dans son ouvrage : *L'Architecture du sol de la France,* 1903.

En s'appuyant sur toutes ces données, mais surtout sur de nombreuses observations personnelles faites dans les endroits visités par lui, M. Joly a entrepris de nous décrire et de nous expliquer la formation et l'aspect actuel des territoires enfermés dans les limites de la Lorraine. Son champ d'études embrasse une

Digitized by Google

étendue de terrain dont le contour affecte *grosso modo* la forme d'une ellipse, qui aurait Metz et Nancy pour foyers; les extrémités orientale et occidentale de cette ellipse se trouveraient près de Sarreguemines d'une part, et entre Verdun et Sainte-Menehould d'autre part. Au sud, le territoire étudié se termine près d'Épinal et, au nord, près de Luxembourg.

Si on emploie la terminologie géologique, on dira que la région qui fait l'objet du travail de M. Joly comprend tous les terrains liasiques, triasiques et jurassiques de l'est de la France, compris, d'une part, entre les massifs primaires de l'Ardenne, du Hunsrück et des Vosges, et, d'autre part, entre les assises crétacées de la Champagne.

Le caractère principal de la région lorraine ainsi définie est d'être indépendante du bassin de la Seine et de se rattacher au flanc occidental du bassin rhénan.

Le mémoire important que M. Joly vient de publier (Barbier, Nancy, 1911), sous le titre : *Géographie physique de la Lorraine et de ses enveloppes*, a tous les caractères d'un travail original. Sans doute, son auteur a fort judicieusement utilisé toutes les publications antérieures, mais c'est surtout à son observation patiente sur le terrain que sont dus les innombrables faits mentionnés par lui. La valeur particulière du travail de M. Joly apparaît d'ailleurs immédiatement dès l'ouverture du volume : les cartes qui y sont insérées témoignent d'un soin extrêmement consciencieux; établies de sa propre main, elles traduisent avec une fidélité scrupuleuse l'ensemble des

Digitized by Google

faits qu'elles nous révèlent synoptiquement; la plupart des illustrations ne sont que la reproduction de photographies prises par l'auteur lui-même, et le commentaire que le texte en donne permet au lecteur de suivre la discussion des faits comme s'il assistait à une démonstration en pleine campagne.

La géographie physique dépend si étroitement de la géologie, qu'on ne peut plus, de nos jours, séparer la première de la seconde. C'est donc avec raison que M. Joly, au début de son livre, passe en revue les différents éléments du sol lorrain, en insistant sur le mode de désagrégation de chacun d'eux; cette première partie est, en somme, un exposé purement géologique, laissant après chaque paragraphe entrevoir les caractères physiques d'érosion que prendront, sous l'influence des agents atmosphériques, les roches et les assises sédimentaires, ces dernières présentant des reliefs différents, suivant qu'elles sont homogènes ou hétérogènes, plissées ou non.

La seconde partie, traitant du relief du sol, constitue un des chapitres les plus importants du volume. L'auteur décrit, sans insister sur des considérations générales qui allongeraient inutilement le texte, tous les cas particuliers qui se trouvent représentés en Lorraine. Les différents agents de sculpture du sol sont examinés suivant un ordre naturel, passant successivement en revue les phénomènes physiques, mécaniques, chimiques et biologiques. De nombreux exemples, bien étudiés et décrits avec précision, nous font connaître l'influence de la structure profonde du sol sur le modelé de la surface. C'est ainsi que

Digitized by Google

l'auteur fait connaître, en les décrivant, la surface démantelée de l'anticlinal d'Éply-Atton, qui a relevé les assises carbonifères de la région de Nomeny et de Pont-à-Mousson, et la cuvette de Dieulouard, qui a permis aux eaux souterraines de se rassembler en quantités énormes dans un espace restreint, pour alimenter la grande source vauclusienne de cette localité. Les formes anormales des flancs des coteaux liasiques sont expliquées par des glissements anciens, dont on peut voir actuellement un exemple, malheureusement aussi beau qu'inquiétant, à Ville-au-Val. Les eaux de ruissellement, comme les eaux souterraines, sont également l'objet d'un examen très détaillé.

On est amené ainsi au chapitre d'hydrologie et d'orographie, complément des chapitres précédents. Une méthode nouvelle, inaugurée par M. Joly dans sa thèse de doctorat et reprise par lui dans ce travail, mérite de retenir spécialement l'attention : le tracé des profils des rivières s'éclaire, en effet, singulièrement, quand on l'accompagne, comme le fait l'auteur, de la structure géologique du sol.

On ne peut étudier un phénomène sans parler de sa cause : les rivières, les sources, ont leur origine dans l'eau de pluie. Une carte pluviométrique et un chapitre commentant cette carte s'imposaient. Bien que ce travail ne soit que la coordination de différents renseignements, dont les plus intéressants sont dus à M. Millot, notre confrère, il n'en constitue pas moins un document de la plus grande valeur.

Dans la troisième partie, qui termine l'ouvrage,

Digitized by Google

M. Joly réunit en un tableau très sobre les différents caractères des pays ou régions naturelles entre lesquelles le territoire de la Lorraine s'est depuis longtemps partagé, par voie d'usage et de tradition.

La géographie physique et la géologie donnent ici la main à l'histoire. Il y a quelques années, notre confrère, M. Robert Parisot, étudiant la région lorraine en se fondant sur la géographie et l'histoire, démontrait que cette région avait bien son existence et son caractère propres. M. Joly, à l'aide de la géologie et de la géographie physique, arrive à la même conclusion, en nous montrant comment s'est constitué le cadre dans lequel se sont déroulées les phases successives de notre histoire.

Quel décor impressionnant entre tous que celui-là ! C'est lui qui vit partir, pour une épopée miraculeuse, notre héroïque Jeanne d'Arc. C'est au pied de ses coteaux que se joua la destinée de l'Europe dans la bataille de Nancy, où fut marqué le terme des projets ambitieux du Téméraire. Enfin, tout près de nous, c'est dans ces plaines, si riantes parfois, pour celui qui passe, et si mélancoliques aussi, pour celui qui se souvient, que le sort de deux grands peuples s'est débattu en une heure tragique; heure cruelle entre toutes que celle qui a vu le déchirement d'un pays que la nature comme les cœurs semblaient avoir construit pour défier toutes les causes de division !

Le livre de M. Joly, en même temps qu'il prouve éloquemment la continuité de l'effort scientifique que les maîtres de notre Université nous ont accoutumés à admirer, apporte donc une contribution d'une

Digitized by Google

haute valeur à la thèse de l'intégrité de la terre lorraine.

L'Académie, en lui décernant le prix Dupeux, aura certes fidèlement observé la volonté du donateur, qui a voulu récompenser un ouvrage, soit d'histoire, soit d'archéologie, soit de science, se rapportant de préférence à la Lorraine.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE CONCOURS

POUR LE PRIX STANISLAS DE GUAITA

PAR

M. Léon MALGRAS (René D'AVRIL)

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

MESSIEURS,

A lire le copieux volume de vers que M. Hippolyte Roy présente, sous ce titre : *Les Enluminures*, il apparaît que son auteur ait, ici, rassemblé des qualités, tant lorraines que françaises, qui le doivent désigner à votre attention.

Et, tout d'abord, s'étant choisi un thème : L'histoire pittoresque de la France par ses monuments, on voit qu'il lui reste fidèle en l'illustrant d'exemples — de valeur inégale, sans doute, — mais qui semblent astreints à une même règle, concourir au même but. En un mot, l'un des premiers et non des moindres mérites des *Enluminures* réside en l'unité de la composition.

La plupart des livres de vers dus à la plume des jeunes gens sont, le plus souvent, plutôt des recueils de poésies qu'une suite ordonnée de poèmes propre-

Digitized by Google

ment dite. Ce sont, généralement, des rêves intérieurs, situés, par l'association des idées, en des décors prévus et trop connus, et que les générations, tout au moins depuis Victor Hugo et Lamartine, semblent s'être passés, sans oser y changer grand'chose. Aucun ordre, d'ailleurs, un lien tout factice, parfois d'apparence chronologique, entre les pièces : rien qui permette de saluer une œuvre, c'est-à-dire un livre où tout se tienne, où tout explique et commente le titre.

Les Enluminures de M. Hippolyte Roy marquent un stade, déjà plus avancé, de la réflexion chez un jeune Lorrain, à qui les loisirs forcés d'heures souvent douloureuses ont permis d'édifier avec patience, d'édifier page par page, je dirais presque : pierre par pierre, ce livre en l'honneur de la petite Patrie, à la gloire de la grande.

Déjà, dans son précédent volume : *O mon âme*, l'auteur avait fait preuve d'un certain goût pour une discipline dans le plan de son œuvre. Mais l'obscurité de l'idéologie, due, en partie, à une forme qui n'était pas encore suffisamment assouplie, empêchait de suivre toujours la continuité de l'effort.

Il n'en est plus tout à fait de même dans *Les Enluminures*. Un même souffle les anime : Regret du passé, mais confiance sereine dans l'avenir, et, par-dessus tout, amour sincère, abondant et diversement manifesté, de la France dans ces sortes de beautés qui sont du domaine de l'archéologie. On a dit que M. Roy avait mis Joanne en vers. Et quel crime serait plus facilement pardonné! Parcourir, un guide à la main, les coins pittoresques les plus dédaignés, les plus injus-

Digitized by Google

tement ignorés, du Pays, un de ces coins dont M. Roy a dit :

Il est de ces splendeurs sans pèlerin, mon frère,

n'est-ce pas ajouter au charme de l'intuition celui de l'admiration consciente? Peut-être est-ce à Joanne que M. Roy a emprunté l'idée première qui fait l'unité de son livre? Ne lui aurait-il emprunté que cela qu'il faudrait, non pas en sourire, mais y voir un de ces exemples d'appropriation où se reconnaît, chez nous, l'ingéniosité lorraine. Émile Gallé, qui fut des vôtres, Messieurs, avouait, volontiers, devoir beaucoup, pour le sentiment de l'exotisme, aux articles de géographie du vieux « Magasin pittoresque ». Que M. Roy ait été induit par Joanne, ou même par des collections de cartes postales illustrées, à écrire ses *Enluminures*, peu nous importe, pourvu que les vers en soient habilement travaillés, que les descriptions y aient du mouvement et de la vie, et que, de-ci de-là, quelque pensée grave nous soit dite, sur le ton de la sincérité.

Cette triple condition nous semble suffisamment réalisée dans *Le Tour de France ; Les Scènes du Temps jadis ; Paris ; Chemin faisant,* pour que le livre auquel ces sous-titres appartiennent mérite vos suffrages, en vue de l'obtention du prix Stanislas de Guaita.

Les vers y sont, en effet, en plus d'un endroit, vigoureusement frappés.

Ce sont alexandrins de bonne facture, soit coupés par la césure médiane :

Passaient les éléphants — donjonnés, d'Annibal...
Un essaim caracole — à travers les prairies...

Digitized by Google

soit ternaires, rompant la monotonie de l'alexandrin régulier :

L'hysope en mains — trouvant un chantre — de fortune...
L'argent est pur — l'argent est dieu — l'argent est roi...
J'ai guerroyé — toujours en tête — un contre cent...
Extasié — dolent bientôt — heureux jamais...

soit même, allégés de césures accessoires, pouvant permettre, selon le goût du lecteur, plus de repos à la diction, et devenant, en quelque sorte, quaternaires :

Mon pays — ton épée — a jailli — maintes fois...
Autrefois — nous portions — l'Idée — en conquérants...
De vallon — en vallon — de calice — en calice...
Puis tout renaît — clameurs — trompettes — faucon-
[neaux...

Il en résulte une souplesse qui prouve combien l'auteur s'est efforcé de posséder la technique de son art. Et, vraiment, en plus d'un endroit, il y a bien réussi. Les beaux vers isolés ne manquent pas dans *Les Enluminures*. Les plus frappants sont ceux qui tirent leur sonorité de noms propres authentiques. M. Roy se serait-il souvenu que les Parnassiens puristes faisaient grâce à Jean Racine de plus d'un vers lâché (à leur goût), de plus d'une rime plate, pour la rencontre heureuse d'avoir écrit :

La fille de Minos et de Pasiphaë?

On le croirait, car il écrit, lui :

Un castel de Thibaut ou de Foulques Nera.

Ce qui donne au castel très fière allure; il évoque,

Digitized by Google

d'autre part, des pentes abruptes dans un paysage méridional, et cela, par ce vers :

Mais, après Padirac, voici Rocamadour.

Il affectionne, aussi, le vers-sentence, d'aspect didactique :

Ce qui vient des aïeux ne peut être imité.
Le peuple le plus grand tombe comme un pauvre homme.

Ce ne sont point là, peut-être, vérités très subtiles, comme le petit jeu des vers, composés de noms propres, peut ne pas être très difficile à pratiquer, avec un peu d'habitude; mais encore, fallait-il songer à remettre en honneur le procédé. Avouons-le, M. Roy l'a fait, non sans dextérité.

Il nous arrivera même, parmi les vers-sentences, de trouver quelque pensée délicate, telle que celle-ci, empreinte de la grâce pudique et charmante de Sully-Prud'homme :

Il est une promesse, au fond de chaque larme.

Ainsi, croyant montrer seulement, que M. Roy faisait preuve d'habileté dans l'art du vers, voici que je découvre en lui une âme de poète. N'est-ce point d'un poète, encore, cette évocation de saint Louis?

Louis, pur comme un lys, sans le premier péché
Teignant de sang royal le cilice caché...

Celle de Reims :

Reims, cité de noblesse et de magnificence.

(Il n'est cité que je préfère à Reims, contait, aussi Lafontaine.)

Digitized by Google

Cette jolie peinture d'un mausolée d'Arles :

Où verdit le lézard, comme un bronze exhumé.

Monté sur la colline de Laon, il voit la plaine et le train noir, cheminant à travers la campagne :

Comme un jouet, courant la chambre, au Nouvel-an.

Auprès d'un château, baignant ses tours dans une eau calme, il s'arrêtera volontiers :

Sous la douve où flottait l'argent des nénuphars.

Tout cela est harmonieux, précis, imagé. C'est la touche de l'enluminure, un peu sèche parfois, avec des rehauts d'or, plus apte à enjoliver une lettre initiale qu'à composer une page entière.

Et, en effet, les poèmes qui contiennent ces beaux vers isolés n'ont point toujours le souffle uniforme qui permette d'en louer également chaque partie. Ou bien l'auteur se perd dans les détails, ou bien il s'efforce de faire entrer une cathédrale, un château, une cité avec ses remparts, dans le cadre restreint du sonnet. Je crois qu'en ce genre, l'admirable José Maria de Hérédia ne sera jamais égalé. Il savait, en d'audacieux raccourcis, nous donner pourtant l'impression de quelque chose d'immense et d'indéfiniment prolongé... M. Hippolyte Roy ne synthétise pas suffisamment pour arriver à ce résultat. Il reste, parfois, d'un de ses sonnets, l'impression un peu puérile de ces minuscules photographies, insérées dans le manche en os d'un porte-plume souvenir...

Ses meilleurs poèmes sont ceux où il peint une foule

Digitized by Google

en rumeur, des scènes de vie populaire, des gestes... Ses tableaux du vieux Paris, particulièrement, sont curieux à étudier. J'y joindrais aussi la *Fête des Fous* (*Gaudeamus*), l'*Excommunication*, la *Danse macabre*.

Quand il abandonne la forme du sonnet, M. Hippolyte Roy est plus à son aise, mais il n'évite pas toujours un défaut contraire : certain tour déclamatoire, certaine facile emphase.

Il y a aussi, à la longue, de ces procédés factices qui empêchent parfois le lecteur de s'abandonner à la pensée de l'auteur, — car alors, le « métier » devient trop apparent.

C'est ainsi que M. Roy use de la périphrase, chère à Delille. Il appelle les cheminées du château de Chambord : les tours où montait la vapeur. Il plaque, de termes à tournure archaïque, des vers très modernes. L'ogive devient : l'arcel ogival. Il dit « chanvrer » pour : pendre avec une corde de chanvre. Le martel a quelque allure, mais on pense sourire à l'idée du « vilain » qui vit « avec son pourcel ».

La forme concentrée du sonnet le contraint à mainte inversion :

> La colline où traçait la vierge de la Garde
> Un geste de bonté sous le ciel de saphir.

Callot « un oisel crayonnait »; ailleurs, s'ouvre un portail :

> Où donnait Monseigneur sa bénédiction.

...Je pense que cela est voulu, car rien n'empêche d'écrire : Callot crayonnait un oisel, ni : Monseigneur

Digitized by Google

donnait sa bénédiction. N'est-il pas d'ailleurs un peu vain et bien présomptueux de refaire les vers d'un poète? Leur gaucherie naïve a, sans doute, sa raison que notre raison ne comprend pas.

Au hasard de la rime, Hippolyte Roy glane du bon ou du mauvais. C'est ainsi que la « tournelle » lui suggère ce vers qui carillonne agréablement :

En Cotentin la mître où dort la tintenelle,

tandis que les mots : Ville épiscopale amènent l'expression très imprévue : Mourir sous une opale. Cette opale c'est la lune, je suppose.

A Saint-Nicolas-de-Port, qu'il appelle « un bourg de la Seille », il entend chanter la cigale. Le grillon semblerait plus indiqué. Enfin, quand il s'écrie :

Effeuillez la Dijon, la France et la trémière !

je ne sais s'il parle avec la correction qu'exigerait la langue des horticulteurs. Effeuille-t-on beaucoup les roses trémières qui ne sont point de véritables roses? D'autre part, la « Dijon », pour la rose « Gloire de Dijon », n'est-ce pas là tournure elliptique d'une certaine hardiesse?

Mais, lorsque l'on examine de trop près, et de façon trop minutieuse, trop pointilleuse, l'œuvre d'un poète, l'œuvre de tout poète, dirai-je même, on risque de perdre de vue ce qui est le plus essentiel : L'idée même qui en anime les différentes parties.

Cette idée : La glorification de la France par son passé — sans perdre confiance pour son avenir, — a sa grandeur... Très souvent, de l'image directe,

Digitized by Google

l'auteur s'élève à des réflexions humaines où se reconnaît une âme moins désabusée que doucement résignée.

C'est ainsi, qu'après avoir eu le regret de ne point trouver à Nancy la riche floraison gothique de Rouen, Hippolyte Roy remarque, avec un bon sens et une certaine finesse qui sont bien de chez nous, que ces merveilles, les gens du pays y sont totalement insensibles, sinon hostiles.

Et puis, l'art ne fait pas oublier à M. Roy la nature, source d'inspiration plus sereine encore, parce qu'elle est plus éternelle.

Et c'est sur ces vers, écrits à Grenoble, que je vous laisserai méditer avec lui... :

Le pic enluminé pointe au plus haut des airs,
Et le torrent cascade, en grondant, vers le Rhône;
La cité de Bayard a ceint une couronne
D'abîmes de glaciers, de monts et de déserts.
O fantôme éternel de la Beauté, tu sers
A mesurer ma taille et Dieu nous environne

Messieurs,

M. Hippolyte Roy, l'auteur du volume de poésies : *Les Enluminures,* dont je viens de vous entretenir, est un Lorrain qui consacre sa vie à un patient labeur littéraire.

L'Académie répondrait, il me semble, au vœu des donateurs du « Prix Stanislas de Guaita » en lui décernant ce prix pour l'année 1912.

Digitized by Google

DE L'ACTUALITÉ

DE

L'ÉTUDE DU MOYEN AGE

Par M. Émile DUVERNOY

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Vous m'avez fait, en m'accueillant parmi vous, un honneur dont je sens tout le prix. Je sais combien mes titres étaient faibles, combien mon bagage littéraire était mince. Je le sais, mais je ne le dirai pas trop longuement, parce que ce serait vous critiquer de m'avoir choisi, et que la façon serait singulière de vous exprimer ma reconnaissance. J'aime mieux supposer qu'en m'agréant, vous avez voulu renouer deux traditions. Car mon prédécesseur aux Archives de Meurthe-et-Moselle appartint longtemps à votre Compagnie et publia dans vos *Mémoires* plusieurs de ses travaux les plus appréciés. Et d'autre part, mon

Digitized by Google

père siégea parmi vous pendant près de trente années, et quels furent son attachement et son dévouement à sa chère Académie, je n'ai pas besoin de vous le rappeler. Il m'est doux de retrouver son souvenir parmi vous, et de penser que ce souvenir est pour beaucoup dans la bienveillance de votre accueil.

Voué, comme mon père, aux recherches historiques, j'ai surtout exploré, jusqu'à présent, une période de notre passé qui paraît à la plupart bien reculée, bien obscure, bien aride, disons le mot, bien ennuyeuse, le Moyen Age. Je voudrais essayer de montrer que cette opinion très répandue est aussi très inexacte, que ces hommes et ces femmes d'il y a sept ou huit cents ans, qui paraissent si loin de nous, en sont très proches par bien des replis cachés de leurs âmes; que notre vingtième siècle, au moins par quelques-unes de ses tendances, s'oriente vers le temps des Capétiens, si éloigné, et s'écarte du temps des Bourbons, encore si récent; que donc l'étude de cette civilisation est pleine d'attraits et féconde en enseignements. Me permettrez-vous d'ajouter, au risque de paraître amoureux du paradoxe, que cette étude est très actuelle?

L'un des traits essentiels de notre état social, personne ne le contestera, est le développement extraordinaire des associations de toute sorte. L'homme ne veut plus vivre et agir seul, il comprend l'utilité de s'unir à d'autres pour une tâche commune, ou même pour le plaisir, sachant bien qu'il augmentera sa force et réduira ses dépenses, qu'il assurera surtout la perpétuité de son œuvre, car une association bien conçue

Digitized by Google

survit en général à ses fondateurs. Entre toutes, les associations ouvrières sont vivantes et agissantes; elles tendent à devenir un organe essentiel de la société. C'est là un fait nouveau, et en même temps très ancien. Dans la première moitié du dix-neuvième siècle, les associations ouvrières étaient interdites, les autres associations rares. A l'époque de la monarchie absolue, dix-septième et dix-huitième siècles, les corps de métiers végétaient sans initiative, sans liberté. Mais remontons au douzième et au treizième siècle, nous trouvons dans toutes les grandes villes des corporations solidement organisées, parfois riches, toujours entreprenantes, qui assurent à la classe ouvrière sécurité, bien-être, dignité même. Nos syndicats professionnels sont plus voisins des corporations de saint Louis que de celles de Louis XIV. Si j'ajoute que ces associations d'autrefois organisaient des grèves, tout comme celles d'aujourd'hui, grèves qui duraient parfois des années, parce qu'alors tout se faisait moins vite, vous jugerez, Messieurs, que nous aurions tort de trop nous étonner et de trop nous alarmer d'ennuis que nos aïeux ont connus bien avant nous, au temps où la reine Berthe filait.

De nos jours, les associations ne sont pas moins actives et fécondes dans la vie intellectuelle que dans la vie économique. Ici, elles s'appellent surtout les Universités, et ce n'est pas à Nancy, en l'an de grâce 1912, qu'il est besoin de beaucoup de paroles pour dire le rôle d'une Université dans le mouvement des idées, tout ce qu'elle apporte d'éclat, de prospérité et d'élan à une province. Cette fois encore, fait nouveau

Digitized by Google

et très ancien en même temps : les Universités françaises sommeillèrent pendant les trois derniers siècles de l'ancien régime; elles ne prirent aucune part, ni à la renaissance des lettres du seizième siècle, ni aux recherches scientifiques et philosophiques du dix-septième et du dix-huitième; elles les entravèrent bien plutôt. Puis la Révolution les supprima pour un siècle. Mais reportons-nous à cette phase de notre passé où la civilisation du Moyen Age arrive à sa plénitude, où naissent et croissent en même temps les corporations de métiers et les corporations de science et d'enseignement; nous retrouvons des Universités jeunes, fortes, agissantes, belliqueuses même, mêlées à la vie nationale et se passionnant pour toutes les grandes questions de leur temps. L'homme qui a le plus fait, dans ces dernières années, pour le rétablissement de nos Universités, veut-il provoquer des libéralités en faveur de celle de Paris, il lui suffit d'affirmer qu'elle « a repris dans le monde savant une place analogue à celle qu'elle occupait au Moyen Age » (1). Pour cet homme de pensée et d'action qui est très de son siècle, et ne regrette assurément rien du passé, il n'est pas de plus bel éloge. Qui sait si l'analogie n'ira pas plus loin, quand nos Universités, encore bien récentes, auront pris tout le développement dont elles sont susceptibles? Qui sait si la division des étudiants en nations, comme au Moyen Age, ne s'imposera pas quelque jour, entre autres dans notre Université de Nancy, déjà si cosmopolite?

(1) Note de M. Liard en 1908.

Digitized by Google

Passons aux relations internationales : le fait prépondérant de ces dernières années est le recours fréquent à l'arbitrage pour éviter ou terminer les conflits entre États. Les siècles de monarchie absolue qui précèdent la Révolution, et le dix-neuvième siècle lui-même n'ont guère connu ni pratiqué l'arbitrage; aux difficultés sérieuses, le dénouement presque inévitable était la guerre, avec toutes ses graves conséquences. Pendant le Moyen Age, au contraire, l'arbitrage était d'un emploi courant. L'un des savants qui ont le mieux exploré le treizième siècle (1), a pu même le qualifier « le siècle classique de l'arbitrage ». Pour prévenir les guerres, le vingtième siècle s'est donné la cour d'arbitrage de La Haye. Au treizième siècle, à la gloire de notre pays, cette noble fonction fut maintes fois exercée par le roi saint Louis, dont l'esprit de justice et la sagesse inspiraient à toute la chrétienté une admiration et une confiance sans bornes. Il a porté jusque dans nos pays de l'Est, alors étrangers au royaume, son activité bienfaisante, rétablissant deux fois la paix dans le comté de Bar. Nous disions tout à l'heure que l'étude du Moyen Age n'était pas sans enseignements pratiques. En voici un, qu'il n'est besoin que d'indiquer, tant il est apparent : en ce siècle où l'arbitrage était permanent, où l'on avait un arbitre incomparable, la guerre fut néanmoins très fréquente. Gardons-nous donc de toute illusion dangereuse, et parce que nous avons organisé la cour de La Haye, ne croyons pas que tout recours à la

(1) M. Élie Berger.

Digitized by Google

force soit devenu impossible, qu'il soit permis de désarmer.

De tels retours vers un passé lointain ne se constatent-ils pas aussi dans le domaine de la pensée et de l'art? Le balbutiement, peut-être voulu, de quelques poètes décadents, ne fait-il pas invinciblement penser à la langue encore gauche de nos anciens trouvères? Et pour aider au rapprochement, certains de ces poètes n'ont-ils pas remplacé la rime par l'assonance dont ils sont allés chercher la recette dans la *Chanson de Roland* et autres chansons de geste très primitives, car dès le treizième siècle, la rime était préférée. Depuis la *Légende des Siècles*, que d'œuvres belles et très vivantes se sont inspirées de notre ancienne littérature épique, soit du cycle de Charlemagne, soit du cycle d'Arthur. Les progrès de l'érudition ont permis aux hommes de la Renaissance de ressaisir l'antiquité par-dessus le Moyen Age, et maintenant de nouveaux progrès de l'érudition permettent à nos écrivains de retrouver le Moyen Age par delà l'âge classique. Et non pas seulement peut-être pour les œuvres d'imagination : certains scolastiques soutenaient que l'humanité est autre chose que la totalité des hommes, qu'elle a une réalité distincte. Ceci semble puéril, et la querelle des universaux a discrédité la philosophie de ce temps-là. Mais une école de sociologie contemporaine vient nous affirmer que la société est un être indépendant de tous les individus qui la composent, si indépendant qu'elle conserve une haute valeur même si ces individus n'en ont aucune. C'est le même point de vue exprimé en

Digitized by Google

termes un peu différents. S'il revenait sur sa chère montagne Sainte-Geneviève où il enseigna il y a huit cents ans, Guillaume de Champeaux s'entendrait à merveille avec M. Durkheim.

Dans l'art, plus frappantes encore sont les analogies. Non seulement le modern-style contient beaucoup d'éléments et de formes empruntés au Moyen Age, et ces meubles charmants dont la création est une des gloires de notre ville se rapprochent des meubles gothiques beaucoup plus que de ceux du dix-septième et du dix-huitième siècle; mais, fait encore plus significatif, le Moyen Age et le vingtième siècle ont une conception identique de l'objet même de l'art : ils le veulent social et populaire, s'adressant à tout le monde et non plus à quelques privilégiés, comme l'art de la Renaissance et des siècles qui ont suivi. Ils veulent aussi que l'art serve à l'enseignement par les yeux, qu'il élève en même temps qu'il émeut. Cette notion si juste et si féconde, notre temps la retrouve et commence à la réaliser, non sans efforts et sans tâtonnements; le Moyen Age l'avait découverte d'instinct. Qui ne sait que ses cathédrales, avec leurs innombrables sculptures, leurs immenses verrières peintes, donnaient l'enseignement intégral par l'image, et que c'était là un livre merveilleux et très efficace pour les humbles qui ne savaient pas lire, si bien que Ruskin, décrivant l'un de ces édifices chargés de pensée autant que de beauté, l'appelle la Bible d'Amiens.

Dans notre vie privée elle-même, nous nous écartons parfois d'un passé récent, en nous rapprochant

Digitized by Google

d'un passé bien plus ancien. Deux traits essentiels de nos mœurs sont à coup sûr le goût des bains et le goût des voyages. On sortait très peu de chez soi au dix-septième et au dix-huitième siècle, et même dans la première moitié du dix-neuvième, jusqu'au jour où furent mises en service les premières lignes de chemins de fer. Et l'on se baignait moins encore : vous me dispenserez de donner ici sur le peu de propreté des plus hauts personnages, des rois eux-mêmes, au seizième et au dix-septième siècle surtout, des détails qui manqueraient d'élégance. Le Moyen Age au contraire avait conservé l'habitude romaine des bains chauds : on se baignait continuellement; pour se reposer d'une campagne, se guérir d'une blessure ou d'une maladie, on allait jusqu'à se baigner tous les jours. Il y avait des établissements de bains jusque dans de simples villages. L'affirmation célèbre de Michelet : « Pendant mille ans, pas un bain ! » est d'une prodigieuse injustice. Et l'on se déplaçait souvent, et très volontiers : sans parler de la croisade, qui n'était pas faite pour toutes les bourses, les pèlerinages, les tournois, les foires, la représentation des mystères étaient l'occasion de voyages périodiques et collectifs, comme aujourd'hui les vacances, les expositions, les congrès.

Si, grâce à cette machine à explorer le temps inventée par un ingénieux romancier anglais, une de nos élégantes d'aujourd'hui pouvait entrer dans les appartements d'une châtelaine du temps de Philippe le Bel, elle ne s'y sentirait pas trop dépaysée. Elle retrouverait là les formes coutumières de ses

Digitized by Google

meubles, les tentures somptueuses, les tissus de soie et les fourrures qui font si bien valoir la grâce féminine. Elle y retrouverait même de secrets et précieux artifices de toilette, car les contemporaines de Philippe le Bel portaient des corsets fort savants et se décoloraient les cheveux, déjà!

De tout ceci, conclurons-nous que notre temps copie de parti-pris le Moyen Age? En aucune façon. Si les Universités actuelles sont assurément renseignées sur celles du treizième siècle, et aiment se rattacher à un passé glorieux, si quelques écrivains et quelques artistes vont puiser dans ce passé des thèmes d'inspiration, il est à croire que les secrétaires de nos syndicats professionnels, tout au souci de l'heure présente, ne connaissent guère les corporations d'autrefois, qu'ils n'ont jamais lu ce *Livre des Métiers* où Étienne Boileau, prévôt de Paris sous le règne de saint Louis, consigna les règlements du travail. Et, sans médire des diplomates qui se sont réunis deux fois à La Haye, en 1899 et en 1907, on peut supposer qu'ils n'ont pas étudié de très près les sentences arbitrales de ce même roi.

Au vrai, ces réminiscences sont indépendantes de notre volonté, et d'autant plus fortes, d'autant plus irrésistibles. Tout est en mouvement, de par la loi de l'évolution. Et en vertu de la loi de continuité, chaque état de civilisation conserve des fragments importants de ceux qui l'ont précédé. Cela, on le sait depuis longtemps. Mais récemment, Nietzsche a formulé une loi qu'il croyait nouvelle, et qui ne l'est pas tout à fait, car elle a déjà été entrevue par Vico,

Digitized by Google

qui s'ajoute aux précédentes et les complète, la loi de l'éternel recommencement. Le temps, dit-il, doit ramener, de période en période, une disposition identique des choses; ce qui a été reparaîtra après un long intervalle. L'irruption dans notre vie contemporaine de certains éléments de la vie du Moyen Age n'est-elle pas un cas de cette loi formulée par l'étrange et profond philosophe allemand? Il n'y a pas lieu de s'en étonner et encore moins de s'en affliger, de parler de recul, de régression : les formes sociales et les formes d'art ne sont pas si nombreuses qu'elles puissent varier indéfiniment. Pour faire des nouveautés, il faut quelquefois prendre de très vieilles choses.

Digitized by Google

LA

PRÉHISTOIRE EN LORRAINE

PAR

M. Louis SCHAUDEL

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

En m'appelant, par l'unanimité de vos suffrages, à l'honneur de prendre rang comme membre titulaire de votre illustre Compagnie, vous avez voulu, je pense, associer à vos travaux le modeste pionnier d'une science longtemps méconnue, mais dont les découvertes sollicitent de plus en plus l'attention des corps savants. Peut-être aussi votre intention était-elle de témoigner votre sympathie à l'Alsacien qui, devenu Lorrain au jour de la douloureuse séparation, a montré sa fidélité au pays d'adoption en revenant, après les multiples étapes d'une carrière administrative déjà longue, se fixer définitivement en Lorraine.

Digitized by Google

Ma reconnaissance, dont je tiens à vous renouveler l'expression émue devant cet auditoire d'élite, n'en est que plus profonde.

C'est à l'archéologie préhistorique que je dois donc surtout le grand honneur de siéger parmi vous. N'est-il pas juste, dès lors, que j'en reporte une bonne part sur mes devanciers, en rendant hommage à leurs travaux, la plupart remarquables, qui ont enrichi le patrimoine commun et contribué ainsi à placer notre chère Lorraine au rang élevé qu'elle occupe dans les Sciences, les Lettres et les Arts?

Ici, comme dans la plupart des centres intellectuels, les études préhistoriques, conçues dans un esprit scientifique, ne remontent pas au delà de la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Sans doute, les silex travaillés et les haches en pierre polie, que les populations des campagnes trouvaient fréquemment au cours de leurs travaux, ne passaient pas toujours inaperçus; quelques-uns de ces produits de l'industrie primitive furent même recueillis et conservés parfois dans des collections publiques ou privées, mais l'idée que l'on se faisait de leur origine est tout à fait extravagante. Comment des esprits cultivés ont-ils pu l'admettre? On se le demande.

Déjà les anciens auteurs grecs et romains font mention de ces pierres travaillées sous le nom de *céraunies*, du grec *keraunos*, tonnerre, et cette expression est passée dans la plupart des langues parlées en Europe et en Asie, où les haches en pierre polie ont été longtemps connues sous des dénominations synonymes de pierre de foudre ou pierre de tonnerre en

Digitized by Google

français, *Thunderstones* en anglais, *Donnerkeile, Donnerstein, Strahlstein,* etc., en allemand (1).

Porphyre, qui vécut à Rome, mais écrivait en grec au troisième siècle, raconte dans la vie de Pythagore que ce savant, à son arrivée en l'île de Crète, se fit purifier avec les pierres de foudre par les prêtres Dactyles, du mont Ida (2). Pline rapporte de son côté que, parmi les variétés de céraunies, Sotacus en distingue deux qui ressemblent à des haches et il ajoute qu'une autre espèce, rare et recherchée, ne se trouve que dans un lieu frappé par la foudre (3).

Plus tard, au onzième siècle, Marbodée, évêque de Rennes, écrit aussi dans des vers latins qui sont venus jusqu'à nous et dont voici la traduction : « Lorsque l'air agité et brûlant excite la rage des vents, lorsqu'il tonne d'une manière effrayante, lorsque l'éther en

(1) S. Reinach, *Antiquités nationales,* t. I, p. 79. — Baudouin et Lionel de Bonnemère, *Les Haches polies dans l'histoire, jusqu'au dix-neuvième siècle* (*Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthropologie de Paris,* 1904, p. 496-548).

(2) *Porphyrii philosophi Liber de vita Pythagoræ...* Lucas Holstenius Hamburgen latine vertit dissertationem de vita et scriptis Porphyrii et ad vitam Pythagoræ observationes adiecit. Romæ typis vaticanis, MDCXXX (Bibl. Mazarine, n° 34450), page 11, vers 5 à 13 : « Verum ubi Cretam attigit, Morgi, unius ex Idæis Dactylis sacerdotes accessit, a quibus ceraunio lapide fuit purgatus : mane quidem pronus extensus juxta mare, noctu autem juxta flumen, agni nigri vellere redimitus ».

(3) Pline, *Hist. nat.,* l. XXXVII, c. 51 : « Sotacus et alia duo genera fecit cerauniæ, nigræ rubentisque, ac similes eas esse securibus : ex his, quæ nigræ sint et rotundæ, sacras esse, urbes per illas expugnari et classes, easque betulos vocari : quæ vero longæ sunt, ceraunias. Faciunt et aliam raram admodum, et magorum studiis expetitam, quoniam non aliubi inveniatur, quam in loco fulmine icto ».

Digitized by Google

feu lance des éclairs, tombe alors, jaillissant des nuées célestes, cette petite pierre qui, chez les Grecs, tire son nom de la foudre... » (1).

Gessner, naturaliste de Zurich du milieu du seizième siècle (1516-1565), donne la description et même le dessin d'une hache en pierre polie qui lui avait été donnée par un savant d'Allemagne, sous la dénomination de *Strahlhammer*, c'est-à-dire marteau de foudre. Bien qu'il reconnaisse que cette hache est « d'une matière semblable au silex vulgaire, dont on fait jaillir le feu », il admet l'interprétation habituelle parce que, dit-il, « cette hache ne se trouve nulle part ailleurs que dans les endroits frappés par la foudre » (2).

Cependant, vers la fin du seizième ou au commencement du dix-septième siècle, Aldrovandi, médecin, naturaliste italien, dans un livre publié en 1648 où il consacre plusieurs pages à l'étude des *céraunies*,

---

(1) Marbodei Galli poetæ vetust. *Dactyliotheca schol.* G. Pictorii Villingami illustrata. Basileæ, 1555 :

Ventorum rabiem cum turbidus æstuat aer,
Cum tonat horrendum, cum fulgurat igneus æther,
Nubibus elisus Cœlo cadit ille lapillus,
Cujus apud Græcos extat de fulmine nomen
Illis, quippe locis, quos constat fulmine tactos,
Iste lapis tantum reperiri posse putatur.
Unde κεραυνίος est græco sermone vocatus;
Nam quod nos fulmen, Græci dixere κεραυνὸν.

(2) Conrad GESNER, *De rerum fossilium, lapidum et gemmarum, maxime figuris et similitudinibus Liber.* Tiguri, 1565, in-8, p. 62 : « Lapis quem vir nobilis quidam et rerum naturæ studiosus mihi pro lapide fulminis (Germanice em Stralhammer vocabat) dono dedit, cuius hic iconem adiunxi... Gravissimus est durissimusque, silici vulgari, è quo ignis excutitur, similis substāiâ.

Digitized by Google

semble avoir entrevu la vérité, mais sans oser l'exprimer ouvertement. « Ont le jugement le plus sensé », dit-il, « les auteurs qui ont fortement mis en doute la chute de cette pierre et, qui plus est, la nient. Parmi eux se trouvent Agricola et Cardanus, ces hommes si savants, et bien plus, Pline lui-même (Liv. 37, ch. 10), interprétant davantage l'opinion d'autrui que la sienne propre. » Après cette déclaration si raisonnable, Aldrovandi ajoute : « Mais, puisque la tradition est si forte qui veut que cette pierre soit la pierre de foudre et que quelqu'un, s'il veut rejeter cette opinion de la foule, passe pour un parfait insensé, en conséquence, une raison pour expliquer qu'une pierre de cette espèce peut être produite dans les nuages (si toutefois cette production peut s'y accomplir), une raison devait venir à l'esprit des philosophes », et il entre alors dans une explication extrêmement embrouillée et fort peu compréhensible sur la formation possible des *céraunies* dans l'atmosphère (1).

C'est Michel Mercati, médecin du pape Clément VIII, qui, dès le seizième siècle, s'est occupé l'un des pre-

(1) Ulyssis ALDROVANDI Patricii bononiensis *Musæum metallicum in Libros tres distributum.* Marcus Antonicus Bernia... in lucem edidit. Parmiæ Placentiæ et C. durem VI, ch. XI, livre IV, p. 606 à 612 : « Quibus autem sanior est mens, de casu huius lapidis valde dubitant, immo diffitentur, inter quos doctissimi illi viri Agricola, et Cardanus recensentur : quinimo et Plinius magis alienæ opinionis enarrator, quam propriæ sententiæ assertor, de hoc et ipse dubitat... Verum quoniam tam constans fama est fulmen esse lapidem, ut si quis hanc Vulgi opinionem explodere vellit, insipiens prorsus esse videatur : quocirca ratio, qua in nubibus huiusmodi lapis gigni possit (si tamen ibi generatur) hoc in loco, ad mentem Philosophorum, assignanda est... »

Digitized by Google

miers des haches polies avec un véritable esprit scientifique et il est à peu près certain que celles de ces haches, conservées au Musée du Vatican depuis trois siècles, ont été recueillies par ce savant qui mourut le 25 juin 1593 (1). Mais les œuvres de Mercati, éditées seulement en 1717, furent peu connues et lorsque, en 1748, le médecin de Stanislas, Buchoz, dans son *Vallerius Lotharingiæ* (2), mentionne « les céraunies en forme de flèches que l'on trouve sur le chemin de Commercy », c'est apparemment des pierres de foudre qu'il est uniquement question.

On aime à constater que, vers la même époque, notre grand naturaliste Buffon était déjà complètement fixé sur l'origine et la destination des silex taillés et des haches en pierre polie. En parlant des premiers hommes, il s'exprime en ces termes : « Ils ont commencé par aiguiser une forme de hache, ces cailloux durs, ces jades, ces pierres de foudre que l'on a cru tombées des nues et formées par le tonnerre et qui néanmoins ne sont que les premiers monuments de l'art de l'homme dans l'état de pure nature. »

Dom Calmet également, dans sa *Notice de Lorraine*, se montre déjà instruit à cet égard, comme le prouve ce passage : « Nous avons des preuves que les anciens Celtes ou Gaulois se servaient de haches de pierre au lieu de fer ou d'airain... »

---

(1) Michaelis MERCATI samminiatiensis *Metallotheca*. Opus posthumum. Romæ, 1717, M. Sabioni, in-8, p. 241-243.

(2) BUCHOZ, *Vallerius Lotharingiæ, ou Catalogue des mines, terres, fossiles et cailloux que l'on trouve dans la Lorraine et les Trois-Évêchés*. 1769.

Digitized by Google

La croyance ancienne à l'origine céleste des pierres travaillées devait naturellement les faire considérer comme des talismans et, de fait, déjà Boèce rapporte qu'on avait coutume de porter ces pierres pour éviter d'être frappé par la foudre. On leur prêta bien d'autres vertus! Le poète Marbodée affirme que « celui qui porte avec soi cette pierre n'est pas frappé de la foudre, non plus que la demeure ou les villas qui la possèdent, et le vaisseau qui vogue sur les flots ou sur les mers n'est pas entraîné par le tourbillon ou frappé de la foudre. Elle est utile aussi dans les causes et dans les combats à gagner, de même qu'elle procure un doux sommeil et favorise de doux songes » (1).

Gessner rapporte de son côté qu'elle était considérée de son temps comme le meilleur médicament préventif contre certaines maladies des enfants (2).

Le Musée de Nancy possède une hache en pierre polie bien typique conservée, non pas dans la collection des objets préhistoriques, mais dans une vitrine de la galerie des Cerfs parmi les curiosités historiques. D'après une note en écriture ancienne qui l'accompagne, il s'agit d'une « Pierre néphrétique qui a esté donnée avec une pareille à Monseigneur le Prince François de Lorraine, évesque de Verdun, par Mon-

(1) « Qui caste gerit hunc a fulmine non ferietur,
Nec domus, aut villæ, quibus assuerit lapis ille,
Sed neque, navigio per flumina, vel mare vectus,
Turbine mugetur nec fulmine percuttetur.
Ad causas etiam, vincendaque; prœlia prodest,
Et dulces somnes, et dulcia somnia præstat. »
U. Aldrovandi Patricii bononiensis *Musæum metallicum*, etc., ch. XI, livre IV, p. 612.

(2) *Ibid.*, p. 612.

Digitized by Google

sieur de Marcheville, ambassadeur pour le Roy de France à Constantinople auprès du Grand Seigneur, à son retour dudit Constantinople, laquelle portée au bras ou sur les reins a une vertu merveilleuse pour jetter et préserver de la gravelle comme l'expérience le faict voir journellement » (1).

Je possède moi-même une belle hachette en pierre polie, presque translucide, munie d'un anneau plat et d'une bélière de suspension, le tout en argent. L'usure de l'anneau et surtout de la bélière prouve qu'elle a été longtemps portée comme amulette. Elle passait pour préserver de la fièvre de lait au moment du sevrage des enfants et, il n'y a pas un demi-siècle, elle circulait encore de maison en maison, pour cet usage, dans un village des environs de Langres.

Ces pratiques superstitieuses persistent d'ailleurs dans certaines régions où les haches polies sont l'objet d'une réelle vénération rappelant, en somme, le culte dont elles furent l'objet chez plusieurs peuples du monde antique.

Cependant, dès le commencement du dix-neuvième siècle, les produits de l'industrie lithique paraissent avoir été recueillis par un petit nombre de collectionneurs. Dans la Meurthe, le Dr Gaillardot, de Lunéville, découvre à Deuxviller, en 1816 ou 1817, deux couteaux en silex qui entrèrent dans sa collection. En signalant ce fait, F. Lebrun, géologue de mérite, rappelle que c'est le Dr Gaillardot, attaché comme médecin à Bernadotte, qui, le premier, fouilla les

(1) *J. de la Soc. d'Archéol. lorr.*, 1866, p. 103.

Digitized by Google

tumuli suédois et les *kjoekkenmoeddings* du Danemark (1).

C'est ensuite sur le promontoire élevé séparant les deux branches de la Seille avant leur réunion en une seule rivière que furent recueillis, vers 1825, les premiers silex entrés dans les collections nancéiennes. Depuis longtemps, les habitants du village voisin, Morville-les-Vic, ramassaient dans les champs des silex taillés dont ils se servaient irrévérencieusement pour battre le briquet. Parmi ces profanes qui faisaient si bon marché de ces vénérables reliques du passé, il se trouva heureusement un esprit cultivé qui sut en reconnaître la valeur. C'était M. Huzard, curé de la paroisse, qui recueillit précieusement un certain nombre de ces instruments en silex déposés par lui, avant 1843, quelques-uns au Musée d'histoire naturelle de Nancy, les autres dans la collection de l'ancien Grand Séminaire de notre ville (2).

Beaulieu, en 1840, signale quelques-uns de ces silex taillés trouvés anciennement sur le sol lorrain, et conservés comme curiosités dans les collections particulières (3); mais jusqu'alors on n'attachait pas grande importance à ces objets.

A ce moment se produisit un fait qui bouleversa l'idée que l'on se faisait depuis des siècles de la chro-

(1) F. Lebrun, *Des Études préhistoriques en Lorraine* (*Bull. Soc. philomatique vosgienne*, 2e année, 1876, Saint-Dié, 1877, p. 213).

(2) A. Godron, *L'Age de la pierre en Lorraine* (*Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1867, p. 280).

(3) Beaulieu, *Archéologie de la Lorraine*, t. I, p. 39 et 105; t. II, p. 22.

Digitized by Google

nologie humaine. Aussi bien ce fait aurait dû frapper les esprits depuis longtemps si l'on ne s'était habitué à considérer comme *céraunies* les pierres taillées trouvées au sein de la terre. En suivant, jour par jour, les travaux de terrassement dans les alluvions anciennes de la Somme, consacrant ainsi ses moments de loisir à des études géologiques, Boucher de Perthes, alors directeur des douanes à Abbeville, recueillit à différents niveaux de belles séries de ces silex taillés qui font aujourd'hui la richesse de nos Musées. Il fit connaître le résultat de ses observations dans des publications parues successivement, à partir de 1846, sous le titre : *Antiquités Celtiques et Antédiluviennes*, et qui soulevèrent dès le début des discussions passionnées, poursuivies pendant de longues années. La lutte fut chaude, car les antagonistes, comprenant de part et d'autre l'élite des savants français et anglais, étaient armés de pied en cap, et ce n'est que lorsque tous les arguments furent épuisés et que la vérité apparut enfin lumineuse aux yeux de tous que l'accord se fit et que le calme finit par renaître. Rien ne pouvait prévaloir contre la réalité de ce fait bien établi et facile à vérifier, que les produits, désormais incontestés, du travail humain, se trouvaient associés aux restes des grands animaux quaternaires dans des couches d'alluvions anciennes non remaniées depuis l'époque de leur dépôt.

C'est sous l'influence de ces découvertes et des controverses suscitées par elles que l'archéologie préhistorique prit réellement naissance en Lorraine. Le Dr Godron, doyen de notre Faculté des sciences, en

Digitized by Google

fut l'initiateur, activement secondé par Husson, père, pharmacien à Toul, qui s'occupait alors de recherches et d'études géologiques dans les environs de cette ville.

Préoccupé de la question de savoir si nos grottes lorraines contenaient, comme celles déjà explorées dans d'autres régions, des ossements humains et des produits industriels, Husson se mit à explorer les Trous de Sainte-Reine, situés en face de Pierre-la-Treiche. Il en donna une description, avec plan à l'appui, dans un rapport adressé à l'Académie des sciences le 10 août 1863. Il y conclut, un peu hâtivement, semble-t-il, que les grottes ou cavernes, dites Trous de Sainte-Reine, ne renfermaient ni ossements humains, ni traces d'industries (1). Ces conclusions, nullement conformes aux faits rapportés, du moins en ce qui concerne les produits de l'industrie en silex, trahissaient évidemment l'influence des polémiques que soulevait à ce moment la découverte de la mâchoire humaine de Moulin-Quignon, près d'Abbeville.

La même année, Husson fouilla une autre caverne, sorte de fissure ouverte sous le plateau de la Treiche, à 21 mètres au-dessus du cours de la Moselle. Dans une note à Élie de Beaumont, il propose de lui donner le nom de *Trou des Celtes*, qu'elle a conservé depuis. Après avoir donné une coupe géologique du terrain de remplissage, il signale, dans la couche inférieure,

(1) Husson, *Origine de l'espèce humaine dans les environs de Toul*, Pont-à-Mousson, 1864.

Digitized by Google

sous des masses stalagmitiques en mélange avec le diluvium, des restes de produits industriels et de nombreux ossements humains. La nomenclature des objets découverts, quelque incomplète que soit leur description, indique un gisement remontant au moins à l'âge néolithique. Mais Husson, toujours obsédé, semble-t-il, par l'idée que l'homme antérieur au diluvium n'existe pas, conclut en attribuant les débris exhumés du Trou des Celtes à l'époque celtique. Il entreprit des recherches sur d'autres points de la vallée de la Moselle, notamment dans la grotte du Géant, située sur la rive droite, à 5 kilomètres en amont des Trous de Sainte-Reine.

Dans une note à l'Académie des sciences datée du 16 mai 1864, Husson signale, dans la partie des Trous de Sainte-Reine, dite caverne aux trois issues, des sortes d'inscriptions qui tapissent par place les pierres des parois. Elles consistent assez souvent, dit-il, en traits longitudinaux sur lesquels on en a tiré de verticaux; ailleurs ce sont des carrés, des croix nombreuses, des lignes sans forme définie qui s'entrecroisent dans tous les sens et rappellent le barbouillage d'un écolier ne sachant encore ni lire, ni écrire. Des incisions semblables ont été remarquées par Husson dans une autre partie dite le *Labyrinthe*. Là, comme sur les parois des grottes voisines, il faut faire abstraction de lettres, de mots et de noms d'une époque relativement récente. Étant donné que de pareils dessins rudimentaires, dont quelques-uns remontent sûrement à l'âge paléolithique, ont été relevés sur les parois des grottes d'autres régions, les

Digitized by Google

observations faites par le géologue toulois offrent un véritable intérêt (1).

Le Dr Godron suivait de fort près les recherches de Husson; il l'accompagna à différentes reprises au Trou des Celtes, où ils effectuèrent en commun des fouilles qui leur permirent de préciser certains points insuffisamment mis en lumière. Il résulte des faits ainsi observés que l'on se trouvait en présence d'une grotte sépulcrale utilisée pendant une longue suite de siècles, sans doute à partir de l'époque magdalénienne.

Godron créa, au Musée de la Faculté des sciences de Nancy, des collections de l'âge de pierre. Il y fit entrer des silex taillés provenant de Saint-Acheul, des principales stations de la Dordogne, du Grand-Pressigny, de Saône-et-Loire, des Charentes, des Palafittes suisses et du Danemark. Il y déposa les objets découverts en compagnie de Husson dans la grotte sépulcrale du Trou des Celtes. Le tout remplissait trois longues vitrines. Ces collections fournirent au professeur Godron des matériaux utiles pour faire, à la Faculté, en dehors de son enseignement officiel, des leçons du soir sur l'archéologie préhistorique; elles eurent lieu pendant le semestre de 1867-1868 et contribuèrent à populariser cette science encore toute nouvelle.

En 1867, le Dr Godron publia dans les Mémoires de notre Académie, sous le titre : *L'Age de pierre en Lorraine*, un résumé des faits jusqu'alors observés

(1) Husson, *Origine*, etc., *loc. cit.*

Digitized by Google

dans notre province. En 1878 et 1879, il revint sur le même sujet dans deux publications, la première intitulée : *Histoire des premières découvertes,* et la seconde : *Les Cavernes des environs de Toul et les mammifères qui ont disparu de la vallée de la Moselle.* Godron a ainsi exercé sur les débuts de la préhistoire en Lorraine une action d'autant plus utile et féconde que, par ses vastes connaissances en sciences naturelles, il sut imprimer aux recherches une direction scientifique qui évita aux nouveaux adeptes le danger de s'égarer sur ce terrain nouveau où, à chaque pas, surgissaient des problèmes inattendus.

A l'époque où Husson localisait ses investigations dans la vallée de la Moselle et plus particulièrement aux environs de Toul, Raoul Guérin explorait de son côté les environs de Nancy. De 1865 à 1872, il publia les comptes rendus de ses fructueuses recherches dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine.*

En 1867, Ch. Cournault et Guérin découvrent sur le revers de la côte de Malzéville, au lieudit « La Trinité », une quinzaine de tertres funéraires dont ils firent ouvrir un certain nombre. Le résultat de ces fouilles fut publié en 1868, sous le titre : *Les Tombelles antéhistoriques de la côte de Malzéville* (1). Des faits extrêmement intéressants furent observés au cours de ces travaux. L'un des tertres, composé de pierres plates plus ou moins volumineuses, dont plusieurs portaient les traces d'un feu intense, présentait

(1) *J. de la Soc. d'Archéol. lorr.,* février 1868, p. 28 à 39.

Digitized by Google

deux foyers superposés séparés par des dalles brutes et une couche de terre très fine. Au milieu des cendres et des charbons de chacun de ces foyers gisait une hache en pierre polie.

Dans les autres tumulus qui furent ouverts, Guérin ne trouva absolument rien dans le milieu, sur plus d'un mètre en tous sens; mais, en dehors du tumulus proprement dit, une bande de terrain, large de 1m50, composée d'un mélange noirâtre de terre, de fragments de poterie grossière et d'os pour la plupart brisés intentionnellement, faisait tout le tour du massif. Il s'agit évidemment là de débris provenant de l'accomplissement d'un rite funéraire autour de tombes d'incinération qu'il est permis d'attribuer à l'époque de transition du néolithique à l'âge du bronze.

En 1868, Raoul Guérin fit paraître sa notice sur les objets antéhistoriques du Musée Lorrain. Ses descriptions sont accompagnées de nombreux dessins d'autant plus précieux que quelques-uns d'entre eux figurent des objets antiques aujourd'hui perdus. En 1871, il publie, sous forme de notes, les découvertes préhistoriques faites aux environs de Nancy (1). Il fit don au Musée d'histoire naturelle, non seulement de ses trouvailles dans la région, mais encore d'objets provenant des cités lacustres du lac du Bourget et des kjoekkenmoeddings du Danemark.

A la même époque, Étienne Olry explorait la région qui forme l'arrondissement de Toul. C'est grâce aux

(1) *J. de la Soc. d'Archéol. lorr.*, 1871, p. 12-17 et 92-96.

Digitized by Google

dons de ce zélé et érudit chercheur que fut commencée, vers 1866, la collection de silex ouvrés du Musée Lorrain. De 1865 à 1871, parurent successivement ses Répertoires archéologiques des cantons de Colombey et de Toul-Sud, de Haroué et de Vézelise; et finalement de Domèvre, Toul-Nord et Thiaucourt (1). Les travaux de ce modeste, laborieux et dévoué instituteur sont tout à fait remarquables et ils méritent l'estime dans laquelle ils n'ont cessé d'être tenus. En étendant ses recherches sur une région encore peu explorée, Olry a contribué dans une large mesure au progrès de l'archéologie préhistorique en Lorraine.

De son côté, l'abbé Merciol, curé de Morville, a consacré, pendant de longues années, tous ses loisirs à recueillir les silex taillés et les haches polies qui abondaient dans cette partie du bassin de la Seille. Il suivait ainsi le bel exemple donné par l'un de ses prédécesseurs, le curé Huzard, dont j'ai rappelé l'intervention heureuse dès la première moitié du dix-neuvième siècle. L'abbé Merciol n'était pas seulement un collectionneur méthodique et vigilant, mais aussi un explorateur actif dont les observations judicieuses faites sur le terrain même sont du plus haut intérêt.

L'importante collection, patiemment formée par l'abbé Merciol, est heureusement venue enrichir le Musée Lorrain où elle est appelée à rendre de grands services aux travailleurs.

---

(1) *Mémoires de la Soc. d'Archéol. lorr.*, 1866, 1870, 1871.

Digitized by Google

Je dois encore mentionner ici les explorations fructueuses de Louis Robert, aux environs de Pont-à-Mousson, et les travaux anthropologiques remarquables du Dr René Collignon.

Les recherches, durant cette première période du préhistorique lorrain, furent marquées par un incident qui eut un certain retentissement, puisqu'il fit l'objet d'une communication à l'Académie des sciences et d'une enquête sur place de l'un de ses membres. Cet incident peut donner une idée des écueils que les premiers chercheurs rencontrèrent sur leur chemin et de la prudence qu'il leur fallut montrer pour déjouer les manœuvres plus ou moins malicieuses inventées pour les tromper.

En préhistoire, comme en géologie, les matériaux recueillis n'ont de véritable valeur que s'ils ont été trouvés en place, c'est-à-dire dans une couche géologique non remaniée avec laquelle ils font pour ainsi dire corps. Si cette condition n'est pas remplie, on ne saurait affirmer l'âge d'un fossile ou d'un silex d'après le gisement, ni l'âge d'un gisement d'après le fossile ou le silex travaillé qui n'y auraient pas été recueillis en place.

J'ai gardé de mon séjour en Savoie le souvenir d'une tentative de mystification dont je fus le témoin et qui m'a donné l'occasion de voir quelle vigilance s'impose en présence d'objets que l'on n'a pas soi-même trouvés bien en place. C'était au cours d'une de ces excursions géologiques que la Société d'histoire naturelle de Savoie effectue fréquemment dans les environs de Chambéry. Le programme, ce jour-là,

Digitized by Google

comportait l'étude de cette partie si attrayante de la chaîne de l'Épine, qui surplombe le merveilleux lac du Bourget dominé, un peu en retrait, par la Dent-du-Chat, terrain classique pour les géologues, où les couches jurassiques se succèdent en assises bien distinctes et permettent de lire, comme dans un livre ouvert, cet épisode grandiose du soulèvement alpin. En dehors de quelques géologues et botanistes, le groupe comprenait surtout des amateurs de sport, alpinistes fervents ne songeant dans leur ascension qu'à atteindre le sommet pour respirer à pleins poumons l'air pur et vivifiant des hautes régions, tout en admirant l'inoubliable panorama qui s'offre au spectateur quand, dirigé vers le sud-est, son regard s'étend sur les puissants massifs sub-alpins de la Savoie et du Dauphiné avec, comme fond du tableau, les glaciers et les cimes neigeuses de la chaîne de Belledonne! A la vérité, les géologues et les botanistes ne restaient pas indifférents à ce spectacle, mais, absorbés par leurs recherches sur le terrain, ils ne pouvaient aussi exclusivement s'abandonner à la contemplation de ces merveilles et ils s'en dédommageaient en faisant d'amples récoltes pour leurs collections. Nous cheminions depuis quelque temps sur la belle route qui, partant du Bourget, s'élève en d'innombrables lacets jusqu'au col du Chat, quand je vis un de nos moins zélés naturalistes se mettre à scruter le terrain tout en se rapprochant de notre président, le géologue savoyard bien connu, M. J. Révil, qui, armé de son marteau et d'un ciseau, faisait consciencieusement sa récolte de fossiles. Absorbé par

Digitized by Google

ce travail, celui-ci n'avait pas remarqué la manœuvre de notre compagnon qui, animé d'un nouveau zèle, paraissait fort occupé à explorer le même gisement. Tout à coup, ce dernier montra un coquillage ramassé, disait-il, à l'instant même et dont il désirait savoir le nom. Interrompant alors son travail, M. Révil examina l'objet, puis, le rendant à son interlocuteur, il en fit connaître la dénomination; mais il ajouta aussitôt que le fossile n'appartenait pas à ce niveau et qu'il devait y être arrivé accidentellement. La mystification ayant ainsi échoué, notre facétieux excursionniste avoua de bonne grâce qu'il avait voulu mettre à l'épreuve la science du géologue.

Ici, le géologue était un maître, mais, combien d'autres, moins expérimentés, auraient pu s'y laisser prendre!

A cet exemple de mystification, je puis en ajouter un autre, plus extraordinaire, dont j'ai été moi-même l'objet l'année dernière, au cours de mes fouilles dans le bois de Bayonville. A la lisière de cette forêt existe un souterrain effondré sur un certain parcours, dont il ne subsiste qu'une excavation profonde de quelques mètres et connue sous le nom de *Trou des Fées*. J'ai découvert là, à 3 mètres de profondeur, dans une fissure de la roche peut-être élargie puis recouverte de dalles brutes, une sépulture où, avec ce qui restait d'ossements, j'ai recueilli une belle pointe de flèche et un grattoir en silex. Or, la flèche est sûrement néolithique, alors que le grattoir, recouvert d'une patine blanche bien différente, est un instrument moustérien typique. M. Henri Martin, l'heureux explo-

Digitized by Google

rateur de la station de La Quina, dans la Charente, auquel j'ai montré mon grattoir, m'a déclaré que la technique était absolument celle du Moustérien, ajoutant que s'il l'avait trouvé à La Quina, il n'hésiterait pas un instant à le classer parmi les pièces typiques moustériennes. Je suis bien persuadé, cependant, que la sépulture est néolithique! Comment se fait-il alors que j'y trouve, bien en place cette fois, un grattoir moustérien dont l'époque de fabrication est antérieure d'un certain nombre de milliers d'années peut-être? Je ne puis cependant accuser le défunt ou son entourage d'avoir cherché à me mystifier. A mon avis, l'explication est toute simple. A quelques kilomètres de là s'élève le plateau escarpé et isolé, dénommé le *Rudemont*, où M. J. Beaupré a recueilli autrefois une assez grande quantité de silex taillés dont quelques-uns présentent des formes magdaléniennes et même moustériennes. Moi-même, en une seule exploration d'une heure, j'ai eu l'occasion d'y ramasser plusieurs pièces parmi lesquelles un grattoir moustérien. Or, le défunt du *Trou des Fées* aura fait comme moi; il aura trouvé au Rudemont, ou sur quelque autre hauteur voisine, des silex qu'il n'a pas eu ainsi la peine de tailler. Il s'en sera servi ou il les aura conservés précieusement, qui sait, peut-être déjà comme *céraunies*, et, selon l'usage de l'époque, on a déposé à côté de lui dans sa tombe, la flèche néolithique et le grattoir moustérien!

L'incident, auquel j'ai fait allusion avant de raconter les deux faits qui précèdent, se rapporte à une découverte sensationnelle annoncée à Élie de Beau-

Digitized by Google

mont, par une note insérée dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, séance du 6 octobre 1862. Il s'agissait d'une mâchoire humaine, de haches en trapp, etc..., trouvées dans une petite caverne ou crevasse du calcaire oolithique de Maxéville. Les professeurs Godron et Nicklès, vivement intéressés, voulurent contrôler sur place l'exactitude des faits allégués par le jeune auteur de la découverte. Celui-ci les conduisit dans la carrière supérieure du vallon de Maxéville, où il leur fit voir le gisement déjà à moitié fouillé. Il se livra en leur présence à de nouvelles recherches. Celles-ci restaient d'abord sans résultat; mais, les deux professeurs ayant un instant seulement perdu de vue le jeune fouilleur, une découverte se produisit aussitôt. Il s'empressa de leur montrer deux pierres taillées, « barbouillées maladroitement et imparfaitement de l'argile rougeâtre de la crevasse » que, disait-il, sa pioche venait de mettre au jour. Elles n'étaient pas en silex, mais en trapp de Raon-l'Étape que l'on cassait précisément à cette époque, à Nancy, sur les côtés de la nouvelle route de Toul, et qui servait à l'empierrement de cette voie de communication. Godron et Nicklès, dès lors fixés sur la valeur des trouvailles du jeune explorateur, revinrent de leur excursion avec la conviction que ces haches préhistoriques, imitées de celles de Saint-Acheul, exposées au Musée de la Faculté des sciences, avaient été fabriquées à Nancy, en l'an de grâce 1863. Ils les déposèrent au dit Musée « comme témoins authentiques certifiant leur nature et leur origine ».

Digitized by Google

Eugène Robert, chargé par Élie de Beaumont de faire une enquête au sujet de cette fameuse découverte, arriva aux mêmes conclusions dans une note insérée dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, séance du lundi 24 août 1863.

Cette tentative de supercherie fait voir l'utilité de trouver soi-même les objets bien en place; elle démontre de plus la nécessité, pour le préhistorien, de prendre pour règle de conduite la prudence et la circonspection sans lesquelles il risque, ou d'être la dupe de simples mystificateurs, comme ceux qui viennent d'être mis en scène, ou de devenir la victime de faussaires, bien autrement experts dans l'art de la contrefaçon et du trucage. On doit savoir infiniment gré aux savants lorrains d'avoir su déjouer ce premier essai de falsification et décourager ainsi, dès le début, ceux qui auraient pu être tentés de les imiter.

Avec Gustave Bleicher, la préhistoire en Lorraine entre dans une ère nouvelle, caractérisée par un redoublement d'activité dans les recherches et l'adoption de méthodes et de procédés véritablement scientifiques.

L'illustre maître estimait qu'il n'y avait pas une science, mais des sciences préhistoriques et, parmi elles, il compte en première ligne la géologie, puis la paléontologie, la minéralogie, la botanique et enfin, comme annexes, la physique et la chimie. Ce vaste ensemble de connaissances, qu'il jugeait utiles pour étudier le passé de notre race, ne l'effrayait pas, sans doute parce qu'il était déjà passé maître dans chacune.

Géologue, il le fut de vocation et les travaux géo-

Digitized by Google

logiques qui ont illustré son nom font pressentir ceux qu'il aurait pu accomplir, si les circonstances lui eussent permis de s'y spécialiser. La paléontologie, science des fossiles, c'est-à-dire des organismes éteints qui ont laissé leurs débris ou leurs empreintes dans le sol, lui était d'autant plus familière que ses études préférées l'avaient mis, dès le principe, en face du problème de la filiation des genres et des familles à travers les âges géologiques. Je ne retiendrai du botaniste que ses travaux sur la paléontologie végétale, c'est-à-dire ceux relatifs aux plantes fossiles. Les recherches scientifiques auxquelles il se livra en collaboration avec le professeur Fliche, sur la faune et la flore quaternaires, ont mis en évidence les changements climatériques survenus aux âges préhistoriques. Sans sortir des environs immédiats de Nancy, Bleicher et Fliche trouvèrent les preuves d'une période de refroidissement pendant l'époque quaternaire, dans les dépôts de lignites mis à nu à Jarville au cours des travaux du chemin de fer. Les faits bien observés par eux démontrent la succession de phases de refroidissement et de réchauffement dues, non pas, comme on le croyait alors, à une seule invasion glaciaire, mais à plusieurs, séparées par des périodes interglaciaires de très longue durée.

Bleicher s'était fait aussi une spécialité de l'étude lithologique, micrographique et microchimique des roches sédimentaires. Il y avait acquis une véritable notoriété et les perfectionnements qu'il a apportés à la préparation et à l'étude des plaques minces de roches calcaires témoignent de sa maîtrise dans les

Digitized by Google

autres branches de la science préhistorique telle qu'il l'avait conçue.

Parmi les travaux plus particulièrement consacrés à la préhistoire vient se placer au premier rang l'ouvrage, écrit en collaboration avec le Dr Faudel, de Colmar, et qui porte le titre : *Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace.* Par suite de l'état de santé toujours précaire de son savant collaborateur, et ami, la part de Bleicher, dans l'élaboration de ce travail, est considérable; celui-ci parut en cinq fascicules, abondamment illustrés, échelonnés de 1878 à 1889. Cet ouvrage, qui a valu plusieurs distinctions à ses auteurs, est, comme l'a dit M. Héron de Villefosse dans son rapport à la commission des prix des antiquités de la France (1889), « un monument national que les deux Alsaciens et ardents patriotes ont voulu élever à leur chère province ».

La Lorraine, son pays d'adoption, devint alors pour Bleicher un champ d'études préhistoriques qu'il a fouillé sans relâche jusqu'à sa mort. Dans son discours de réception à l'Académie de Stanislas, en 1883, Bleicher avait déjà pris pour sujet : *Nancy avant l'histoire.* Il y fait un tableau magistral des grandes époques géologiques qui ont façonné la vallée où, au fur et à mesure que la Meurthe creusait son lit, les populations préhistoriques s'établirent sur les terrasses et les plateaux dominant le Nancy actuel.

A l'énumération des différentes sciences préhistoriques, Bleicher aurait pu en ajouter une, encore peu développée il est vrai, mais aujourd'hui d'une très grande importance. C'est la technologie, qui répond

Digitized by Google

à un ensemble de notions se rapportant à l'étude des procédés industriels. Elle nous apprend à distinguer la technique, c'est-à-dire le procédé matériel de fabrication de l'outillage primitif. La classification de l'industrie lithique est basée sur la connaissance de cette technique qui se modifie d'âge en âge, d'une façon très appréciable. C'est grâce à sa connaissance de la technologie que Bleicher a pu déterminer l'époque approximative de la fabrication de silex taillés à grands éclats, recueillis en 1888 aux environs de Commercy. Bien que ces silex aient présenté une grande analogie avec des outils chelléens, il n'hésita pas, en présence d'un détail en apparence insignifiant, portant sur la forme d'un tranchant en biseau, à conclure que l'on se trouvait en présence de produits de l'industrie néolithique.

Le temps me fait défaut pour mentionner tous les travaux préhistoriques de Gustave Bleicher. Du moins voudrais-je ajouter quelques mots pour dire quelle influence féconde il a exercée sur le développement de ces études en Lorraine. « Il excellait, dit le professeur Fliche, à inspirer la passion dont il était dévoré, à ses élèves, à d'autres aussi plus avancés en âge qui entraient en relation avec lui. » Ceux-ci venaient le consulter, lui demander conseil, et non seulement il se faisait un plaisir de les guider, mais il les associait souvent à ses travaux. C'est ainsi qu'en collaboration avec M. Barthélemy, plus tard avec M. J. Beaupré, il fit paraître une série de notices sur le préhistorique de la Lorraine. En 1896, notamment, il publia, avec M. J. Beaupré, le *Guide pour les recherches archéolo-*

Digitized by Google

giques de l'est de la France, qui a rendu et rend encore les plus grands services.

Et lorsque, le 8 juin 1901, une mort brutale vint frapper ce noble et vaillant fils d'Alsace, en pleine activité et alors qu'il espérait pouvoir mettre en œuvre les matériaux laborieusement amassés, la science préhistorique lorraine fut douloureusement atteinte. Heureusement, l'exemple et les travaux du maître avaient porté des fruits et ses élèves et collaborateurs se montrèrent disposés à continuer son œuvre.

La préhistoire, dès cette époque, était d'ailleurs entrée de plain-pied dans l'enseignement universitaire, avec les magistrales leçons que notre éminent compatriote, M. Ch. Pfister, lui consacrait dans ses cours publics à la Faculté des lettres. Elle pouvait ainsi espérer un moment de posséder en Lorraine le maître, le savant que la Sorbonne compte aujourd'hui parmi ses plus distingués professeurs; mais, le projet déjà conçu et depuis pleinement réalisé, de doter Nancy d'un monument historique, littéraire et artistique digne de notre ville, n'aura pas été sans influence sur la détermination de se consacrer plus spécialement à l'histoire du Moyen Age et des temps modernes.

L'Académie de Stanislas, toujours attentive à favoriser le progrès des sciences et des lettres, a contribué elle aussi au développement des études préhistoriques en Lorraine, par ses encouragements sous forme de prix. En 1889, à la suite d'un brillant concours, elle a couronné l'ouvrage de M. François Bar-

Digitized by Google

thélemy : *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire.* M. C. Bernhardt, de son côté, avait présenté un travail remarquable : *Les Peuples préhistoriques en Lorraine.* En 1901, c'est M. J. Beaupré, qui fut lauréat de notre Académie pour son intéressant et substantiel ouvrage : *Les Études préhistoriques en Lorraine, de 1889 à 1900, et aperçu général sur les époques gallo-romaine et mérovingienne dans le département de Meurthe-et-Moselle.*

Bien d'autres publications relatives au préhistorique lorrain ont vu le jour depuis une trentaine d'années; mais ce serait sortir du cadre que je me suis tracé que d'essayer de les mentionner toutes. Je rappellerai cependant encore, à cause de son importance spéciale, une notice de M. F. Barthélemy, publiée en 1890 dans les *Mémoires de l'Association française pour l'avancement des sciences.* Il s'agit de la découverte d'un outil paléolithique dans le diluvium rouge sableux qui représente la couche supérieure des alluvions étalées au confluent de la Moselle et de la Seille. C'est en 1882, que le géologue messin, M. l'abbé Friren, professeur au séminaire de Montigny-les-Metz, découvrit dans un gisement, à 1 mètre de profondeur, le petit coup de poing acheuléen typique en quartzite rougeâtre déposé au Musée Lorrain. D'une authenticité non douteuse, il constitue le produit industriel humain le plus ancien qui ait été recueilli jusqu'à ce jour en Lorraine (1).

---

(1) Bleicher avait bien déjà signalé, en 1883, un silex taillé trouvé dans une gravière entre le château de Renémont et

Digitized by Google

Et quel intérêt, ai-je entendu dire parfois, quelle utilité trouvez-vous donc à ramasser tous ces cailloux, tous ces vieux débris, qui ne peuvent servir qu'à encombrer les vitrines de nos collections? C'est l'intérêt, qu'à un point de vue beaucoup plus étroit, chacun peut avoir à recueillir tous les documents se rapportant à ses aïeux. Ici, ce n'est pas seulement une famille qui est en cause, c'est l'humanité tout entière qui, hier encore, ignorait tout de ses ancêtres lointains, dont elle commence à entrevoir la silhouette à travers les brumes se dissipant peu à peu à la lumière des découvertes de la préhistoire. Ne sommes-nous pas les héritiers de ces hommes primitifs, de leurs efforts, de leurs progrès, des forces morales accumulées par eux pendant de longs siècles de privations et de souffrances? Plus nous les connaîtrons, ces ancêtres retrouvés, plus nous serons amenés à les honorer, à les admirer, à les aimer. Alors qu'ils ignoraient l'existence du métal, ils sont parvenus peu à peu à utiliser, puis à mettre en œuvre, avec un véritable talent, les seuls matériaux à leur portée, pour confectionner ces outils, ces armes destinés à leur servir dans l'âpre lutte pour l'existence. De perfectionnement en perfectionnement, ils sont arrivés à tirer de simples rognons de silex, de cailloux et de fragments de roches dures,

---

Fléville. « C'était, dit-il, une arme de petite taille, du type couteau, bien plus perfectionnée que les grandes haches de Saint-Acheul et de Chelles. » Malheureusement, nous ne possédons pas d'autres données sur les circonstances de cette trouvaille; il n'est donc guère possible de faire état de ce silex qui, d'ailleurs, paraît appartenir déjà au paléolithique supérieur.

Digitized by Google

de véritables objets d'art, et lorsqu'une fois le cuivre, puis le bronze et le fer furent successivement découverts, leurs progrès en métallurgie se manifestent par ces belles séries d'armes, d'instruments ou de simples ornements, d'une diversité de formes, d'une variété d'ornementation et d'une exécution vraiment remarquables. Et ce n'est pas seulement l'industrie qui les occupait au milieu de leur dure existence, ils cultivaient les arts et nous sommes surpris, en voyant ces sculptures, ces gravures sur os et sur les parois des grottes, de l'habileté que mettaient déjà, à la poursuite d'un idéal, ces hommes que l'on se plaît trop souvent à nous montrer sous un jour plutôt défavorable. Or, nous n'avons nullement à rougir de cette humanité primitive, car, aussi loin qu'il nous a été possible jusqu'ici de retrouver ses traces, elle présente tous les caractères physiques et intellectuels de l'homme. Et si quelques-uns des rares débris anatomiques exhumés et reconstitués tant bien que mal, ne donnent pas précisément l'idée de la beauté sculpturale grecque, n'est-il pas logique d'en attribuer la cause à l'influence du milieu si différent du nôtre et aussi au genre d'existence que menaient ces rudes amateurs de chasse, de pêche et autres exercices en plein air?

Dans une question de cette importance, qui soulève les problèmes les plus graves de la destinée humaine, il y a quelque chose de choquant et même d'irritant à voir des esprits superficiels se livrer à des affirmations ou à des déductions uniquement appuyées sur des faits, ou mal connus, ou mal in-

Digitized by Google

terprétés, en tout cas dénués de preuves sérieuses. C'est ici surtout que doit être appliquée la méthode qui s'en tient à des faits consciencieusement amassés et rigoureusement contrôlés. Comme l'archéologie et l'histoire, la science préhistorique doit s'inspirer des sages paroles prononcées récemment par M. Homolle : « L'unique règle du savant », dit-il, « c'est le vrai, le vrai seul. Les monuments sont les témoins de l'antiquité, ils doivent ce que doit le témoin : la vérité, rien que la vérité. »

C'est de cet esprit de probité scientifique que ne se départirent jamais les maîtres de la préhistoire lorraine. En se cantonnant dans le domaine des faits, et en restant aussi éloignés des affirmations hasardeuses que d'un scepticisme non moins blâmable, ils ont fait œuvre réellement utile et durable.

S'il m'était permis, en terminant, d'exprimer un souhait, ce serait de voir les études de l'archéologie préhistorique enflammer de nombreux adeptes disposés à se livrer à des investigations sur le terrain. Sans compter les avantages qu'ils retireront de leurs explorations au grand air, à la recherche de documents, ils puiseront dans l'étude des premières civilisations, de hautes leçons d'ingéniosité, d'endurance, d'énergie.

Digitized by Google

RÉPONSE

DU PRÉSIDENT

M. G. PARISET

AUX RÉCIPIENDAIRES

MM. E. DUVERNOY, L. SCHAUDEL, P. DE LALLEMAND DE MONT

MESSIEURS,

Les membres nouveaux auxquels l'Académie de Stanislas fait aujourd'hui les honneurs de la réception publique, nous viennent tous trois de l'Administration; mais si louable qu'il soit d'être ou d'avoir été au service de l'État, dans les Archives, les Douanes ou les Préfectures, ce ne sont pas seulement les mérites professionnels que l'Académie a voulu distinguer par ses suffrages.

Monsieur (1), vous êtes historien par hérédité, par vocation et, si j'ose dire, par destination. Notre pensée va d'abord du fils au père : Frédéric Duvernoy

---

(1) M. Duvernoy.

Digitized by Google

est présent ici, dans notre souvenir à tous; sa mémoire est restée vivante et aimée parmi ses anciens confrères. A peine il nous quittait pour toujours, en 1904, et vous entriez à l'Académie comme associé-correspondant : son nom a été récrit sur nos listes dans le même temps qu'il en devait disparaître. J'ai été, comme vous, son élève d'histoire au lycée de Nancy et « j'entends encore, après tant d'années, la parole claire et facile de mon vénéré maître, j'entends encore ses leçons limpides, hautement impartiales, j'admire encore sa conscience, son zèle, son dévouement sans bornes ». Notre cher et savant confrère, M. le doyen Floquet, me permettra de lui emprunter les expressions que je viens de citer, car on ne saurait mieux dire, et sa pensée de reconnaissance est aussi la mienne. L'histoire s'est confondue pour vous avec l'enseignement paternel, et pour trouver une carrière, vous n'aviez qu'à ne pas chercher. Un proverbe vosgien, de signification profonde sous sa forme narquoise, dit : « Si chacun balayait devant chez soi, la route serait propre, *Si chécun peino devant chi lu, lé route s'ro prope.* » Vous avez balayé devant chez vous, et très proprement.

Élève à l'École des Chartes, et le premier de votre promotion, vous devenez archiviste paléographe l'année même où l'Académie de Stanislas vous décernait la plus importante de ses récompenses littéraires, le prix Herpin. Étudiant à la Faculté des Lettres de Nancy, vous réussissez d'emblée au difficile concours de l'agrégation d'histoire, de même que, plus tard, vous deviez soutenir brillamment en Sorbonne vos

Digitized by Google

thèses de doctorat ès lettres et bénéficier du prix Prost, à l'Institut. Entre temps, vous étiez appelé à la succession de Lepage aux Archives départementales de Meurthe-et-Moselle. La tâche était lourde. Lepage — un des nôtres, lui aussi — était un homme actif et savant; il a contribué pour une grande part au renouveau des études lotharingistes. Vous avez repris son œuvre, vous l'avez continuée et dépassée.

A peine entré en fonctions, vous avez eu à procéder à l'aménagement nouveau des locaux, à la réfection presque totale de l'ancien bâtiment. L'on peut dire que, sous votre direction, nos Archives départementales ont pris rang parmi les mieux organisées de France; et sans rien dissimuler de ce qui resterait à faire, vous avez pu énumérer avec une légitime satisfaction, dans vos rapports au Conseil général et dans les revues techniques, toutes les précautions prises pour conserver les documents, prévenir les sinistres, assurer le classement rapide des pièces nouvelles. Mais vous n'êtes pas un archiviste sédentaire. Vous avez entrepris l'inventaire et le classement de toutes les archives communales du département, et souvent on a pu vous voir arpenter les chemins vicinaux, la pèlerine lorraine sur les épaules et le bâton à la main, pour aller, de village en village, cataloguer les documents locaux. Le département compte environ six cents communes; plus des deux tiers ont déjà été visitées par vous. Rentré à Nancy, aux Archives, vous êtes infatigablement secourable à tous les chercheurs et je me ferais reproche de ne pas vous dire ici la gratitude particulière que vous doivent le Comité dépar-

Digitized by Google

temental des documents révolutionnaires dont vous êtes vice-président depuis la fondation et les étudiants d'histoire à la Faculté des Lettres, à qui vous avez fait jadis un cours libre de paléographie et que vous aidez maintenant, avec tant de bienveillance, à la documentation de leurs thèses de diplôme ou de doctorat.

L'archiviste n'est pas seulement le conservateur du passé, il est mieux en situation que personne pour en être aussi l'historien. Les plus beaux livres de Michelet n'ont-ils pas été élaborés quand il était chef de section aux Archives à Paris? Votre œuvre historique est déjà considérable. Si l'on essayait d'en dresser la liste, on atteindrait peut-être une centaine de numéros, en rapports, inventaires, livres, mémoires, articles ou notices éparpillés dans les collections des *Annales de l'Est,* de la *Société d'Archéologie lorraine* dont vous êtes le collaborateur assidu, et de nombreuses autres publications périodiques, et sans compter les analyses et comptes rendus critiques. Je n'en tenterai même pas l'énumération sommaire; et d'ailleurs la qualité importe plus que la quantité : au risque de blesser votre modestie, souffrez que j'en dise un mot.

Dans cette production abondante, méthodique, persévérante, et qui dure, sans interruption, depuis plus d'un quart de siècle, pas une page qui n'apporte un fait inédit, un texte inconnu, une correction utile, une remarque nouvelle. Sans parti pris, encore que vous soyez de préférence médiéviste par goût et par spécialité, vous étudiez l'histoire de Lorraine à toutes

Digitized by Google

ses époques, depuis les invasions jusqu'au dix-neuvième siècle, et dans toute la complexité de ses manifestations : événements politiques, géographie historique, institutions et transformations économiques ou sociales, critique des sources, biographies, œuvres littéraires. Vous avez conçu le projet éminemment utile d'un grand dictionnaire biographique lorrain, dont l'Académie de Stanislas aurait pris le patronage, comme il faudrait que l'Université de Nancy prît l'initiative de l'atlas détaillé qui nous manque. En vous lisant, on prend contact avec une science faite de recherches ininterrompues et de précision critique, où l'érudition la mieux informée se joint à la réflexion personnelle, car vous n'êtes pas de ceux chez qui les faits chassent les idées.

Le charmant et suggestif discours que vous venez de prononcer suffirait à le prouver. Dans l'ouvrage le plus considérable que vous ayez publié jusqu'à présent, votre thèse de doctorat sur *les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar jusqu'à la majorité de Charles III en 1559*, les dernières parties, sur l'histoire des États et leur organisation, sont d'un chartiste; la première, sur les origines des États et les caractères de la féodalité lorraine, est d'un penseur. Sans doute, bien des assertions seraient déjà à rectifier, et vous êtes certainement le premier à en convenir; mais, nulle part, à ma connaissance, la constitution de l'ancien duché de Lorraine n'a été définie avec plus de lucidité et de finesse. C'était moins une monarchie qu'une république aristocratique, où les nobles rendaient la justice dans leurs

Digitized by Google

Assises, mesuraient les subsides dans les États généraux et imposaient leur loi au duc d'une façon si exclusive que les roturiers anoblis formaient une classe spéciale de nobles auxquels l'entrée dans la communauté des vrais nobles restait comme interdite.

Bien que la méthode comparative en histoire ne soit plus guère d'usage (peut-être y reviendra-t-on), un rapprochement s'impose à l'esprit entre cette organisation et celle de la Pologne. Là-bas, c'était aussi une république aristocratique, avec un roi, et dont les citoyens étaient tous nobles, mais où les nobles seuls étaient citoyens. La république de Pologne et le duché de Lorraine ont péri, comme États indépendants, à quelques années de distance, après un millénaire de durée, et en Pologne comme en Lorraine, la cause déterminante du désastre final a été moins encore l'incapacité de souverains devenus étrangers à leur propre pays, ou l'ambition de voisins puissants, ou la faiblesse des frontières géographiques, que le développement même de la constitution sociale, avec ses vices internes et inguérissables, parce qu'en histoire les institutions évoluent toujours dans le sens de leurs origines. Que le parallélisme historique de la Lorraine et de la Pologne nous soit du moins une raison supplémentaire de vénérer cet excellent homme que fut le roi Stanislas, notre patron.

Deux des représentants les plus célèbres de la préhistoire en France et en Lorraine ont été Boucher de Perthes et Bleicher, que l'Académie s'honore

Digitized by Google

d'avoir compté parmi les siens. Vous êtes, Monsieur (1), Alsacien comme Bleicher, douanier comme Boucher de Perthes et préhistorien comme l'un et l'autre. Engagé volontaire à dix-sept ans, sergent-major à dix-neuf, vous alliez devenir officier lorsqu'il vous a convenu d'entrer dans l'Administration des Douanes : hiérarchie nouvelle, dont vous avez gravi allègrement tous les degrés. En moins de deux ans, vous étiez nommé préposé, sous-brigadier et brigadier. Ici, un obstacle qui, pour beaucoup, est infranchissable : un concours, qui n'a été qu'un jeu pour vous. Reçu premier, vous êtes promu lieutenant, capitaine, puis, après un nouveau concours plus difficile encore que le précédent, sous-inspecteur et enfin receveur principal à Chambéry d'abord, à Nancy maintenant : toute la filière a été victorieusement traversée.

Le relevé de vos brillants états de service montre que vous avez été en fonctions tout le long de la frontière orientale de la France, du Nord aux Alpes. Souvent isolé dans des localités perdues, à l'extrême limite du pays, il vous est venu à l'idée de travailler pour vous-même, votre besogne professionnelle une fois terminée. Vous êtes entré en relations avec les chercheurs du voisinage et vous avez pris votre place parmi eux, souvent même à leur tête. Si j'ai bien compté, vous appartenez au moins à douze sociétés savantes ou philanthropiques françaises ou étrangères, et non pas seulement comme correspondant ou membre affilié, mais en collaborateur actif, comme

(1) M. Schaudel.

Digitized by Google

secrétaire général, vice-président ou président. Il vous est même arrivé d'organiser, en Savoie, un congrès des sociétés savantes; je vous en félicite, car rien n'est plus désirable, en principe, que la fédération régionale des associations particulières, et je vous plains, car j'imagine ce que vous avez dû dépenser de temps, d'efforts et de diplomatie.

Vos publications ne sont que l'autre face de votre activité scientifique. Comme vous vous êtes formé librement et par vous-même, vous n'avez pas connu les barrières factices que la spécialisation des plans d'études officielles élève trop souvent entre les disciplines voisines, et vous vous êtes occupé aussi bien d'archéologie ou d'histoire que de géologie ou de préhistoire. Il semble même que l'archéologie et la géologie aient été pour vous comme une introduction à la préhistoire : rien n'est plus logique, et l'ordre successif de vos travaux servirait à démontrer, s'il en était besoin, la méthode avec laquelle vous procédez et qui est toute de prudence, de conscience et de compétence.

Rappellerai-je maintenant vos recherches d'histoire, comme, par exemple, votre savante monographie de *la Seigneurie de Breux*, ou vos études archéologiques, et notamment *l'Histoire et Description de l'Église Notre-Dame d'Avioth ?* Je ne cite que ces deux ouvrages entre beaucoup d'autres, parce qu'ils ont eu la fortune, bien rare pour les travaux d'érudition (et qui est, à tout prendre, la meilleure preuve du mérite et du succès), qu'une deuxième édition, enrichie par vos soins d'informations nouvelles, soit

Digitized by Google

devenue nécessaire après quelques années d'intervalle. Comme géologue, vous avez traduit et expliqué ce qui se rapporte aux Alpes françaises dans le grand ouvrage que les professeurs Penck, de Vienne, et Brückner, de Halle, ont récemment publié sur *les Alpes à l'époque glaciaire.* C'est là que, pour la première fois, le quaternaire alpin a été divisé en quatre époques glaciaires, d'où résultent huit périodes alternativement glaciaires ou froides et interglaciaires ou chaudes, lesquelles sont en corrélation avec les étapes successives de l'âge paléolithique. Les progrès scientifiques sont si rapides en ces matières que la théorie de Penck et Brückner venait à peine d'être énoncée qu'on l'amendait déjà, comme vous l'expliquez dans le substantiel *Essai de chronologie de l'âge paléolithique* que l'Académie de Stanislas a inséré dans le dernier volume de ses *Mémoires.*

Mais il ne vous suffit pas de colliger les travaux d'autrui : vous avez à votre actif, en préhistoire, des découvertes personnelles. Vous vous êtes fait comme une spécialité de ces monuments mégalithiques, si curieux, qu'on appelle, suivant les cas, les roches, pierres, blocs ou dalles à signes, sculptures, creusures ou gravures. Ils datent, pour la plupart, semble-t-il, de l'âge néolithique. On les trouve dans les Alpes et les Vosges, aux altitudes élevées, d'où la vue s'étend fort loin, isolés ou par groupes. Ces mégalithes, qui atteignent jusqu'à vingt mètres carrés de superficie, sont creusés, à la surface externe, de cupules, godets, cuvettes, écuelles, bassins, marmites, cuves ou cuveaux, parfois d'empreintes ou semelles

Digitized by Google

de pieds humains et de soles ou sabots d'animaux, et les creux sont souvent réunis par des rainures, canaux, sillons, déversoirs ou rigoles. De 1904 à 1909, dans les Alpes et les Vosges, vous avez découvert et décrit cinq de ces monuments mégalithiques : ici, le bassin est unique, ailleurs vous avez compté 150 et 160 cupules, ou 30 paires d'empreintes pédiformes sur la même pierre, ou encore 20 blocs rapprochés dont 10 à bassins.

Le mystère de ces mégalithes est des plus obscurs, et parce qu'on ne sait rien de certain, les explications abondent, qui, peut-être, contiennent chacune une part de vérité. Donc, on a dit que les excavations ont été creusées par les agents naturels, atmosphériques ou aquatiques; qu'elles ont servi à des usages domestiques (les rainures comme polissoirs, les bassins pour conserver des liquides et des provisions ou pour piler le grain); que les blocs cachent des tombes, les cupules servant à recevoir les offrandes aux morts; ou qu'ils étaient utilisés comme tables de sacrifice, le sang des victimes coulant dans les rainures; qu'on allumait des matières résineuses dans les godets comme moyen de signal ou par rite religieux; que la combinaison des godets et des canaux servait de points de repère et comme de plan figuré pour retrouver un chemin secret menant à une place de culte ou de défense; qu'on avait voulu représenter sur la pierre les constellations du ciel; que les empreintes pédiformes doivent être considérées comme les marques ou souvenirs de stationnement sur un lieu consacré; qu'en-

Digitized by Google

fin il y a là comme une écriture symbolique : les cupules, signes solaires et germes de toute vie, étant placées à côté des empreintes pédiformes qui représenteraient l'homme sujet à la mort, mais vivant encore après la mort.

Vous estimez que l'hypothèse religieuse est la plus vraisemblable, en sorte que les blocs à gravures de l'âge néolithique apparaîtraient, avec les figures peintes de l'époque paléolithique magdalienne, — qui leur sont, il est vrai, antérieures de quelques milliers d'années, — comme les plus antiques monuments cultuels dans nos pays. La persistance est remarquable, en effet, de certaines habitudes qu'on peut, sans invraisemblance, attribuer à nos ancêtres les plus éloignés. De tous temps, les touristes ont éprouvé le besoin d'inscrire leurs noms sur les monuments ou d'y graver des signes analogues aux creusures pédiformes de l'âge néolithique. Le cas se présente parfois avec de curieuses modalités. En 1857, l'empereur Napoléon III s'étant arrêté dans un petit village des Landes, les habitants recueillirent l'empreinte de sa semelle sur le sable, la firent couler en bronze et placèrent la plaque pédiforme dans la salle d'honneur de la mairie où elle est encore visible aujourd'hui. Il serait aisé de multiplier les exemples.

Non moins significative est la persistance des souvenirs religieux autour des mégalithes, et la règle est si vraie que les savants reconnaissent parfois les monuments préhistoriques aux croyances qui s'y attachent. Telle pierre à bassin se trouve aujourd'hui placée devant une chapelle catholique qui est bâtie

Digitized by Google

elle-même sur les ruines d'un temple gallo-romain. Quand la religion nouvelle ne s'est pas superposée aux précédentes, les anciennes croyances subsistent souvent, à peine transformées et ce sont les légendes de fées, de géants, de lutins, de diables, voire les légendes bibliques, hagiographiques ou historiques, contaminées et défigurées.

Trois cas sont désormais possibles : le mégalithe porte malheur, il porte bonheur, il est indifférent et l'on peut s'en servir. Dans un village des Alpes, la noce, sortant de l'église, se rend à un mégalithe voisin, de forme conique; la mariée met le pied dans une empreinte pédiforme et c'est alors seulement qu'on la félicite. Dans un autre village, on allume un feu sur le mégalithe, et l'on en porte les brandons aux ménages sans enfants, comme signe de fécondité. De quand datent ces très vieux usages? Dix mille ans? Cinquante mille? Le saura-t-on jamais? Inversement, en Savoie, un groupe de mégalithes formant cercle autour d'un vieux chêne inspirait une telle terreur, il y a quelques années, que l'on ne trouva d'autre bûcheron pour abattre l'arbre, qu'un malheureux sourd-muet de passage dans le pays. Quand enfin le mégalithe a été dénudé des superstitions ancestrales, il devient utile : il tient lieu de borne entre les bans communaux, il est la « pierre des dîmes », et l'on y déposait jusqu'à la Révolution les redevances ecclésiastiques; il s'appelle encore le « sac de pierre » et sa cuve servait d'étalon pour la mesure des grains; il est enfin mutilé, dépecé, taillé et détaillé en pierre à bâtir. Même réduit ainsi en pièces et aux servitudes

Digitized by Google

domestiques, le vieux bloc à cupules préhistoriques nous enseigne encore que, dès les âges les plus lointains, les groupements humains n'avaient pas besoin de nourriture seulement, mais aussi de religion.

Monsieur (1), en vous élisant membre titulaire, l'Académie de Stanislas a renoué avec votre famille des relations plus que séculaires. En 1776, le 25 août, jour de saint Louis, elle recevait en « assemblée publique » comme aujourd'hui, dans ce même Salon carré de l'Hôtel de Ville, sur ces mêmes larges fauteuils (du moins, nous nous plaisons à le croire) et avec le même cérémonial, Jean-Hyacinthe de Bouteiller, qui est l'un de vos ancêtres, tant par le côté paternel que par le côté maternel. Bouteiller était alors avocat à Nancy et il présenta, comme discours de réception, quelques remarques « sur les avantages que la culture des lettres pourrait procurer à ceux qui s'exercent dans la carrière du barreau ». Il devint ensuite conseiller au Parlement de Nancy, président de chambre à la Cour d'appel sous l'Empire et premier président sous la Restauration; il fut aussi député au Corps législatif et à la Chambre introuvable. Lorsque, sous le Consulat, notre Compagnie se réorganisa en « Société des sciences, lettres et arts de Nancy », Bouteiller « fut appelé le premier à l'honneur de la présider dans une séance publique », le 7 fructidor an XI, jeudi 25 août 1803 : car malgré la Révolution et malgré

(1) M. de Lallemand de Mont.

Digitized by Google

Bonaparte, l'Académie célébrait encore l'anniversaire traditionnel de la monarchie.

Bouteiller était de robe, comme Claude de Lallemand, qui faisait profession d'avocat à Neufchâteau, au début du dix-septième siècle, et dont les descendants ont acquis, par la suite, la seigneurie de Montlès-Lamarche dans les Vosges. Nicolas-Charles-François de Lallemand de Mont, votre grand-père, a fait partie de la municipalité de Nancy, sous Louis XVIII, et c'est à Nancy que vous êtes né. Vous avez suivi pendant neuf ans les classes de notre lycée, et avec tant de distinction, que vous avez remporté la même année, en 1867, le premier prix de français au concours académique, et le prix d'honneur de philosophie au lycée. Dans la liste du palmarès, j'ai plaisir à relever que votre nom est comme encadré de deux autres noms, également chers à l'Académie : en 1866, M. Émile Châtelain, de Nancy comme vous, reçu le premier à l'École normale supérieure, aujourd'hui professeur honoraire de philosophie au lycée et le plus récemment élu de nos membres titulaires; en 1868, Paul Lombard, de Nancy encore, premier prix d'honneur au concours général de Paris et des départements, un esprit brillant et solide, dont la mort prématurée, en même temps qu'elle attristait la ville entière, a assombri les derniers jours de notre respecté confrère Adolphe Lombard. Vous étiez déjà licencié ès lettres et à la veille de passer la licence en droit, quand la guerre survint, qui retarda l'examen final d'une année, — l'année tragique.

Interrompant vos études, vous vous étiez inscrit

Digitized by Google

comme engagé volontaire pour la durée de la guerre et vous avez subi le siège de Toul avec le grade de sergent-fourrier, puis de sergent-major au 3e bataillon de la garde mobile de la Meurthe, le bataillon de Nancy, que commandait le marquis de Ludre. Vos compagnons d'armes — il en est deux parmi nous, et pourquoi ne les nommerais-je pas? d'autant qu'ils ont l'un et l'autre des titres particuliers à notre reconnaissance : notre éminent confrère, le si dévoué questeur de l'Académie, M. de Metz-Noblat et le généreux associé-correspondant qui, à lui seul, a fondé sept de nos quinze prix de vertu, M. de Goussaincourt — se souviennent de la crânerie avec laquelle le jeune fourrier s'acquittait des messages qui lui étaient confiés, et, son chassepot au dos, traversait les places les plus exposées, sans abri, sous les obus. L'héroïque défense terminée, vous avez été envoyé en captivité à Glogau, en Sibérie. La décoration de la médaille militaire vous a été accordée, comme aux plus braves parmi tant de braves, et elle a orné votre uniforme d'officier de réserve, puis de chef de bataillon de l'armée territoriale. Dans la vie civile, une démission donnée dès 1877 a mis fin à une carrière commencée par les fonctions de chef de cabinet de préfet et de secrétaire général de la préfecture des Vosges.

Cependant, il est permis de dire que votre court passage dans l'Administration avait en quelque sorte déterminé votre vocation et vous n'avez cessé d'être administrateur que pour le devenir encore, comme vice-président de la Société d'Archéologie lorraine, vice-président du Comité nancéien de l'Alliance fran-

Digitized by Google

çaise, président du Comité des écoles libres de garçons de Nancy, secrétaire du Conseil d'administration de la Société des Sourds-muets de l'Est, secrétaire général puis président des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Lorraine, dont chacun sait l'action décisive qu'elles ont exercée sur le développement des institutions confessionnelles et charitables de notre région. L'Académie n'est ni confessionnelle, ni charitable, mais rien ne permet mieux de découvrir et d'apprécier les actes les plus méritoires que l'aide constante apportée à la misère et au malheur, et vous avez tout naturellement pris place parmi nous à la commission des prix de vertu, dont vous êtes, cette année, le rapporteur très apprécié.

En écoutant l'énumération si touchante des preuves de dévouement maternel, filial ou professionnel que l'Académie a distinguées, je constatais que jamais la vertu, telle du moins que nous la pouvons récompenser, n'est à proprement parler individuelle. Elle n'apparaît que comme une forme de l'altruisme ou comme une abnégation de soi-même, et elle ne peut se manifester que dans un groupe social, si bien que, sans forcer beaucoup l'idée, on serait tenté de conclure que l'homme isolé ne saurait être vertueux. Pareillement, M. Schaudel nous a rappelé qu'au plus profond de la nuit préhistorique, un des rares faits qu'on discerne clairement et avec certitude est que l'homme n'a jamais vécu seul, mais toujours en groupe. Enfin, dans le rapprochement qu'il vient d'établir entre le Moyen Age et notre époque, M. Duvernoy a très jus-

Digitized by Google

tement insisté d'abord sur l'importance des associations ou groupements variés. Ainsi, l'activité sociale avec M. de Mont, la préhistoire avec M. Schaudel, l'histoire avec M. Duvernoy, semblent s'être concertées pour nous présenter, sous des faces diverses, la même idée de groupe social. Et Bouteiller l'exposait déjà, en excellents termes, dans son discours présidentiel de 1803 : « Depuis la société des familles, qui est la première de toutes, disait-il, jusqu'à la société politique, qui les enferme toutes, l'intervalle est rempli par une multitude d'associations particulières, dirigées chacune vers un but spécial, et chacune réunie dans un intérêt commun à ceux qui la composent. »

Et de fait, les groupements n'ont jamais diminué d'importance, même au temps de la monarchie autocratique et de la centralisation administrative. Mais dans l'entre-deux qui sépare les générations médiévales des nôtres, un groupe géant s'est développé et si large qu'il a tout recouvert : c'est l'État. Il était né, semble-t-il, de la combinaison de trois éléments principaux : l'évolution générale des institutions politiques dans l'Europe occidentale du seizième au dix-neuvième siècle, puis, en France spécialement, la continuité de la politique monarchique et impériale qui était, par la définition même de la souveraineté, absolue; enfin et surtout l'esprit traditionnel des Français en matière politique. Au dix-septième siècle, Saint-Évremond en a porté un diagnostic singulièrement pénétrant : « Le Français est surtout jaloux de la liberté de se choisir un maître et il est fait de

Digitized by Google

telle nature qu'il ne saurait supporter de maître sans chagrin, ni demeurer le sien sans dégoût. » Au dix-huitième siècle, Voltaire traduisait un peu différemment la même pensée : « Notre nation n'a jamais su se gouverner par elle-même et n'est pas trop digne d'être libre. J'aimerais mieux, malgré mon goût extrême pour la liberté, vivre sous la patte d'un lion que d'être continuellement exposé aux dents d'un millier de rats. » Mais, ajoutait-il, « toute autorité blesse en secret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître ». A la fin de la période révolutionnaire, Bernadotte, qui connaissait bien le tempérament politique du pays et qui songea même, dit-on, à devenir roi en France comme en Suède, déclarait : « Il faut, pour gouverner les Français, une main de fer recouverte d'un gant de velours », maxime qu'on peut rapprocher de celle qu'a formulée Gambetta : « Pour gouverner les Français, il faut des paroles violentes et des actes modérés. » Quoi qu'il en soit, l'État s'est donné mission de tout administrer et, comme le remarque encore Voltaire : « Quand la société générale est bien gouvernée, on ne fait guère d'association particulière. »

Peut-être n'est-ce là qu'une illusion, et si l'on essaie de lever le majestueux voile de souveraineté et d'uniformité que pendant trois siècles consécutifs l'État français a jeté sur toute la vie nationale, on aperçoit, non sans surprise, et jusque sur le terrain politique — domaine réservé de l'État — comme un fourmillement de groupes séparés et souvent hostiles. Quand, sous l'ancienne monarchie française, un mi-

Digitized by Google

nistre voulait réaliser une réforme, il était obligé de négocier, comme de pair à égal, avec les groupements héréditaires et traditionnels : les grandes familles nobles et les coteries de cour, les Parlements, les États provinciaux, l'Assemblée du clergé de France, et ainsi de suite. Les chapitres n'obéissaient pas toujours aux évêques, ni les collèges à l'Université, ni les corporations à la municipalité. Les groupes semblaient comme indépendants les uns des autres et leurs relations étaient comparables à celles de l'État lui-même avec les puissances étrangères. Aussi bien l'idée classique de l'équilibre des pouvoirs, condition nécessaire de la liberté politique, est-elle sortie peut-être d'une comparaison avec l'équilibre européen.

Plus tard, sous la Révolution, tout contrepoids paraît avoir disparu, et l'on a longtemps cru, en effet, à la tyrannie des assemblées ou des comités s'exerçant sans contrainte sur la population terrorisée par la guillotine. Rien n'est moins exact. Il est vrai qu'en temps normal l'Assemblée nationale devait personnifier théoriquement la souveraineté transférée du Roi au peuple, et qu'elle s'était subordonné le pouvoir exécutif, de qui dépendaient les administrations du département, comme la commune dépendait du département et les sections de la commune. Mais on était en révolution, ou, pour employer le mot d'alors, en « insurrection », le peuple était « debout », et l'ordre se trouva renversé. Les groupements se déclaraient d'autant plus proches de la souveraineté qu'ils s'estimaient en contact plus immédiat avec le peuple même et qu'ils étaient, par consé-

Digitized by Google

quent plus en bas de l'échelle. Donc, l'individu souverain évitera d'obéir à la section, la section à la commune, la commune au département, le département au comité de l'Assemblée et le comité à l'Assemblée souveraine. Pour agir, les groupements discutent et négocient, s'allient et se séparent; la force n'est fixée nulle part et, en histoire, l'autorité (qui s'appelle aussi le crédit) n'est que la compagne docile et fidèle de la force. Si, par exemple, l'Assemblée menace l'indépendance de la commune de Paris, celle-ci cherchera secours auprès des sections. Si, au contraire, la commune prétend imposer ses ordres aux sections, celles-ci s'allieront à l'Assemblée. Toute l'histoire de la Révolution à Paris est faite du jeu de cette étrange diplomatie.

Au fond, les choses ne se passaient pas autrement sous l'ancien régime. Je ne conclurai pas que la monarchie française n'a été qu'une révolution chronique (bien que ce jugement n'ait rien d'invraisemblable), mais que, sous les rois comme sous les assemblées, l'État, en apparence tout puissant, n'a jamais supprimé les groupements et qu'à le regarder de près, si fier qu'il soit de son unité, il n'apparaît lui-même que comme un groupement de groupements souvent hétérogènes.

Enfin, si, de nos jours, les associations paraissent plus nombreuses et plus vivantes qu'autrefois, ne serait-ce pas que nous assistons à une transformation de l'idée de souveraineté, comme de l'agencement même de l'État? L'explication est plausible. Une forme historique qui date de trois siècles au moins

Digitized by Google

peut commencer à vieillir. Plus encore, elle a été vieillie par l'usage qu'en ont fait ceux qui en furent les maîtres. Napoléon Ier a poussé jusqu'à l'extrême, jusqu'à l'absurde, la centralisation administrative et le despotisme de l'État. Toute l'histoire de France, depuis 1812, du vivant même de l'Empereur, n'est qu'une longue réaction contre le régime imposé au pays de 1799 à 1807 environ. En histoire, il arrive toujours qu'une institution qui touche à la réalisation la plus complète de son développement logique, va périr ou se transformer. Par conséquent, l'État diminuera, puisqu'il ne saurait grandir plus, ou bien son autorité changera de nature.

Il se pourrait donc que la réalité vivante fût le groupement, et non la société en soi, qui n'est qu'une abstraction, ou l'État qui n'est qu'un mode de groupement général, ou l'individu qui n'est jamais seul. On oppose souvent l'État à l'individu, et l'on essaie de sauvegarder la liberté de l'individu contre l'omnipotence de l'État; mais, si vraiment l'État n'est pas qualitativement différent des autres groupes sociaux, la question gagnerait peut-être à être posée autrement, de façon plus précise et plus générale tout ensemble. « L'homme est né libre et partout il est dans les fers », déclarait Rousseau au seuil du *Contrat social :* une antithèse dont on dit qu'elle n'était qu'un sophisme : « Le mouton est né carnivore, et partout il est herbivore. » En réalité, Rousseau constatait tout simplement que l'homme vit toujours en groupe et qu'il y perd sa liberté, car, comme l'a écrit Durkheim, « le fait social se reconnaît au pouvoir de

Digitized by Google

coercition externe qu'il exerce ou est susceptible d'exercer sur les individus. » Ainsi tout groupement est une diminution de liberté pour l'individu et l'individu ne peut pas ne pas faire partie de quelque groupement : voilà le cercle dans lequel il nous faut tourner.

Nos journées se passent à voltiger, pour ainsi dire, de groupe en groupe, et nos années, et notre vie entière. Et, sans aller bien loin, ne sommes-nous pas maintenant un groupement qui se dispersera dans quelques minutes, pour se résorber dans une infinité d'autres groupements, suivant les allées et venues de chacun d'entre nous à la sortie? L'Académie de Stanislas est elle-même un groupement qui, sans doute, n'existe que par ses membres individuels, et qui néanmoins porte en soi comme une individualité supérieure aux membres pris isolément, hier et demain comme à présent. Elle nous dépasse, nous qui la faisons du temps que nous lui donnons; et avec nous, vous aussi, Messieurs, qui prenez aujourd'hui séance. La bienvenue que j'ai l'honneur de vous souhaiter au nom de notre Compagnie, c'est le souhait qu'un peu de votre liberté individuelle, librement aliénée, soit désormais consacrée à notre travail collectif.

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1911-1912

Par M. PERDRIZET

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Le rapport qu'au terme de l'année académique votre secrétaire annuel a la charge de vous présenter est de plan invariable. Il rend à nos morts le tribut de regrets qui leur est dû; il présente des compliments de bienvenue aux nouveaux confrères, il donne un aperçu sommaire des travaux de la Compagnie.

L'année qui vient de finir a infligé à l'Académie de Stanislas des pertes nombreuses et cruelles; j'ai le pénible devoir d'évoquer devant vous le souvenir de neuf confrères, deux membres titulaires, un membre honoraire, et six associés correspondants, que nous avons perdus.

C'est avec un grand serrement de cœur que nous avons tous appris la mort de M. Gabriel **Thomas,** président de chambre honoraire à la cour de Nancy.

Digitized by Google

L'Académie, dont il était membre titulaire depuis 1890, et dont il fut depuis 1898, le secrétaire perpétuel, lui doit une profonde reconnaissance pour le dévouement inlassable qu'il lui a témoigné. Il émanait de toute la personne de M. Thomas une élégance fine et nerveuse; dans ses yeux clairs, on lisait la droiture de l'âme. Notre président, dans le discours qu'il a prononcé aux obsèques de M. Gabriel Thomas, a caractérisé en termes excellents l'œuvre littéraire de l'éminent défunt, œuvre considérable qui fournirait la matière d'environ six volumes in-octavo, et qui contient notamment, sur les révolutions de Florence, une étude dont M. Pariset, un bon juge en matière d'histoire révolutionnaire, a dit que c'était un livre qui restera.

Une autre belle figure de magistrat dont s'honorait notre Compagnie était celle de M. Edgard **Audiat,** comme M. Thomas, président de chambre honoraire à la cour de Nancy. Né à Sélestat, dans le Bas-Rhin, le 8 janvier 1828, établi à Nancy où il fit à peu près toute sa carrière et où il s'était marié, M. Audiat avait été désigné aux suffrages de votre Compagnie par sa haute autorité de magistrat, par sa compétence de juriste, par ses dons de lettré, par son activité de philanthrope. A lire ceux de ses discours qui sont publiés dans nos *Mémoires* ou bien ceux de ses rapports inédits qui figurent dans les dossiers de l'Académie, les plus jeunes de ses confrères qui, comme moi, n'ont pas eu l'honneur de le fréquenter beaucoup, devinent que M. Audiat devait être la conscience même, qu'il

Digitized by Google

ne faisait rien qu'avec soin, et que les qualités du cœur étaient en lui à la hauteur de celles de l'esprit.

L'Académie, qui connaissait bien sa libéralité, en a elle-même éprouvé les bienfaits : par son testament, en date du 21 décembre 1904, M. Audiat lui a légué une somme de 500 francs, nette de tous droits et frais.

La mémoire du vénéré président restera parmi nous, entourée de respect et de gratitude.

A côté de ces juges intègres, Edgard Audiat et Gabriel Thomas, prenait place tout naturellement dans votre assemblée le doyen **Lederlin.** Ce professeur de droit romain avait du magistrat non seulement la science juridique, mais l'esprit exact et mesuré, la dignité, la gravité, la pondération. Doyen, il l'était vraiment pour nous, non seulement parce que tel avait été, pendant vingt et un ans, jusqu'à son entrée dans la retraite, son titre universitaire, mais parce qu'il était à la fois le doyen d'âge et le doyen d'ancienneté de notre Compagnie. Il était des vôtres depuis 1877. Né à Strasbourg en 1831, il avait été attaché comme professeur dès 1857 à la Faculté de droit de Strasbourg. C'était à Nancy le dernier survivant de ces maîtres strasbourgeois qui, après l'annexion de l'Alsace, avaient cédé la place aux professeurs de la Kaiser-Wilhelm-Universität et qui étaient venus chercher un refuge à Nancy. Comme l'a dit éloquemment notre président, le deuil qui nous rassemblait le 5 avril 1912 autour de la tombe de M. Lederlin, c'était aussi le deuil inconsolé de Strasbourg, le deuil

Digitized by Google

de l'Alsace-Lorraine. La maladie était venue assombrir les derniers moments de cette longue vie; l'an passé, le vénérable doyen avait exprimé le désir de cesser d'être membre titulaire; par un vote unanime, vous l'aviez élu membre honoraire, et ce titre, si rarement accordé qu'il n'en existe en ce moment aucun bénéficiaire vivant, montre assez en quelle estime vous teniez M. Lederlin et les services qu'il avait rendus à la Compagnie.

Nous avons presque le droit d'ajouter à la liste des membres titulaires décédés dans l'année le nom de M. le Dr **Benech,** médecin inspecteur de l'armée, commandeur de la Légion d'honneur.

Le stage que notre règlement imposait au Dr Benech parmi nos associés correspondants devait, pensiez-vous, être aussi court que possible; sa candidature au titulariat avait été agréée, ses visites étaient faites, son élection fixée à la séance du 2 février; mais la mort a devancé vos projets. Le 29 janvier, le Dr Benech était brusquement emporté par une congestion pulmonaire. Vous avez encore présent à la mémoire le beau rapport, si précis et si fouillé, que M. le doyen Gross a consacré ici même, en janvier 1911, à la candidature du Dr Benech au titre d'associé correspondant lorrain. Ce rapport nous a fait connaître une vie singulièrement active et féconde; il nous a révélé la part considérable que le Dr Benech avait prise dans la création de la tactique des troupes du service de santé, en ce qui concerne notamment les opérations des brancardiers sur le champ de bataille,

Digitized by Google

le fonctionnement des ambulances, la marche des convois d'évacuation. Il nous a donné un aperçu des originales leçons professées par M. Benech à l'École supérieure de guerre de 1894 à 1899 sur l'application des sciences biologiques à la conduite des troupes. Dans notre séance du 12 janvier dernier, trois semaines avant sa mort, le Dr Benech résumait lui-même devant vous ses dernières conférences au corps d'officiers de Nancy : vous aurez le plaisir de retrouver ce travail dans vos *Mémoires*. M. Benech s'y montrait tout entier avec ses qualités solides de travailleur et d'observateur, son accent chaleureux et convaincu d'entraîneur d'hommes, avec, aussi, sa verve de méridional, son amour de la haute culture et du beau langage. « Je serais très heureux, écrivait-il dans sa lettre de candidature, très heureux et très honoré de pouvoir être associé aux travaux d'une Compagnie qui garde si précieusement la tradition française du bien-penser, du bien-dire et du bien-faire, où littérateurs et hommes de science non seulement viennent apporter leurs travaux personnels, mais encore savent encourager et susciter les belles œuvres et les bonnes actions, en récompensant les meilleurs travaux présentés à leurs suffrages et en sachant découvrir et honorer ceux qui, humbles par leur situation sociale, sont grands par leur générosité de cœur. » Assurément, si le Dr Benech ne nous avait pas été enlevé, il eût été pour nous une force active; nul parmi nous n'aurait plus aimé l'Académie.

M. Ambroise **Tardieu,** que la Compagnie avait élu

Digitized by Google

associé correspondant le 21 mai 1886, est décédé en avril dernier. M. Tardieu n'était connu personnellement d'aucun d'entre nous. Une notice datée de juin 1900, qu'il avait eu l'obligeance de faire parvenir à votre Compagnie, nous apprend qu'il était né le 3 avril 1840 à Clermont-Ferrand, et que dès l'âge de seize ans, il s'était consacré à l'histoire de l'Auvergne.

M. Augustin **Gérardin,** associé correspondant national, est décédé à Paris le 20 juillet 1911. Pendant près d'un siècle, le nom de Gérardin a figuré sur nos listes. Lorrain d'origine, M. Gérardin avait désiré entrer dans votre Compagnie où sa famille était représentée depuis de longues années. Son grand-père, le Dr Jadelot, avait fait partie de l'Académie pendant plus de cinquante ans, de 1803 à 1854; son père, le Dr Gérardin, y était entré en 1816, et vivait encore quand Auguste Gérardin y fut admis le 15 mars 1867, sur un rapport du chimiste Forthomme : Auguste Gérardin venait de passer l'agrégation et le doctorat de sciences physiques, il était l'auteur de patients travaux sur la solubilité des sels et sur leur décomposition sous l'action du courant électrique. La carrière de ce chercheur modeste et laborieux s'est poursuivie entièrement à Paris, où il a rendu des services appréciés, comme professeur au collège Chaptal et comme inspecteur des établissements insalubres.

M. Charles **Petsche** était né à Bitche en 1831. Reçu second à l'École Polytechnique en 1850, il

Digitized by Google

avait opté pour le corps des Ponts et Chaussées. Son activité s'est déployée exclusivement dans l'Est de la France, à Metz d'abord, jusqu'en 1871, puis à Nancy, et finalement à Paris. Il avait passé en 1863 du service ordinaire des Ponts et Chaussées au service de la Compagnie de l'Est; il a terminé sa carrière comme administrateur de cette Compagnie. Il comptait parmi les ingénieurs éminents dont notre pays s'honore. Élu membre titulaire de l'Académie de Metz en 1858, il avait été admis dans votre Compagnie comme associé correspondant le 22 novembre 1872, avec les autres membres de l'Académie messine qui s'étaient réfugiés à Nancy après l'annexion. M. Petsche était le dernier représentant parmi nous de cette promotion d'exilés. Il est mort à Paris en juillet dernier.

Le général **Langlois,** ancien membre du Conseil supérieur de la Guerre, membre de l'Académie française, sénateur de Meurthe-et-Moselle, qui, en 1901, lorsqu'il commandait le 20e corps d'armée, avait sollicité le titre d'associé correspondant lorrain, est mort le 12 février 1912. Vous n'attendez pas de moi, dans l'ignorance complète où je suis des choses de la guerre, que je me permette de caractériser l'œuvre militaire du général Langlois. C'est à lui que la France doit l'organisation et la tactique actuelles de son artillerie, ainsi que les résultats obtenus jusqu'ici pour arriver à ce qu'il appelait « la liaison des armes ». Au dire des hommes compétents, c'était un écrivain militaire de premier ordre, dont le nom s'inscrit

Digitized by Google

à côté de ceux du chevalier Folard et de Guibert, de Jomini et de Clausewitz, de von der Goltz et de Lewal.

Vous avez perdu, le 24 mars 1912, en M. le sénateur Philippe **Berger,** un des hommes dont le nom jetait le plus d'éclat sur la liste de vos associés correspondants nationaux. Est-il besoin de rappeler la carrière de M. Berger? Carrière extrêmement académique, car, avant d'entrer dans notre Compagnie, il faisait déjà partie de l'Académie des Inscriptions, où il avait été admis en considération des services rendus à ce corps savant, comme auxiliaire et bibliothécaire de l'Institut. L'œuvre la plus connue de Philippe Berger est son *Histoire de l'Écriture dans l'antiquité :* deux éditions se sont succédé rapidement, en 1889 et en 1892. Les découvertes faites depuis, surtout en Crète, ont modifié bien des choses dans le tableau tracé par notre éminent confrère; et la maison Hachette, qui a publié l'ouvrage, rendrait grandement service aux études d'histoire générale et comparée en procurant une troisième édition, dûment remaniée, de ce livre qui, durant quelques années, a été classique. Mais si l'*Histoire de l'Écriture* a fait connaître à un public assez vaste le nom de Philippe Berger, c'est un titre d'ordre presque anonyme qui a fait sa fortune scientifique dans le cercle étroit des initiés de la haute érudition. Philippe Berger a été pendant trente années la cheville ouvrière du *Recueil des Inscriptions sémitiques,* dont l'Académie des Inscriptions, sur l'initiative d'Ernest Renan, a assumé la publication. La clef des langues sémitiques, la

Digitized by Google

pierre angulaire de cette immense masse linguistique, est l'hébreu. Nul ne peut pénétrer les arcanes du *Corpus Inscriptionum Semiticarum* s'il n'est hébraïsant. Philippe Berger, qui avait été initié à la philologie hébraïque par Édouard Reuss, l'illustre professeur de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg, devint à Paris l'auxiliaire de Renan, dans la préparation du *Recueil des Inscriptions sémitiques*. A la mort de Renan, il lui succéda dans la chaire d'hébreu du Collège de France. Pendant les dernières années de sa vie, Philippe Berger avait été un peu infidèle aux études austères de sa jeunesse et de sa maturité; la politique, absorbante et illusoire Sirène, l'avait séduit lui aussi; pour lui donner plus de temps, il avait renoncé à sa chaire du Collège de France. Vous savez que cette chaire antique et vénérable, dont la fondation remontait à François Ier, fut alors transformée. Le regret d'avoir vu amoindrir un enseignement qui lui avait été si longtemps confié, a dû certainement être pénible à notre éminent confrère.

J'en ai fini, Messieurs, avec cette revue funèbre. Après avoir adressé en pensée un dernier adieu à ceux qui nous ont quittés, tournons-nous maintenant avec une cordialité joyeuse vers ceux qui viennent parmi nous occuper les places vides. On lit dans l'Histoire d'Hérodote : « Hydarnis commandait les Dix mille, l'élite des Perses, ceux qu'on appelle Immortels, pour le motif que je vais dire. Si l'un d'eux, par la mort ou la maladie, vient à manquer, on en choisit un autre, qui le remplace; en sorte qu'ils ne

Digitized by Google

sont jamais plus de dix mille, jamais moins. » Les Académiciens ne sont immortels qu'au sens où l'étaient les Dix mille de Darius et de Xerxès. Ce n'est pas l'Académicien qui se prétend immortel, c'est l'Académie, parce qu'elle se perpétue. Elle se perpétue d'autant plus qu'elle sait mieux se recruter. Félicitez-vous les uns les autres de vos choix récents, car vraiment ils semblent de nature à assurer longtemps la force et l'éclat de l'Académie de Stanislas.

Vous avez élu membres titulaires MM. Victor **Prouvé,** Émile **Chatelain,** Émile **Ambroise,** Pierre **Lallemand de Mont** et Louis **Schaudel.** Des deux derniers, vous me permettrez de ne pas vous parler longuement : l'un et l'autre vont être reçus en séance publique, et vous connaissez le discours dans lequel notre président retrace leur carrière et apprécie leurs titres divers, avec sa grande autorité et son accoutumée bienveillance.

M. **Schaudel** était associé correspondant lorrain depuis le 6 décembre 1907; vous vous êtes intéressés à ses recherches d'archéologie préhistorique : il a donné à vos *Mémoires* de l'année dernière un *Essai de Chronologie de l'Age paléolithique* qui n'a pas moins de 143 pages et qu'illustrent 106 gravures, dont beaucoup reproduisent les plus remarquables dessins et peintures de la période magdalénienne. Pour publier un travail aussi richement illustré, les ressources de l'Académie eussent été insuffisantes : un des derniers services rendus à l'Académie par notre regretté

Digitized by Google

secrétaire perpétuel feu M. Gabriel Thomas, a été d'obtenir de M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur, une subvention de 300 francs, au vu d'un exemplaire du travail de M. Schaudel.

M. **Lallemand de Mont** n'a point cherché les rôles en vue, l'éclat de la renommée, le bruit de la gloire. Son activité est aussi modeste que vaillante. Depuis trente-cinq ans, il donne, aux œuvres de charité qui se groupent autour des conférences de Saint Vincent-de-Paul, tout son cœur et toutes ses forces. Qui saura mesurer le bien qu'un si persévérant dévouement a fait dans notre ville aux déshérités et aux malheureux? Un seul d'entre vous l'aurait pu, feu Henri Déglin, qui, en avril 1901, rédigea le rapport sur la candidature de M. de Mont au titre d'associé correspondant. L'Académie, se rappelant qu'une de ses principales et de ses plus délicates fonctions consiste à distribuer de nombreux prix de vertu, a estimé que la collaboration de M. de Mont lui serait infiniment précieuse. Elle s'est rappelé aussi les relations qui, depuis près d'un demi-siècle, lui ont rendu chère la famille de notre confrère : le beau-père de M. de Mont, François Paul de Guaita, fut membre titulaire de notre Compagnie; M. de Mont a donc eu pour beau-frère Stanislas de Guaita; et c'est lui qui a inspiré à M^me^ de Guaita le projet de perpétuer le souvenir d'un fils tant regretté, en créant un prix annuel destiné à récompenser les efforts et le mérite d'un jeune littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres.

Digitized by Google

Comme M. de Mont, M. Émile **Ambroise** nous appartenait depuis de longues années à titre d'associé correspondant. Il a mis vingt-cinq ans à vaincre sa modestie, et à faire acte de candidature à un siège de membre titulaire. Ses titres pourtant étaient aussi nombreux que solides. Parmi les érudits lorrains, M. Ambroise s'est fait une spécialité de l'histoire du pays de Lunéville. Docteur en droit, avoué pendant de longues années, il connaît à fond l'ancien droit de Lorraine; il vous en a déjà fait connaître deux chapitres singulièrement curieux, l'an dernier, avec son *Histoire d'une Prestimonie*, et cette année avec son *Procès des Baronnies;* ces deux travaux, écrits d'une plume alerte et spirituelle, ont été jugés dignes l'un et l'autre de l'impression dans vos *Mémoires*.

Quand, au mois de juillet 1910, vous avez élu associé-correspondant M. Émile **Chatelain,** c'était avec la pensée tacite qu'il ne tarderait pas à prendre, parmi les membres titulaires, la place à laquelle le destinait l'originalité de son talent et de ses travaux. Cette prévision a été réalisée le 27 mars dernier par votre vote unanime. Quelle curieuse carrière que celle de M. Chatelain, et quelle belle simplicité dans la vie de ce philosophe! Les hautes situations ne l'ont pas tenté; il est revenu, sitôt qu'il a pu, dans sa ville natale; et dans le lycée où il avait fait ses études, il a poursuivi sa carrière jusqu'à l'honorariat. Après avoir commencé son droit à Nancy, il fut séduit par l'étude des lettres, et c'est peut-être pour avoir vu lui échapper un étudiant si remarquable que

Digitized by Google

notre Faculté de droit ne montre qu'une sympathie modérée pour ceux de ses élèves qui manifestent des goûts littéraires. M. Chatelain entra premier à l'École Normale au concours de 1870 : dans sa promotion, je relève les noms bien connus à Nancy d'Amédée Gasquet, et d'Othon Riemann. A l'École Normale, M. Chatelain opta pour la section de philosophie, où il eut la chance d'avoir comme maîtres deux hommes éminents, MM. Fouillée et Lachelier. Après l'agrégation, il entra comme professeur de philosophie dans l'enseignement secondaire. Pourquoi ne voulut-il pas faire des thèses, qui lui auraient ouvert les portes des Facultés? Je suppose que c'est pour la raison qui a empêché d'écrire et de produire tant d'autres normaliens de distinction : le goût de la perfection, le mépris pour le travail insuffisant et sans originalité étaient poussés très loin dans l'École Normale d'autrefois; ces sentiments ont paralysé beaucoup d'esprits excellents dont l'activité scientifique et littéraire aurait pu être grande, si elle avait été plus excitée et encouragée.

Quoi qu'il en soit, notre confrère a attendu très longtemps pour produire, jusqu'en 1902, presque jusqu'aux dernières années de son service actif dans l'enseignement; mais, une fois rompu le charme du silence, ses publications se sont succédé avec rapidité, comme si l'auteur, après s'être recueilli pendant tant d'années, trouvait une joie allègre à communiquer le trésor accumulé de ses recherches et de ses réflexions. Ce qui est plus singulier encore, c'est que les publications de ce philosophe n'ont pas rap-

Digitized by Google

port exactement à la philosophie. Pour notre collègue, la philosophie a été surtout une méthode; elle lui a appris à analyser et à déduire, à définir le sens des mots et à découvrir les sophismes. Elle n'a pas été pour lui une fin. Les questions qui préoccupent particulièrement M. Chatelain relèvent, vous le savez, de l'économie politique et de la législation sociale; il est philosophe dans le sens où l'étaient les économistes français du dix-huitième siècle. Il tient d'eux le don de l'analyse et le besoin de clarté, l'indépendance de jugement et la vigueur d'esprit, que des idées hardies et novatrices n'effraient point. Ce serait une bonne fortune pour l'Académie, si M. Chatelain, qui depuis dix ans dispense si libéralement ses originaux travaux à tant de revues françaises et étrangères, en réservait désormais quelques-uns pour nos *Mémoires*.

Comme M. Chatelain, M. Victor **Prouvé** est un Nancéien qui, après les nécessaires et bienfaisantes années d'apprentissage passées à Paris, est revenu dans sa ville natale et y a repris racine. Beaucoup de personnes, même parmi ses amis, lui en font reproche. Évidemment, si M. Prouvé avait eu l'ambition de cheminer sur la grand'route qui mène aux fauteuils de l'Académie des Beaux-Arts, il eût risqué gros à délaisser Paris et les Salons. Mais, outre que M. Prouvé est un indépendant, il est revenu à Nancy parce qu'il s'y trouvait mieux là qu'ailleurs pour travailler à la rénovation des arts décoratifs, qui est la chose qui lui tient le plus au cœur.

Digitized by Google

Plus jeune de huit ans qu'Émile Gallé, il lui fut uni dès l'adolescence par des liens étroits d'affection et d'admiration. Gallé a été pour Victor Prouvé, non pas précisément un maître, mais, si je puis dire, un excitant et un aiguillon. Il l'a ancré dans cette persuasion que l'art est vaste et qu'il est un, qu'il peut y avoir de l'art dans tout, même dans un pot, que l'art est une façon de sentir et de créer, qui peut transformer et embellir n'importe quelle œuvre de l'effort humain. D'où la légitimité ou plutôt la nécessité de l'art décoratif; d'où le droit, pour l'artiste véritable et complet, de ne pas s'enfermer dans une seule discipline, de ne pas faire le vœu d'être uniquement peintre, ou sculpteur, ou graveur, et ainsi de suite, mais d'être tout cela à la fois. Et, en effet, vous savez tous, Messieurs, que Victor Prouvé, qualifié de peintre d'histoire par les catalogues, s'il est cela superbement, s'il l'a été très vite, s'il est, dis-je, un peintre superbe, un splendide décorateur de parois, un évocateur puissant des figures et des paysages, s'il est sculpteur robuste et hardi, Victor Prouvé n'est pas cela seulement. Fils de ce vaillant décorateur et potier de terre que fut Gengout Prouvé, notre confrère a l'amour passionné de tous les métiers d'art; il sait d'intuition et par hérédité ce qu'il y a de noblesse dans ces antiques professions de la terre et du métal, du feu et du cuir, du fuseau et du burin, verrerie, faïencerie, broderie, ciselure, gravure, reliure; il le sait aussi d'expérience, pour les avoir toutes pratiquées, pour connaître leurs secrets, pour avoir perfectionné leurs techniques; il le sait encore pour s'intéresser aux ou-

Digitized by Google

vriers d'art, aux artisans décorateurs, auxquels il prodigue sans compter les conseils et les encouragements. Ah non! celui-là ne se renferme pas dans l'égoïsme d'une tour d'ivoire. Est-il donc impossible que le zèle dont brûle un tel homme, que ce besoin d'apostolat dont il est possédé, que ce don merveilleux qui est en lui d'enthousiasmer les jeunes et les sincères, est-il donc impossible que ces qualités si rares trouvent un jour à Nancy ce qui leur a manqué jusqu'ici, le lieu où s'employer dans un enseignement suivi?

Vous n'avez pas admis cette année au titre d'associé correspondant, soit lorrain, soit national, moins de dix recrues, qu'avec votre éclectisme accoutumé, vous avez choisies parmi les professions et dans les conditions les plus diverses : un romancier parisien, un poète lorrain, un médecin de campagne, un curé de village, un prélat, un ancien chanoine régulier de Saint-Augustin, un explorateur, deux universitaires, un secrétaire d'une de nos sociétés savantes.

A la séance du 12 janvier, votre président vous donnait lecture de la lettre suivante : « Encouragé par les opinions trop flatteuses de quelques amis, j'ai la témérité de poser ma candidature au titre de membre correspondant de l'Académie de Stanislas, désireux de la servir autant qu'il me sera possible, par mes travaux et par mes soins. (Signé :) Paul **Adam.** » Le 12 février 1912, vous accédiez au désir exprimé par le célèbre romancier. Ce désir honorait notre Compagnie. Et il témoigne de l'estime dans laquelle

Digitized by Google

on tient la Lorraine dans le monde littéraire. On vient à vous avec empressement. Comme l'a fait remarquer M. de Roche du Teilloy dans son rapport sur la candidature de M. Paul Adam, la Société Royale de Stanislas avait déjà connu cette vogue à la fin du dix-huitième siècle, quand Fontenelle et le président Hesnault, Montesquieu et Buffon, Saint-Lambert et Boufflers, François de Neuchâteau et Choiseul-Gouffier s'honoraient d'appartenir à votre Académie.

M. Léon **Malgras,** en littérature René d'Avril, que vous avez élu le 2 février 1912, est un vrai poète, et comme les vrais poètes, il est par surcroît un excellent prosateur et un fin critique. Ses débuts dans la littérature remontent, sauf erreur, à 1898; en 1901, un de ses volumes de vers, *Processions dans l'âme*, paru au *Mercure de France*, lui valait d'être distingué par votre Compagnie, qui lui décernait le prix Stanislas de Guaita. Les poésies de M. Malgras, qui par la facture et par l'inspiration, se rattachent à l'école symboliste, sont d'une irréprochable élégance; le charme en est aussi délicat que pénétrant. Son *Mystère de Saint-Nicolas*, mis en musique par le maître Guy Ropartz, a eu, à Paris comme à Nancy, le plus franc succès. M. Malgras a pris une grande part à la fondation de cette petite Académie baptisée du nom patois de Couarail; il en a été le président pendant sa période la plus vivante et la plus prospère. Vous avez estimé qu'en recevant dans votre Compagnie M. Malgras à cause de son mérite propre, vous feriez en même temps un geste aimable pour les

Digitized by Google

jeunes. La collaboration de M. Malgras a été bien précieuse à nombre de revues locales; elle ne fera certainement pas défaut à vos *Mémoires*.

M. le Dr Ernest **Magnant,** que vous avez élu le 7 juillet 1911, et qui se présentait à vos suffrages comme « barde lorrain », est-il vraiment un poète? Vous aviez chargé M. Collignon du soin de s'en assurer pour vous. Notre spirituel confrère vous a fait connaître l'abondance vraiment extraordinaire de la production littéraire de M. Magnant. Dans ce bagage immense, M. Collignon a distingué surtout des pièces de circonstance, d'une facture aimable, et quelques poésies où l'auteur exprime son vif amour pour la terre natale. Le rapport de M. Collignon était appuyé d'ailleurs d'une note de M. le doyen Gross, concernant non le poète, mais le médecin, un digne médecin de campagne, qui, après de brillantes études à la Faculté de médecine de Strasbourg, est revenu tranquillement chez lui, à Gondrecourt, dans la Meuse, où il exerce depuis 1863. Esprit curieux et chercheur, M. le Dr Magnant s'est appliqué avec zèle à l'étude de questions médicales d'une importance extrême, la diminution de la natalité en France, la contagion de la tuberculose, les épidémies de fièvre typhoïde : ses travaux médicaux ont été récompensés à deux reprises par l'Académie de médecine.

C'est un érudit de valeur que l'Académie s'est adjoint, quand, le 2 février 1912, sur un rapport magistral de M. Duvernoy, elle a élu associé correspon-

Digitized by Google

dant lorrain M. l'abbé **Fourier-Bonnard.** Originaire de Mattaincourt, dans les Vosges, cet ecclésiastique s'appelait, il y a quelques années, dom Bonnard : il appartenait alors à l'Ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, ordre illustre qui possédait au temps jadis de nombreuses et puissantes abbayes. M. Fourier-Bonnard a raconté l'histoire de l'une des plus fameuses, celle de Saint-Victor-de-Paris, célèbre par tant de grands docteurs. Cet ouvrage, en deux beaux volumes, a obtenu, en 1905, la première mention honorable au concours des Antiquités de la France. Après cette importante contribution à l'histoire générale de notre pays, M. Fourier-Bonnard s'est souvenu de sa petite patrie et aussi du célèbre prêtre vosgien dont il porte nom : il a écrit l'histoire de Pierre Fourier, — cette publication est aujourd'hui épuisée — et l'histoire du village de Mattaincourt, où l'on trouve, entre autres choses intéressantes, sur la fabrication des draps, si florissante au seizième siècle à Mattaincourt et dans le pays environnant, des renseignements curieux et inédits. En accueillant M. l'abbé Fourier-Bonnard parmi vos associés correspondants, vous avez honoré et encouragé un érudit laborieux et consciencieux, à qui son âge permet encore les longs espoirs et les vastes pensers.

Sur le rapport encore de M. Duvernoy, vous avez élu associé correspondant lorrain, le 24 mai 1912, M. l'abbé Edmond **Chatton,** curé de Sornéville, en Meurthe-et-Moselle. M. l'abbé Chatton n'a pas eu la bonne fortune, c'est le rapporteur de sa candida-

Digitized by Google

ture qui faisait cette remarque, d'étudier à l'Université de Nancy, comme tant d'autres membres du clergé lorrain. Il a presque toujours résidé dans de petits villages totalement dénués de ressources intellectuelles; il n'en a que plus de mérite d'avoir travaillé courageusement pendant un quart de siècle à l'histoire de Lorraine. Il n'est d'ailleurs pas un inconnu pour votre Compagnie; en 1896, sur l'avis de M. Pfister, vous aviez proposé, comme sujet à traiter pour le concours du prix Herpin, l'histoire d'une abbaye lorraine, au choix des concurrents. M. l'abbé Chatton choisit l'abbaye des chanoines réguliers fondée à Saint-Sauveur, près Cirey, et transférée vers 1570 à Domèvre-sur-Vezouse. S'il n'eut pas le prix, qui fut décerné à votre président de demain pour sa belle monographie de l'abbaye bénédictine de Moyenmoutiers, du moins il reçut une médaille de vermeil. Son ouvrage parut l'an d'après, en un volume de plus de 400 pages orné de planches. Il a été suivi d'un grand nombre de contributions publiées dans le *Bulletin* et dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine.* L'une d'entre elles a semblé particulièrement remarquable : c'est celle où M. Chatton a étudié l'itinéraire et les ravages des reîtres en Lorraine, sous la conduite du duc de Bouillon.

Vous avez élu, le 3 mai dernier, au titre d'associé correspondant national, Mgr **Herscher,** ancien évêque de Langres, archevêque *in partibus* de Laodicée.

Né le 29 octobre 1855 à Hettenschlag, dans l'ancien département français du Haut-Rhin, il fit ses

Digitized by Google

études au séminaire de Saint-Sulpice; après cinq ans de vicariat dans la paroisse parisienne de Notre-Dame-de-Bercy, il fut, en 1884, choisi comme secrétaire particulier par Mgr Larue, évêque de Langres. Il ne tarda pas à devenir à Langres chanoine titulaire, puis vicaire général et rédacteur de la *Semaine religieuse*. En 1899, il succédait à Mgr Larue sur le trône épiscopal de l'antique cité des Lingons. Le travail que lui donnaient ses importantes fonctions ne l'empêchait pas de cultiver les lettres et même la musique sacrée. Orateur remarquable, il fut souvent chargé, dans des circonstances solennelles, de prononcer des discours et des panégyriques qui ont eu les honneurs de l'impression. En 1901, il recevait la croix de la Légion d'honneur. Dix ans après, il donnait sa démission d'évêque de Langres, et recevait de Rome le titre d'archevêque de Laodicée. Il emploie les loisirs de sa retraite à des travaux littéraires et historiques. Il a sollicité l'entrée de notre Compagnie pour se rattacher plus étroitement aux provinces de l'Est, auxquelles sa qualité d'enfant de l'Alsace le liait déjà d'une façon si étroite.

M. **Estève,** que vous avez élu correspondant lorrain le 29 mars 1912, n'est Nancéien que depuis deux ans; il ne lui a pas fallu longtemps pour faire apprécier dans notre ville ses rares qualités d'homme, de professeur et de lettré. Nommé en 1910 maître de conférences de langue et littérature françaises à l'Université de Nancy, il nous est arrivé recommandé par le succès de ses thèses de doctorat, qui l'avaient classé

Digitized by Google

parmi les historiens les plus autorisés du romantisme français. Son *Essai sur l'influence de Byron en France de 1812 à 1850* témoigne non seulement d'une critique très pénétrante et très renseignée, mais d'une connaissance approfondie de la langue et de la littérature anglaise. Son édition de l'*Hélène* d'Alfred de Vigny est un fragment d'une édition complète des Œuvres de ce poète, que M. Estève publiera incessamment. De même, nous aurons bientôt le plaisir de lire en volume les leçons magistrales qu'il a professées l'an passé à la Faculté des lettres sur le romantisme. Le style de M. Estève, élégant, abondant et souple, sa parole mesurée et pleine de tact, seront certainement fort goûtés par l'Académie.

Quelque temps après vous être attaché M. Estève, vous avez, en appelant M. Paul **Souriau** parmi vos associés correspondants lorrains, honoré une deuxième fois notre Faculté des lettres. M. Souriau professe à Nancy la philosophie depuis vingt années. La dignité de sa vie, la droiture de son caractère, la fécondité régulière de sa production littéraire le désignaient depuis longtemps à votre attention. Dans le rapport qu'il vous a lu sur la candidature de son confrère en philosophie, M. Chatelain a fait ressortir la belle ordonnance, le style à la fois très ferme et très élégant, la langue souple et limpide, le bon sens lumineux, la cordialité charmante des livres de M. Souriau : *L'Esthétique du mouvement, L'Imagination de l'Artiste, La Rêverie esthétique, L'Esthétique rationnelle, Les Conditions du bonheur.* Vous le voyez,

Digitized by Google

M. Souriau est un esthéticien. Parmi tant d'esprits distingués qui honorent la philosophie française de ce temps, M. Souriau a recueilli le noble héritage de Charles Lévêque.

M. le vicomte **d'Ollone,** que vous avez élu associé correspondant lorrain le 29 mars, est issu d'une famille fixée en Lorraine depuis deux siècles; un hôtel d'Ollone existe à Nancy, rue de la Source; votre nouveau confrère est lui-même domicilié à Saint-Dié. Mais c'est bien loin de la terre lorraine qu'il a conquis la renommée. Il appartient à cette élite d'officiers français qui, depuis la guerre de 1870, ont employé dans les dures et dangereuses randonnées des explorations africaines ou asiatiques le trop-plein de leur énergie et de leur audace. Il a été chargé de deux grandes missions, l'une en Afrique, l'autre en Extrême-Orient. Elles ont fait le sujet de publications étendues : *De la Côte d'Ivoire au Soudan et à la Guinée* (1900), *Les derniers Barbares : Chine, Tibet, Mongolie* (1911), *Recherches sur les Musulmans chinois* (1911). Si les documents rapportés de la Chine méridionale par la mission d'Ollone n'égalent pas en intérêt ceux qu'un hasard heureux a fait découvrir à M. Pelliot, ils n'en forment pas moins un contingent respectable de faits nouveaux; et cette mission témoigne autant que toute autre des qualités d'endurance, de vaillance et de sang-froid qui distinguent les explorateurs dignes de ce nom.

S'il a rendu à la géographie des services moins écla-

Digitized by Google

tants que M. le commandant d'Ollone, M. Pierre **Collesson,** que vous avez élu associé correspondant lorrain le 19 avril, a cet avantage d'être à Nancy l'un des hommes qui représentent cette science complexe. Nommé jeune encore, à moins de vingt-sept ans, en 1898, secrétaire général de la Société de Géographie de l'Est, il a su s'acquitter parfaitement de cette délicate fonction, et tenir avec zèle la place devenue vacante à la mort du promoteur de la Société, votre regretté confrère M. Barbier, qui en avait été le secrétaire depuis la fondation. Elle n'a pas suffi à l'activité de M. Collesson : le secrétaire général de la Société de Géographie de l'Est prodigue sans compter son temps, son dévouement et ses peines à une foule d'œuvres catholiques : président depuis 1910 de l'Office central nancéien des œuvres de bienfaisance, directeur-trésorier de la Société de patronage de l'enfance et de l'adolescence, membre du Conseil diocésain des œuvres d'hommes, membre du Conseil des écoles libres de Nancy, trésorier pendant quinze ans de la Société de Saint Vincent-de-Paul.

Pour en finir avec le compte rendu des mutations qui se sont produites dans notre liste académique, je dois mentionner que M. le doyen **Blondel** a sollicité et obtenu, le 17 novembre 1911, de passer du rang de membre titulaire à celui d'associé correspondant, et qu'en remplacement de M. Gabriel Thomas, décédé, vous avez élu secrétaire perpétuel l'un des membres les plus anciens et les plus notoires de l'Académie, M. Charles **Guyot.** Votre secrétaire annuel, en termi-

Digitized by Google

nant ses fonctions, tient à remercier M. Guyot pour la bienveillance qu'il n'a cessé de lui témoigner.

Dans le cours de notre année académique, nous avons applaudi aux distinctions méritées dont plusieurs de nos confrères ont été l'objet. La Société géologique de France a conféré le prix Gosselet à M. **Nicklès ;** l'un de nos associés correspondants, M. Paul **Fournier,** professeur à l'Université de Grenoble, a été élu membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Notre cher confrère, M. **Favier,** qui est bibliothécaire à la fois de la ville de Nancy et de l'Académie de Stanislas, a reçu le ruban de la Légion d'honneur, à l'occasion de la dernière réunion des Sociétés savantes. A l'occasion de l'Exposition de Nancy, M. **Villain** a été nommé officier, et M. Victor **Prouvé,** chevalier de la Légion d'honneur. Or, il se trouvait que celui-ci avait déjà reçu cette distinction, en 1895, à l'occasion de l'inauguration du monument Carnot. L'erreur de protocole dont notre confrère a été victime attend toujours sa réparation.

Des travaux nombreux et variés ont été lus dans vos séances. Je me bornerai à vous rappeler les titres de ceux que vous aurez le plaisir de retrouver dans vos *Mémoires,* l'étude historique de M. Duvernoy sur le Val-de-Liepvre, le *Procès des Baronnies* de M. Ambroise, les recherches de M. Germain sur une devise de Paris, le spirituel et si équitable travail de M. Michon sur Voltaire capitaliste, l'exposé de M. le doyen Floquet sur les éclipses de soleil, à propos de l'éclipse du 17 avril, le chapitre de M. Thoulet sur l'Océanographie au Moyen Age, le poème de M. Im-

Digitized by Google

beaux sur la légende du serpent Naja. Il conviendrait d'insister davantage sur les lectures qui ne figureront pas dans les publications de l'Académie, la *Crise du logement populaire,* par M. Villain, la *Lutte pour le français en Lorraine allemande,* par M. Gaston May, la *Visite au paradis des Serpents à São-Paulo du Brésil,* par M. Imbeaux, la conférence de M. Floquet sur le tremblement de terre du 18 novembre. Je me bornerai à vous soumettre, si vous le voulez bien, une réflexion à propos de ces deux dernières. Ce n'étaient pas, à proprement parler, des lectures, mais des entretiens, des exposés faits d'abondance. Les conférences de ce genre sont toujours plus écoutées que les pages les plus soignées et les mieux écrites. Il serait bien désirable que ceux des membres de l'Académie qui poursuivent des recherches originales vous en communiquassent les résultats, sans apprêts oratoires, avec la simplicité qui convient si bien au vrai savant, et qui a donné tant de charme aux exposés de M. le doyen Floquet et de M. le Dr Imbeaux. L'intérêt de nos séances se trouverait accru et ce courtois échange d'idées, qui, s'ajoutant à un échange d'égards, fait le charme de notre vie académique, deviendrait peut-être encore plus actif.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ LE 13 SEPTEMBRE 1911

AUX OBSÈQUES

DE M. EDGARD AUDIAT

MEMBRE TITULAIRE

Par M. Georges PARISET

PRÉSIDENT

Messieurs,

Le triste devoir de rendre les derniers hommages à M. Audiat, au nom de l'Académie de Stanislas, m'eût été plus pénible encore et douloureux qu'il ne m'avait paru d'abord, s'il ne m'était facilité par la vie même de celui dont la mort nous réunit aujourd'hui : vie si droite, si unie et pourtant si bien remplie par tant de tâches diverses que le souvenir en pourra rester dans notre esprit véritablement comme un exemple.

M. Charles-Auguste-Edgard Audiat est né le 8 janvier 1828 à Sélestat, dans le Bas-Rhin. Son père, descendant d'une ancienne famille de robe du Bourbonnais, s'était engagé au début du premier Empire et, devenu officier, il avait épousé, à Nancy, la fille du

Digitized by Google

baron Thiry. Par ce mariage, il était entré dans une vieille famille de haute bourgeoisie lorraine, deux fois illustre : le baron Thiry étant, en effet, le gendre du grand juge Regnier, duc de Massa, et le père des deux généraux Augustin et Charles Thiry. C'est au collège royal, aujourd'hui le Lycée de notre ville, que le jeune Audiat a fait toutes ses études (de 1835 à 1845) et il les termina brillamment en remportant le prix d'honneur de philosophie. Il devint ensuite étudiant à la Faculté de droit de Paris et la thèse de doctorat qu'il soutint le 6 août 1853, sur les *Actions possessoires*, est remarquable autant par la difficulté du sujet choisi que par l'érudition étendue, la clarté et la finesse de pénétration juridique.

C'est ainsi que, né en Alsace et fils de soldat, d'une famille bourbonnaise et lorraine, élevé à Nancy, étudiant à Paris, M. Audiat a pris une âme toute française. Son patriotisme était ardent. Il aimait la Lorraine, il eût voulu qu'on en sût mieux le passé, mais il ajoutait : « L'histoire ne démontre-t-elle pas que l'État lorrain était une création tout artificielle ? Y aurait-il eu jamais une Lorraine si, au lieu de trois fils, Louis le Débonnaire n'en eût eu que deux? La Lorraine était française par sa situation géographique, elle était française de race, de mœurs, de tendances. » Et de toutes les nouveautés par quoi notre époque se distingue, la plus douloureuse lui était qu'on niât la patrie : « La patrie, s'écriait-il, dont on a osé blasphémer le saint nom !... »

Inscrit comme avocat à la cour de Nancy, il fut peu après attaché au parquet, puis nommé succes-

Digitized by Google

sivement substitut à Toul (1854), substitut au tribunal de Nancy (1857), procureur impérial à Verdun (1860), substitut du procureur général à Nancy (1861), et enfin, en 1866, conseiller à la cour : un à un, et rapidement, il avait gravi tous les degrés de la hiérarchie. En même temps, il trouvait chez le président de chambre Julien Garnier celle qui devait fonder avec lui un foyer heureux et béni (1860).

En 1862, l'honneur lui incomba de prononcer le discours de rentrée à la cour; il prit comme sujet *la Prison préventive* et il en parla non pas seulement en jurisconsulte, mais en homme d'expérience et de cœur. Il donnait d'autres preuves encore de sa science juridique : pendant dix ans (de 1867 à 1877), il fut le correspondant très apprécié du *Recueil Dalloz*, pour le ressort de la cour de Nancy et il eut notamment à enregistrer cette dramatique délibération du 8 septembre 1870 que rédigea le premier président Leclerc, à laquelle il participa, et dont le retentissement a été si considérable.

L'ennemi, alors à Nancy, avait prescrit à la cour de rendre la justice « au nom des hautes puissances allemandes ». La cour refusa. Alors, nouvelle injonction : il faut employer la formule « au nom de l'Empereur des Français ». Mais l'Empereur est prisonnier et le gouvernement de la Défense nationale a décidé que les actes seront établis « au nom du peuple français ». Obéir, c'était rompre avec l'unité française; la cour refusa, marquant ainsi la limite de ce que l'ennemi pouvait exiger de magistrats et de fonctionnaires français, et, sans abdiquer ses fonctions, elle cessa pro-

Digitized by Google

visoirement de les exercer. Le Palais devint une ambulance et les magistrats furent employés comme otages sur les locomotives allemandes.

S'il fallait enfin un nouveau témoignage de la haute estime que ses collègues professaient pour la valeur de M. Audiat, je rappellerais qu'ils le désignèrent en 1873 pour rédiger une consultation demandée par le ministre de la Justice sur une réforme de la législation relative aux *Droits du conjoint survivant* après décès *ab intestat* de l'autre conjoint. Il ne m'appartient pas de dire ce qu'a été M. Audiat comme magistrat : on le rappellera ailleurs et mieux que je ne saurais le faire.

Vers 1878, touchant à la cinquantaine et déjà décoré de la Légion d'honneur, avec ses longues années de service et ses fils en passe tous de réussir brillamment par eux-mêmes, M. Audiat aurait pu se laisser aller, comme tant d'autres, à attendre paisiblement les loisirs de la retraite. Il n'en fit rien, et peut-être est-ce ici le trait le plus admirable de sa vie. La carrière de magistrat donne à ceux qui savent en comprendre les charges une incomparable pratique des hommes et des affaires. M. Audiat se faisait de ses devoirs sociaux une très haute idée. Devant nous, à l'Académie, il a fait un jour allusion, en termes d'une grande élévation morale, à « l'obligation qui est imposée au riche » de faire de sa fortune et de son temps « un emploi secourable » et de les considérer « comme un dépôt dont il lui sera demandé compte ».

Il résolut de consacrer à autrui son expérience et son

Digitized by Google

dévouement. Il devint membre du conseil d'administration de la caisse d'épargne, membre et vice-président de la commission des hospices de la ville de Nancy; il se consacra spécialement à l'hospice Saint-Julien et à l'hospice Saint-Stanislas : aux vieillards et aux enfants. Pendant de longues années, il tint à présider lui-même la cérémonie de la distribution des prix aux orphelins. Il s'intéressait à l'éducation populaire. Il fut délégué cantonal, à une époque où ce titre comportait réellement une collaboration étroite aux progrès de l'école laïque. En 1880, il contribua à la fondation de l'Association des anciens élèves des lycées de Nancy, Metz, Strasbourg et Colmar, il en fut élu président dès l'origine, puis président honoraire.

En 1885, l'Académie de Stanislas se l'agrégeait comme associé-correspondant, et dès 1887, abrégeant un stage souvent beaucoup plus long, elle se hâtait de l'élire comme membre titulaire. En quelques mots d'une spirituelle concision, notre vénéré confrère a parfaitement défini ce « courtois échange d'idées et d'égards » qui, disait-il, « fait le charme de nos réunions académiques ». Notre Compagnie fut heureuse d'accueillir le magistrat, le juriste, le philanthrope et le lettré qu'était M. Audiat. Elle lui ménagea les honneurs de la réception solennelle en 1888 et de la présidence en 1892.

Le discours de réception de M. Audiat, intitulé *Le premier Président Leclerc, Notice biographique,* son discours de présidence en réponse au récipiendaire, son rapport sur les prix de vertu en 1893, ses discours

Digitized by Google

et notices nécrologiques (en 1892 et 1898) sont tout ensemble riches d'idées et de faits, et d'une éloquente sobriété de forme. Aujourd'hui encore, après tant d'années, il suffit de les lire pour se rendre compte que M. Audiat était la conscience même, et qu'il ne faisait rien qu'avec soin, qu'il avait le cœur bienveillant, la bonté active et la gravité souriante. Spiritualiste croyant et pratiquant, il savait libéralement comprendre les opinions qui n'étaient pas les siennes. Très assidu à nos séances, il continua à les suivre longtemps après qu'il eut pris sa retraite, en 1897, comme président de chambre honoraire.

En 1901, pour la première fois, il fut obligé de demander un congé annuel, d'abord pour un mois d'hiver, puis pour deux en 1904, puis pour quatre mois depuis 1906. L'âge commençait à lui peser. Mais, chaque année, il nous revenait avec la belle saison. En juillet dernier, à quatre-vingt-trois ans passés, il prenait encore part à nos travaux. Il tenait à l'Académie, il s'y sentait entouré du plus affectueux respect, il savait son rôle utile dans la vie intellectuelle de notre région, et je suis autorisé à vous dire qu'il ne l'a pas oubliée dans ses libéralités testamentaires : ce sera un titre de plus à notre souvenir reconnaissant. L'Académie s'associe au deuil de la noble compagne d'une si belle vie, de ses fils et de sa famille; elle conservera fidèlement la mémoire vénérée de M. Audiat.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ LE 30 SEPTEMBRE 1911

AUX OBSÈQUES,

DE M. GABRIEL THOMAS

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Par M. Georges PARISET

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Le coup qui frappe de nouveau l'Académie atteint aussi chacun de nous au cœur. M. Gabriel Thomas était notre secrétaire perpétuel, et, devant sa tombe prématurément ouverte, le titre même des fonctions importantes que lui avait confiées notre Compagnie prend un sens d'amertume ironique qui est infiniment douloureux. Nous ne verrons plus que par le souvenir ce visage si fin, que l'implacable maladie, stoïquement supportée, avait comme idéalisé, ce beau regard lumineux et droit qui inspirait dès l'abord confiance et respect. La mort est venue subitement, trop tôt.

Quand M. Gabriel Thomas est entré dans nos rangs, comme associé-correspondant en 1886, à trente-huit ans, il avait déjà derrière lui un passé

Digitized by Google

actif et brillant. Né à Nancy le 25 janvier 1848, il avait fait de fortes études classiques au Lycée de notre ville, et il en a toujours gardé l'empreinte profonde. Devenu étudiant en droit à Nancy, il suivait aussi les cours de notre Faculté des lettres et il avait déjà conquis le grade de licencié ès lettres (en 1868) quand il passa son doctorat en droit sur *la Servitude réelle usagère dans les forêts,* avec toutes boules blanches et éloge spécial (en 1870). En même temps il participait aux travaux de cette *Conférence littéraire Stanislas,* qui de 1855 à 1880, avec le concours de l'Académie, a si heureusement contribué au renouveau intellectuel de Nancy, et dont il s'est fait lui-même l'historien (dans nos *Mémoires* de 1896).

Inscrit comme avocat au barreau de Nancy (1871), il entra peu après dans la magistrature, et son avancement fut rapide: il devint substitut à Rethel (1872) et à Saint-Mihiel (1875), procureur à Mirecourt (1877) et substitut du procureur général à la cour d'appel de Nancy (1880). Comme tel, il eut deux fois à prononcer le discours d'usage à l'audience solennelle de rentrée, et, qu'il parlât *des Origines politiques de la juridiction souveraine des gradués en Lorraine* (en 1881) ou *des Procès de sorcellerie et de la suggestion hypnotique* (en 1885), son talent de parole, son savoir abondant, la précision et la sûreté de ses conclusions historiques et juridiques, lui ont valu le plus légitime succès, que consacrèrent bientôt sa nomination comme conseiller à la Cour (en 1886) et son élection comme membre titulaire de votre Compagnie (en 1890).

Digitized by Google

On dira ailleurs, et avec plus de compétence, combien le souvenir de M. Gabriel Thomas est resté vivant au Palais, l'affection véritable qu'il avait su inspirer tant au barreau qu'à ses collègues, l'autorité, la prudence, la science et le soin dont il a constamment fait preuve dans l'exercice de ses hautes fonctions, les services éminents qu'il a rendus et qu'ont finalement sanctionnés la décoration de la Légion d'honneur (en 1906) et le titre de président de chambre honoraire (en 1909).

Dès qu'il avait quelque loisir, M. Thomas en profitait pour s'instruire, voyager, lire, réfléchir et écrire. Sa production littéraire est circonscrite en dix années seulement, de 1887 à 1896; mais elle a été si abondante qu'avec sa thèse et ses deux discours de rentrée, elle fournirait la matière de plus de six gros volumes. M. Thomas vous a réservé la primeur de presque toutes ses œuvres : c'est un honneur pour vos *Mémoires* de leur avoir donné l'hospitalité. Leur publicité discrète convenait à l'exquise modestie de votre confrère. Il trouvait dans le travail intellectuel sa propre récompense, il ne se souciait pas d'une renommée plus étendue, et la haute tenue morale qui a été la règle de toute sa vie lui avait donné comme la pudeur de sa propre personnalité, qui n'est ni l'orgueil ni l'humilité vaine, mais une forme supérieure et rare du respect de soi-même.

M. Thomas a publié quelques-unes de ses impressions de voyage : *Du Danube à la Baltique : Allemagne, Autriche-Hongrie, Danemark : descriptions et souvenirs* (en 1888); *En Égypte : Thèbes et les Pha-*

Digitized by Google

raons, le Nil et la Haute-Égypte, le Caire et Memphis (*Mémoires,* 1893); *Études sur la Grèce : beaux-arts, sites et populations* (*Mémoires,* 1894). Presque jamais il ne parle de lui-même, il reste autant que possible impersonnel; il lui arrive même de grouper ses notes d'après l'ordre chronologique des périodes successives, décrivant d'abord les monuments les plus anciens pour arriver d'époque en étape à la société contemporaine et aux spectacles d'aujourd'hui. Avec une merveilleuse souplesse de talent, il se révèle tour à tour historien, sociologue, esthéticien, psychologue et poète. Il avait le goût des idées générales et de la notation précise, l'imagination artiste, l'œil exercé aux nuances les plus délicates, la mémoire riche de souvenirs, grâce à quoi il pouvait établir souvent les rapprochements les plus inattendus et les plus suggestifs. Il comprenait la musique de Mozart et de Beethoven, il était familier avec les chefs-d'œuvre de toutes les littératures, il décomposait le mécanisme du jugement esthétique et de l'analyse psychologique. Les deux travaux dont il vous a donné lecture : *Sur une interruption mentale de l'idée de temps* (*Mémoires,* 1892) et sur *Les jeux de la lumière dans les Alpes et la deuxième coloration des montagnes* (*Mémoires,* 1894), sont à cet égard très caractéristiques.

Par ses dons si variés, ses aspirations imaginatives vers l'idéal et le divin, contrôlées par un culte sévère du vrai, M. Gabriel Thomas était en intime affinité avec l'Italie, et en Italie avec Florence : Florence dont la grâce nerveuse et les émotions vibrantes,

Digitized by Google

tantôt contenues avec élégance, tantôt rompues en éclats terribles, ont quelque chose de si profondément humain que, depuis des siècles, les Latins, les Germains, les Anglo-Saxons, les Slaves, y vont en pèlerinage pour trouver, avec l'immuable beauté, le miroir d'eux-mêmes et de leurs passions diverses. Jusque dans ses voyages les plus lointains, le souvenir de l'Italie était toujours présent à l'esprit de M. Thomas et c'est en Italie qu'il cherchait le plus souvent ses comparaisons. D'une tête d'homme trouvée en Béotie, il dira « que l'inexpérience même de l'artiste » lui donnait « je ne sais quelle expression énigmatique et telle que pourrait l'obtenir le raffinement d'une étude subtile, comme fit Léonard pour la Joconde »; des figures de l'Acropole il remarque qu'elles « ont toutes la fraîcheur, l'agrément juvénile qui vingt siècles plus tard, brilla chez les Quattrocentisti italiens, sur les toiles de Gentile da Fabriano ou de Sandro Botticelli ».

Entre Nancy et Florence, il cherchait des rapports plus sûrs que ceux qu'avait établis François, dernier duc de Lorraine, promu archiduc de Toscane. De même qu'on a découvert récemment que l'arc de triomphe de Héré a son prototype à Florence, de même il a remarqué le premier que les groupes du fer à cheval de la Carrière sont l'exacte reproduction de sculptures visibles à Pise, en Toscane. Il aimait le vieux Nancy d'il y a cinquante ans, et il nous en donne la raison : « A qui se rappelle le large désert des rues, écrivait-il, les pavés herbeux, ces quartiers aux façades silencieuses et solennelles dont la place

Digitized by Google

d'Alliance nous conserve une dernière image, la place de Genève, une lande au-devant des grands arbres du cours, l'idée ne s'offre-t-elle pas de ces villes d'Italie du dix-huitième siècle, méditant sur leur décadence, assoupies et mornes sous le soleil après les émotions violentes des âges de liberté? Telles nous les revoyons encore dans les aquarelles aux tons pâlis des peintres d'autrefois. »

C'est en Italie et à Florence qu'il a trouvé le sujet de ses deux maîtresses œuvres. Le livre qu'il a intitulé : *Les Révolutions politiques de Florence (1177-1530), étude sur leurs causes et leur enchaînement,* a été longuement médité. Déjà ébauché en 1873, il parut seulement en 1887, et aujourd'hui, après plus d'un quart de siècle, il n'a pas une ride. Sans doute l'érudition pourra corriger ou compléter le détail des faits, mais M. Thomas s'est placé à un autre point de vue. Il a donné une histoire philosophique analogue à la *Cité antique* de Fustel de Coulanges, et ce n'est pas un médiocre éloge qu'un tel rapprochement s'impose de lui-même à l'esprit. M. Thomas a été « surtout attiré par la logique exacte et la marche régulière des institutions de la République florentine », et par un méthodique et constant rapprochement entre l'état social, les institutions politiques et le jeu des partis ou des factions, il montre comment les nobles ont été vaincus par les bourgeois, et les bourgeois par la démocratie populaire devenue l'instrument de la tyrannie des Médicis. Le livre est d'une très forte contexture, la thèse juste et profonde. C'est une œuvre qui restera.

Digitized by Google

Plus tard, M. Thomas a entrepris l'histoire des idées morales en Italie, mais il ne vous en a donné qu'un fragment : *Michel-Ange poète, étude sur l'expression de l'amour platonique dans la poésie italienne du Moyen Age et de la Renaissance* (*Mémoires*, 1890). Il y a là des pages de premier ordre et dont il suffira de dire qu'elles ne semblent pas indignes du sujet : Michel-Ange n'est-il pas avec Léonard de Vinci le génie le plus étonnant et le plus complexe de toute la Renaissance italienne? L'exégèse des poésies de Michel-Ange, l'interprétation de son œuvre artistique par ses écrits, la méthode originale et sûre, le mouvement suivi des idées, la divination psychologique, la fermeté du style, tout contribue à donner au mémoire de M. Thomas, dans la deuxième partie surtout, le caractère de la perfection littéraire.

On eût souhaité que M. Thomas donnât une suite à son étude si bien commencée. Mais, s'il resta dévoué à l'Académie, ce fut d'une autre manière : il avait exercé les fonctions de secrétaire annuel en 1890, vous l'aviez élu questeur en 1896, puis en 1898, vous lui avez confié la charge de secrétaire perpétuel. Dès lors il se consacra tout entier à ses nouveaux devoirs académiques et il n'a plus rien apporté à vos *Mémoires*.

Avec quel dévouement il s'est identifié en quelque sorte à notre Compagnie, vous le savez tous, vous pourriez tous en citer des témoignages personnels. Jusqu'au dernier moment il a lutté contre la maladie pour venir assidûment à nos séances. Grâce à lui la correspondance était toujours au cou-

Digitized by Google

rant, l'ordre du jour établi avec soin, les commissions régulièrement nommées. Son autorité était faite de tact, de bonne grâce et de loyauté. Il nous servait comme de lien les uns aux autres, et de lien entre le passé et le présent. Il était, par ses fonctions, notre tradition vivante. Autour de lui flottait le souvenir de ses prédécesseurs — six seulement en cent cinquante ans — : Jules Lejeune, Edmond Simonin, Alexandre de Haldat, François Coster, Pierre de Sivry et le chevalier de Solignac, qui fut, au temps de Stanislas, notre premier secrétaire perpétuel.

Les fonctions que vous m'avez fait l'honneur de me confier m'ont donné place à votre bureau d'abord à la gauche de M. Thomas comme secrétaire annuel, il y a quelques années, puis à sa droite comme président; j'ai profité bien souvent de ses conseils bienveillants et j'aurais voulu pouvoir lui dire mieux que je ne fais toute ma reconnaissance. En votre nom à tous, j'adresse la respectueuse expression de notre douleur à celle dont l'âme n'a fait qu'une avec la sienne, et dont le foyer est maintenant désert, à la famille de M. Gabriel Thomas : son nom restera inscrit à la place d'honneur dans l'histoire séculaire de notre Compagnie.

Digitized by Google

DISCOURS PRONONCÉ LE 5 AVRIL 1912

AUX OBSÈQUES

DE M. E. LEDERLIN

MEMBRE HONORAIRE

Par M. Georges PARISET

PRÉSIDENT

Messieurs,

Lorsque, en novembre dernier, forcé par la maladie plus encore que par la vieillesse, M. le doyen Eugène Lederlin, — qui était aussi notre doyen d'âge et d'ancienneté, — ne s'est plus senti en état de suivre régulièrement nos séances comme membre titulaire, l'Académie de Stanislas a voulu lui donner un témoignage visible de son estime et de sa reconnaissance, et, par une faveur qu'elle accorde si rarement qu'il n'en existait plus aucun bénéficiaire vivant, elle l'a, d'une voix unanime, élu membre honoraire.

A lui seul, cet acte dit, mieux que de longues paroles, les regrets dont j'ai le pénible honneur d'être maintenant l'interprète. M. Lederlin nous était attaché par des liens nombreux et forts.

Digitized by Google

Il était, parmi nous, l'un des derniers représentants de ces Alsaciens-Lorrains pour qui la terre natale a brusquement cessé d'être la patrie et qui ont dû émigrer pour continuer à servir la France. Dans la liste des professeurs à l'ancienne Université protestante française de Strasbourg, — une des plus illustres d'Europe et qui compta, parmi ses auditeurs, à quelques années d'intervalle, des hommes tels que Goethe, Napoléon et Metternich, — un Lederlin figurait déjà au début de l'avant-dernier siècle. Autant que les prévisions humaines permettent quelque certitude, notre confrère devait faire à Strasbourg toute sa carrière : il y était né (en 1831), il y avait poursuivi ses études, il y était inscrit comme avocat au Tribunal (1851), il y devint docteur en droit (1854), suppléant provisoire (1857) et agrégé à la Faculté de Droit (1859), enfin professeur titulaire de droit romain (1863). La section de Metz des associés-correspondants lorrains de l'Académie de Stanislas, instituée en 1872, a disparu il y a sept ans déjà, et voici que l'un des rares survivants parmi les Strasbourgeois qui sont devenus Nancéiens nous quitte pour toujours. Le deuil qui nous rassemble aujourd'hui autour de la tombe de M. Lederlin, c'est aussi le deuil, jamais périmé, de l'Alsace-Lorraine.

Transféré à la Faculté de Droit de Nancy (en 1871), M. Lederlin a pris rapidement une place importante dans sa ville d'adoption. Vous l'avez élu membre titulaire en 1877, sans même lui demander le stage usuel d'associé-correspondant et, peu après, en 1880, il était nommé doyen de la Faculté de Droit : un honneur et

Digitized by Google

une charge que la confiance de ses collègues lui continua jusqu'à son admission à la retraite (en 1901). Je n'ai pas à dire les qualités éminentes dont M. Lederlin a fait preuve dans sa chaire et au décanat, comme professeur et comme administrateur. Pendant quarante-quatre ans, dont trente à Nancy, les générations successives d'étudiants ont profité de l'enseignement du maître, à ses cours de droit romain, de Pandectes et de droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières. M. Lederlin s'occupait, en outre, de législation comparée, où sa connaissance approfondie de l'allemand lui donnait une compétence spéciale, et ses travaux sur l'organisation judiciaire en Alsace-Lorraine, son résumé et sa traduction du Code de procédure civile pour l'empire d'Allemagne, font autorité. A l'Université, la conscience, la ponctualité et la droiture de M. le doyen Lederlin étaient devenues proverbiales. Dès 1883, elles étaient officiellement consacrées par la décoration de la Légion d'honneur. Une concordance singulière apparaissait entre les fonctions décanales, dont l'autorité n'est pas hiérarchique et ne s'exerce qu'à force de dévouement, entre l'idée que nous nous faisons de la science du droit, austère et précise, et la personne même du doyen, ses traits de médaille romaine, sa parole mesurée, sa physionomie grave, attentive et bienveillante.

L'Académie était fière de compter parmi ses membres un juriste de si haute valeur. En se l'agrégeant, elle avait continué une tradition qui remonte à ses origines premières. Le prédécesseur de M. Lederlin au décanat en avait même fait l'objet de son discours

Digitized by Google

de réception sur les professeurs de droit à l'Académie de Stanislas, et M. Lederlin l'a rappelé dans un de ses discours présidentiels. La tradition n'est pas interrompue, tant s'en faut, mais au départ éternel d'un des hommes qui l'ont représentée avec le plus de dignité et d'éclat, chacun de nous éprouve au fond du cœur le même sentiment de douloureuse tristesse.

A l'Académie, M. Lederlin a été, comme il avait coutume, assidu, laborieux et dévoué. En vingt-quatre ans, il ne vous a demandé de congé qu'une seule fois, quand un concours d'agrégation, dont il était membre, l'a retenu à Paris plus longtemps qu'il ne s'y attendait. Il a siégé sept ans à votre bureau : comme questeur (de 1884 à 1887), et, par une distinction exceptionnelle, deux fois à dix ans d'intervalle, comme vice-président puis comme président annuel (1887-1889 et 1897-1899). Ses discours et ses rapports sont tous marqués de la même empreinte : la sobriété, la clarté, la fermeté de la forme, l'élévation des idées et l'activité pratique.

M. Lederlin s'était fait parmi vous une spécialité des questions philanthropiques. Il en avait une longue expérience. Depuis la guerre, il a sans interruption exercé la présidence du Comité nancéien de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, et il n'a cessé de s'occuper, avec une patience infatigable, du rapatriement des réfugiés et des secours à leur distribuer. Il était devenu aussi (de 1878 à 1911) vice-président et président du Comité de Nancy de la Société française de secours aux blessés de terre et de mer, et il n'est personne à Nancy qui ne sache les grands services

Digitized by Google

qu'il a rendus à l'œuvre si patriotique et si utile de la Croix-Rouge. Dans votre Compagnie, il a été pendant de longues années membre (depuis 1881) et président (depuis 1908) de la Commission des prix de vertu, et les initiés seuls savent ce que représentent de démarches et de vérifications minutieuses les récompenses que l'Académie décerne chaque année. Le discours de réception de M. Lederlin (1884) n'a été autre que son rapport sur les prix de vertu ; sa toute dernière sortie l'été dernier, avant la maladie qui devait l'emporter, a été pour le dispensaire de la Croix-Rouge et pour un complément d'enquête au sujet d'un des prix de l'Académie ; et c'est ainsi que, pendant sa vie entière, votre vénéré confrère ajoutait à ses obligations professionnelles, déjà si lourdes, la charge d'obligations sociales dont il lui plaisait de se faire un labeur supplémentaire.

La carrière de M. Lederlin a été unie et pleine, ou mieux encore, elle a été fidèle : fidèle au devoir et à tous les devoirs quotidiens. Partout où M. Lederlin travaillait, il était, malgré sa modestie foncière, comme naturellement porté à la première place : les dignités lui venaient parce qu'on l'en savait digne et qu'on devinait, — car il l'aurait plutôt tenue secrète, — son âme droite, juste et claire. Très libéral pour les idées d'autrui, il restait pourtant très solidement attaché à ses croyances religieuses : il était « Ancien d'Église » et les seules charges dont il n'avait pas fait abdication à la fin de sa vie étaient, avec la protection des Alsaciens-Lorrains, celles de secrétaire du Conseil presbytéral de l'Église réformée de Nancy, du Consis-

Digitized by Google

toire des Églises réformées de la Lorraine et de la Commission exécutive du Synode régional de Paris-Est-Nord. Il conciliait en une alliance qui faisait la force, la noblesse et l'originalité de son caractère, la sagesse méthodique et avisée, la fermeté des convictions et le dévouement généreux poussé, s'il le fallait, jusqu'au sacrifice.

A sa famille, à son frère, M. Armand Lederlin, qui a, en d'autres domaines, développé de façon non moins féconde les mêmes qualités actives, à celle enfin qui, d'un cœur égal au sien, a partagé pendant près d'un demi-siècle ses joies, ses tristesses, sa tâche et ses succès : à Mme Lederlin, l'Académie de Stanislas apporte l'assurance émue qu'elle gardera l'ineffaçable souvenir de M. le doyen Lederlin et le respect de son nom.

Digitized by Google

SUR LES ÉCLIPSES DE SOLEIL

L'ÉCLIPSE DU 17 AVRIL 1912

Par G. FLOQUET

DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES (1)

Arrivant de Digne, où il avait observé l'éclipse totale de 1842, Eugène Bouvard racontait l'anecdote suivante à Frédéric Petit, qui avait observé le phénomène à Montpellier (2) : « Un jeune berger des Basses-Alpes était sorti dans la matinée, par un ciel splendide, pour garder son troupeau. Lorsqu'il vit le jour s'affaiblir peu à peu, le soleil s'échancrer et disparaître graduellement, sans qu'aucun nuage pût lui donner l'explication de ce phénomène, il fut

(1) Parmi les sources consultées, je citerai : SECCHI, *Le Soleil*, 2e édition, Ire partie, livre IV; ARAGO, *Astronomie populaire*, t. III, livre XXII, et *Œuvres*, t. VII, p. 136-290; BIGOURDAN, *Annuaires du Bureau des longitudes pour l'an 1906*, notice A, et *pour l'an 1911*, notice B; DESLANDRES, *Annuaire du Bureau des longitudes pour l'an 1907*, notice C; SAVITCH, *Revue générale des Sciences*, 15 février 1910, p. 95-103; ANDOYER, *Cours d'Astronomie*, 2e édition, Ire partie, chap. XVII.

(2) Frédéric PETIT, directeur de l'observatoire de Toulouse, *Traité d'Astronomie pour les gens du monde*, t. II, p. 62.

Digitized by Google

pris d'une inquiétude extrême; et quand la lumière s'éteignit tout à fait, le pauvre enfant, éperdu de frayeur, se mit à courir vers les habitations voisines en appelant au secours. Le soleil venait de reparaître au moment où l'on arrivait pour le rassurer, et lui, dans une sorte d'extase, à genoux, les bras tendus vers le ciel, laissant échapper de grosses larmes qui coulaient lentement sur ses joues, s'écriait en croisant les mains : « O beou souleou ! ô beou souleou ! (O beau soleil ! ô beau soleil !) »

Ce sentiment d'épouvante, qui s'empara du petit pâtre provençal au moment de l'éclipse, est celui qui saisissait la foule ignorante des temps passés en présence de ces phénomènes. L'histoire offre mille exemples des craintes superstitieuses et des frayeurs extraordinaires qu'ont suscitées les éclipses de soleil. « N'eûmes-nous pas une belle peur en 1654, dit Fontenelle (1), à une certaine éclipse de soleil qui, à la vérité, fut totale? Une infinité de gens ne se tinrent-ils pas enfermés dans les caves? » Et, dans l'antiquité, les éclipses de soleil n'ont-elles pas même parfois influé sur les événements politiques de l'époque? L'exemple classique est celui, rapporté par Hérodote, de l'éclipse qui mit fin à la bataille déjà engagée entre les Mèdes et les Lydiens.

Aujourd'hui, le flambeau de la science est venu éclairer nettement ces phénomènes, qui résultent tout naturellement des mouvements propres de la terre et de la lune. La précision des tables astrono-

(1) *Entretiens sur la pluralité des mondes,* second soir.

Digitized by Google

miques permet d'en prédire toutes les circonstances et de les annoncer au public. Par là, ce dernier a senti se dissiper les folles terreurs qui le surprenaient et il ne voit plus dans les éclipses de soleil qu'un objet de haute curiosité. Le savant y trouve les plus précieuses ressources pour un grand nombre de recherches et l'historique très sommaire qui suit va montrer tout ce que nos connaissances en physique solaire leur doivent déjà de bienfaits.

I

1. Au dix-septième siècle, les tables astronomiques étaient loin de leur perfection actuelle. C'est ainsi que l'éclipse du 12 juillet 1684, annoncée par certaines éphémérides comme devant être totale à Rome, y fut aperçue comme une éclipse des trois quarts seulement du disque solaire. Dans les premières années du dix-huitième siècle, l'heure observée du commencement ou de la fin d'une éclipse différait encore parfois d'une dizaine de minutes de l'heure calculée à l'aide des tables de La Hire. Aussi la correction des tables du soleil et de la lune s'imposait-elle et, naguère encore, l'observation d'une éclipse de soleil était réduite à la détermination, en vue de cette correction, de l'instant précis de son commencement ou de sa fin.

2. Cependant, la présence d'une auréole lumineuse autour du soleil totalement éclipsé avait été maintes fois signalée, et, en limitant ainsi les observations,

Digitized by Google

on laissait échapper les seules occasions qui s'offraient d'étudier cette couronne solaire. Les ouvrages anciens n'en donnent que des descriptions imparfaites. Mais les éclipses de 1706, 1715, 1724, 1778, 1806 en fournissaient déjà des observations moins incomplètes, qu'Arago a résumées dans son *Astronomie populaire* (1).

En outre, l'éclipse de 1706 avait fait apparaître une bande qu'on disait couleur de sang sur le bord gauche du disque et, pendant l'éclipse totale de 1733, l'astronome suédois Vassenius avait remarqué de petits nuages rouges ou roses qui semblaient flotter au-dessus du limbe de la lune. Des phénomènes analogues avaient été aperçus lors des éclipses de 1715, 1737, 1748, 1806, 1820, 1836.

Mais ces faits ne semblaient avoir attiré que bien peu l'attention des astronomes.

Ce que nous voyons du soleil, en temps ordinaire, c'est son enveloppe éblouissante, qu'on appelle la *photosphère*. Mais est-ce là tout le soleil et n'a-t-il pas des dépendances que nous masque son incomparable éclat? Pour le reconnaître, il faudrait avant tout éteindre cet éclat en plaçant un écran entre le soleil et notre atmosphère. La nature se charge heureusement de placer cet écran irréalisable, de temps en temps seulement, il est vrai, et pour quelques instants. Cet écran naturel, c'est la lune, qui, au moment des éclipses totales, vient couvrir le disque solaire et faire la nuit autour de lui. Et alors se po-

(1) T. III, p. 591.

Digitized by Google

sait cette question : la couronne lumineuse, les bandes et nuages rouges observés autour du disque éclipsé du soleil ne sont-ils pas de ses dépendances, noyées en temps ordinaire dans les flots de sa lumière?

3. Survint la grande éclipse du 8 juillet 1842. Sa large zone de totalité traversait le midi de la France, le nord de l'Italie et une partie de l'Autriche. Quelque temps avant l'éclipse, Arago publia une notice (1) où il donnait, non seulement la route de l'ombre sur le sol, mais aussi le tableau des principales circonstances numériques du phénomène, tel que l'avait dressé son confrère Largeteau. Il y énumérait « les problèmes de physique céleste dont la solution est liée aux observations et aux mesures qui peuvent être faites seulement pendant les éclipses solaires », et il avait ce grand mérite d'y signaler, comme devant fixer par-dessus tout l'attention des observateurs, la couronne lumineuse annulaire si incomplètement étudiée antérieurement.

L'éclipse fut observée avec soin; en France, par les astronomes français; en Italie, par les Italiens et les Anglais; en Autriche, par les Allemands. Arago, qui avait observé le phénomène à la citadelle de Perpignan, sur la terrasse du commandant, a publié en 1846 un résumé de l'ensemble des résultats obtenus (2).

(1) *Annuaire du Bureau des longitudes* pour l'an 1842.

(2) *Annuaire du Bureau des longitudes* pour l'an 1846 et *Œuvres*, t. VII, p. 136.

Digitized by Google

La couronne lumineuse se montra avec une véritable splendeur. Une vaste auréole, une gloire de rayons argentés entourait la lune. Les jets coronaux formaient notamment deux aigrettes, diamétralement opposées, qui étendaient cette auréole de part et d'autre du disque. Mais ce qui surprit profondément les observateurs, ce qui les empêcha même de faire des observations précises, ce fut le spectacle inattendu auquel ils assistèrent. Des flammes gigantesques, de couleur rose, s'élançaient autour du disque lunaire. « Baily remarqua trois de ces *protubérances* roses, très vastes et presque uniformément réparties du même côté. Airy en observa trois en forme de dents de scie, mais placées au sommet. Arago en vit deux à la partie inférieure du disque. Struve et Schidlofscky remarquèrent les mêmes qu'Arago, et de plus ils notèrent une bande rose embrassant un arc de 45 degrés environ. Ces appendices avaient des dimensions considérables. L'astronome français Petit mesura la hauteur de l'un d'eux et la trouva égale à 1′ 45″, ce qui équivaut presque à 6 diamètres terrestres, c'est-à-dire à 80.000 kilomètres (1). »

La discussion s'ouvrit aussitôt sur les protubérances. Mais, tandis que les uns les rattachaient au soleil, y voyant soit des montagnes solaires, soit des flammes émanant du soleil ou des nuages flottant dans son atmosphère, les autres les faisaient dépendre de la lune, et d'autres encore ne voyaient là que

(1) SECCHI, *Le Soleil*, 2e édition, Ire partie, p. 370 et 371.

Digitized by Google

des mirages ou des illusions d'optique. Aussi attendait-on avec impatience l'éclipse du 28 juillet 1851, qui devait être totale en Suède.

4. Elle y fut observée par les Anglais, les Russes et les Allemands. Leurs observations ont mis hors de doute que les protubérances ne sont pas des montagnes, cette hypothèse étant inconciliable avec leurs formes; c'est d'ailleurs ce qui résultait déjà des observations d'Arago en 1842, car il avait constaté une telle inclinaison, et même un tel surplomb des prétendues montagnes que tout équilibre était impossible. Les arcs roses, déjà signalés en 1842, furent beaucoup mieux observés en 1851 et on leur reconnut une relation avec les protubérances; on put en outre légitimement supposer qu'ils forment la partie visible d'une couche continue qui enveloppe complètement le soleil. Quant aux autres conclusions qui furent déduites de l'observation de l'éclipse de 1851, elles ne parurent pas sûres à un certain nombre d'astronomes, les mesures leur ayant semblé peu exactes et les descriptions peu concordantes.

5. « Pour convaincre tout le monde, il fallait des témoignages irrécusables, des mesures d'une exactitude toute mécanique; la photographie pouvait seule répondre à ces exigences (1). » En 1860, lors de l'éclipse du 18 juillet, elle fut employée pour la première fois.

---

(1) SECCHI, *loc. cit.*, p. 374.

Digitized by Google

La zone de totalité de cette éclipse passait sur l'Espagne et elle y fut observée par les astronomes les plus habiles de l'Europe. C'est au P. Secchi et à l'astronome anglais Warren de la Rue que revient l'honneur d'avoir inauguré l'emploi de la photographie. Le premier avait pris position au Desierto de las Palmas, près de la Méditerranée; le second, à Rivabellosa, près de l'Atlantique. Les épreuves qu'ils obtinrent successivement montrèrent nettement que les protubérances sont couvertes ou découvertes graduellement avec le mouvement de la lune, ce qui prouve indubitablement qu'elles ont leur origine dans le soleil et non dans notre satellite. Secchi a résumé ainsi les résultats dus à cette éclipse :

1° Les protubérances ne sont pas de simples apparences produites par des illusions d'optique; ce sont des phénomènes réels ayant leur siège dans le soleil;

2° Elles sont des amas de matière lumineuse ayant une grande vivacité et possédant une activité photogénique très remarquable. Cette activité est si grande que plusieurs des protubérances obtenues sur les épreuves n'ont pu être observées directement, même avec de bons instruments;

3° Il y a des amas de matières protubérantielles suspendus et isolés comme des nuages dans l'atmosphère. Les changements de forme sont insensibles dans l'espace de 10 minutes;

4° Outre les protubérances, il existe une couche de la même matière qui enveloppe le soleil de toutes parts. Les protubérances proviennent de cette couche : ce sont des masses qui se soulèvent au-dessus

Digitized by Google

de la surface générale et s'en détachent même quelquefois. Quelques-unes d'entre elles ressemblent aux fumées qui sortent des cheminées ou des cratères des volcans et qui, arrivées à une certaine hauteur, obéissent à un courant d'air en s'inclinant horizontalement;

5° Le nombre des protubérances était incalculable; avec une lunette, le soleil paraît entouré de flammes, trop nombreuses pour être comptées, et l'observation photographique le montre aussi;

6°. La hauteur des protubérances est très considérable, surtout si l'on remarque que, pour l'évaluer, il faut tenir compte de la partie éclipsée par la lune. Ainsi, une protubérance ne mesurait pas moins de 3′ de hauteur, ce qui correspond à dix fois le diamètre de la terre; les autres avaient pour la plupart de 1′ à 2′ d'élévation.

Telles sont les conclusions du P. Secchi. Elles ont été justifiées par toutes les observations ultérieures. Disons toutefois que, en réalité, la forme des protubérances change parfois beaucoup en 10 minutes. Disons encore que la couche dont il est question à la 4e conclusion est hérissée de petites dents lumineuses et que c'est à ces petites protubérances que se rapporte la 5e conclusion. Disons enfin que l'année 1860 était une de ces années où l'activité du soleil est particulièrement grande.

Cette richesse en conclusions sûres des observations de l'éclipse de 1860 a fait de cette éclipse une des plus importantes parmi celles qui ont été observées.

Digitized by Google

Deux parties principales étaient dorénavant distinguées dans l'auréole lumineuse qui se voit autour du disque solaire totalement éclipsé : d'une part, une mince couche rose, tenant au soleil, qui borde partout le contour du disque et d'où jaillissent les protubérances roses, couche qu'on appela plus tard la *chromosphère ;* d'autre part, cette gloire de rayons argentés, qui surmonte partout la chromosphère, sur laquelle se profilent les protubérances, et qu'on a appelée la couronne proprement dite, ou simplement la *couronne.*

Mais les succès de l'éclipse de 1860 allaient être surpassés en 1868.

6. La nature même de la chromosphère et de ses protubérances restait inconnue. Sont-elles des masses gazeuses? Quelles sont les substances qui les composent? Or, en 1860, l'analyse spectrale était en train de naître et elle était appliquée au soleil par Kirchhoff; en 1862, elle était appliquée aux étoiles par Huggins et Secchi, en 1864 aux nébuleuses par Huggins, et l'on voyait ainsi se dévoiler peu à peu les mystères de la composition chimique des astres. A l'approche de l'éclipse de 1868, on se proposa de rechercher la nature de la chromosphère et des protubérances à l'aide de la méthode spectrale.

L'éclipse du 18 août 1868 offrait une circonstance des plus favorables en raison de la longue durée de sa totalité : $6^m\,25^s$, qui est presque la plus longue possible. En outre, elle était visible aux Indes, où le ciel est très pur. Les gouvernements consentirent

Digitized by Google

à des dépenses considérables et les savants n'hésitèrent pas à « affronter les fatigues de longs et rudes voyages, pour aller s'installer dans des pays à peine civilisés. Ces sacrifices ont reçu leur légitime récompense dans les découvertes fécondes qui en ont été le fruit (1). »

L'éclipse fut observée par les Français Janssen et Rayet, l'un à Guntoor, l'autre à Malacca; par le capitaine anglais Herschell et le major anglais Tennant, à Guntoor; par l'Américain Pogson; par Weisse, à Aden. Elle se présenta dans des circonstances très favorables; une énorme protubérance, haute de plus de 10 diamètres terrestres, soit environ 650.000 kilomètres, se trouvait là pour faciliter les observations. Tous les instruments furent immédiatement dirigés vers elle et ils firent constater tout de suite un spectre à raies fines extrêmement brillantes. La première partie du problème était résolu : les protubérances sont des masses gazeuses. Il s'agissait de résoudre la seconde, c'est-à-dire de trouver quels sont les gaz qui composent ces masses, question moins simple que la première, puisqu'il fallait déterminer les positions exactes des raies brillantes. Il est résulté de l'ensemble des observations que l'élément principal est le gaz hydrogène.

Il était donc acquis que les protubérances, et par conséquent la chromosphère d'où elles dérivent, sont des masses gazeuses, composées surtout d'hydrogène incandescent, ce qui explique la coloration rose

(1) SECCHI, *loc. cit.*, p. 304.

Digitized by Google

de ces masses. Désormais, le soleil pouvait être réputé pourvu d'une véritable atmosphère.

7. Cette éclipse de 1868 est d'autant plus mémorable qu'elle a provoqué une découverte d'un intérêt vraiment capital. Frappé, pendant la totalité, du vif éclat que présentaient les raies protubérantielles du spectre, Janssen avait eu aussitôt la pensée qu'elles devaient être visibles en dehors des éclipses. Le temps, qui se couvrit après le dernier contact, ne lui permit pas de rien tenter le jour même. Mais, dès le lendemain, de grand matin, le soleil s'étant levé très beau, l'infatigable savant se hâta de mettre en pratique la méthode qu'il avait imaginée pendant la nuit et, en plaçant la fente du spectroscope sur le bord du disque solaire, dans les régions où il avait observé la veille des protubérances, il réussit à apercevoir des raies brillantes de leur spectre. Il réussit même à obtenir une représentation graphique des protubérances.

Le célèbre astronome anglais sir Norman Lockyer avait depuis deux ans cette idée, que, si les protubérances sont réellement gazeuses, leurs raies brillantes doivent être visibles en plein jour dans un spectroscope à pouvoir dispersif suffisant. Aussitôt que lui parvint le compte rendu des observations faites à Guntoor, par ses compatriotes Herschell et Tennant, il s'empressa de recourir à un spectroscope spécial, et, sachant dans quelle partie du spectre il fallait chercher, il réussit lui aussi, qui n'avait nullement observé l'éclipse, à déceler les protubérances.

Digitized by Google

Par une de ces curieuses coïncidences, qui sont assez fréquentes, les annonces de la découverte de Janssen et de la découverte identique de Lockyer parvinrent en même temps à l'Académie des sciences; leurs mémoires, l'un venant des Indes, l'autre d'Angleterre, furent lus à la même séance, à quelques minutes d'intervalle. Les deux noms sont légitimement unis dans la découverte.

Elle provoqua l'enthousiasme et, en 1872, en souvenir du service rendu, l'Académie des sciences a fait frapper une médaille, due au burin de l'artiste Alphée Dubois, qui porte les images réunies des deux astronomes. Au revers, le radieux soleil Apollon, debout sur son quadrige, montre du doigt le globe solaire dans l'espace.

A l'avenir, au lieu de pouvoir être étudiées seulement pendant les rares et si courts instants des éclipses totales, la chromosphère et les protubérances allaient l'être en tout temps.

8. L'éclipse du 7 août 1869 était totale dans l'Amérique du Nord. Elle y fut observée surtout par les astronomes américains et leurs observations confirmèrent les résultats obtenus pendant les éclipses précédentes. Mais Young et Harkness analysèrent en outre la lumière de la couronne et ils trouvèrent un spectre absolument continu, avec une seule raie brillante verte. La couronne est donc constituée par des particules, solides ou liquides, incandescentes et par un gaz incandescent émettant cette raie verte. Ce gaz est inconnu sur notre planète. On lui a donné le

Digitized by Google

nom de *coronium*. Comme l'hélium, il aura été trouvé dans le soleil avant d'être découvert sur terre. Remarquons que l'existence de ces éléments incandescents dans la couronne constitue une preuve de son origine solaire.

9. L'éclipse du 22 décembre 1870, visible en Espagne (1), en Sicile, en Afrique et sur une grande partie des côtes de la Méditerranée, semblait pleine de promesses en raison des nombreuses stations que l'on pouvait facilement installer en pays civilisé. De fait, un grand nombre de missions furent organisées. La France elle-même, en dépit du fléau de la guerre qui la désolait, envoya Janssen à Oran et le vaillant astronome dut s'échapper de Paris en ballon, chargé de tous ses instruments. Malheureusement, le mauvais temps survint sur la Méditerranée au moment décisif et il en résulta qu'un petit nombre seulement de savants purent observer le phénomène. Du moins découvrirent-ils un fait de la dernière importance et c'est à Young que revient l'honneur de la découverte, Secchi, occupé surtout par la photographie, n'ayant fait qu'entrevoir le spectacle qui s'offrit à Young dans le champ du spectroscope.

On sait que le spectre solaire est un spectre continu, sillonné d'un grand nombre de raies noires; les spectroscopes actuels en montrent des milliers. D'après la loi du renversement du spectre, établie par Kirch-

(1) L'Espagne est favorisée par la combinaison des éléments divers qui concourent à la production d'une éclipse totale.

Digitized by Google

hoff, ces raies devaient provenir de l'absorption, par une atmosphère solaire, de certaines radiations émises par la photosphère. On s'étonnait donc de ne pas trouver dans l'anneau des éclipses les vapeurs produisant cette absorption. C'est précisément la découverte de ces vapeurs que fit Young en 1870.

Il avait placé la fente fine de son spectroscope tangentiellement au bord du soleil, sur le point du premier contact intérieur avec la lune. Aussitôt que se produisit ce contact, c'est-à-dire aussitôt que le soleil fut entièrement masqué par la lune, il vit jaillir instantanément des centaines et des milliers de raies brillantes. Ces raies restèrent visibles pendant une ou deux secondes; d'où le nom de *spectre éclair* qui leur a été donné. L'existence des vapeurs absorbantes prévues par Kirchhoff était donc reconnue.

Il existe ainsi à la base de la chromosphère, une couche inférieure très mince, puisqu'elle est recouverte si rapidement par la lune, qui renferme de nombreuses vapeurs incandescentes, vapeurs sans doute relativement lourdes. On a appelé cette couche, la *couche renversante,* parce qu'elle produit, par renversement, les raies noires du spectre solaire. Le reste de la chromosphère, c'est-à-dire la couche plus épaisse qui surmonte la précédente, a reçu le nom de *couche moyenne.*

10. L'éclipse du 12 décembre 1871 était visible dans les Indes et, malgré la distance, elle fut étudiée par un grand nombre d'habiles observateurs. Janssen, notamment, observa le phénomène à Shoolor, dans

Digitized by Google

l'Inde anglaise. Le dédoublement de la chromosphère, découvert par Young, fut pleinement confirmé, ainsi qu'en témoigne le rapport de Maclear, qui fut le plus heureux de tous les observateurs.

11. Les éclipses totales qui se sont succédé depuis 1871 ont encore accru nos connaissances sur l'atmosphère du soleil. L'analyse spectrale n'a cessé d'être utilisée et la photographie a été de plus en plus mise à contribution, soit pour représenter les objets eux-mêmes, soit pour reproduire leurs spectres. Voici, en particulier, trois constatations intéressantes que nous devons aux éclipses totales.

Pendant l'éclipse de 1893, Lockyer est parvenu à photographier ce spectre si fuyant, qui s'appelle le spectre éclair. Pendant celle de 1896, il l'a été de nouveau par Shackleton. En 1898, il le fut encore, dans le bleu et dans le violet, par Hills, Evershed et Campbell. On pouvait dès lors connaître ce spectre et on a constaté ainsi la présence de nombreuses vapeurs, relativement lourdes, dans la couche renversante.

Comme la couronne, comme la photosphère, la chromosphère et les protubérances doivent renfermer des particules, de sorte qu'en même temps que le spectre de raies brillantes, elles doivent produire un spectre continu. Pendant l'éclipse de 1905, M. Deslandres a photographié les protubérances avec des écrans colorés spéciaux, qui arrêtaient les radiations gazeuses et ne laissaient passer que la lumière du spectre continu. Il a obtenu ainsi seulement l'image

Digitized by Google

des particules et il en a reconnu des amas dans plusieurs protubérances.

A chaque éclipse totale, la couronne a été analysée spectralement et photographiée. On en possède aujourd'hui une série de magnifiques épreuves, qui montrent en détail sa structure si changeante. Elles mettent en évidence une corrélation avec les taches solaires. Aux années de maximum de ces taches, la couronne a une forme spéciale : les jets coronaux sont assez uniformément répartis autour du disque. Aux années de minimum, la couronne a un autre aspect spécial : les jets coronaux, semblables à d'immenses balais, s'étendent de part et d'autre du disque, dans le sens de l'équateur solaire; entre ces deux extensions, se remarque ce qu'on appelle les *fentes polaires*, où les jets sont plus étroits et plus courts. En même temps, la raie verte du coronium est forte, haute et répartie également autour du disque dans une année de maximum, tandis qu'elle est au contraire faible et limité à l'équateur dans une année de minimum. La couronne participe ainsi à la variation undécennale des taches solaires.

II

12. On voit, par l'historique sommaire qui précède, le rôle considérable qu'ont joué les éclipses totales de soleil dans notre initiation aux mystères de l'atmosphère solaire.

Et d'abord, ce sont elles qui nous ont révélé son

Digitized by Google

existence. Certains indices nous l'auraient bien fait présumer : la décroissance de l'éclat du disque solaire depuis le centre jusqu'au bord, le passage pour sa couleur d'une teinte plutôt bleuâtre à une teinte légèrement rougeâtre dans les mêmes conditions s'expliquent immédiatement par la présence d'une atmosphère. Cette présence est d'ailleurs exigée par le fait de l'existence des raies noires du spectre solaire. Mais ce sont les éclipses totales de soleil qui nous l'ont montrée.

Elles nous ont révélé, en outre, trois couches distinctes dans cette atmosphère : la couche renversante, la couche moyenne avec les protubérances, et la couronne, les deux premières constituant la chromosphère. La couche renversante, de couleur plus blanche que la couche moyenne, est extrêmement mince, son épaisseur étant environ les deux dixièmes du rayon terrestre, soit 320 lieues. La couche moyenne, de couleur rose, est d'épaisseur irrégulière, mais assez mince, son épaisseur moyenne étant un peu supérieure au rayon terrestre, soit à 1.600 lieues. Les protubérances, de même couleur rose, s'élèvent souvent à des hauteurs énormes de 10.000, 50.000, 100.000 lieues. Quant à la couronne, on cesse quelquefois de l'apercevoir à une distance de la surface du soleil égale à son diamètre; mais parfois elle s'étend à des distances considérables et on a vu des jets coronaux qui dépassaient la hauteur de 7 diamètres solaires. Comme les queues cométaires, elle est transparente aux étoiles.

Les éclipses totales nous ont révélé aussi en partie

Digitized by Google

la nature des éléments qui constituent les trois couches. Elles nous ont appris notamment que c'est l'hydrogène incandescent qui donne à la couche moyenne et aux protubérances leur couleur caractéristique et que, outre le coronium, ce sont surtout des particules que renferme la couronne, si bien qu'on a expliqué ses formes rayonnantes par la pression de radiation.

Elles nous ont encore révélé la participation de la couronne à la période undécennale des taches.

Enfin, elles ont provoqué la découverte faite simultanément par Janssen et Lockyer, en 1868, découverte qui allait être suivie, vingt-quatre ans plus tard, de celles analogues, plus précieuses encore, de MM. Deslandres et Hale.

13. Les méthodes de Janssen et Lockyer permettaient l'étude de la couche moyenne et des protubérances en tout temps, mais au bord extérieur seulement du disque solaire. Celles de MM. Deslandres et Hale l'ont permise aussi en tout temps, mais sur la surface même du disque.

C'est le 8 février 1892 que M. Deslandres a présenté à l'Académie des sciences son premier travail sur la question et c'est dans le fascicule du même mois de l'*Astrophysical Journal* que M. Hale, qui était encore à Chicago à cette époque, a publié le sien. Nous rencontrons ici un nouvel exemple de deux savants qui, travaillant indépendamment l'un de l'autre, arrivent, comme Janssen et Lockyer, à des résultats pareils. M. Deslandres ne disposait pourtant, à Paris, que de

Digitized by Google

moyens modestes, comparés à ceux dont bénéficiait déjà M. Hale à Chicago. Aujourd'hui, ce dernier est à la tête d'une installation vraiment grandiose, car il est le directeur-fondateur de l'observatoire solaire du mont Wilson, en Californie, à 2.400 mètres d'altitude, sous un ciel très pur, observatoire dont l'institution Carnegie a pris les dépenses à sa charge et auquel elle a déjà donné plus de 1.500.000 francs.

On comprendra l'intérêt capital que présentent ces découvertes, en faisant simplement la remarque suivante. Si l'on déduit des éclipses totales celles qu'on ne peut apercevoir que de la mer ou de points peu accessibles, il n'en est pas cinquante par siècle qui se prêtent aux observations. Comme la durée moyenne de la totalité est de 3 minutes environ, on voit que les éclipses du soleil permettent l'observation de son atmosphère pendant deux heures et demie seulement par siècle. C'est à cette faible durée que serait encore limitée aujourd'hui l'étude de cette atmosphère, si les découvertes de Janssen, de Lockyer, de Deslandres, de Hale n'étaient venues la permettre en tout temps.

14. Une riche moisson de faits nouveaux, des plus intéressants, a été le fruit de ces découvertes. Mais, ce sujet sortant du cadre des éclipses, je ne le traiterai pas ici. Disons seulement que seules les particules de l'atmosphère solaire semblent refuser de se laisser déceler par la méthode spectrale en dehors des éclipses. C'est ce qui fait notamment que, en dépit de tous les efforts tentés, la couronne, qui est composée surtout de particules, n'a jamais pu, jusqu'à ce jour,

Digitized by Google

être décélée en temps ordinaire. Ce fait suffirait à motiver l'observation des éclipses totales dans l'avenir. Mais bien d'autres raisons l'imposent aussi. Dans sa magistrale notice de l'*Annuaire du Bureau des longitudes* pour l'an 1906, M. Bigourdan les a données en détail, en même temps qu'il a expliqué toutes les observations qui peuvent et doivent être faites en temps d'éclipse. Nombreux sont toujours les problèmes que soulève l'atmosphère du soleil, et, avant qu'elle nous ait dévoilé tous ses secrets, on verra bien des fois encore des pléiades d'astronomes, armés d'instruments de plus en plus perfectionnés, entreprendre de longs et pénibles voyages pour gagner la zone de totalité d'une éclipse et y observer le phénomène.

III

15. D'après les calculs de Dionis du Séjour, voici les plus grandes durées possibles d'une éclipse en un lieu :

		A l'équateur	Sur le parallèle de Paris
Durée d'une	éclipse entière. . .	$4^h 29^m 44^s$	$3^h 26^m 32^s$
	phase totale . . .	$7^m 58^s$	$6^m 10^s$
	phase annulaire . .	$12^m 24^s$	$9^m 56^s$

D'après des calculs plus récents, la durée maximum de la phase totale serait, à l'équateur, de $7^m 46^s$, au lieu de $7^m 58^s$.

16. En un lieu donné, les éclipses totales ou annulaires de soleil sont visibles comme telles très rarement. Et en effet, c'est toujours près du sommet que

Digitized by Google

la surface terrestre coupe le cône d'ombre de la lune ou son prolongement, de sorte que c'est une bande étroite du sol qui est balayée par la section (1). Pour une localité déterminée, une éclipse totale de soleil se présente, en moyenne, une fois seulement tous les 360 ans. A Londres, 575 ans se sont écoulés, de 1140 à 1715, sans qu'on y ait observé une seule éclipse totale, et, depuis celle de 1715, on n'en a vu aucune autre dans cette ville. La rareté des éclipses totales ou annulaires s'étend même à de véritables contrées : c'est ainsi qu'en trois siècles, de 1700 à 2000, la France n'a vu ou ne verra que 8 de ces éclipses.

17. Les éclipses de soleil et de lune reviennent périodiquement au bout d'un intervalle de 18 ans et 10 ou 11 jours. Les Chaldéens, qui connaissaient déjà cette période, lui ont donné le nom de *Saros*. La périodicité vient de ce que, pendant un Saros, la lune accomplit 242 révolutions par rapport à la ligne d'un nœud, pendant que le soleil en accomplit 19 par rapport à la même ligne, de sorte que, au bout de cet intervalle, la lune et le soleil reprennent les mêmes distances angulaires à la ligne du nœud considéré. Les éclipses se reproduisent ainsi dans le même ordre. Toutefois, il peut y avoir de petites différences entre deux éclipses correspondantes, différences dues aux variations de distance du soleil et de la lune à la terre; il peut même arriver que l'éclipse correspondante fasse défaut.

(1) La largeur d'une zone de totalité ne peut dépasser 310 kilomètres.

Digitized by Google

IV

18. Une éclipse totale de soleil, quelle qu'elle soit, est toujours un des plus beaux spectacles que puisse nous offrir la nature.

Le disque noir de la lune envahit lentement le disque éblouissant du soleil, qui prend la forme d'un croissant; ce croissant s'amincit graduellement et le voilà enfin réduit à un seul point; ce point unique peut être regardé fixement et produit sur l'œil l'effet de la lumière électrique. Cependant, le ciel s'est assombri et, depuis quelques minutes, la lumière a considérablement décru. Tout à coup, le dernier point solaire disparaît et la tache d'ombre, que l'on a pu voir s'avancer rapidement sur le sol, est maintenant sur l'observateur. La scène change brusquement : subitement il fait nuit. Non pas une nuit absolument obscure, car l'atmosphère reste éclairée dans ses lointains et diffuse encore la lumière, mais une nuit spéciale, plus ou moins claire selon les circonstances, d'une clarté blafarde qui donne à la nature une couleur et un aspect étranges. Le thermomètre baisse; les animaux et les végétaux subissent les effets que produit habituellement sur eux l'arrivée de la nuit; souvent les bêtes sont effrayées par la disparition instantanée du jour et l'on s'explique les craintes que, dans son ignorance, l'homme lui-même éprouvait naguère. En même temps, au ciel, autour du disque noir de la lune, on aperçoit cette gloire de rayons argentés qu'est la couronne solaire et qui

Digitized by Google

contribue à tempérer l'obscurité; parfois, on voit aussi la couche rose qui constitue la chromosphère, avec ses protubérances; enfin, les astres brillent, quelquefois à assez grande distance du soleil, et on peut contempler des planètes, des étoiles des premières grandeurs. Ce moment solennel dure tout au plus quelques minutes. Soudain, jaillit un éclair : c'est un point du soleil qui émerge, c'est le soleil qui renaît et avec lui la nature.

19. Pendant que le disque solaire est à l'état de mince croissant lumineux, il arrive que les montagnes lunaires, voisines des extrémités effilées des cornes, détachent ces extrémités du reste du croissant. On a même vu le croissant, lorsqu'il est suffisamment étroit, se segmenter ainsi en une série de points lumineux distincts : c'est le phénomène dit des *grains de Baily*, que cet astronome a décrit en détail à la suite de l'observation qu'il en fit en Écosse, lors de l'éclipse annulaire du 15 mai 1836 (1).

20. Un phénomène singulier, connu sous le nom de phénomène des *franges*, se manifeste aussi parfois sur le sol et sur les murs exposés à la lumière du soleil, quelques secondes avant la disparition de l'astre et quelques secondes après sa réapparition : des ombres légères se succèdent rapidement en vacillant à la surface du terrain et des bâtiments; l'aspect est

(1) Disons que plusieurs astronomes regardent ce phénomène comme dû aussi, en partie, au phénomène d'origine instrumentale connu sous le nom de *goutte noire*.

Digitized by Google

analogue à celui des ombres mobiles qu'on aperçoit sur le fond d'un bassin peu profond, plein d'une eau limpide, lorsque la surface, légèrement agitée, est éclairée par les rayons solaires (1). Ce mouvement ondulatoire, encore mal expliqué, qui se produit seulement quand le segment solaire visible est très restreint, dépend des conditions atmosphériques.

21. Je ne détaillerai pas ici les nombreuses observations à faire pendant une éclipse de soleil. M. Bigourdan les a expliquées avec trop de compétence et de soin dans la belle notice que j'ai signalée plus haut. Je me bornerai à rappeler que Galilée, qui ignorait les verres colorés, ou même simplement enfumés, et qui ignorait aussi la méthode consistant à projeter sur un écran l'image agrandie du soleil, est mort aveugle du fait d'avoir trop regardé l'astre radieux. On ne saurait prendre assez de précautions pour protéger sa vue quand on observe une éclipse de soleil.

Mais j'ai hâte d'arriver à celle du 17 avril prochain qui, par la période du Saros, correspond aux éclipses totales du 29 septembre 1894, du 17 septembre 1876, du 7 septembre 1858.

V

22. La dernière éclipse totale de soleil visible totalement en France est la célèbre éclipse du 8 juillet 1842, dont j'ai parlé plus haut. La zone de tota-

(1) ARAGO, *Œuvres*, t. VII, p. 230.

Digitized by Google

lité passait sur Perpignan, Foix, Carcassonne, Montpellier, Marseille, Toulon, Avignon, Draguignan, Gap, Digne, etc.

La dernière éclipse annulaire de soleil visible annulairement en France est celle du 9 octobre 1847. La zone d'annularité passait sur Paris, Le Havre, Lille, Auxerre, Besançon, Nancy, etc. A Nancy, d'épais nuages ont entièrement masqué cette éclipse, qui y prit sa forme annulaire le matin, vers 8 heures; on put seulement constater un affaiblissement considérable du jour. A Strasbourg, l'abbé Aoust réussit à observer le phénomène, qui fut aussi étudié à Orléans et dans d'autres localités.

Quant à la dernière éclipse totale de soleil dont la phase totale a été visible à Nancy, elle date du 22 mai 1724. Elle fut observée par Jacques Cassini et Maraldi, à Trianon, en présence du Roi, et, à Paris, par les frères Delisle, installés l'un au grand observatoire, l'autre à l'observatoire du Luxembourg.

Un phénomène aussi rare et aussi remarquable qu'une éclipse totale de soleil avait dû laisser des traces dans nos écrits d'histoire locale. J'ai trouvé, en effet, une description sommaire, mais très nette, de l'éclipse du 22 mai 1724 dans le *Journal du libraire Nicolas*, mis au jour par M. Pfister : « Le 22 may, écrit-il, il y eut une éclipse qui n'a peut-être pas eu sa pareille à Nancy depuis plus d'un siècle. Elle commença un peu avant 6 heures du soir. La lune entra par le bas du soleil vers la droite. De là elle s'avança sensiblement sur le soleil, en sorte que, peu après 6 heures, tout le monde put aisément s'en

Digitized by Google

apercevoir. L'éclipse crut pendant près d'une heure et, un peu avant 7 heures, le soleil fut entièrement éclipsé. On commença à sentir un petit froid. Le ciel et la terre ne parurent plus éclairés que d'une lumière triste et lugubre; on ne pouvait lire sans chandelles; les étoiles et les planètes parurent. Ce spectacle ne dura que deux minutes; après quoy la lumière du soleil commença à paraître avec une vitesse prodigieuse, semblable à un éclair. L'éclipse finit à 7 heures trois quarts, quelques minutes avant le coucher du soleil. »

Depuis l'éclipse annulaire du 9 octobre 1847, la France a vu souvent le soleil éclipsé partiellement, quelquefois avec une phase vraiment accentuée, comme le 15 mars 1858, le 18 juillet 1860, le 22 décembre 1870, le 28 mai 1900, le 30 août 1905. Mais, le 17 avril prochain, au milieu de la journée, et pendant quelques secondes seulement, c'est une éclipse totale, ou au moins annulaire, en tout cas centrale, que les Français pourront facilement contempler; il leur suffira pour cela de se placer sur une bande de terrain qui traverse notre pays, de la Vendée au département de l'Aisne, en passant tout près de Paris, entre Saint-Germain-en-Laye et Le Vésinet. Le reste de la France tout entier assistera d'ailleurs à une belle éclipse partielle, les huit dixièmes au moins du diamètre solaire y étant partout recouverts par la lune. Nancy verra une éclipse presque totale.

23. C'est une *éclipse totale, ou au moins annulaire,* ai-je dit, que certains Français sont appelés à voir

Digitized by Google

le 17 avril. Ce langage est bien fait pour surprendre, car il n'a guère cette merveilleuse précision à laquelle nous ont si complètement habitués les calculs astronomiques. Avouons-le tout de suite : l'éclipse prochaine est prodigieusement embarras-

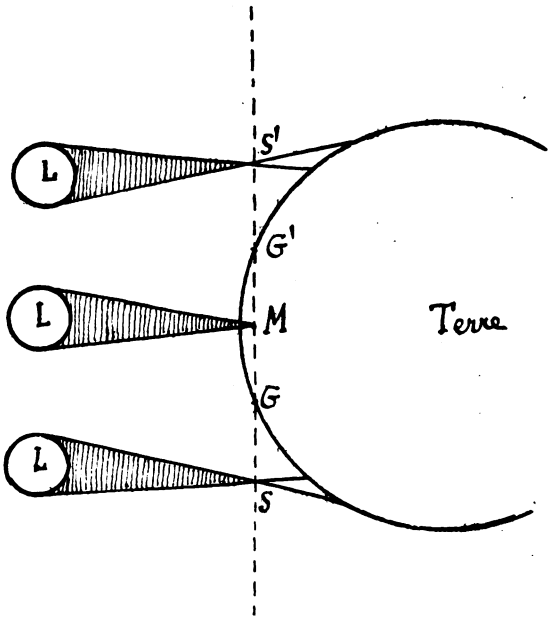

FIGURE 1

sante et je me demande si, depuis que l'on calcule des éclipses de soleil, un cas aussi extraordinaire s'est jamais présenté. On se trouve en présence de ce cas limite extrême où le sommet du cône d'ombre rase presque littéralement le sol terrestre, les diamètres apparents du soleil et de la lune étant presque

Digitized by Google

les mêmes. Mais est-ce au-dessus du sol, ou au-dessous? On est certain qu'il commence et qu'il finit par rester au-dessus, de sorte que l'éclipse est certainement annulaire. Mais, au milieu de l'éclipse, n'est-il pas au-dessous, comme l'indique la figure 1, auquel cas l'éclipse appartiendrait à la classe si rare des éclipses annulaires et totales?

On conçoit que, pour trancher la question, il faut posséder une valeur exceptionnellement précise du diamètre apparent de la lune. Or, cette valeur fait encore défaut. Les Français en ont une, les Anglais en ont une autre, moindre, et les Allemands une troisième, intermédiaire, si bien qu'avec la donnée française l'éclipse prochaine est annulaire et totale, tandis qu'avec la donnée anglaise elle est simplement annulaire. Mais je reviendrai plus loin sur ce point, en même temps que je traiterai des autres incertitudes que présente cette éclipse exceptionnelle. En attendant, adoptons les données françaises et, comme la *Connaissance des temps*, qualifions d'*annulaire et totale* l'éclipse du 17 avril 1912.

24. Pour les explications qui vont suivre, considérons la carte générale de la planche I, carte qui est extraite de celle publiée dans la *Connaissance des temps* pour 1912, et aussi la figure schématique 2. Comme, à l'époque où a été publié ce volume, l'heure légale actuelle n'avait pas encore été décrétée, les heures indiquées sur la carte sont exprimées en temps moyen civil de Paris. Pour avoir les mêmes époques exprimées en temps légal actuel, il suffirait de re-

Digitized by Google

trancher à chacune des heures de la carte l'intervalle de temps $9^m\ 21^s$.

La région (R) du globe qui verra une éclipse à un degré quelconque, soit totalement, soit annulairement, soit partiellement, soit pendant toute sa durée, soit pendant une fraction seulement de cette durée, est limitée par la ligne K A B L B′ A′ K.

Le lieu K est situé dans l'océan glacial arctique, au nord de la Sibérie.

La courbe limite K A B prend naissance au point K,

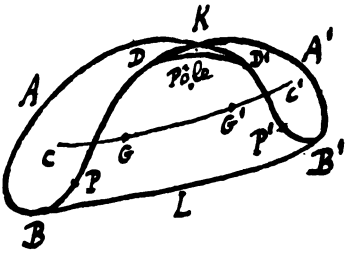

FIGURE 2

traverse l'Amérique du Nord, puis une partie de l'Amérique du Sud, et vient finir en un lieu B de la province Santa Catharina du Brésil, non loin de Desterro.

La courbe limite K A′ B′ prend naissance au point K, traverse presque toute l'Asie et vient se terminer en un lieu B′ de l'Inde centrale, situé au sud du désert du Thar.

La limite australe B L B′ va du lieu B au lieu B′ en traversant l'océan Atlantique, l'Afrique, la mer Rouge, l'Arabie, le golfe Persique et la Perse.

Digitized by Google

ÉCLIPSE ANNULAIRE-TOTALE DE SOLEIL DU 17 AVRIL 1912

Lieux des points d'où l'on peut en observer les phases principales.

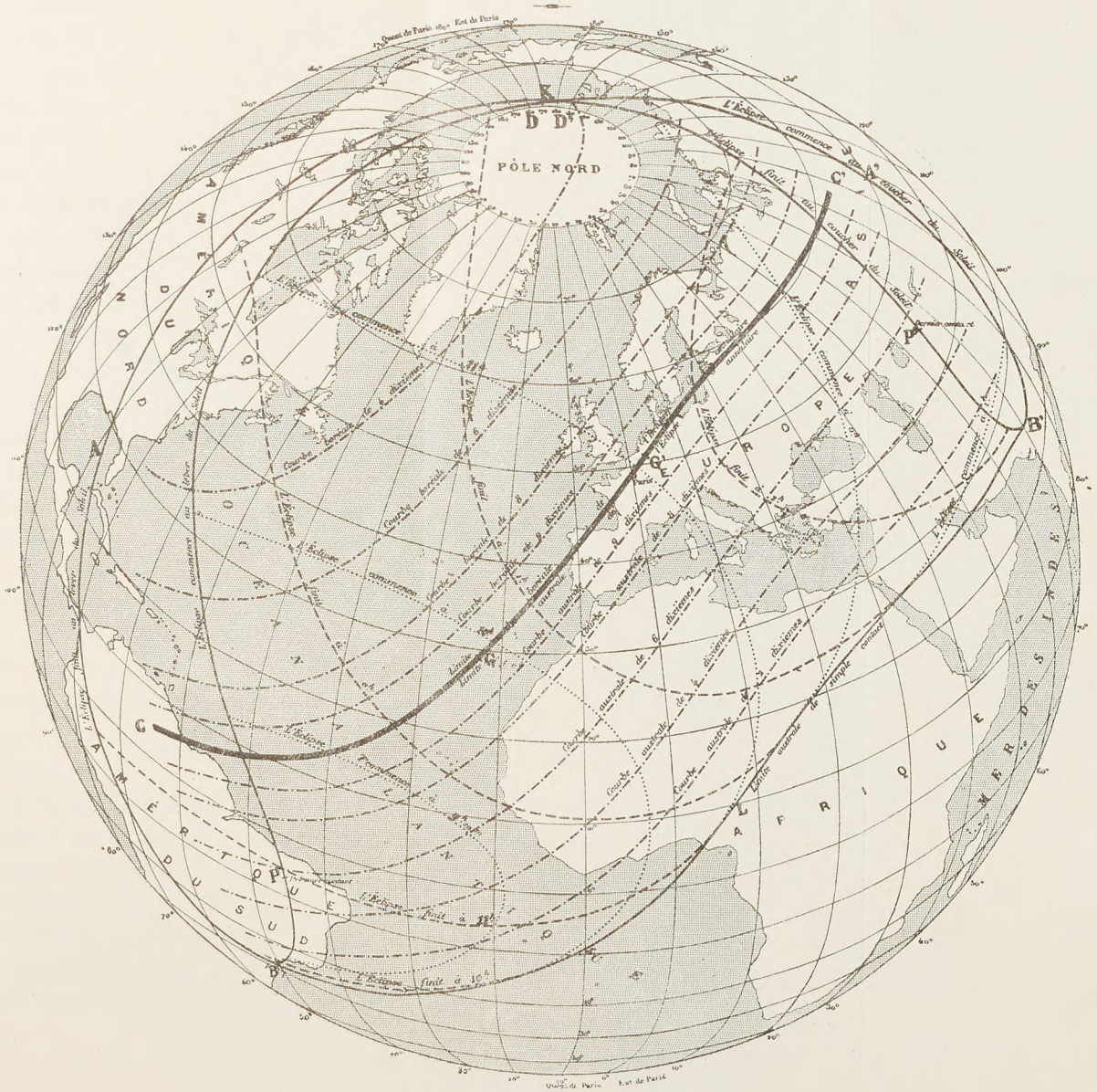

Planche I

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS

Digitized by Google

La vaste région ainsi délimitée comprend en particulier le pôle Nord, le Groenland, l'Islande, l'Europe tout entière et une bonne partie de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie.

Un observateur placé à l'intérieur de cette région verra quelque chose en fait d'éclipse; placé ailleurs, il ne verra aucun phénomène.

S'il est sur B L B′, l'éclipse se réduira pour lui à un simple contact extérieur, de sorte que le disque solaire ne cessera pas de lui paraître circulaire; s'il est tant soit peu au sud de cette ligne, il n'y aura même plus contact. Pour un observateur placé sur K A B, sur K A′ B′ ou au delà de ces limites, l'absence de phénomène est due à une tout autre cause : sur K A B, l'éclipse finit au moment même où le soleil se lève, et, à l'ouest de K A B, elle finit avant; pareillement, sur K A′ B′, l'éclipse commence au moment même où le soleil se couche, et, à l'est de K A′ B′, elle commence après; si donc, en ces lieux, l'observateur ne voit rien de l'éclipse, c'est uniquement parce qu'elle a lieu sous son horizon. Au point K, l'éclipse commence au coucher du soleil et finit à son lever.

25. Parmi les points qui verront le soleil plus ou moins éclipsé, c'est-à-dire parmi les points de la région (R), il en est qui verront l'éclipse entière du commencement à la fin; il en est qui en verront le commencement et la fin, mais sans la voir tout entière, la nuit se produisant dans l'intervalle; enfin il est des lieux qui, en raison du lever trop tardif ou

Digitized by Google

du coucher trop hâtif du soleil, ne verront que la fin ou le commencement de l'éclipse.

La région (R) se divise par là en quatre parties. Si l'on détermine les quatre lieux géométriques suivants : le lieu des points où l'éclipse commence au lever du soleil, celui des points où elle commence à son coucher, le lieu des points où l'éclipse finit au coucher du soleil et celui des points où elle finit à son lever, on obtient les quatre lignes suivantes de la planche I ou de la figure 2 : B D, D K A′ B′, B′ D′ et D′ K A B. Les points D et D′ de ces lignes sont les points de longitudes respectives 177°5′ ouest, et 160°10′ est, où elles se raccordent avec l'arc DD′ du parallèle de jour perpétuel, arc dont la latitude boréale est d'environ 79°35′ et sur lequel on voit le soleil éclipsé raser l'horizon. On délimite par là les quatre aires qui suivent :

1° L'aire ouest K A B D K, où l'on ne voit pas l'échancrure commencer : quand le soleil se lève, son disque est déjà entamé et on assiste seulement à la fin du phénomène.

2° L'aire est K A′ B′ D′ K, où l'on ne voit pas l'échancrure finir : quand le soleil se couche, son disque est encore entamé et on a assisté seulement au commencement du phénomène.

3° La grande aire médiane L B D D′ B′ L, où l'on voit l'échancrure commencer et finir en assistant à toutes les phases du phénomène.

4° La petite aire médiane K D D′, où l'on voit l'échancrure commencer et finir, mais sans assister à toutes les phases du phénomène, la nuit se produisant entre le commencement et la fin.

Digitized by Google

Remarquons que, sur l'arc K D, l'éclipse commence au coucher du soleil, mais finit après son lever, et que, sur l'arc K D′, l'éclipse finit au lever du soleil, mais commence avant son coucher.

26. Quels sont maintenant les lieux de la région (R) pour lesquels il y aura éclipse annulaire ou totale? Autrement dit, quelle sera la bande terrestre balayée par le prolongement du cône d'ombre de la lune et par ce cône lui-même? L'éclipse étant centrale, la zone d'annularité et de totalité s'étend de part et d'autre de la ligne de centralité, qui est celle que trace sur le sol l'axe du cône. Or, cette dernière est la ligne C C′ de la planche I et de la figure 2. Elle part d'un point C situé dans le Vénézuela, par 64° 6′ de longitude ouest et 4° 54′ de latitude boréale, passe sur la Guyane anglaise, franchit l'océan Atlantique, puis traverse successivement la péninsule Ibérique, le golfe de Gascogne, la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la mer Baltique, la Russie; elle pénètre ensuite en Asie, et se termine enfin en Russie d'Asie, en un point C′ situé par 88° 20′ de longitude est et 57° 6′ de latitude nord. La zone d'annularité et de totalité est donc une bande étroite de terrain, admettant la ligne C C′ comme ligne médiane et terminée (un peu à l'ouest de C et un peu à l'est de C′) par des courbes analogues aux courbes K A B et K A′ B′.

Ayant adopté les prévisions françaises, j'ajouterai que, sur cette zone, l'éclipse sera annulaire de C en G, puis totale de G en G′ et enfin de nouveau annulaire

Digitized by Google

de G′ en C′. Les points G et G′, où la largeur de la zone est nécessairement nulle, sont situés, le premier, sur l'océan Atlantique, par 23° 5′ de longitude ouest et 28° 12′ de latitude nord; le second, en Belgique, près de Liége, à 3° 4′ de longitude est et 50° 44′ de latitude nord. Remarquons que la partie française de la zone appartient tout entière au segment de totalité G G′, de sorte que c'est uniquement une éclipse totale que l'on doit apercevoir en France sur la bande C C′.

Avec les prévisions anglaises, le segment G G′ n'existerait pas et l'éclipse serait simplement annulaire d'un bout à l'autre de cette bande.

27. Quoi qu'il en soit, le classement des localités par rapport à l'éclipse est désormais bien net.

Tous les points situés dans l'épaisseur du trait C C′ auront éclipse annulaire ou totale, cette éclipse étant en même temps centrale pour ceux qui se trouvent juste au milieu de l'épaisseur. Hors de ce trait, mais seulement à l'intérieur de la région (R), on verra une éclipse partielle, avec une échancrure maximum d'autant moins profonde qu'on s'éloignera plus de part et d'autre de C C′. La planche I indique le lieu des points où l'éclipse est de 9 dixièmes, celui des points où elle est de 8 dixièmes, puis de 6 dixièmes, de 4, de 2 dixièmes et cette indication montre très bien comment décroît la grandeur de la plus grande phase.

28. Voici maintenant, en temps légal, la disposi-

Digitized by Google

tion de l'éclipse générale du 17 avril par rapport au temps.

A $8^h\,53^m,9$ du matin, le cône de pénombre, animé d'une très grande vitesse, vient toucher extérieurement la terre : c'est le commencement de l'éclipse *générale ;* le point de contact P est le point du globe qui voit l'éclipse le premier et elle débute pour lui au lever du soleil, de sorte qu'il est situé sur la ligne B D ; ce point se trouve dans la province de Piauhy, au Brésil. Puis le cône de pénombre entame la terre. A $10^h\,0^m,4$ du matin, le prolongement du cône d'ombre vient à son tour toucher la terre : c'est le commencement de l'éclipse *annulaire.* Puis il l'entame et une demi-minute après, l'axe du cône touche notre globe au point C : c'est le commencement de l'éclipse *centrale.* Enfin, à $11^h\,0^m,4$ du matin, le cône d'ombre lui-même vient atteindre la terre au point G : c'est le commencement de l'éclipse *totale.* Dès lors, en même temps que le cône de pénombre continue à balayer la terre, la tache d'ombre pure décrit la portion de zone G G′. A midi $16^m,8$, elle arrive en s'annulant au point G′ et le cône d'ombre abandonne la terre : c'est la fin de l'éclipse *totale.* A $1^h\,7^m,6$, la trace de l'axe du cône arrive au point C′ et cet axe, de nouveau tangent, abandonne aussi notre globe : l'éclipse *centrale* finit. Moins d'une demi-minute après ($0^m,4$), le prolongement du cône d'ombre touche encore la terre et l'éclipse *annulaire* cesse alors. Enfin, à $2^h\,14^m,5$, le cône de pénombre touche une seconde fois la terre extérieurement, puis s'en éloigne : l'éclipse *générale* est terminée ; le point de

Digitized by Google

contact P′ est le lieu terrestre qui voit l'éclipse le dernier et elle cesse pour lui au coucher du soleil, de sorte qu'il appartient à la ligne B′ D′; ce point est situé dans la Russie d'Asie, entre la mer d'Aral et le lac Balkhach.

La durée de l'éclipse générale sera ainsi de $5^h\ 20^m,6$.

29. Quant aux durées de l'annularité et de la totalité le long de la ligne C C′, leurs variations sont des plus simples.

Annulaire de C à G, l'éclipse a une durée d'annularité qui va en décroissant du premier lieu au second, depuis 45^s environ jusqu'à zéro. Totale de G en G′, elle a une durée de totalité qui va d'abord en croissant jusque vers le milieu de G G′, depuis zéro jusqu'à 6^s environ, pour décroître ensuite de ce milieu à G′ jusqu'à zéro. Après quoi, l'éclipse, annulaire de G′ à C′, a une durée d'annularité qui va sans cesse en croissant du premier lieu au second, jusqu'à 42^s environ.

Il est clair d'ailleurs que, sur une perpendiculaire à la ligne C C′, l'annularité ou la totalité dure d'autant moins qu'on s'éloigne davantage du point où cette transversale coupe la ligne médiane C C′.

On voit d'après cela que la durée maximum de l'annularité, déjà faible, l'est encore beaucoup moins que celle de la totalité, qui peut s'élever au plus à 6^s. La lune ayant un diamètre apparent qui arrive à surpasser à peine celui du soleil, couvre ce dernier presque exactement, de sorte que le soleil n'est caché qu'un instant.

Digitized by Google

La carte ci-dessous est la reproduction de celle qui a été dressée par le Bureau des longitudes, sous la direction de M. Andoyer, qui a repris le calcul de l'éclipse.

Cette carte indique, outre les méridiens et les parallèles, reconnaissables à leur graduation :

1° La position de la ligne de centralité;

2° Les lignes, tant boréales qu'australes par rapport à la précédente, qui passent par les lieux où la grandeur de l'éclipse sera 0,99 et 0,98;

3° Les heures, en temps légal, du milieu de l'éclipse de 4 en 4 minutes, et même de 2 en 2 minutes dans la région de Paris.

ECLIPSE DE SOLEIL DU 17 AVRIL 1912

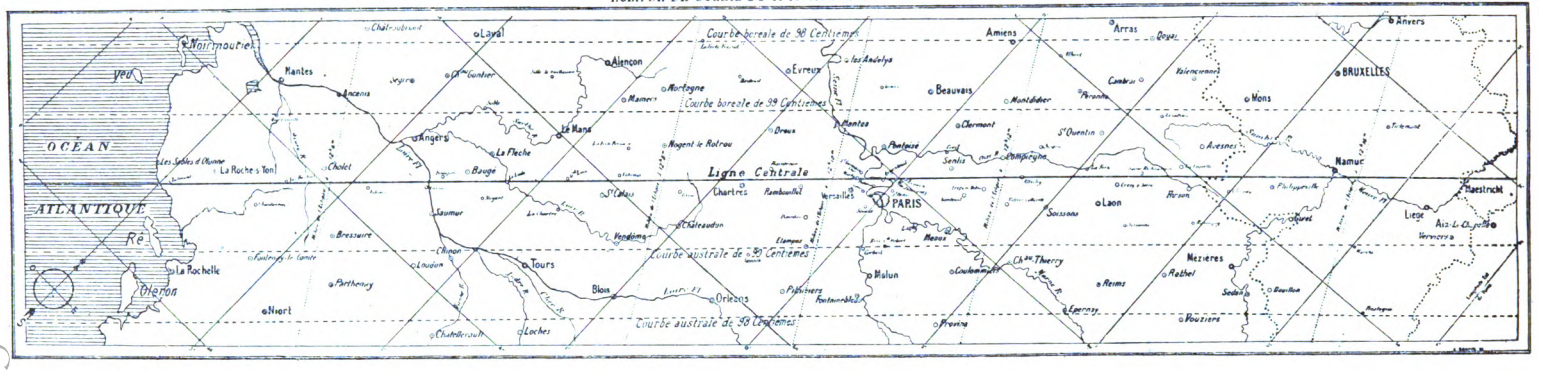

PLANCHE II

Digitized by Google

Il va sans dire que, si l'on se rangeait à l'avis des Anglais, le cône d'ombre ne rencontrerait pas la terre et que tout ce qui vient d'être dit sur la totalité devrait être supprimé.

30. Examinons enfin les circonstances que présentera l'éclipse pour la France et son voisinage.

Le point G étant sur l'Atlantique et le point G′ près de Liége, c'est par son segment de totalité G G′ que la ligne centrale C C′ traverse la péninsule Ibérique, le golfe de Gascogne et la France.

Le premier point du continent européen d'où l'on pourra voir la totalité est situé sur la côte portugaise, vers 11° 0′ de longitude et 40° 40′ de latitude, non loin de la ville d'Aveiro. La ligne centrale quitte la péninsule ibérique tout près de la ville espagnole de Gijon, à environ 8° de longitude et 43° 35′ de latitude. Elle pénètre en France par la Vendée, à une dizaine de kilomètres au sud-est des Sables-d'Olonne, dans le lieu qui a 4° 0′ de longitude et 46° 27′ de latitude. Elle coupe ensuite les départements de Maine-et-Loire, de la Sarthe, d'Eure-et-Loir, et arrive en Seine-et-Oise, où elle passe à une douzaine de kilomètres au nord-ouest de Paris, et sur Marly, Argenteuil, Montmorency, Écouen, non loin de Rambouillet, de Versailles, de Saint-Germain-en-Laye, de Puteaux. De là, la ligne de centralité gagne le département de l'Oise, y passe sur Attichy, celui de l'Aisne, puis le point G′, près de Liége, en Belgique, qui est le dernier point d'où l'on pourra jouir du spectacle de la totalité.

Digitized by Google

La carte de la planche II montre bien la situation de la ligne de centralité.

La largeur de la zone de totalité G G′ est faible, comme la durée de la phase totale. En France, elle ne dépassera certainement pas quelques kilomètres et nous sommes bien loin des 200 kilomètres de largeur qu'avait, par exemple, la zone de totalité de l'éclipse de 1905. Cette largeur va d'ailleurs en diminuant depuis le point d'entrée en France, près des Sables-d'Olonne, jusqu'au point G′, près de Liége, si bien que, près de Paris déjà, elle sera extrêmement réduite et atteindra à peine 2 kilomètres. Dans l'Aisne, à la sortie de France, elle sera à peu près nulle.

Quant à la durée de la totalité, nous avons vu que son maximum n'était que de 6 secondes. C'est dans la traversée de la péninsule ibérique qu'il est atteint. Près des Sables-d'Olonne, elle n'est déjà plus que de 4 secondes, et, près de Paris, elle est seulement de 2 secondes (1).

C'est à midi $1^{m},9$ environ que la tache d'ombre abordera la France et c'est à midi $16^{m},8$ qu'elle arrivera en s'évanouissant au point G′. Elle ne mettra donc qu'un quart d'heure environ pour accomplir ce long trajet, ce qui représente une vitesse considérable.

La France entière assistera le 17 avril à une éclipse partielle des plus accentuées. Au nord-ouest de la

(1) Avec la donnée anglaise, la durée de la phase annulaire croîtrait de l'Atlantique jusqu'en C′; elle atteindrait 6^{s} à l'entrée de la Belgique et, près de Paris, la zone d'annularité aurait 3 kilomètres de large, avec une durée de $4^{s},3$.

Digitized by Google

ligne de centralité, la lune cachera partout plus des neuf dixièmes du diamètre solaire, et, au sud-est de cette ligne, elle en couvrira partout plus des huit dixièmes. Marseille, Toulon, Nice, Perpignan, Montpellier, Toulouse, Grenoble, Lyon se trouvent dans la région la moins favorisée. La grandeur de la plus grande phase y sera :

Toulouse . . .	0,898	Perpignan . .	0,857
Lyon	0,897	Marseille . . .	0,835
Grenoble . . .	0,873	Toulon	0,823
Montpellier . .	0,863	Nice	0,818

Besançon, Dijon, Nancy verront une éclipse encore plus accentuée :

Besançon	0,916
Dijon	0,929
Nancy	0,946

Les Nancéiens assisteront donc à une éclipse presque totale. Dans toute la France, la plus grande phase se produit entre midi et midi et demi.

31. L'éclipse du 17 avril prochain, si elle devient totale, ne le sera donc que pendant une durée minime et la zone de totalité aura une largeur également minime.

Ce qui la rend intéressante, ce sont les incertitudes qu'elle va dissiper, et c'est aussi la position géographique de sa ligne centrale qui, passant à proximité de grands observatoires, permettra de varier et de

Digitized by Google

multiplier les observations autour d'elle avec beaucoup de facilité.

En raison de la presque égalité des disques lunaires et solaires, il ne faut certes pas s'attendre à une grande obscurité pendant la phase totale. Et, en raison de la minime durée de cette phase, il faudra renoncer à une bonne partie des observations astrophysiques, qui ne peuvent se faire que pendant une durée assez prolongée de la totalité. Toutefois, la couronne, ainsi que la chromosphère et les protubérances, peuvent être observées quelque temps avant et après la phase totale. L'année 1912 est précisément une année de minimum pour les taches solaires, de sorte que la couronne devra présenter la forme étalée spéciale propre à ce moment.

Si l'éclipse restait annulaire, l'anneau lumineux qui borderait le disque lunaire serait d'une minceur extraordinaire et on aurait là une belle occasion pour reconnaître si ce disque est vraiment circulaire.

VI

32. Je vais indiquer maintenant comment se présentera le phénomène à Nancy.

La *Connaissance des temps* pour l'an 1912 donne, à la page 463, un tableau des conditions de l'éclipse partielle pour une trentaine de villes de France, parmi lesquelles se trouve la nôtre. C'est M. Savitch qui a fait les calculs et, en raison de la nature limite de l'éclipse, il a introduit une précision exceptionnelle

Digitized by Google

dans la détermination des éléments qui sont les données de ces calculs.

Voici quelles sont, d'après le tableau de M. Savitch, les circonstances de l'éclipse à Nancy :

Commencement		$23^h\ 3^m\ 7^s$
Plus grande phase		0 25 13
Fin		1 46 56
Grandeur		0,946
Angle au pôle . .	Premier contact .	235°
	Dernier contact .	51
Angle au zénith .	Premier contact .	246
	Dernier contact .	23

Les heures sont exprimées en temps moyen astronomique de Paris. On sait que la *grandeur* de l'éclipse est le rapport, au moment de la plus grande phase, de la partie éclipsée du diamètre solaire dirigé suivant la ligne des centres des deux disques au diamètre total du soleil. On sait aussi que l'*angle au pôle* et l'*angle au zénith*, qui servent à définir les points de la circonférence du disque solaire où se font les contacts, sont comptés respectivement à partir du point nord et du point zénithal du limbe du soleil, dans le sens inverse de celui du mouvement des aiguilles d'une montre.

Pour obtenir un approximation plus grande encore, si elle est possible, j'ai adopté les heures précédentes du commencement, de la plus grande phase et de la fin de l'éclipse à Nancy comme première approximation seulement, et, employant la méthode habituelle avec les éléments précis calculés par M. Savitch,

Digitized by Google

j'ai procédé à une seconde approximation. Autrement dit, prenant

$$t_1 = 23^h\,3^m\,7^s, \quad t = 0^h\,25^m\,13^s, \quad t_2 = 1^h\,46^m\,56^s,$$

j'ai calculé

$$T_1 = t_1 + \tau_1, \qquad T = t + \tau, \qquad T_2 = t_2 + \tau_2.$$

L'altitude de Nancy et la réfraction astronomique sont absolument négligeables, cette dernière en raison de la hauteur du soleil au moment de l'éclipse. J'ai trouvé

$$\tau_1 = -\,0^s,6 \qquad \tau = -\,2^s, \qquad \tau_2 = +\,0^s,6,$$

et par suite

$$T_1 = 23^h\,3^m\,6^s,4, \quad T = 0^h\,25^m\,11^s \quad T_2 = 1^h\,46^m\,56^s,6$$

Ce sont donc là les heures que j'adopterai.

Convertissons-les en temps légal, en retranchant de chacune l'intervalle de temps $9^m\,21^s$ et nous obtenons

$$T_1 = 10^h\,53^m\,45^s,4, \quad T = 12^h\,15^m\,50^s, \quad T_2 = 1^h\,37^m\,35^s,6$$

que j'écrirai

$$T_1 = 10^h\,53^m\,45^s, \quad T = 12^h\,15^m\,50^s, \quad T_2 = 1^h\,37^m\,36^s$$

Telles sont les heures légales du commencement, de la plus grande phase et de la fin de l'éclipse à Nancy. Elles doivent être considérées comme exactes à 6 ou 7 secondes près, en plus ou en moins.

En calculant ensuite la grandeur de l'éclipse, les angles au pôle et les angles au zénith des deux points

Digitized by Google

de contact, on obtient pour Nancy des nombres identiques à ceux du tableau de M. Savitch.

En résumé, les circonstances de l'éclipse pour notre ville sont les suivantes :

Temps légal, 17 avril.	Commencement . .	$10^h\ 53^m\ 46^s$ matin
	Plus grande phase.	12 15 50
	Fin	1 37 36 soir
Grandeur.		0,946
Angle au pôle. Image directe.	Premier contact. .	235°
	Dernier contact . .	51
Angle au zénith. Image directe.	Premier contact. .	246
	Dernier contact . .	23

La figure 3 montre quelles seront les apparences du phénomène (si toutefois le temps permet de le voir) pour une personne observant à l'œil nu, ou du moins avec un verre coloré ou enfumé.

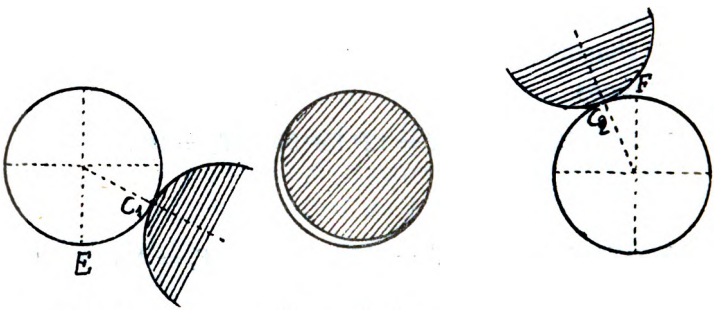

Commencement. Plus grande phase. Fin.

FIGURE 3

Le point de premier contact C_1, est à droite et en bas, à 66° du point E le plus bas du disque solaire. Le point de dernier contact C_2, est à gauche et en haut,

Digitized by Google

à 23° du point F le plus haut du disque. Les 95 centièmes du diamètre du disque seront couverts par la lune. A ce moment, le sommet du croissant lumineux se trouvera à gauche et en bas, à 48° du point le plus bas du disque.

33. A la Faculté des sciences de l'Université de Nancy, on se propose d'observer bien des phénomènes pendant la durée de l'éclipse : variations des données météorologiques, variations du magnétisme, variations des couleurs et de l'intensité de la lumière, etc.

Mais il est une étude qui va être tout particulièrement intéressante. M. Rothé a eu l'heureuse idée de profiter de cette belle éclipse pour étudier l'influence de la radiation solaire sur la propagation des ondes hertziennes. Ayant remarqué des perturbations au lever et au coucher du soleil dans les transmissions par télégraphie sans fil de la tour Eiffel, notre savant collègue a proposé au commandant Ferrié, directeur des services de télégraphie sans fil en France, une série d'expériences que le Bureau des longitudes a adoptées. Des signes seront envoyés de la tour Eiffel : toutes les dix minutes pendant les deux heures qui précéderont et qui suivront l'éclipse et toutes les minutes pendant sa durée même. On pourra de cette façon suivre à Nancy les variations de l'énergie reçue et par là, sans doute, obtenir des résultats du plus haut intérêt.

Digitized by Google

VII

34. En terminant cette notice, je tiens à insister sur les incertitudes tout exceptionnelles que va présenter l'éclipse extraordinaire du 17 avril prochain et sur les causes de ces incertitudes. Elles n'atteignent d'ailleurs nullement la précision *habituelle* des prédictions concernant l'éclipse en dehors de la zone d'annularité ou de totalité.

35. Et d'abord, il y a incertitude, avons-nous vu, sur la nature même de l'éclipse. Sera-t-elle annulaire et totale, ou simplement annulaire?

La cause de cette incertitude réside dans le fait que nous ne connaissons pas assez bien le diamètre apparent moyen de la lune, corrigé de l'irradiation, pour pouvoir conclure dans un cas d'éclipse aussi limite. Si, en effet, le demi-diamètre apparent moyen du soleil, corrigé de l'irradiation, a une valeur universellement adoptée par les astronomes, la valeur 15′ 59″,63 donnée par Auwers, il n'en est nullement de même de celui de la lune : la *Connaissance des temps* a adopté l'estimation 15′ 32″,83, qui est la moyenne des valeurs déduites par Kuestner et Battermann de l'observation des éclipses; mais, depuis 1911 inclus, le *Nautical Almanac* a adopté l'estimation 15′ 31″,65, inférieure de 1″,18 à la première, et obtenue récemment par le Dr Peters, à la suite du désaccord signalé entre la valeur primitive et celle qui semble résulter de l'observation des dernières

Digitized by Google

éclipses. Or cette différence de 1″,18 qui, dans les circonstances habituelles, serait sans grande importance, en prend une considérable dans le cas de notre éclipse limite, car elle suffit à la faire passer du rang d'éclipse annulaire et totale à celui de simple éclipse annulaire.

Il est fort possible que la valeur adoptée en France soit trop grande, car, ainsi que l'écrit M. Bigourdan (1), la durée observée de la totalité, lors des éclipses de ces dernières années, a été de 3 à 5 secondes plus courte que la durée calculée, ce qui paraît impliquer que le demi-diamètre attribué à la lune était un peu trop grand. Mais l'était-il d'autant?

Il faut précisément qu'il soit exactement trop grand de 1″,18 au moins pour que l'éclipse soit simplement annulaire. Il se présente en effet cette coïncidence singulière, c'est qu'en calculant l'éclipse avec la donnée anglaise, on trouve que le sommet du cône d'ombre vient à un certain moment toucher la surface de l'océan Atlantique, mais sans y pénétrer, si bien que l'éclipse est annulaire (et non totale), mais tout juste, et que, pour une différence tant soit peu moindre, le cône pénétrerait et l'éclipse deviendrait alors annulaire et totale. Si donc la valeur vraie du demi-diamètre apparent de la lune est tant soit peu supérieure à la valeur adoptée par le *Nautical Almanac*, l'éclipse sera encore annulaire et totale, comme le veut l'estimation française.

---

(1) *Annuaire du Bureau des longitudes* pour l'an 1911, notice B, p. 11.

Digitized by Google

Pourquoi maintenant ces doutes sur la valeur du diamètre apparent moyen de la lune corrigé de l'irradiation? Ils tiennent au peu de précision de la correction d'irradiation opérée à l'aide des éclipses, c'est-à-dire, au fond, à la nature tourmentée du limbe de la lune, accidenté ici par de hautes montagnes, là par des vallées profondes. En effet, lors d'une éclipse totale, « les aspérités du bord de la lune se traduisent par l'apparition, quelques secondes avant et après la totalité, d'une série de grains, séparés par des espaces sombres, qui sont les grains de Baily. Les premiers correspondent aux vallées, les seconds aux montagnes lunaires. Or, si l'on considère la disparition du dernier rayon lumineux comme le commencement, et l'apparition du premier rayon comme la fin de l'éclipse totale, on voit facilement que le diamètre correspondant est celui qui convient aux dépression de la surface lunaire (1) », mais à ces dépressions particulières qui intervenaient dans les grains de Baily de l'éclipse considérée. Pendant une autre éclipse, ce seront d'autres dépressions lunaires qui interviendront, plus profondes ou moins profondes que les premières, de sorte que le diamètre correspondant se rapportera à un autre niveau de notre satellite. On conçoit donc que la détermination du diamètre apparent lunaire corrigé de l'irradiation effectuée à l'aide des éclipses, se rapportant à un

(1) D. SAVITCH, *Le Calcul et l'observation de l'éclipse de soleil du 17 avril 1912*, visible en France (*Revue générale des Sciences*, numéro du 13 février 1910, note de la page 98).

Digitized by Google

niveau mal défini de la lune, est dépourvue de la précision désirable.

Et puis, le disque lunaire est-il vraiment circulaire?

36. L'incertitude qui règne sur la nature même de l'éclipse en produit une autre sur l'*ordre* dans lequel se suivront les contacts *intérieurs* des deux disques, vus d'un point du segment G G′. Et en effet, l'ordre de ces contacts se trouve *renversé* selon que l'éclipse est totale ou annulaire sur ce segment. Si l'éclipse est totale, le premier contact intérieur se produira en avant et le second en arrière; au contraire, si l'éclipse est simplement annulaire, le premier contact intérieur se produira en arrière, et le second en avant. Les mêmes apparences auront évidemment lieu de part et d'autre de G G′, dans la zone de totalité ou d'annularité. Mais, bien entendu, ce renversement n'intéresse que les lieux appartenant à cette zone.

37. Indépendamment de l'incertitude qui existe au sujet de la nature de la prochaine éclipse, et qui est donc due à son genre spécial et à notre connaissance insuffisante du diamètre lunaire, il en existe une autre des plus fâcheuses pour une personne qui voudrait assister, aux environs de Paris, au spectacle de la totalité supposée. On ne peut lui indiquer avec certitude aucune localité propre à lui assurer ce spectacle.

Et en effet, la zone de phase totale est tellement

Digitized by Google

étroite aux environs de Paris qu'elle n'y a que 2 kilomètres de largeur. Or sa ligne médiane n'est déterminée latéralement de position qu'à plusieurs kilomètres près. Une personne pourra donc se croire placée sur la zone favorable, alors qu'elle n'y sera pas du tout.

Aussi l'observatoire de Paris se dispose-t-il à échelonner plusieurs postes d'observations, perpendiculairement à la ligne de centralité prévue. Disons que c'est probablement vers le nord-ouest qu'elle se trouverait reportée parallèlement à elle-même.

La cause de cette incertitude sur la position à assigner aux observateurs réside dans le fait que nous ne connaissons pas assez bien les coordonnées de la lune pour que, dans un cas d'éclipse aussi limite, la situation de la ligne de centralité soit définie au point de garantir à ceux-ci le spectacle de la totalité. Un très petit changement sur les coordonnées de la lune prend ici une influence supérieure à la largeur de la zone favorable, tandis qu'ordinairement, comme par exemple en 1900, en 1905, où les zones étaient larges de 80 et de 200 kilomètres, un écart de quelques kilomètres dans la position de la ligne centrale n'avait guère d'importance.

Pourquoi, maintenant, cette incertitude sur les coordonnées du centre de la lune? Elle tient à ce qu'actuellement encore il existe des désaccords inexpliqués entre la marche théorique de cet astre et sa marche observée, de sorte qu'il est impossible de prédire avec précision ses coordonnées pour une époque assignée.

Digitized by Google

38. Le 17 avril prochain, l'astronomie de précision va donc être soumise à de dures épreuves, épreuves qu'elle n'a pas connues jusqu'à ce jour. Elles auront du moins cette action bienfaisante de permettre une détermination exacte, pour ce moment-là, et du diamètre apparent de la lune et de ses coordonnées. Souhaitons que la donnée française, pourtant suspecte, soit la bonne, et cela, non pas par patriotisme, mais parce que la donnée anglaise nous interdit les spectacles grandioses de la totalité. « Dans une éclipse annulaire, a écrit M. Ch. Nordmann, le mince anneau de lumière qui déborde autour de la lune est encore trop éblouissant pour ne pas masquer les phénomènes circumsolaires; au contraire, si l'éclipse est totale, on verra jaillir soudain, comme par enchantement, léchant le bord de la lune, ainsi que de légères langues roses, les protubérances hydrogénées de l'atmosphère solaire et, tout autour, déployée bien loin autour du soleil, cette mystérieuse et verte auréole, transparente aux étoiles, qu'on appelle la couronne et qui est formée d'un gaz inconnu sur notre planète. »

Digitized by Google

CONFÉRENCE DE M. LE Dr ED. IMBEAUX

DU 9 JUIN 1911

SUR

LES SERPENTS

ET

LA SÉROTHÉRAPIE ANTI-VENIMEUSE

NOTAMMENT A L'INSTITUT DE SAO-PAULO (BRÉSIL)

M. le Dr Imbeaux ne croit pas devoir donner aux *Mémoires* le texte de cette causerie, parce qu'il n'a pas eu le temps de l'écrire et qu'il n'a fait, au point de vue scientifique, qu'analyser les beaux travaux des Drs Calmette et Vital Brazil, sans y apporter rien de personnel, et, enfin, parce qu'on ne pourrait reproduire les nombreuses projections. Mais, ayant écrit spécialement, pour agrémenter cette conférence, la petite pièce ci-dessous, il croit pouvoir proposer à l'Académie de l'insérer aux *Mémoires*.

Digitized by Google

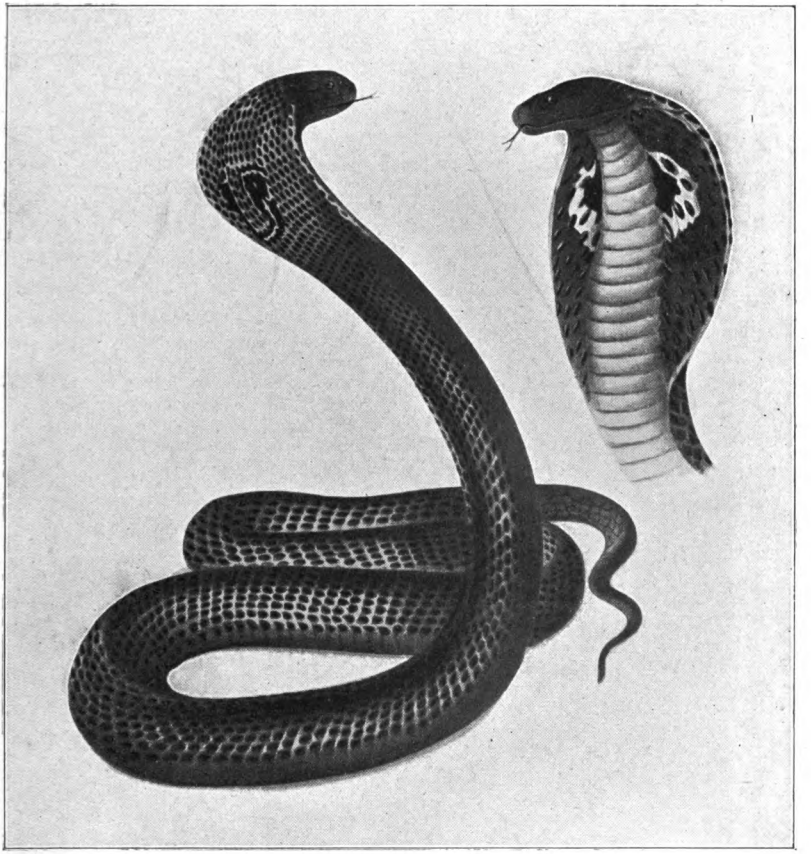

Digitized by Google

Digitized by Google

Dédié à mes amis, les Drs Calmette et Vital Brazil

BOUDDHA ET LE SERPENT

(Légende hindoue)

En ce temps-là, Bouddha, Dieu du Temps infini,
Incarné sous le nom de Chakya-Mouni,
Pérégrinait dans l'Inde. — En une plaine aride
Où nul arbre n'offrait, pendant l'été torride,
L'ombrage et la fraîcheur d'un feuillage opulent,
Il s'était endormi sur le sable brûlant.
Dans quel rêve éternel ce dormeur impassible
Est-il plongé? — Pourtant son œil reste sensible
Au rayon de midi tombant sur lui d'aplomb,
Et clignote parfois sous le soleil de plomb.....
Alors vient à passer en ce lieu solitaire
Un serpent, un naja, qui, rampant sur la terre,
En replis sinueux contourne un grand corps mou,
Sans jamais relever sa tête, ni son cou,
Car la Nature au sol a rivé cette espèce.....
Or, cet humble animal, en sa cervelle épaisse,
Eut pitié de cet homme au soleil étendu :
Voici, pour l'abriter, que, s'étant détordu,
Il se dresse soudain par un effort robuste,
Et que, comme un tronc d'arbre, il tient debout son buste
Pour en projeter l'ombre au front du Dieu dormeur;
Puis, se gonflant le cou d'une double tumeur,
Il élargit cette ombre, à tel point qu'elle fasse
Un écran juste égal à la divine face;

Digitized by Google

Cette attitude enfin le serpent la garda
Jusqu'au soleil couchant. A cette heure, Bouddha
S'éveillant, vit encor la bête charitable
Debout et qui tenait sa gorge dilatable
Pour l'ombrager, et dit : « Naja, cette action
Mérite récompense. En la création,
Si tu n'es de tout point content de ton partage,
Demande-moi sans peur un nouvel avantage
Pour les tiens et pour toi : je vous l'accorderai,
En souvenir du jour où tu m'as rencontré. »
— « Seigneur, dit le serpent, nous rampons dans les djongles ;
Mais l'aigle et le milan, nous serrant en leurs ongles,
Bien souvent de leur bec viennent crever nos yeux.
Mettez donc sur nos corps un signe merveilleux
Qui puisse épouvanter ces grands oiseaux de proie ! »
— « Non seulement cela, serpent, je te l'octroie,
Fit Bouddha ; mais j'ordonne à mes prêtres hindous
Que pour ta race entière ils soient pieux et doux,
Vous honorant partout comme Amis de leur Maître. »

. . . . . .

Et comme le soleil, tout près de disparaître,
Envoie au Dieu Bouddha son dernier rayon d'or,
Lui le prend et l'applique en un brillant décor
Sur le cou du naja, — si bien que les écailles
Du reptile qui rampe au milieu des broussailles,
Aveuglant de leurs feux et milan et vautour,
Miroitent désormais comme l'astre du jour.

24 avril 1911.

Digitized by Google

UNE

ENCLAVE LORRAINE EN ALSACE

LIEPVRE ET L'ALLEMAND-ROMBACH

PAR

ÉMILE DUVERNOY

Sommaire. — Avant-propos. — I. Le sol et les habitants. — II. Coup d'œil sur l'histoire du Val de Liepvre. — III. La justice et l'administration. — IV. Le prieuré de Liepvre. — V. Le bourg de Liepvre. — VI. Le village de L'Allemand-Rombach. — VII. La paroisse et l'école. — Appendice.

AVANT-PROPOS

Les Vosges, qui font aujourd'hui frontière entre la France et l'Allemagne jusqu'au Donon, ne séparaient pas autrefois aussi nettement la Lorraine et l'Alsace. Les ducs lorrains s'intéressèrent toujours à ce dernier pays, dont ils étaient originaires, puisque leur maison s'appelait maison d'Alsace, et, à la faveur de ces engagements si variés et si souples que créait le régime féodal, ils essayèrent à maintes reprises, pendant tout le Moyen Age, de prendre pied sur le versant oriental des montagnes. Le Val de Villé et

Digitized by Google

le Val de Liepvre surtout furent l'objet de leur attention, sans doute parce que des cols praticables y conduisaient aisément, et la meilleure partie de la seconde de ces vallées finit par rester entre leurs mains. Elle demeura lorraine jusqu'à l'annexion du duché à la France en 1766, voire même jusqu'à la Révolution, puisque la province de Lorraine garda les mêmes bornes que le duché. C'est seulement en 1790 que la division départementale, en reportant les limites administratives à la crête des Vosges, rattacha le Val de Liepvre au département du Haut-Rhin, c'est-à-dire à l'Alsace. Notons dès maintenant que, si, politiquement, le Val de Liepvre était autrefois lorrain, religieusement il fut toujours alsacien, puisqu'il dépendit constamment du diocèse de Strasbourg.

Ce coin de terre nous intéresse personnellement : le connaissant bien pour y passer quelques semaines tous les ans, nous avons un réel plaisir à fouiller son passé pour le redire à ceux de nos proches qui y coulent toute leur vie. Au reste, cette étude locale n'est pas dépourvue de portée générale. Il est curieux de voir comment les ducs de Lorraine administraient cette portion excentrique de leurs États, comment on vivait dans cette sorte d'enclave, cernée sur presque tout son pourtour par des possessions étrangères. Le Val de Liepvre était à la limite de deux États, de deux langues, de deux droits, nous dirons presque de deux civilisations. C'était un pays de marche où s'opéraient les contacts et les mélanges, non sans difficultés et sans heurts. D'autre part, cette vallée

Digitized by Google

rectiligne et spacieuse, conduisant à une échancrure assez prononcée de la crête vosgienne, fut de tout temps une route où passèrent le commerce, les armées, parfois les souverains. Elle a vu quelques événements qui appartiennent à la grande histoire, et quelques personnages de marque. Enfin, ses mines d'argent, exploitées de bonne heure, y attirèrent des travailleurs de tous pays et lui donnèrent une réelle importance économique. Le produit des mines entrait pour une part appréciable dans le budget des ducs de Lorraine.

Nous ne parlerons pas de ces mines, qui ont du reste été déjà étudiées (1), et qui, pour l'être à fond, demanderaient tout un volume, et de plus la compétence spéciale d'un minéralogiste. Nous laisserons aussi de côté les deux communes du haut de la vallée, Sainte-Marie-aux-Mines et Sainte-Croix-aux-Mines. Comme ces noms l'indiquent, leur histoire se rattache étroitement à celle des exploitations minières; elles ont du reste été l'objet de travaux méritoires (2).

(1) Par Henri LEPAGE, *Recherches sur l'industrie en Lorraine.* Chap. IV, *De l'exploitation des mines,* dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1851 (Voir, en particulier, aux pages 230 à 245 et 272 à 292); et par J. BOURGEOIS, *Contribution à l'histoire des mines de Sainte-Marie-aux-Mines,* Belfort, 1899; D. RISLER, dans son *Histoire de la vallée de Sainte-Marie-aux-Mines,* Sainte-Marie, 1873, insiste également sur l'industrie minière avant de passer à celle du coton, aujourd'hui si florissante.

(2) Pour Sainte-Marie, on a, dans la *Revue d'Alsace,* les articles de DRION (1858), de KRŒBER (1870), de MUHLENBECK (1878), de E. BLECH (1901), de J. BOURGEOIS (1908 et suivants). Pour Sainte-Croix, on a le *Précis historique de la commune de Sainte-Croix-aux-Mines,* par Alph. JÆGER, Strasbourg, 1866.

Digitized by Google

Nous étudierons le Val de Liepvre dans son ensemble, puis nous nous arrêterons aux deux localités du milieu de la vallée, Liepvre et L'Allemand-Rombach, voisines l'une de l'autre, et qui ne formèrent longtemps qu'une seule paroisse. Même limitée de la sorte, notre monographie sera encore assez longue (1).

Car les matériaux ne manquent pas. La plupart se trouvent aux Archives de Meurthe-et-Moselle, comme il est naturel, puisque le Val de Liepvre appartenait aux ducs de Lorraine dont ces Archives ont conservé les anciens titres (2). D'autres, bien moins nombreux, sont dans les Archives communales de Liepvre et de L'Allemand-Rombach. Enfin, nous avons rencontré quelques documents isolés dans les Archives départementales de la Haute et de la Basse-Alsace, et dans la Collection de Lorraine à la Bibliothèque nationale (3).

---

(1) La présente étude était complètement écrite lorsque nous avons eu connaissance d'une suite d'articles sur Liepvre et L'Allemand-Rombach, qui ont paru dans la *Revue catholique d'Alsace* de 1910 et 1911, où ils occupent une cinquantaine de pages. L'auteur est M. l'abbé Léonard Fischer, ancien vicaire de Liepvre. Comme son plan n'est pas le même que le nôtre, et qu'il n'a pas utilisé les documents des Archives de Meurthe-et-Moselle qui sont notre principale source, nous estimons que ces deux travaux ne font pas double emploi.

(2) Nous signalerons en particulier les collections suivantes : layettes Val de Liepvre (B. 952-955), layettes Hattstatt (B. 739-740), layettes Saint-Hippolyte (B. 905-908), comptes des receveurs ducaux dans le Val (B. 9539-9694), prieuré de Liepvre (G. 393-401). — Les renvois à ces Archives sont abrégés ainsi : Arch. M. et M.

(3) On sait que, jusqu'en 1579, l'année en Lorraine commençait au 25 mars, fête de l'Annonciation, et que les docu-

Digitized by Google

I. — Le sol et les habitants.

Une petite rivière, la Liepvrette, — qui s'appelle en allemand *Leber*, que les documents carolingiens nommaient *Laimaha* ou *Laima*, et ceux en latin plus récent *Lebera* ou *Lebraha*, — sort de la chaîne principale des Vosges aux environs du col du Bonhomme; elle coule d'abord vers le nord-est, parallèlement à la chaîne, et atteint Sainte-Marie-aux-Mines, bâtie immédiatement au pied d'un col qui conduit en Lorraine; puis elle tourne vers l'est, passe à Sainte-Croix-aux-Mines, où elle reçoit les eaux des vallons du Petit-Rombach et du Grand-Rombach, et arrive à Liepvre. Là, elle est grossie du Rombach, fort ruisseau venu lui aussi de la ligne de faîte des Vosges, qui traverse La Hingrie et L'Allemand-Rombach, et dont la longue vallée est orientée presque dans le même sens que la vallée principale. Au-dessous de Liepvre, la rivière passe entre le château ruiné du Frankenbourg et le château trop restauré du Hoh-Kœnigsbourg, puis entre Scherwiller, fameux par une victoire du duc Antoine en mai 1525, et Châtenois, célèbre par un campement du grand Condé dans l'automne de 1675; elle se joint au Giessen, qui vient du Val de Villé, et leurs eaux réunies tombent

---

ments lorrains sont datés en conséquence. Nous ramenons partout les dates à l'usage actuel. Ainsi, quand nous voyons une charte datée du 1er février 1450, nous corrigeons : 1er février 1451.

Digitized by Google

dans l'Ill au-dessous de Schlestadt. De la cime des Vosges à la plaine d'Alsace, la Liepvrette parcourt une sorte de couloir long de 25 kilomètres, assez large pour qu'on ait pu y bâtir en différentes places des villes et des villages spacieux. C'est là ce qu'on appelle le Val de Liepvre, à cause du gros bourg qui en occupe à peu près le centre, et qui fut longtemps sa plus forte agglomération. Dans les Vosges et en Lorraine, on employait volontiers autrefois, pour désigner un canton bien délimité, ce mot de Val, suivi du nom de la principale localité : Val de Munster, ou de Monstier, Val de Galilée (ancien nom de Saint-Dié), Val de Senones, Val d'Ajol (près de Plombières), Val d'Harol (près de Dompaire), Val des Faulx (près de Nancy), Val de Metz, etc.

La pente de la vallée, comme de toutes les vallées vosgiennes, est assez forte : Sainte-Marie est à 375 mètres d'altitude; une lieue plus bas, Sainte-Croix est à 314 mètres; une lieue encore, et Liepvre est à 275 mètres; Schlestadt est à 170 mètres seulement. Dans la vallée secondaire, L'Allemand-Rombach est à la cote de 300 mètres. Les montagnes qui entourent le Val, — du grès rose reposant sur un socle de granit gris, qui affleure dans les ravins profonds, — approchent de 1.000 mètres et dépassent cette altitude sur un point : le Brézouard ou Bressoir, qui se dresse au sud de Sainte-Marie, atteint 1.229 mètres; plus loin, le Tænnichel, au sud de Liepvre, est encore à 992 mètres; à l'extrémité de ce chaînon, le Hoh-Kœnigsbourg n'a plus que 755 mètres. Le chaînon du nord est moins haut : 880 mètres à l'Altenberg;

Digitized by Google

703 au Chalmont, 768 au Frankenbourg. Enfin, la ligne de faîte des Vosges, qui clôt le Val à l'ouest et sépare les bassins, est d'altitude intermédiaire : le Climont s'élève à 965 mètres, à peu près au fond de la vallée du Rombach; tout près de là, le col de La Hingrie est à 748 mètres; plus au sud, le col de Sainte-Marie a 776 mètres.

Dans ces conditions, le Val de Liepvre ne devait guère avoir de rapports avec les vallées voisines; les communications latérales lui manquaient. C'est tout récemment, en 1904 et 1905, qu'a été établie la route militaire de Liepvre à Villé par L'Allemand-Rombach, dont le point culminant est à 604 mètres. Mais, d'ancienneté, le Val fut parcouru par une route longitudinale, qui reliait l'Alsace à la Lorraine, et dont le tracé a varié : il semble très probable qu'au quinzième siècle, elle ne passait pas par Sainte-Marie, qui ne comptait guère, mais par le Petit-Rombach, pour aboutir de l'autre côté des Vosges à Lusse; le château d'Échery, qui se dresse sur un roc fort abrupt au milieu de l'étroit vallon du Petit-Rombach, aurait alors servi à la garder. Plus tard, et dès le seizième siècle, semble-t-il, elle fut reportée sur Sainte-Marie et en gravit le col, mais par d'autres points que la belle route actuelle, construite en 1761 (1).

Quel que fût le tracé, d'ailleurs, la route aboutissait toujours à Liepvre, qui fut longtemps le lieu le plus peuplé et le centre administratif de la vallée, le centre

(1) Maurice DE CASTEX, *Histoire de la Seigneurie lorraine de Tanviller-en-Alsace*, Paris, 1886, p. 43; J. BOURGEOIS, dans *Revue d'Alsace*, 1908, p. 304.

Digitized by Google

aussi de l'industrie minière. Mais, quand les filons de Liepvre s'épuisèrent, les mineurs durent remonter vers Sainte-Marie; ils y trouvèrent des gisements plus riches, y établirent des exploitations florissantes; Sainte-Marie grandit ainsi aux dépens de Liepvre, éprouvé du reste par la guerre, comme nous le dirons plus loin, et assez vite le dépassa. Actuellement, Sainte-Marie est de beaucoup la première agglomération de la vallée. Voici du reste les chiffres de population des différentes communes en 1865 et en 1903, sous le régime français et sous le régime allemand (1) :

	1865	1903
Sainte-Marie-aux-Mines. .	12.332	11.584
Sainte-Croix-aux-Mines. .	3.651	3.475
Liepvre.	2.370	2.132
L'Allemand-Rombach . .	1.869	1.612

On le voit par ce tableau, dans tout le Val la population a quelque peu diminué de 1865 à 1903, soit à cause du changement de nationalité, soit par l'effet de cette tendance, générale dans tous les pays civilisés, qui fait déserter les campagnes et les petites villes au profit des grandes cités.

Cette population est, et a toujours été, si loin qu'on puisse remonter, française d'aspect, de mœurs et de langage. Ceci n'est pas du reste particulier au

(1) Ces chiffres sont pris dans Baquol et Ristelhuber, *L'Alsace ancienne et moderne,* ou *Dictionnaire du Haut et du Bas-Rhin,* 3e édition, Strasbourg, 1865, et dans le tome III d'une publication officielle, *Das Reichsland Elsass-Lothringen,* Strasbourg, 1898-1903, 3 vol.

Digitized by Google

Val de Liepvre, mais se constate dans la partie supérieure de trois autres vallées du versant oriental des Vosges, celles de la Weiss (Orbey, La Poutroye, etc.), du Giessen (Val de Villé), de la Bruche (Saales, Schirmeck, etc.). Il y a vingt ans, G. Bleicher évaluait le domaine de langue française dans ces quatre hautes vallées à 563 kilomètres carrés, avec 53.148 habitants. Le fait est aisément explicable : c'est dans les montagnes et dans les vallées encaissées que les autochtones se défendent le mieux contre les envahisseurs. Lorsque, au cinquième siècle de notre ère, les Alamans débordèrent en Alsace, ils conquirent bien la plaine ouverte et aussi quelques vallées plus méridionales où l'on ne sut pas organiser la résistance; mais dans les quatre vallées du centre de la chaîne, les populations celtiques latinisées se maintinrent et gardèrent leur idiome (1).

Pour nous en tenir au Val de Liepvre, nous voyons que le type brun, ou au moins châtain, aux yeux noirs, y domine; la taille y est moyenne. Les noms de famille et de localités, les noms de lieux-dits sont presque tous de bonne souche française. La quasi-totalité des habitants a le français pour langue usuelle, et ne connaît pas, ou connaît peu l'allemand. Grâce au Val de Liepvre, le cercle ou *Kreis* de Ribeauvillé est celui de toute l'Alsace qui a la plus forte popula-

(1) Cette explication tire une grande force du fait que, malgré les dissentiments nationaux, elle a été proposée, et par un savant français, G. Bleicher, *Les Vosges, le sol et les habitants,* Paris, 1890, p. 304-316; et par un savant allemand, Hans Witte, *Romanische Bevölkerüngsruckstände in deutschen Vogesentälern,* dans la revue *Deutsche Erde,* 1907.

Digitized by Google

tion de langue française. En effet, d'après les publications officielles, en 1909, sur 100 habitants, il y en avait dans ce cercle 66 dont l'allemand était la langue maternelle, 75 dans le cercle de Molsheim qui comprend la haute vallée de la Bruche, 94 dans le cercle de Schlestadt qui englobe le Val de Villé; dans tous les autres cercles, la proportion est encore plus forte en faveur de la langue allemande, pour aller jusqu'à 99% dans les cercles de Wissembourg et de Haguenau.

L'aspect même des villages rattache le Val de Liepvre à la Lorraine plutôt qu'à l'Alsace : dans les localités de langue allemande les plus voisines, Châtenois, Kinzheim, Saint-Hippolyte même, qui cependant appartenait aux ducs lorrains (1), les constructions sont toutes du type alsacien bien connu : des traverses en bois consolident la maçonnerie, les maisons ont pignons sur rue, les toits sont élevés, débordent largement sur les murs, ont parfois deux ou trois étages superposés. Rien de tel dans le Val de Liepvre : les murs sont entièrement en pierres, les toits d'une seule venue et peu débordants, l'ensemble de la construction parallèle et non perpendiculaire à la rue. Quand on arrive de Saint-Dié à Liepvre, on n'a pas l'impression d'avoir changé de province, malgré la traversée des Vosges; qu'on pousse, en suivant la vallée, jusqu'à Châtenois, le changement frappera les yeux les moins avertis.

---

(1) Sur les souvenirs lorrains à Saint-Hippolyte, cf. notre article dans *Le Pays lorrain*, 1906, p. 316 et 428.

Digitized by Google

Seul, Sainte-Marie-aux-Mines a un fort noyau d'habitants de langue allemande : ceci tient à ce que, dans la seconde moitié du seizième siècle et au dix-septième, on y fit venir, pour l'exploitation des mines, des ouvriers saxons qui étaient fort experts en ce genre de travail, qui s'y fixèrent et conservèrent leur parler tudesque. Auparavant, on n'y employait que le français (1), et celui-ci était alors déjà la langue usuelle dans tout le reste du Val, nous en avons la preuve : les pièces comptables et de procédure, les terriers et les autres documents que nous possédons en grand nombre sont rédigés en français. Et pourtant, l'administration ducale était fort accommodante sur la question des langues et se prêtait aux convenances locales : les actes analogues de Saint-Hippolyte, petite ville toute proche, où l'on ne parlait que l'allemand, sont en allemand ; dans la Lorraine proprement dite, il en est de même pour les titres, même les plus officiels, qui venaient de la région de la Sarre, allemande d'idiome elle aussi. Le bon vieux temps, comme on l'appelle, a eu ses défauts et ses vices, mais il n'a jamais commis cette mauvaise action d'interdire à un peuple l'usage de sa langue maternelle.

Reste à expliquer un cas assez singulier, celui de L'Allemand-Rombach. Dans cette commune, dont le nom semblerait indiquer une population de langue allemande, le français est, plus encore qu'à Liepvre, l'idiome unique. Et depuis longtemps : ici également,

(1) Voir la notice de M. MÜHLENBECK, dans la *Revue d'Alsace* de 1878.

Digitized by Google

les anciens documents sont rédigés en français; les noms de lieux-dits de ce vaste ban sont tous français : la Hingrie, la Chambrette, le Chalmont, le Pré-Rébois, la Vaurière, le Chat-Pendu, et les nombreux noms en *goutte,* qui désignent une petite vallée arrosée d'un ruisseau : Hargoutte, Naugigoutte, Biagoutte, Pierreusegoutte, etc. (1); enfin, nous avons des listes des habitants du village en 1585 et 1588 où, sur 64 noms d'une part, 49 de l'autre, on en relève à peine trois ou quatre d'origine allemande (2). Et, d'autre part, le nom du village est encore plus ancien : la *Cosmographie* de Sébastien Munster, publiée à Bâle en 1550, l'appelle *Germanicum Rumpach;* le *Dénombrement du duché de Lorraine,* rédigé en 1594 par Thierry Alix, président de la Chambre des comptes (3), l'écrit comme maintenant; des actes de 1519 orthographient *Alman Rombach* et *Laleman Ronba;* en remontant à 1486, on trouve *Lalman Rombach* (4).

Pour expliquer cette anomalie, il faut envisager séparément les deux parties du nom, et, commençant par la seconde, la rapprocher de noms de localités

(1) La Hingrie rappelle peut-être les invasions hongroises du dixième siècle. Chalmont est sans doute pour Charlemont et rappellerait Charlemagne, qui chassait parfois dans les Vosges. Chat-Pendu, qui ne s'explique guère, est probablement pour essaim perdu, essaim, en patois vosgien, se disant chature ou chapteure. Pierreusegoutte, sous la forme Pereusegoutte, se trouve déjà dans un texte du seizième siècle (Arch. M.-et-M., B. 9557).

(2) Arch. M.-et-M., B. 740, n° 59 *bis;* B. 955, n° 1.

(3) Publié à Nancy en 1870, dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine.*

(4) Arch. M.-et-M., G. 398; B. 955, n° 4; B. 9539.

Digitized by Google

analogues : Grand-Rombach et Petit-Rombach, hameaux dépendant de Sainte-Croix-aux-Mines, donc limitrophes de L'Allemand-Rombach, Robache près de Saint-Dié, Rombas entre Briey, Thionville et Metz, dont la forme primitive est Rombac, Martelange-Rombach dans le grand-duché de Luxembourg, district de Diekirch. Il semble (1) que la terminaison de tous ces mots n'est pas l'allemand *bach*, ruisseau, mais le celtique *acus*, qui se trouve dans tant de noms de lieux de notre pays, le *b* faisant ici partie du radical; ce suffixe *acus* aurait évolué de façon analogue, mais avec addition d'un *e* muet dans les noms d'Hurbache, près de Senones, autrefois *Orbacum*, et de Marbache, près de Nancy, autrefois *Merbechia*. A l'époque gallo-romaine, le suffixe *acus* se joignait d'ordinaire à un nom de personne, pour former le nom du domaine possédé par cette personne, et de là viennent les noms de milliers de localités de l'ancienne Gaule. C'est le cas, semble-t-il, des divers lieux que nous venons de citer.

Quant à la première moitié du nom de L'Allemand-Rombach, nous remarquerons que les trois villages ou hameaux contigus, portant le nom de Rombach, sont tous trois fort anciens : il en est déjà question dans un diplôme de Charlemagne daté de 774, où, faute de mieux, ils sont désignés : « Rumbach, *alia* Rumbach, *tertia* Rumbach » (2). Il est clair qu'on ne

(1) Cette explication a été donnée par M. PFISTER, dans les *Annales de l'Est*, 1888, p. 534.

(2) Jules DEGERMANN, *La Donation de Charlemagne au prieuré de Liepvre en 774*, Strasbourg, 1892, p. 12, 13.

Digitized by Google

put longtemps, dans l'usage courant, se contenter de désignations aussi vagues : les deux hameaux dépendant de Sainte-Croix reçurent les qualificatifs de *Grand* et de *Petit* qui, en France comme en Allemagne, servent à différencier tant de villages homonymes; puis le dernier fut appelé L'Allemand-Rombach, sans doute parce que, à une époque lointaine, il s'y trouva quelques habitants de langue allemande, les deux autres centres étant restés exclusivement welches (1). A moins encore que ce nom « L'Allemand » ne soit la corruption, due à l'étymologie populaire, dont le travail est toujours si curieux, de quelque autre mot que nous ne pouvons plus discerner dans les brumes du passé.

II. — Coup d'œil sur l'histoire du Val de Liepvre.

C'est au milieu du onzième siècle que la maison dite d'Alsace prend possession du duché de Lorraine, et, presque immédiatement, nous la voyons faisant acte de souveraineté dans le Val de Liepvre : en 1078, le second duc de cette maison, Thierry II, restitue à l'abbaye de Saint-Denis des droits dans cette vallée, que son père et lui-même avaient usurpés à tort sur

(1) C'était déjà l'avis de l'abbé Rice, auteur, au début du dix-huitième siècle, d'une sorte de statistique des paroisses du duché de Lorraine, que nous aurons souvent à citer; mais il exagère en disant qu'autrefois L'Allemand-Rombach n'était habité que par des Allemands. Il ajoute que, dans d'anciens titres, ce village est nommé *Thuescherumbach, thuesche* pour *teutsch, deutsch* (Arch. M.-et-M., B. 296, fol. 104 v°).

Digitized by Google

l'abbaye (1). En 1290, le duc Ferry III donne en fief à Henri Ier, sire de Blâmont, le Val de Liepvre et le château d'Échery (2). En 1316, le duc Ferry IV transmet à Henri Wafler d'Échery, chevalier, et à sa femme, le fief que le père de celle-ci tenait de lui, duc, dans le Val de Liepvre (3). Plus tard, le duc Charles II, ayant emprunté une grosse somme à Henri d'Ogéviller, lui remet en gage le Val de Liepvre, et, comme il n'est pas en état de s'acquitter, en 1395 il prolonge cet engagement pour un an (4). Si les preuves de l'action ducale sont ainsi espacées, c'est qu'à cette époque lointaine les documents sont encore rares, mais ces textes suffisent à montrer que les ducs de Lorraine étaient, en ce temps, les vrais maîtres du Val de Liepvre, et qu'ayant quelque peine à gouverner directement cette portion reculée de leurs États, ils la cédaient assez volontiers par inféodation ou par engagement, tout en restant suzerains.

Cette rareté des documents fait aussi que nous ignorons quels événements se sont passés dans la vallée avant le milieu du quatorzième siècle. Nous trouvons alors une pièce, malheureusement sans date, où le chapitre de Saint-Dié se plaint très brièvement d'un routier nommé Johel, qui a son repaire au Val de Liepvre et qui de là vient piller et tuer sur ses terres (5).

(1) P. Hugo, *Traité sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine,* Preuves, p. 38.
(2) Arch. M.-et-M., B. 952, n° 3.
(3) *Ibid.*, B. 739, n° 5.
(4) *Ibid.*, B. 955, n° 2.
(5) Arch. M.-et-M., B. 902, n° 34. — Peut-être ce Johel

Digitized by Google

Un siècle plus tard, nous voyons de nouveau des routiers dans le Val, mais, cette fois, nous sommes mieux renseignés sur leurs méfaits.

Les villes de la Haute-Alsace s'étaient alors révoltées contre leur seigneur, l'archiduc d'Autriche, qui implora l'aide du roi de France, Charles VII. Celui-ci venait de conclure avec les Anglais une de ces trêves qui coupent la guerre de Cent ans; ne sachant que faire de ses routiers, il les envoya en Alsace sous le commandement du dauphin Louis. Ces routiers étaient appelés Armagnacs, parce que la cause nationale et royale qu'ils servaient se rattachait au parti des Armagnacs, constitué sous le précédent règne, tandis que la faction anglaise était la suite du parti des Bourguignons. C'étaient, au reste, d'affreux bandits, qui mirent à feu et à sang la Haute-Alsace, puis la Basse jusqu'à Barr. Ils occupèrent Châtenois, Saint-Hippolyte et Liepvre en septembre 1444, et le dauphin établit sa résidence à Châtenois. Au printemps de 1445, les Armagnacs se décidèrent à évacuer l'Alsace, où il n'y avait plus grand'chose à prendre, et qui, du reste, se soulevait tout entière contre eux. A la fin de mars, une de leurs colonnes remonta le Val de Liepvre, puis l'étroit vallon du Petit-Rombach, mais les montagnards s'étaient embusqués sur les hauteurs qui dominent la route; comme jadis les Vascons à Roncevaux, ils firent rouler sur les ennemis des troncs d'arbres et des blocs de pierre qui les écrasèrent : ces fantassins et ces cava-

doit-il être identifié avec Jean Jouel, célèbre capitaine anglais qui sera tué à la bataille de Cocherel, en 1364.

Digitized by Google

liers, couverts de pesantes armures, ne pouvaient, sur un pareil terrain, ni combattre ni fuir. Beaucoup succombèrent, d'autres furent pris, et les montagnards capturèrent quantité de chevaux, 60.000 florins d'argent, des objets précieux et toute l'artillerie, qui fut menée à Schlestadt. Les Armagnacs ne cherchèrent pas à tirer vengeance de ce sanglant échec; ils en avaient assez des pays de montagnes. Ce furent au contraire les Alsaciens de la plaine qui vinrent exercer des représailles bien injustes dans le pays : les soldats de Strasbourg mirent le feu aux deux localités lorraines de Liepvre et de Saint-Hippolyte, leur reprochant de s'être rendues trop vite aux envahisseurs (1).

Trente ans plus tard, quand la Lorraine était aux prises avec le puissant Charles le Téméraire, le Val de Liepvre vit plusieurs fois passer René II avec ces auxiliaires alsaciens et suisses qui lui rendirent de si grands services. Il dut prendre ce chemin en octobre 1476, quand il abandonna momentanément la Lorraine à l'envahisseur, car il s'arrêta à Raon-l'Étape; il dut le suivre aussi en janvier 1477, quand il revint pour délivrer sa capitale et gagner la bataille de Nancy, car des vivres étaient préparés pour ses troupes à Saint-Dié (2). De Raon et de Saint-Dié, la voie la plus directe pour gagner la plaine d'Alsace est la vallée de Liepvre.

---

(1) Sur ces faits, voir CASTEX, *Histoire de Tanviller*, p. 36-46; TUETEY, *Les Écorcheurs sous Charles VII*, Montbéliard, 1874, t. I, p. 324-333; t. II, p. 113-123; WITTE, *Die Armagnaken im Elsass*, Strasbourg, 1890.

(2) PFISTER, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 437, 463.

Digitized by Google

Pays frontière, le Val de Liepvre était trop souvent visité par des bandes de pillards. Ainsi, en 1486, des « ennemis de Monseigneur », que les documents lorrains ne désignent pas plus explicitement, y font une razzia : ils emmènent des chevaux et même des hommes, entre autres un moine du prieuré (1). En 1516, le duc a des difficultés, peut-être au sujet des mines du Val de Liepvre, avec le seigneur de Géroldseck, près Saverne, de la maison de Wangen; celui-ci engage un trop fameux aventurier allemand, Franz de Sickingen, et ils viennent avec 6.000 soldats s'emparer de Saint-Hippolyte, que les Lorrains ne tardent pas à leur reprendre (2). Nul doute que les villages de la vallée n'aient été éprouvés par ce flux et reflux de troupes. C'est peut-être pour les mieux protéger à l'avenir qu'en cette même année 1516, le duc de Lorraine confia la garde du Val de Liepvre à un seigneur alsacien qui lui était attaché, le comte de Thierstein (3).

Neuf ans plus tard, ce ne sont plus des querelles politiques, mais les passions religieuses et sociales qui troublent le pays : la doctrine de Luther avait pénétré en Alsace et, là comme dans plusieurs contrées de l'Allemagne, les paysans s'étaient soulevés en une violente jacquerie, tuant, pillant et brûlant, pour mieux régénérer l'Église et la société. Les contemporains les appelaient les Rustauds. L'agitation

(1) Arch. M.-et-M., B. 9539.

(2) *Chronique de Lorraine,* édit. Marchal, Nancy, 1860, p. 334, 335; DOM CALMET, *Notice de la Lorraine,* t. I, col. 571.

(3) Arch. M.-et-M., B. 905, n° 40.

Digitized by Google

gagna les terres de Lorraine : à Saint-Hippolyte, le curé, Wolfgang Schuh, abjura le catholicisme, se maria, et fut suivi par nombre de ses paroissiens; à Liepvre, en avril ou mai 1525, un habitant, qu'on nommait le Grand Hannezo, entraîna quelques mauvais sujets à l'attaque du prieuré. Ils en rompirent les portes et les fenêtres, burent et mangèrent sur place tant qu'ils purent, et emportèrent le reste; puis ils sonnèrent la cloche de la chapelle et, le peuple s'étant assemblé, lui firent jurer par acclamation haine aux prêtres et aux seigneurs, la suppression des dîmes, la mise en commun de la chasse, de la pêche et des forêts. Cette anarchie dura peu : quelques jours après l'émeute de Liepvre, le duc de Lorraine, Antoine, franchissait le col de Saverne à la tête d'une armée aguerrie, et écrasait les Rustauds dans plusieurs batailles, dont la dernière fut livrée le 20 mai à Scherwiller, près de Schlestadt, à l'entrée des vallées réunies de Liepvre et de Villé. Il repassa les Vosges par cette dernière. L'ordre se rétablit vite sur ses domaines : Wolfgang Schuh fut condamné et exécuté à Nancy au mois de juin; quant au Grand Hannezo, il en fut quitte pour quatre mois de prison à Saint-Dié, et, à la supplication de sa famille, fut alors gracié par le duc (1).

Après cela, ce sont les épidémies qui désolent le pays : en 1531, la peste sévit si fort au Val de Liepvre que le surintendant des mines n'ose y venir pour son

(1) Les lettres de rémission faites en sa faveur sont dans le *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* t. VI, p. 239; elles racontent tout au long l'émeute de Liepvre.

Digitized by Google

office; en 1541, elle récidive et le maire de Liepvre avoue avoir été trente-trois semaines parti pour l'éviter (1). Puis des mouvements inquiétants de gens de guerre : dans l'été de 1562, un seigneur alsacien, Claus de Hattstatt, fait une levée de troupes dans le Val, peut-être pour les mener en France où vient de commencer la première guerre de religion; le duc enjoint à ses officiers de s'informer à qui est destinée cette levée, et il leur prescrit en même temps de se tenir prêts à défendre, si besoin est, le territoire qui leur est confié (2). En mai 1574, des soldats traversent la vallée par escadrons de 100 à 200 hommes; le duc mande de les surveiller, pour qu'ils ne commettent pas de dégâts, et de faire prendre les armes à tous ceux de ses sujets qui sont en âge (3). En décembre 1575, des mercenaires suisses prennent le même chemin; ordre de leur fournir des vivres à un prix raisonnable, pour qu'ils ne pillent pas, mais sans les laisser entrer dans les villes murées (4). En 1591, ce sont des déserteurs italiens qui passent par Sainte-Marie; on cherche à les arrêter et ils s'enfuient, abandonnant leurs chevaux, armes et hardes, qui sont saisis et vendus au profit du duc (5).

Bientôt, la guerre sévit jusqu'au fond de la vallée qui, dans les derniers temps, en avait eu seulement

---

(1) Arch. M.-et-M., B. 9650, 9540.

(2) Bibliothèque nationale, Coll. lorr., ms. 12, fol. 155; ms. 138, fol. 48.

(3) *Ibid.*, ms. 533, fol. 2.

(4) *Ibid.*, ms. 533, fol. 15.

(5) Arch. M.-et-M., B. 955, n° 36.

Digitized by Google

les échos : l'évêque de Strasbourg était mort en mai 1592; le chapitre épiscopal, qui devait élire son successeur, était divisé, une partie des chanoines ayant adopté la doctrine luthérienne. Ceux-ci donnèrent leurs voix au fils du margrave de Brandebourg, qui était de leur foi, tandis que les chanoines restés fidèles à Rome votaient pour le cardinal Charles, déjà évêque de Metz, fils du très catholique duc de Lorraine, Charles III. De part et d'autre, on espérait bien que les pères soutiendraient les fils avec toutes leurs forces, et c'est ce qui arriva; la guerre dura jusqu'en 1604, sorte de prélude à la fameuse guerre de Trente ans, qui, pour un peu, serait sortie de cette affaire. La Lorraine et le cardinal Charles finirent par avoir gain de cause, mais, dès le début, la lutte fut aggravée par le fait d'un seigneur de la maison de Bade, Jacques, marquis de Durlach; il avait servi le duc de Lorraine avec un régiment de lansquenets et l'avait quitté en 1590, à la suite d'une contestation sur le paiement de ces soldats. Il trouva l'occasion belle pour se payer lui-même, et envahit le Val de Liepvre en plein hiver de 1592-1593, comptant bien que la neige et la glace empêcheraient les troupes lorraines de passer les Vosges et de lui courir sus. Liepvre fut mis à sac, puis brûlé de fond en comble; un mercier nommé Laurent guidait l'ennemi dans le pillage et lui signalait les maisons opulentes; il sera condamné pour crime de lèse-majesté, et une maison qui lui appartenait à Sainte-Marie sera confisquée. Le désastre fut si complet que les habitants durent être exemptés d'impôts pour six ans, puis, sur leur supplique, pour

Digitized by Google

deux ans encore; le marquis de Durlach emporta même le sceau de la mairie du Val de Liepvre, et il fallut en faire graver, chez un orfèvre de Sainte-Marie, un nouveau, qui coûta 5 francs, grosse somme pour le temps. C'est le 12 janvier 1593 que le duc reçut à Nancy la nouvelle de cette invasion; il prit si vite ses mesures que, dès le 16, le régiment de M. de Bonnayde arrivait à Liepvre pour repousser l'ennemi. D'autres troupes suivirent, infanterie et cavalerie, sous les ordres du bailli de Nancy, Renaud de Gournay; elles restèrent dans le Val du milieu de janvier jusqu'aux premiers jours de mars; nous avons une idée de leur nombre en voyant dans les comptes de dépenses que, pendant ces six semaines environ, elles consommèrent 71.000 livres de bœuf, 163.000 livres de pain, 18.000 harengs pour les jours maigres, 562 résaux d'avoine (le résal de Saint-Dié vaut 122 litres). On ne réquisitionnait rien, tout était payé par le Trésor ducal à qui il en coûta 30.000 francs de Lorraine; les paysans trouvèrent donc à vendre leurs denrées, mais il ne devait plus rien rester dans le pays après le départ des troupes (1).

Nouveaux ravages pendant la guerre de Trente ans, et cette fois le duc n'est plus en état de secourir ses sujets d'outre Vosges, car, au même moment, il est attaqué lui-même dans sa capitale : en juin 1633, les Suédois s'emparent de Villé, puis du château du Frankenbourg, dont la ruine date sans doute de ce

(1) Arch. M.-et-M., B. 9561, fol. 104, 115; B. 9562, fol. 61, 62, 90, 96; B. 9563, 9565.

Digitized by Google

siège; en juillet, ils commencent l'attaque du Hoh-Kœnigsbourg, qui capitule le 7 septembre; de là, ils font des courses dans tout le Val de Liepvre, où, pour comble de maux, la peste arrive à leur suite. La situation est telle que le surintendant du Val obtient permission de le quitter; on ne peut pas réunir les gens de justice pour répartir la taille; Liepvre est pillé en novembre et plus de soixante-dix maisons sont brûlées; L'Allemand-Rombach connaît la peste et le pillage, mais échappe au feu; le village de Sainte-Croix et son moulin banal sont incendiés, sans doute à la même époque (1).

A la suite de cette guerre, le duché de Lorraine est occupé et administré par la France, et comme, d'autre part, l'Alsace est devenue française, de plus en plus le Val de Liepvre sert de chemin aux armées et aux grands personnages pour se rendre dans la plaine du Rhin. En 1673, le roi Louis XIV lui-même y passe deux fois avec toute la Cour: il arrive à Sainte-Marie-aux-Mines le dimanche 27 août, en repart le 29, dîne à Châtenois et va coucher à Ribeauvillé; il revient à Sainte-Marie le 3 septembre, y couche et repart pour Saint-Dié le 4. L'année suivante, la guerre se rapproche : le duc de Lorraine, Charles IV, dépouillé de ses États, sert avec ses troupes dans l'armée impériale qui a envahi l'Alsace. Un de ses colonels, du Puy, remonte le Val de Liepvre, et, comme le col de Sainte-Marie est gardé, il traverse les Vosges un peu plus

(1) Arch. M.-et-M., B. 9609, fol. 2-3, 106, 160; B. 9610, fol. 3; B. 9622, fol. 30.

Digitized by Google

au nord, par la Hingrie et Lubine, et, dans un raid audacieux, il va enlever, à Bénaménil, près de Lunéville, le 5 novembre 1674, l'arrière-ban d'Anjou qui y campe sans se garder. Le duc, avec le reste de ses forces, s'est avancé dans la vallée pour protéger le retour du détachement; il s'établit ensuite à Saint-Hippolyte, ancienne ville lorraine; il vient même à Sainte-Marie et y couche le 6 décembre. Il se croit à la veille de reconquérir son duché, lorsque Turenne, par un célèbre mouvement tournant, surprend les Impériaux dans leurs quartiers d'hiver et les chasse d'Alsace. Après ce beau succès, l'illustre maréchal passe à Sainte-Marie le 21 janvier 1675, pour se rendre à la Cour; il y repasse le 19 mai, pour entreprendre cette dernière campagne où il trouvera la mort. Le grand Condé, qui le remplace, couche à Sainte-Marie la nuit du 17 au 18 août; il établit ses troupes dans un camp retranché à Châtenois, y reste tout l'automne de 1675 et contient ainsi une armée impériale très supérieure en nombre. La position est bien choisie : Condé a devant lui la plaine d'Alsace, il est adossé aux Vosges qui empêchent de le tourner, et il couvre le Val de Liepvre qui lui sert à maintenir ses communications avec la Lorraine et la France, que parcourent incessamment ses convois, ses renforts. Puis, la guerre s'éloigne de ce pays, non sans une dernière surprise : le 2 septembre 1676, la partie alsacienne de Sainte-Marie-aux-Mines est pillée et brûlée par une bande de partisans allemands venus de Kaiserslautern (1).

(1) Nous ne faisons qu'indiquer tous ces faits de 1674 à 1676, qui sont exposés en grand détail par J. Bourgeois,

Digitized by Google

A la fin de son règne, Louis XIV fut obligé de rendre la Lorraine au duc Léopold. Diverses questions litigieuses restaient à régler; c'est seulement après la mort du grand Roi que le traité de Paris du 21 janvier 1718 y pourvut. Ses articles 23 à 27 nous intéressent (1) : ils restituent au duc la ville de Saint-Hippolyte que la France gardait encore; ils décident que la forêt dite Hinterwald, située sur le penchant méridional du Val de Liepvre, sera indivise entre les communautés françaises de Bergheim et Orschwiller, et la communauté lorraine de Saint-Hippolyte, sans préjudice aux droits de pâturage que les habitants de Liepvre y possèdent, et que les délits commis dans cette forêt seront jugés par les tribunaux français ou lorrains, selon qu'ils auront été constatés par les forestiers des localités françaises ou de la localité lorraine; ils laissent à Liepvre la propriété de la forêt du Spiemont, qui s'étend jusqu'au rocher de Rammelstein, et au ban de Sainte-Croix. Ce traité est le dernier fait important dans l'histoire du Val de Liepvre; celui-ci reste sans contestation nouvelle au duché de Lorraine; il est réuni avec lui à la France quand Stanislas meurt en 1766, mais continue à faire partie de la province de Lorraine et Barrois. C'est seulement quand les départements sont créés, par la loi du 15 janvier 1790, que le Val est détaché de

---

dans ses *Notes pour servir à l'histoire du Val de Liepvre au dix-septième siècle,* qu'a publiées la *Revue d'Alsace* de 1908 et 1909.

(1) Ils sont dans le *Recueil des ordonnances de Lorraine,* t. II, p. 180-182.

Digitized by Google

son centre traditionnel, la Lorraine, pour être compris dans le département du Haut-Rhin, et par suite rattaché à son centre géographique, l'Alsace, dont il n'a plus cessé de dépendre.

Revenons maintenant sur quelques faits qui n'ont pu trouver place dans ce rapide aperçu chronologique.

Le Val étant excentrique et enclavé dans des possessions étrangères, le gouvernement lorrain avait un soin particulier de proclamer ses droits sur ce coin de terre auquel il tenait fort, à cause des mines et pour avoir une entrée en Alsace. Ainsi, en juillet 1493, les maires et autres notables des divers villages attestent que le Val de Liepvre appartient en toute souveraineté au duc de Lorraine. Le duc lui-même affirme cette souveraineté dans divers actes, par exemple dans des lettres patentes du 21 mai 1547 nommant un officier ducal pour régir la vallée. Un autre écrit officiel du même temps certifie avec une grande énergie que le Val fait partie du duché de Lorraine de temps immémorial, qu'à toute époque le duc y a accordé des grâces, que les appels des justices locales ont toujours été portés à Nancy, que les possesseurs de fiefs ont toujours rendu hommage et juré fidélité aux ducs, qu'enfin ceux-ci ont en tout temps fait des statuts et ordonnances pour cette portion de leurs États (1).

(1) Arch. M.-et-M., B. 952, n° 19; B. 955, n° 7; B. 954, n° 69. Cette dernière pièce n'est pas datée.

Digitized by Google

Comme nous l'avons dit plus haut, au treizième et au quatorzième siècle, les ducs inféodent tout ou partie du Val à de hauts personnages lorrains. Plus tard, c'est avec une maison alsacienne, celle des Hattstatt, qu'ils lient partie (1) : dès 1401, ceux-ci tiennent quelques fiefs du duc de Lorraine dans le Val de Liepvre; au seizième siècle, leurs possessions se sont accrues et comprennent la moitié du Val et la moitié aussi du château d'Échery, le duc lui-même ayant le reste. Ces Hattstatt revendiquaient pour leurs sujets l'exemption des aides votées par les États du duché, et ils obtinrent en principe ce privilège. Au mois d'octobre 1584, le dernier des Hattstatt, Nicolas, meurt sans hoirs mâles; conformément au droit féodal, les fiefs qu'il tient du duc reviennent à celui-ci, et le surintendant du Val, assisté du Dr Martin Félin, de Saint-Hippolyte, en prend possession en son nom (2). Mais, peu après, le duc inféodait la moitié d'Échery qui lui était revenue à une autre famille alsacienne, celle des Ribaupierre, qui possédait déjà directement des terres et des mines productives dans la vallée. La moitié méridionale de Sainte-Marie lui appartenait, et dans cette moitié, depuis la fin du seizième siècle, on parlait allemand et on professait le protestantisme, tandis que la moitié lorraine par-

(1) Les deux châteaux de Hoh et Nieder-Hattstatt sont dans la Haute-Alsace, entre Colmar et Rouffach. Leur histoire, et celle de la famille du même nom, a été écrite par Auguste SCHERLEN, *Die Herren von Hattstatt und ihre Besitzungen*, Colmar, 1908.

(2) Arch. M.-et-M., B. 739, nos 29, 41, 44, 54; B. 740, no 59 *bis*.

Digitized by Google

lait français et était demeurée catholique; plus bas, la limite entre les terres lorraines et celles de Ribaupierre passait sur la montagne du Hury, et, en 1660, se fit une reconnaissance des vingt-neuf bornes plantées sur cette montagne pour jalonner cette limite (1).

Les habitants de la vallée forment une milice que de hauts personnages, le surintendant du Val ou le bailli de Nancy par exemple, passent de temps en temps en revue, et qui a un drapeau de taffetas jaune et noir; les piques qui servent à l'armer sont déposées dans les édifices publics; plus tard, on veut moderniser l'armement et Liepvre et Sainte-Croix forment une compagnie d'arquebusiers; le duc encourage ces hommes à s'exercer en leur fournissant des chausses qui coûtent 30 gros la paire (2). Cette milice est surtout destinée à défendre la vallée, mais peut également être appelée à servir au loin : ainsi, en 1670, le duc Charles IV en fait venir une compagnie pour défendre Épinal contre l'armée française. Faits prisonniers, ces miliciens sont relâchés moyennant une rançon de 4.200 francs que doivent payer leurs communautés. Vers la même date, le Val fournit des travailleurs pour les fortifications de Nancy (3). A plusieurs reprises, on utilise l'expérience technique des mineurs de la vallée en les employant comme pionniers dans les sièges : en 1592, on en envoie douze au siège de Coiffy en Champagne; en 1588, d'autres

(1) Arch. M.-et-M., B. 955, n° 14 *bis*.

(2) *Ibid.*, B. 9543, 9546, 9549, 9654.

(3) J. Bourgeois, dans *Revue d'Alsace*, 1908, p. 281, et *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1899, p. 99.

Digitized by Google

sont expédiés à Pont-à-Mousson, et ceux qui se soustraient au service sont condamnés à 5 ou 10 francs d'amende (1).

Cette milice locale suffit d'ordinaire à la garde du pays; on n'y voit de troupes régulières que dans les circonstances critiques, comme en 1593, ou encore sous le règne agité de Charles IV; ce prince, du reste, entretient une armée fort nombreuse et, pour la faire vivre sans trop de dépenses, est bien obligé de la disséminer. Ainsi, la compagnie d'infanterie de M. de Lamothe tient garnison dans le Val d'octobre 1632 à janvier 1633; de décembre 1666 à mai 1667, diverses compagnies du régiment d'infanterie de Bellerose sont logées à Sainte-Marie, Sainte-Croix, Liepvre et L'Allemand-Rombach; on envoie même des troupes à cheval dans ces montagnes, et en août 1668, les compagnies de cavalerie de Mauléon et de Mitry y cantonnent, chaque homme recevant par jour, aux frais du duc, une livre et demie de pain, une livre de chair de vache et une pinte de bière (2).

Nous savons peu sur la vie économique du Val de Liepvre dans ces temps lointains : la statistique alors ne florissait pas comme aujourd'hui et l'État ne songeait guère à réglementer le commerce et l'industrie. Au moins se préoccupait-il de ne pas les entraver : en 1560, un droit de péage avait été établi aux frontières de la Lorraine; comme le Val de Liepvre était enclos en pays étranger et en tirait presque toute

(1) Arch. M.-et-M., B. 955, nº 36; B. 9558, fol. 10.
(2) *Ibid.*, B. 9608; B. 9619, fol. 162; B. 9620, 9623.

Digitized by Google

sa subsistance, ses habitants furent exemptés de ce péage, en particulier sur les vins qu'ils faisaient venir d'Alsace pour leur usage personnel (1). De même, le gouvernement pratiquait une large tolérance à l'égard des monnaies : en tête des registres de comptes du seizième siècle figure un tableau de concordance des monnaies lorraines et strasbourgeoises, ce qui prouve que ces dernières étaient reçues même dans les caisses publiques, et que les relations commerciales de la vallée étaient surtout avec la plaine d'Alsace. Cependant, on avait des communications régulières avec la Lorraine : en 1619, les habitants de Sainte-Marie-aux-Mines sujets du duc obtiennent, à l'exclusion de tous autres, nommément des gens de Wissembach, le privilège de fournir des chevaux de renfort aux voituriers pour passer la côte, à charge d'en avoir toujours en suffisance et d'en prendre un prix raisonnable. C'est donc que cette route était fréquentée. Un siècle plus tard, il y avait deux courriers réguliers par semaine entre Nancy et Sainte-Marie-aux-Mines (2). Le chapitre de Saint-Dié faisait venir les vins d'Alsace qu'il buvait, par le col de Sainte-Marie (1). Le Val de Liepvre lui-même avait des vignes, alors tout comme aujourd'hui : en 1544, le duc donne en fief à Rodolphe d'Endingen quatre foudres de vin à percevoir tous les ans dans le Val;

(1) ROGÉVILLE, *Dictionnaire des ordonnances de Lorraine*, t. II, p. 279.

(2) Arch. M.-et-M., B. 9615, fol. 124; LEPAGE, *Statistique de la Meurthe*, t. II, p. 115.

(3) Arch. des Vosges, G. 342.

Digitized by Google

d'autre part, on y buvait de la bière, qui était achetée aux brasseurs des terres de Ribaupierre par les sujets du duc, de sorte que celui-ci — et ses agents s'en plaignent — n'en tirait aucun revenu (1). Il y avait de nombreux pâtissiers dans les villages, et comme ils accaparaient les farines et autres denrées que le reste des habitants ne trouvaient plus à acheter, une ordonnance locale de 1610 leur défendit de commencer leurs emplettes sur le marché avant 2 heures; il leur fut interdit également de vendre leurs pâtisseries les dimanches et fêtes pendant les offices (2), mesure de police qu'on a tenté de rétablir récemment.

Si on laisse de côté les mines, l'industrie aujourd'hui florissante dans la vallée n'y existait guère autrefois. Tout au plus y avait-il, dès le seizième siècle, quelques drapiers à Sainte-Marie, où s'établit encore en 1723 une manufacture de galons d'or et d'argent (3). Les forêts étaient immenses, et le duc y faisait chasser quand il donnait un festin de noces (4); mais, faute de moyens de transport, le bois avait peu de valeur. En 1538, on comptait sept scieries dans tout le Val, savoir : quatre au Petit-Rombach et trois à Sainte-Marie, dont les produits devaient servir surtout à étançonner les galeries de mines. Il y avait alors aussi trois moulins à Liepvre, deux à Sainte-Croix, deux à Sainte-Marie (5). Plus tard, en 1708, Liepvre seul

(1) Arch. M.-et-M., B. 955, n° 5; B. 9603, fol. 147.
(2) *Ibid.*, B. 955, n° 37.
(3) E. Blech, *Les Origines de l'industrie textile à Sainte-Marie-aux-Mines,* dans la *Revue d'Alsace,* 1901.
(4) Par exemple en 1541 (Arch. M.-et-M., B. 9540).
(5) Arch. M.-et-M., B. 9540.

Digitized by Google

aura quatre moulins et cinq scieries (1). Ces moulins et ces scieries, il va de soi, étaient mus par l'eau; nulle part, alors, de ces cheminées d'usine qui s'élèvent maintenant un peu partout, plus haut que les antiques sapins.

III. — La justice et l'administration.

Il y avait autrefois dans le bourg de Liepvre un prieuré, dont nous parlerons plus loin, qui possédait une bonne partie de la vallée, et qui, suivant l'usage de ces temps anciens, était investi sur ses domaines de droits judiciaires très étendus. Ce prieuré dépendait de la grande abbaye française de Saint-Denis, et c'est donc celle-ci qui, des bords de la Seine, exerçait la justice dans ce coin des Vosges par l'intermédiaire du prieur qu'elle nommait; ses droits furent confirmés par une bulle de 1259. Mais les ducs de Lorraine, en qualité de voués, c'est-à-dire de protecteurs temporels du prieuré, évincèrent Saint-Denis, trop éloigné pour se défendre; ils visèrent surtout à s'emparer de la juridiction qui, au quinzième siècle, passa tout entière entre leurs mains (2). Une pièce rédigée en 1423, quand cette mainmise ne faisait que commencer, énumère les droits du prieur sur le Val : il a la haute et la basse justice, et nomme le prévôt qui la rend pour lui; il perçoit les deux tiers des amendes, le duc touchant le reste en qualité de voué; il prélève diver-

(1) Arch. M.-et-M., B. 11723.

(2) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 569.

Digitized by Google

ses redevances sur les ventes, sur le commerce du vin; il faut sa permission pour couper du bois dans les forêts ou y chasser, pour bâtir des maisons ou des moulins; la pêche lui est réservée sur une portion de la rivière; il a le droit de préemption sur tout ce qui se vend dans la vallée; en retour, il est tenu de fournir à Liepvre et à Sainte-Croix le taureau banal et le verrat banal (1). Ajoutons qu'à Saint-Hippolyte également était un prieuré dépendant de Saint-Denis, et que les ducs de Lorraine y devinrent les maîtres de la même façon et au même temps.

Toute autre autorité que celle des ducs ayant ainsi disparu, voyons comment ceux-ci organisèrent le pays. Notons qu'alors la justice et l'administration n'étaient pas, comme aujourd'hui, soigneusement séparées, et que le même agent cumulait très bien des attributions judiciaires, administratives, financières, forestières et même militaires. Au début, ceux qui exerçaient ces fonctions multiples portaient le titre modeste de maires; il y en avait trois dans la vallée, à Liepvre, qui ne formait qu'une seule communauté avec L'Allemand-Rombach, à Sainte-Croix, à Sainte-Marie. Ces maires étaient, là comme partout, les représentants des seigneurs et non pas des habitants; ils étaient donc choisis par le duc et par le seigneur de Hattstatt, et le duc, pour sa part, donnait 30 francs de Lorraine par an au maire de Liepvre (2). Chacun d'eux présidait une justice qui

(1) Arch. M.-et-M., B. 954, n° 5.
(2) *Ibid.*, B. 9540.

Digitized by Google

connaissait de tous cas civils et criminels, et dont les appels allaient directement au Conseil ducal, sans passer par un bailliage.

Cette organisation un peu sommaire fut longtemps suffisante, jusqu'au jour où, le nombre des mineurs allemands augmentant, des rixes fréquentes éclatèrent entre eux et les gens de langue française. Il parut alors nécessaire de concentrer l'autorité trop disséminée, et de lui donner plus de prestige. Cela se fit sans création d'emploi : de l'autre côté des Vosges, entre Saint-Dié et Provenchères, s'élevait le château de Spitzemberg, qui n'a disparu qu'au dix-huitième siècle, et dont le capitaine relevait directement du duc, sans l'intermédiaire d'un bailli. Telle était aussi, nous venons de le dire, la condition du Val de Liepvre, et c'est pourquoi des lettres patentes du 21 mai 1547 joignirent à la charge de capitaine de Spitzemberg celle de justicier (en allemand *Amtmann*) du Val de Liepvre; elles accordèrent au titulaire de ce double emploi le château de Zuckmantel, bâti dans le village de Sainte-Croix, pour y demeurer quand il viendrait dans la vallée, et l'autorisèrent d'ailleurs à faire choix d'un agent assermenté pour le remplacer quand il n'y serait pas. Puis, l'année suivante, le surintendant des mines du Val de Liepvre étant mort, on donne encore cette charge au capitaine de Spitzemberg : les lettres patentes du 15 décembre 1548 qui le nomment mentionnent, comme une condition essentielle, qu'il sait l'allemand. Dès lors, ces diverses fonctions resteront réunies, et on prendra l'habitude de donner en toute circonstance à l'administrateur de la vallée

Digitized by Google

le titre pompeux de surintendant, auquel il n'a droit qu'à l'égard des mines (1).

Ce nouveau fonctionnaire est superposé aux anciens, il ne les supprime pas. A la fin du seizième siècle, voici comment est organisée la justice au Val de Liepvre. Dans chacun des trois bourgs, le surintendant choisit un maire à la fête de saint Hilaire (14 janvier); le seigneur de Hattstatt fait de même. Alors, ces maires désignent dans leurs localités respectives neuf jurés pris parmi les hommes les plus capables et parlant les deux langues : cinq sont sujets du duc, quatre sujets du seigneur de Hattstatt. On a ainsi un corps de vingt-sept jurés, plus les maires et le clerc juré, c'est-à-dire le greffier. On ne voit pas très bien, les textes étant contradictoires, s'ils forment un tribunal unique, ou bien trois tribunaux dans les trois centres; peut-être siègent-ils ensemble pour les causes importantes et séparément pour les moindres! Il y a six plaids par an, et, comme les jurés sont pour la plupart de simples artisans, ils reçoivent une indemnité. Il semble du reste qu'on a quelque peine à les recruter, car en 1587 on réduira leur nombre de vingt-sept à quinze (2).

Après les bouleversements que subit la Lorraine au dix-septième siècle, ce régime encore à demi-patriarcal disparut; aux juges d'occasion pris dans le peuple, on trouva nécessaire de substituer des juges

(1) Rogéville, *Dictionnaire des ordonnances de Lorraine*, t. II, p. 466. Arch. M.-et-M., B. 955, n° 7; B. 25, fol. 79.

(2) Arch. M.-et-M., B. 740, n° 59 *bis*; B. 955, n° 11; B. 9558. Coutumes du Val de Liepvre en 1586.

Digitized by Google

de métier désignés par le prince; une prévôté fut créée dont le siège n'était pas à Liepvre, l'ancien chef-lieu de la vallée, mais à Sainte-Marie-aux-Mines, et dont le prévôt était en même temps surintendant des mines. En 1706, cette prévôté comprend les localités de Sainte-Marie avec 70 familles (pour la seule partie lorraine), Sainte-Croix avec 63 familles, Liepvre avec 108, L'Allemand-Rombach avec 59. Saint-Hippolyte n'était donc pas englobé dans cette circonscription et, en 1726, une prévôté particulière y fut établie (1). Ces tribunaux subsistèrent jusqu'à la Révolution.

Nous avons dit que, des sentences rendues par la justice du Val de Liepvre on ne pouvait appeler qu'au duc lui-même. Afin d'assurer aux justiciables « bonne et briefve justice », une ordonnance de 1571 restreignit à quelques cas le droit d'appel, dont il avait été fait abus. C'était d'abord le Conseil ducal qui examinait ces appels; ce soin fut transféré en 1609 à la Chambre des comptes de Lorraine, puis en 1662 à la Cour souveraine de ce duché (2). A cette dernière date, un bailliage venait d'être installé à Saint-Dié; il prétendait juger les appels du Val de Liepvre, et les habitants avaient réclamé, au nom de leurs anciens usages, et obtenu gain de cause contre ses prétentions. Mais, à la fin du dix-huitième siècle, le gouvernement passa outre : la prévôté de Sainte-Marie

(1) Arch. M.-et-M., B. 11740. *Recueil des ordonnances de Lorraine,* t. I, p. 46; t. III, p. 210.

(2) Rogéville, *Dictionn. des ordonnances,* t. I, p. 140; t. II, p. 470, 478.

Digitized by Google

fut rattachée à ce bailliage et de celle-là on appelait à celui-ci (1). Dès lors, la justice locale a perdu toute autonomie comme toute originalité; elle est englobée dans une organisation uniforme et hiérarchisée.

Reportons-nous au temps où cette autonomie et cette originalité étaient encore entières, c'est-à-dire au seizième siècle, et nous relèverons quelques détails curieux sur la façon dont se pratiquait dans le Val la justice criminelle. Il y avait une potence, en langage du temps un signe patibulaire, à Liepvre, au-dessus de la route « de nostre souverain seigneur », c'est-à-dire de la route ducale. C'est là que se faisaient les exécutions pour tout le Val, et au dix-huitième siècle encore, quand le siège de la justice était à Sainte-Marie, Liepvre avait conservé ce triste privilège (2). Il y eut même alors, en décembre 1713, un procès-verbal rédigé contre les fermiers du prieuré qui, réclamant le droit de haute justice, avaient profité d'un jour de grosse neige où personne n'était dehors, pour construire une potence à Liepvre, en concurrence avec celle du duc (3). Nous ne savons pas si à Liepvre était aussi une prison, mais il y en avait une au château ducal de Zuckmantel, bâti à côté du village de Sainte-Croix-aux-Mines, et un inventaire de 1585 y trouve deux fers avec cadenas à mettre aux pieds

(1) Édit de 1782 dans le *Recueil des ordonn. de Lorr.*, t. XV, p. 95

(2) Arch. M.-et-M., G. 394; B. 296, fol. 102.

(3) *Ibid.*, B. 955, n° 17.

Digitized by Google

des prisonniers (1). Longtemps, le Val n'a pas de bourreau : en 1489, on appelle celui de Nancy pour faire une exécution, et il reçoit 3 florins de salaire et de frais de route ; en 1588, c'est celui de Colmar qu'on mande, et il touche 10 francs pour sa peine, 20 pour son voyage (2). Comme le seigneur de Hattstatt a la moitié de la haute justice dans le fief qu'il tient du duc, il paie aussi la moitié de ces frais d'exécution (3). Plus tard, tout à la fin du seizième siècle et au dix-septième, il y a un bourreau en titre dans le Val de Liepvre; on l'appelle en français « l'homme vil », en allemand *Wasmeister* (4). Mais, quand il a plusieurs personnes à exécuter, comme en 1605, on fait venir pour l'aider le maître des hautes œuvres de Schlestadt (5).

Prison, potence et bourreau étaient nécessaires, là plus qu'ailleurs, et parce que les nombreux Allemands qui travaillaient aux mines se montraient aisément querelleurs et brutaux, et parce que ce pays frontière attirait certains malfaiteurs : ainsi, des voleurs de bestiaux y passent fréquemment, allant vendre en Alsace ce qu'ils ont pris en Lorraine, ou

---

(1) Arch. M.-et-M., B. 9541, 9557.

(2) *Ibid.*, B. 9539; B. 9558, fol. 15.

(3) *Ibid.*, B. 740, n° 57.

(4) *Ibid.*, B. 9560. — *Wasen,* anciennement *Wraso,* est la forme haut-allemande de *Rasen,* gazon. Le *Wasenmeister* ou *Wasmeister* est celui qui enfouit sous l'herbe les bêtes abattues, d'où le sens d'écorcheur, équarrisseur, bourreau. Nous devons cette explication à l'obligeance de M. Maresquelle, professeur d'allemand au lycée de Nancy.

(5) *Ibid.*, B. 9572, fol. 114-115.

Digitized by Google

réciproquement. On les surveille de près et on les arrête quelquefois; les gens suspects doivent présenter une attestation. Nous voyons même alors signalés quelques faits qui ressemblent bien à des cas de traite des blanches. Des faux monnayeurs viennent exercer leur industrie, sachant la police moins bien faite dans ces montagnes qu'au centre du duché et comptant bien pouvoir toujours sortir à temps du territoire lorrain; on en arrête un à Sainte-Marie en 1551, deux autres à Sainte-Croix en 1578; ils ne sont pas déférés à la justice locale, mais jugés et exécutés à Nancy, le crime de fausse monnaie étant alors réputé des plus graves. Dans la seule année 1575, trois hommes sont suppliciés à Liepvre pour vols et meurtres (1).

Enfin, la grande épidémie de sorcellerie qui, à la fin du seizième siècle et au début du dix-septième, sévit en Lorraine comme en France et en Allemagne, et plus encore peut-être que dans ces pays, eut quelques cas dans le Val de Liepvre (2). Là, de même qu'ailleurs, ce sont presque exclusivement des femmes que la justice arrête, et le plus souvent le procès, selon les terribles préjugés du temps, aboutit à une condamnation et à une exécution par le feu. On en relève en 1571, 1578, 1580, 1582, en 1592 où l'épidémie

(1) Arch. M.-et-M., B. 9541; B. 9551, fol. 53; B. 9548.

(2) Les études les plus récentes et les plus complètes sur la sorcellerie en Lorraine ont été écrites par M. l'abbé Eugène Martin, dans son *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. II, p. 73-84, et par M. Pfister, dans son *Histoire de Nancy*, t. II, p. 555-593.

Digitized by Google

devient aiguë, car il y a plusieurs causes en cette seule année, de 1595 à 1599, en 1601, 1604, 1605, 1617, 1618, et quelques affaires sans doute nous ont échappé. Il semble que la justice locale ait eu par instants des doutes, qu'elle ait voulu s'éclairer sur ces difficiles questions, comme en 1605 où elle demande son avis au tribunal des échevins de Nancy (1); mais on sait trop combien celui-ci était rigoureux en cette matière, et il n'a pas dû donner des conseils de modération. Les biens des sorcières étaient confisqués au profit de l'État, qui en faisait parfois l'abandon à un tiers. Ainsi, en 1571, ceux de deux condamnées sont attribués sur sa prière à Jean Mengin, maire de Liepvre, pour l'indemniser des dépens que lui a causés leur procès (2). Et les cas se multipliant, on dut, en 1583, à la demande des habitants du Val de Liepvre, faire un règlement d'ensemble pour ménager les intérêts des survivants : si un mari ou sa femme est condamné, tous ses immeubles et les deux tiers de ses meubles sont confisqués, et le tiers des meubles reste au conjoint innocent (3).

Les bonnes gens de la vallée ayant, comme tous leurs contemporains du reste, cette terreur des sorciers, on conçoit qu'ils n'étaient pas accueillants aux personnes qui se livraient à des pratiques suspectes : en 1585, des femmes égyptiennes, c'est-à-dire des bohémiennes, arrivent dans le Val de Liepvre; défense

(1) Arch. M.-et-M., B. 9572, fol. 113.
(2) *Ibid.*, B. 9546.
(3) *Ibid.*, B. 955, n° 11.

Digitized by Google

leur est faite d'y rester (1). En 1593, Jean Margol, de Liepvre, est puni de 5 francs d'amende pour avoir reçu dans sa maison un nécromancien qui devait l'aider à retrouver des bourses perdues (2). Maintenant encore, on croit à la sorcellerie dans certaines parties des Vosges. Bien des récits terrifiants, qu'on se redit le soir, au coin de l'âtre, doivent remonter à cette époque pourtant si éclairée, d'un esprit si ouvert, qui suit la Renaissance, et où la croyance aux sorciers ne trouva pour ainsi dire pas un sceptique.

A cette même époque fut fait un travail fort utile, la rédaction des diverses coutumes du duché de Lorraine. Le Val de Liepvre avait une coutume spéciale, qui fut consignée par écrit en 1586; elle compte 72 articles, plus 19 articles particuliers à Sainte-Marie-aux-Mines, et traite de l'organisation judiciaire, de la procédure civile et criminelle, des successions, contrats, tutelles, mariages, testaments, etc. Mais, pour avoir force de loi, la coutume devait être approuvée par le prince. En général, cette approbation se donnait peu de temps après la rédaction. Ici, elle fut longtemps retardée, pour des motifs qui nous échappent : c'est seulement le 12 novembre 1662 que des lettres patentes du duc Charles IV homologuèrent la coutume du Val de Liepvre. Et c'est encore bien plus tard, en 1761, qu'on se décida à imprimer cette coutume en un petit volume in-8 de 44 pages, publié à Nancy, chez Thomas. Mais cette édition étant

(1) Arch. M.-et-M., B. 9557.
(2) *Ibid.*, B. 9561, fol. 101.

Digitized by Google

criblée de fautes d'impression qui en rendaient divers passages inintelligibles, un arrêt de la Cour souveraine, du 11 août 1781, la déclara supprimée (1). Saint-Hippolyte n'était pas régi par cette coutume du Val de Liepvre et obéissait primitivement aux lois de l'Empire; en 1579, une ordonnance prescrivit à ses habitants de suivre désormais la coutume générale de Lorraine (2).

Comme il avait une coutume particulière, le Val avait des règlements spéciaux sur l'exploitation de ses forêts et les droits d'usage des habitants, par exemple ceux de 1558, 1607, 1621 (3). Sous le régime féodal, on n'avait pas le droit de se marier hors de sa seigneurie, parce que le formariage, comme on l'appelait, enlevait au seigneur des sujets : une ordonnance de 1557 permit les mariages dans le Val de Liepvre entre les sujets du duc et ceux du seigneur de Hattstatt habitant les terres que celui-ci tenait en fief de la Lorraine (4). Enfin, pour compléter les ordonnances ducales, le surintendant du Val de Liepvre, Pierre Fournier, avait fait, le 17 avril 1610, un règlement général de police; ce règlement, qui ne manquerait pas de nous apprendre des particularités intéressantes, est malheureusement perdu (5).

---

(1) Riston, *Analyse des coutumes sous le ressort du Parlement de Lorraine,* Nancy, 1782, p. viii-xii.

(2) Arch. M.-et-M., B. 905, n° 65; Riston, *ibid.*, p. xii.

(3) Arch. M.-et-M., B. 955, nos 10, 12; B. 906, n° 24.

(4) Rogéville, *Dictionn. des ordonn.*, t. II, p. 469.

(5) Il est cité dans un document de 1612 (Arch. M.-et-M., B. 955, n° 37).

Digitized by Google

Pour clore cet exposé de l'administration du Val de Liepvre, remarquons qu'assez souvent des hommes de confiance du duc venaient le visiter, afin de trancher sur place les questions pendantes, et de rendre compte à leur maître de la situation du pays. Ainsi, en 1489, le receveur général du duché et un secrétaire du prince, bien connu par ses écrits politiques, Jean Lud, viennent inspecter les mines (1). En 1538, un très haut personnage, le procureur général de Lorraine, sorte de ministre de la justice, vient à Liepvre et loge chez le maire, qui reçoit à ce propos 3 francs 6 gros d'indemnité (2). En 1562, le prieuré de Liepvre et la ville de Saint-Hippolyte se disputant des bois, on voit arriver à Liepvre, pour examiner les lieux contestés, un conseiller du duc, le procureur général de Lorraine et un dignitaire ecclésiastique (3). La même année, un autre haut personnage, Claude Mengin, président de la Chambre des comptes de Lorraine, passe les Vosges, réunit des notables, les questionne au sujet de mines en litige entre le duc et l'empereur, et il reparaît en 1567, nous ne savons pour quel objet (4). Son successeur, le célèbre Thierry Alix, est passé certainement dans la vallée, car il a parcouru tout le duché pour réunir les matériaux de ses précieux ouvrages géographiques et statistiques. En 1596, le greffier de la Chambre des comptes visite les

(1) Arch. M.-et-M., B. 9539.
(2) *Ibid.*, B. 9540.
(3) *Ibid.*, B. 906, n° 24.
(4) *Ibid.*, B. 952, n° 42; B. 9662.

Digitized by Google

mines (1). En 1616, deux auditeurs de cette même Chambre viennent inspecter le domaine ducal et reconnaître les lieux propres à bâtir des moulins (2). On pourrait multiplier les exemples (3). Dans l'intervalle de ces visites, l'administration centrale était tenue au courant de tout par le moyen de lettres et de rapports dont un grand nombre nous sont parvenus; pour les porter, le Val de Liepvre avait, dès 1489, un messager officiel, qui recevait un florin chaque fois qu'il allait à Nancy (4). Les comptes de recettes et de dépenses étaient envoyés tous les ans dans cette ville et soigneusement examinés par la Chambre des comptes de Lorraine. Administrateurs avisés, jamais les ducs n'ont perdu de vue et négligé cette partie de leurs domaines un peu éloignée et d'accès difficile, mais si productive, grâce à son sous-sol.

IV. — Le prieuré de Liepvre.

Si Liepvre fut longtemps le chef-lieu administratif et judiciaire de la vallée, si même il donna son nom à celle-ci, il doit cet honneur, au moins pour une part, à son prieuré bénédictin, contemporain de Charle-

(1) Arch. M.-et-M., B. 9679.

(2) *Ibid.*, B. 9585, fol. 151, 152.

(3) Et notons que le souverain lui-même passait quelquefois dans la vallée, peut-être, il est vrai, sans trop s'y arrêter. Ainsi, en 1575, le duc Charles III, qui est allé en Bavière, revient par Brisach et Sainte-Marie (Arch. M.-et-M., B. 1166, fol. 289 v°).

(4) Arch. M.-et-M., B. 9539.

Digitized by Google

magne. L'un des conseillers les plus en vue du souverain était l'Alsacien Fulrad, archichapelain de la Cour et abbé de Saint-Denis. D'un voyage à Rome en 763, Fulrad avait rapporté des reliques de martyrs. Il voulut en enrichir sa province natale, et il fonda deux prieurés : il déposa dans l'un les restes de saint Hippolyte, dont le nom passa assez vite à la localité; dans l'autre, celui de Liepvre, les reliques de saint Alexandre. En 774, Charlemagne fit une importante donation de terres et surtout de forêts, non pas, comme on l'a cru jusqu'à une date récente, au prieuré de Liepvre, mais à celui de Saint-Hippolyte (1). Quant à la donation que le grand empereur aurait faite au prieuré de Liepvre en 801, il est reconnu depuis longtemps qu'elle n'est pas authentique (2). Néanmoins, le prieuré de Liepvre ne resta pas sans ressources : Fulrad lui-même, qui était fort riche, eut soin de le doter, et quand il mourut, en 784, il le subordonna, ainsi que les autres monastères fondés par lui, à son abbaye de Saint-Denis. Cette décision fut approuvée par le concile de Verberie en 853, par le roi Charles le Chauve en 856 (3). Un frère de celui-ci,

(1) Telle est du moins l'opinion exposée par W. WIEGAND dans la *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 1905. Sur les limites du territoire donné, qui s'étendait du fond du Val de Liepvre jusque dans la plaine d'Alsace, voir les recherches de Jules DEGERMANN sur la *Donation de Charlemagne au prieuré de Liepvre*, parues dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1892;* et celles de HERR, dans les *Beiträge zur Landes- und Volkeskunde von Elsass-Lothringen*, t. XXXIV, 1908.

(2) GRANDIDIER l'a établi dans son *Histoire de l'Église de Strasbourg* (1776-1778), t. I, p. 109.

(3) GRANDIDIER, *ibid.*, t. II, p. 236, 240.

Digitized by Google

l'empereur Lothaire, confirma en 854 la donation de Charlemagne, et à son tour Lothaire II sanctionna en 866 la charte donnée par son père en 854 (1).

Ainsi, Liepvre et Saint-Hippolyte, comme d'autres localités de l'Est de la France, Épinal et Saint-Nicolas-du-Port par exemple, doivent leur naissance à des sanctuaires enrichis de précieuses reliques. A cette naissance se rattachent le nom de l'empereur Charlemagne, le plus prestigieux peut-être de l'histoire d'Europe, celui de Fulrad, son ministre, ceux de Charles le Chauve et de Lothaire Ier, ses petits-fils, celui de Lothaire II qui est devenu le nom de la Lorraine, celui enfin de Saint-Denis, la plus illustre abbaye de l'Occident, puisqu'elle est comme le berceau de la nationalité française. On a quelque droit d'être fier de telles origines, et aussi quelque obligation de ne pas les ignorer.

Rattachés au grand et lointain monastère de Saint-Denis, les deux prieurés étaient en même temps dépendants des ducs de Lorraine : ceux-ci devinrent voués, c'est-à-dire protecteurs du prieuré de Liepvre, de très bonne heure, sans doute dès le onzième siècle. Au douzième, l'empereur Lothaire leur confirma cette vouerie et y ajouta celle du prieuré de Saint-Hippolyte. Dès lors, ces deux maisons religieuses auront à peu près les mêmes destinées. Pour nous en tenir à celle de Liepvre, nous voyons que le grand chroniqueur lorrain, Richer de Senones, y séjourna; c'est là qu'il apprit les détails de la mort de Philippe-

(1) Publiée par KRŒBER dans la *Revue d'Alsace,* 1868.

Digitized by Google

Auguste, arrivée le 14 juillet 1222, par des moines de Saint-Denis qui avaient assisté aux derniers moments du roi (1). Le prieuré fit confirmer ses droits et privilèges en 1348 par l'empereur Charles IV, en 1388 par le pape Alexandre IV (2). Cette double garantie de la plus haute autorité civile et de la plus haute autorité religieuse n'empêcha pas les conflits. A Liepvre, comme partout, les droits et les devoirs des voués étaient mal définis; on s'entendait rarement sur les uns et sur les autres, même quand les intéressés étaient de bonne foi, et ils ne l'étaient pas toujours. Du reste, le prieuré de Liepvre, ou plutôt l'abbaye de Saint-Denis dont il relevait, avait, imprudemment peut-être, cherché à amoindrir la vouerie : en 1377, puis en 1384, le seigneur de Hattstatt avait reçu du prieur la moitié de l'office de la schulterie, ou prévôté, du Val de Liepvre, et il avait juré sur les reliques des saints de protéger le prieuré et de maintenir ses prérogatives. C'était alarmer et irriter le duc de Lorraine en lui suscitant un rival possible. Or, peu après, le duché échut à un prince ambitieux et entreprenant, Charles II, qui, loin de laisser empiéter sur ses domaines, était toujours prêt à envahir ceux de ses voisins, et ne craignait pas, à l'autre extrémité de ses États, de soutenir une lutte de plusieurs années avec le roi de France au sujet de Neufchâteau. Il voulut être le maître incontesté dans la vallée, au

(1) RICHER, *Gesta Senoniensis ecclesiæ*, l. III, chap. 17.

(2) Arch. M.-et-M., B. 952, n° 2; G. 393. — Dans son diplôme, Charles IV ratifie celui de Charlemagne en 801, sans se douter que c'est un faux.

Digitized by Google

détriment et des prieurs, et des Hattstatt, et surtout de l'abbaye de Saint-Denis. Celle-ci se plaignit en 1404 au roi Charles VI, qui fit, cette année-là et la suivante, des remontrances réitérées au duc, mais n'obtint rien. Le grand monastère français n'eut plus dès lors sur ses deux prieurés vosgiens qu'une suprématie assez vague; l'autorité réelle était passée au duc de Lorraine, en dépit des diplômes impériaux et des bulles papales (1).

Au reste, si elle diminua l'indépendance des moines, cette mainmise ne porta pas atteinte à leur situation matérielle qui, à cette époque, nous paraît florissante. Ils ont des biens ou des rentes dans tous les villages de la vallée, à Liepvre même, L'Allemand-Rombach, Sainte-Croix, Sainte-Marie, puis à Dambach et Blienschwiller (cant. Barr), à Ebersheim (cant. Schlestadt), à Guémar et Saint-Hippolyte (cant. Ribeauvillé), à Grussenheim (cant. Andolsheim), à Ammerschwihr (cant. Kaysersberg), à Wolxheim (cant. Molsheim), à Limersheim (cant. Erstein), à Entzheim (cant. Geispolsheim), à Ingmarsheim (cant. Obernai). La ville de Schlestadt leur paie tous les ans 16 schellings et 4 chapons (2). Le prieur nomme à diverses cures assez éloignées, par exemple à celle de Fraquelfing près Sarrebourg, au diocèse de Metz (3). Le prieuré touche en outre des dîmes : à Liepvre, il perçoit la

(1) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine,* t. I, col. 569; un long procès-verbal des griefs de l'abbaye de Saint-Denis contre le duc, en date du 16 novembre 1405, est aux Arch. M.-et-M., G. 393.

(2) Contrat de 1408, aux Arch. M.-et-M., G. 393.

(3) *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.,* 1872, p. 167.

Digitized by Google

dîme du seigle et du vin au dixième; pour les menues dîmes sur le chanvre, le lin, les noix, les fèves, etc., la communauté s'est abonnée au prix de 6 florins du Rhin par feu; en retour, les moines doivent subvenir aux besoins de la paroisse (1). A Sainte-Croix, les grosses et menues dîmes sont tous les ans mises en adjudication au profit du prieuré (2). Enfin, cette maison religieuse possède une partie des forêts qui entourent le Val de Liepvre, et comme les habitants de diverses localités y ont des droits d'usage, il en résulte quelques difficultés : en juin 1441, pour prévenir les dégâts que les gens de Liepvre font dans les bois du prieuré, un règlement complet est élaboré par l'officier du duc de Lorraine, seigneur d'une partie du Val, par le sire de Hattstatt, seigneur de l'autre partie, par le prieur, par le maire, les jurés et les notables de Liepvre (3); en septembre 1469, le Conseil ducal prononce entre le prieur de Liepvre et les communautés de Saint-Hippolyte et d'Orschwiller un jugement arbitral qui interdit à celles-ci de faire des ventes de bois sans l'agrément du prieur et partage le produit de ces ventes entre le prieuré et les communautés (2).

D'autres différends encore s'arrangeaient à l'amiable, car cette société de la fin du Moyen Age était en somme assez pacifique et pratiquait largement l'arbitrage que d'aucuns croient une invention ré-

(1) Règlement d'avril 1473, aux Arch. M.-et-M., G. 394.
(2) Règlement de mars 1473, *ibid.*, G. 398.
(3) *Ibid.*, G. 393.
(4) *Ibid.*, G. 397.

Digitized by Google

cente. En 1446, le prieur et le sire de Hattstatt convinrent que l'une des deux seigneuries ne donnerait pas asile aux gens qui auraient quitté l'autre, et que, si un étranger arrivait dans la vallée, il serait libre de choisir la seigneurie qu'il préférait (1). En prévision d'autres affaires, l'abbé de Saint-Denis, qui avait encore quelques droits, ou du moins quelques prétentions dans le Val, nomma ses procureurs, en 1450 le prieur même de Liepvre, en 1475 un de ses moines, frère Michel de Troyes, licencié en décret, et les seigneurs de Ribaupierre (2). Enfin, pour prévenir les démêlés avec ses sujets, le prieuré a dressé une liste de ses droits, et la fait lire tous les ans en public (3). Mais s'il tient à ses droits, il n'oublie pas ses devoirs, et nous voyons ainsi qu'en 1473 existe à Liepvre une Maison-Dieu, c'est-à-dire un hôpital, qu'administre le prieur, et à l'entretien duquel il consacre tout ou partie du produit des dîmes (4).

Ainsi, le prieuré assurait à la vallée du bien-être en même temps que de l'illustration. Tous ces avantages furent compromis au commencement du seizième siècle. Il y avait à Nancy une maison de chanoines séculiers, fondée au quatorzième siècle, et à laquelle les ducs s'intéressaient fort, parce qu'elle touchait à leur palais et que dans son église se fai-

(1) Arch. M.-et-M., G. 400.

(2) *Ibid.*, G. 396.

(3) *Ibid.*, G. 393 et B. 954, n° 5. — Ce texte est en français, et a été rédigé le 16 février 1424 par Jean de Wikis, moine de Saint-Denis.

(4) *Ibid.*, G. 394.

Digitized by Google

saient les cérémonies de leur intronisation et de leur inhumation : la collégiale Saint-Georges était donc à la fois le Reims et le Saint-Denis de la Lorraine. Comme ses ressources étaient devenues insuffisantes, le duc René II recourut, pour les augmenter, à un expédient alors fort usité : il fit unir à la collégiale plusieurs prieurés, c'est-à-dire que ceux-ci perdaient leur existence propre, que les moines en sortaient et que la collégiale touchait leurs revenus, à charge d'entretenir les bâtiments et d'assurer le service du culte. Le prieuré de Liepvre fut uni à Saint-Georges par une bulle papale du 16 avril 1502, et le duc qui l'avait sollicitée certifia que les revenus du prieuré ne dépassaient pas quatre-vingts ducats par an, diminuant peut-être à dessein son importance pour obtenir plus sûrement cette union (1). Dès lors, Liepvre ne dépend plus de l'abbaye lointaine de Saint-Denis, mais de la collégiale nancéienne bien plus rapprochée; il cesse d'être un monastère pour n'être plus qu'un domaine d'exploitation. Il n'a à peu près plus d'histoire.

On doit reconnaître d'ailleurs que les chanoines se montrèrent administrateurs diligents et avisés. Fréquemment, au printemps ou en été, quelques-uns d'entre eux, et de préférence des dignitaires, par exemple le chantre, l'écolâtre, le trésorier, viennent visiter le prieuré, prennent sur place les mesures nécessaires et font de longs rapports sur les affaires que

(1) Arch. M.-et-M., G. 393. — Le ducat valait alors de 10 à 11 francs, valeur intrinsèque.

Digitized by Google

le chapitre se réserve de décider (1). Le plus souvent, celui-ci amodie les biens du prieuré : en 1609, il les laisse ainsi pour 1.000 francs barrois et 20 livres de cire; en 1613, pour 1.050 francs (2). Au seizième siècle, une scierie est installée dans les bâtiments mêmes du prieuré; elle est fort utile pour entretenir ces bâtiments et leurs dépendances; elle sert aussi aux habitants, car alors il n'y a d'autre scierie ni à Liepvre, ni à L'Allemand-Rombach, et les gens de Sainte-Marie eux-mêmes y ont recours pour rebâtir leurs maisons brûlées, bien qu'il y ait des scieries chez eux (3). La collégiale exerce la haute justice à Liepvre sur les sujets du prieuré (4). Elle a, d'autre part, des procès à propos de cette maison : en 1680 par exemple, Alexandre Blondelot, bénédictin de Senones, se fait nommer prieur de Liepvre par l'abbé de Saint-Denis qui, semble-t-il, saisit l'heure où la France est maîtresse incontestée de la Lorraine et de l'Alsace, pour essayer de remettre la main sur le prieuré perdu; l'affaire se plaide devant le Conseil du roi, et un arrêt du 17 mai 1683 déboute Blondelot (5). Quelques années plus tard, Saint-Georges est en procès avec les jésuites de Schlestadt au sujet des dîmes de L'Allemand-Rombach; l'affaire est portée à la

(1) Ces rapports sont aux Arch. M.-et-M., G. 400; plusieurs ont été publiés par J. Bourgeois dans la *Revue d'Alsace* de 1901.

(2) Arch. M.-et-M., G. 400. — A ces dates, le franc barrois vaut 1 fr. 75 de notre monnaie, valeur intrinsèque.

(3) *Ibid.*, G. 397.

(4) *Ibid.*, G. 400.

(5) *Ibid.*, G. 393.

Digitized by Google

prévôté de Sainte-Marie et se termine en 1700 par une transaction qui partage les dîmes par moitié (1).

Le chapitre s'acquitte aussi avec soin de ses obligations spirituelles : il est tenu de faire célébrer dans la chapelle prieurale deux messes par semaine, le mardi et le vendredi, et deux messes hautes par an, l'une à la fête de saint Georges (23 avril), patron de la collégiale nancéienne, l'autre à la fête de saint Alexandre pape (3 mai), patron du prieuré; d'habitude il les fait dire par le curé de Liepvre, et le rétribue en lui cédant, en 1685, la moitié des dîmes du ban de Sainte-Croix, plus deux pistoles d'or par an; en 1700, la totalité des grosses et menues dîmes du ban de Liepvre. Le chapitre est du reste collateur de la cure de Liepvre, c'est-à-dire qu'il a le droit d'en nommer le titulaire, et il donne le plus souvent cette place à des prêtres du diocèse de Toul, bien que Liepvre soit du diocèse de Strasbourg; de là des conflits avec ce dernier : ces prêtres toulois ne savent pas l'allemand, et il y a à Liepvre un certain nombre de fidèles, ouvriers de mines ou autres, qui n'entendent que cette langue; aussi, en 1725, la cure étant vacante, le vicaire général de Strasbourg invite-t-il avec beaucoup de raison le chapitre à ne présenter pour cette cure qu'un prêtre qui puisse prêcher dans les deux langues; les difficultés qui se sont produites sous le précédent curé en font voir la nécessité, et donner au curé un vicaire sachant l'allemand serait un remède insuffisant. En 1735, Saint-Georges proteste contre la

(1) Arch. M.-et-M., G. 286, p. 357; G. 398.

Digitized by Google

visite de la chapelle du prieuré qu'a faite un chanoine de Strasbourg, commissaire de l'évêque de cette ville; cette chapelle, dit-il, est prieurale, non paroissiale, donc exempte de la juridiction de l'ordinaire. Et le chapitre ne s'arrange pas toujours mieux avec le curé qu'il a nommé : ainsi, la même année 1735, le curé de Liepvre prétend que les dîmes appartiennent en totalité à la paroisse, et qu'il doit en jouir sans conditions; le chapitre réplique que la cure ne fait qu'un avec le prieuré, que son titulaire est en réalité un vicaire perpétuel n'ayant aucun droit aux dîmes; de là un procès qui dure cinq ans et se termine par un arrêt de la Cour souveraine de Lorraine plutôt conforme à la thèse de Saint-Georges (1).

Le prieuré de Liepvre, qui avait dépendu de l'abbaye de Saint-Denis au Moyen Age, de la collégiale Saint-Georges dans les temps modernes, devait encore une fois changer de maîtres. Nancy avait été doté d'une Primatiale, c'est-à-dire d'un évêché au petit pied dont le chef avait les honneurs et le prestige d'un évêque, sans en avoir l'autorité. Pour enrichir cet établissement, on employa le même procédé que nous avons expliqué plus haut, et, par lettres patentes du 10 septembre 1742, le roi Stanislas supprima la collégiale Saint-Georges et la réunit avec toutes ses possessions à la Primatiale. Cette combinaison ne modifia guère la vie du prieuré de Liepvre et de ses sujets, habitués à aller à Nancy pour toutes les affaires d'importance. Au reste, elle dura peu, et moins d'un

(1) Arch. M.-et-M., G. 394.

Digitized by Google

demi-siècle après, la Primatiale était supprimée à son tour, comme toutes les maisons religieuses, par la Révolution.

Le prieuré dont nous venons d'esquisser l'histoire était situé au bord de la Liepvrette, en aval et tout à côté du bourg de Liepvre, sur une partie du terrain occupé aujourd'hui par la vaste usine Dietsch, où l'on file et tisse la laine. Il était dédié à saint Alexandre et à saint Denis. Nous avons quelques détails sur ses bâtiments et sur son église. M. l'abbé Ingold a retrouvé à Carlsruhe et publié (1) un plan et une vue cavalière de l'église : c'était un édifice à transept, avec abside flanquée de deux absidioles; le chœur, très court, qui précédait l'abside, était surélevé de cinq marches. Sept piliers carrés de chaque bord séparaient la nef des bas-côtés, dont chacun était éclairé par cinq fenêtres. Tout ceci donne l'idée d'un vaisseau assez spacieux, qui pouvait avoir 35 ou 40 mètres de longueur. Près du transept, du côté évangile, était l'unique clocher. D'après Grandidier (2), d'après aussi le père Louis Laguille (3), cette église serait celle même que construisit Fulrad au huitième siècle; mais en tout temps, on se laisse aller volontiers à vieillir les monuments, et pareille erreur était surtout facile au dix-huitième siècle, quand l'archéologie du

(1) *Les Correspondants de Grandidier,* fasc. IX (1897).

(2) Cité par Ingold, *ibid.,* p. 17. C'est en 1775 et 1776 que l'abbé Grandidier s'occupa du prieuré de Liepvre.

(3) *Histoire de la province d'Alsace,* Strasbourg, 1727, t. I, p. 100.

Digitized by Google

Moyen Age n'existait pas encore. Cette église et tout le prieuré durent souffrir du passage des Armagnacs et du soulèvement des Rustauds; à la fin du seizième siècle, dans cette guerre au sujet de la succession à l'évêché de Strasbourg que nous avons rapportée plus haut, le prieuré fut brûlé, et quand, en 1602, le chapitre de Saint-Georges le fit relever, il ne fallut pas moins de vingt chênes et cent huit sapins pour les charpentes (1). Les guerres du dix-septième siècle le dévastèrent de nouveau, les procès-verbaux de visite du bâtiment par les chanoines de Saint-Georges ne le montrent que trop (2), et en 1704, le père Benoît Picart assure qu'il ne reste plus debout qu'une partie de l'église (3). Celle-ci fut encore incendiée peu après, sans doute par accident, et le 18 juin 1738, le chapitre de Saint-Georges passa un traité pour la rétablir telle qu'elle était avant de brûler, au prix de cinquante louis d'or (4). Et comme, malgré ces réparations, la pauvre église prieurale restait bien délabrée et chancelante, on se décida à la démolir en 1751, et on employa ses matériaux à construire l'église paroissiale actuelle.

Elle posséda longtemps des reliques qui devaient attirer les fidèles. Nous en avons la liste, dressée en 1509, avant les troubles de la Réforme et les ravages

(1) Arch. M.-et-M., G. 397-398.

(2) Publiés par J. Bourgeois dans la *Revue d'Alsace* de 1901. — Le compte du surintendant du Val de Liepvre pour 1666 dit aussi que le prieuré est entièrement ruiné, à la réserve de l'église (Arch. M.-et-M., B. 9618, fol. 32).

(3) *Origine de la Maison de Lorraine*, p. 217.

(4) Arch. M.-et-M., G. 394.

Digitized by Google

des Rustauds. En cette année, le 16 mai, le prieuré fut visité par le suffragant de Toul, deux chanoines de Saint-Georges et quelques autres ecclésiastiques, entre autres Vautrin Lud, le chanoine de Saint-Dié bien connu, directeur du Gymnase vosgien. Ils y trouvèrent une châsse avec des ossements de saint Alexandre pape et martyr, un bras d'argent contenant un os du bras de ce saint; huit autres reliquaires en bois doré, cuivre doré et ivoire renfermant des reliques non déterminées (1). En 1602, on ne signale plus qu'une châsse toute brisée, qui contiendrait les reliques de saint Alexandre (2). Enfin, un inventaire fait en 1746 énumère les missels, calices, chasubles et autres ornements, mais ne parle plus de reliques (3).

Mais surtout, on admira longtemps dans l'église prieurale deux objets d'art que nous regrettons fort de ne connaître que par ouï-dire : dans le chœur, derrière l'autel, se voyait un grand vitrail où étaient représentés le Christ, la Vierge, saint Jean l'Évangéliste, saint Alexandre, sainte Marie-Madeleine, saint Denis, saint Lazare, sainte Marthe, saint Fulrad abbé, Charlemagne, Roland, Olivier (4). Et, d'autre part, le pavé était fort remarquable. Déjà l'historien Richer de Senones, qui écrivait dans la première moitié du treizième siècle, le signale : Charlemagne, dit-il, fit

(1) Arch. M.-et-M., G. 394.

(2) *Revue d'Alsace,* 1901, p. 236.

(3) Arch. M.-et-M., G. 394.

(4) *Ibid.,* dessin de ce vitrail fait le 18 août 1596. Dans ce dessin, les personnages énumérés ne sont pas reproduits, mais le nom de chacun est écrit dans le compartiment où il figure.

Digitized by Google

établir dans cette église un pavage en marbre de diverses couleurs (1). Cette sorte de mosaïque existait-elle encore au seizième siècle, ou bien lui en avait-on substitué une autre? nous ne savons, mais l'église de Liepvre avait alors un pavage assez beau pour que le duc Charles III ait jugé à propos de le faire enlever et amener à Nancy, malgré les difficultés du transport (2). Nous n'avons pu trouver à quel usage le duc destinait l'objet amené de si loin, et ce qu'il est devenu (3).

Aujourd'hui, de ce prieuré et de son église il ne reste rien que quelques parties de la tour, des débris du chœur, des morceaux de sculpture, tous de l'époque romane, conservés çà et là, dans l'église paroissiale ou dans des maisons particulières. *Etiam periere ruinæ.*

V. — Le bourg de Liepvre.

Liepvre est une localité fort ancienne, et même remonte peut-être, comme son prieuré, au huitième

(1) *Gesta Senoniensis ecclesiæ,* l. II, chap. 9.

(2) Ceci se fit avant 1577, car en cette année, les chanoines de Saint-Georges se plaignent du tort qu'on leur a ainsi porté « depuis quelque temps », disent-ils, et le 12 juin 1577, le duc prescrit à Thierry Alix, président de la Chambre des comptes, de faire remplacer le pavé par un dallage en pierres ou en briques, la première fois qu'il ira dans le Val de Liepvre (Arch. M.-et-M., G. 394).

(3) J. Bourgeois (*Revue d'Alsace,* 1901, p. 234) suppose que ce pavé vint orner l'église des minimes de Nancy; mais celle-ci ne fut bâtie qu'en 1592, et en 1577 on ne prévoyait même pas l'établissement de ces religieux à Nancy.

Digitized by Google

siècle de notre ère. Son nom primitif est *Lepraha* ou *Lebraha;* le nom allemand *Leberau,* prairie de la Leber, est bien trouvé, car de belles prairies entourent les maisons. En faisant plus haut l'histoire du Val de Liepvre, nous avons rapporté les principaux événements relatifs à son chef-lieu; il nous reste à indiquer quelques faits particuliers à celui-ci.

On ne sait pas au juste quelle était la population de ce bourg au temps de sa prospérité, quand il était la plus forte agglomération de la vallée. D'après la statistique de Rice, dressée dans les premières années du dix-huitième siècle, il était peuplé de 300 familles avant le passage des Suédois (1). Il est clair que ce chiffre est très approximatif. Les premiers chiffres précis apparaissent quand Liepvre est déjà bien déchu : entre 1706 et 1717, on y recense 108 habitants contribuables, dont 16 laboureurs propriétaires, 8 laboureurs fermiers, 10 laboureurs à la fois propriétaires et fermiers, 34 artisans et manœuvres possédant des immeubles et 36 n'en possédant aucun, 4 veuves et filles sans biens (2). A la fin du dix-huitième siècle, Liepvre comptera 220 familles, toutes catholiques (2).

Il a été question plus haut du maire, qui avait des attributions à la fois administratives et judiciaires,

(1) Arch. M.-et-M., B. 296, fol. 102.

(2) *Ibid.,* B. 11740. — Rice lui-même dit 100 habitants (entendez 100 chefs de famille contribuables), dont 13 à Musloch, hameau à une demi-lieue en amont de Liepvre. Les deux indications se corroborent.

(3) GRANDIDIER, *Œuvres inédites,* t. VI, p. 20.

Digitized by Google

et des jurés qui l'assistaient dans ces dernières. Près d'eux, on voit le lieutenant de maire, on dirait aujourd'hui l'adjoint, et dès le seizième siècle, les himbourgs, qui ont la charge des deniers communaux (1). On n'a pas conservé leurs plus vieux budgets, mais ceux des dernières années de l'ancien régime subsistent et sont satisfaisants : en 1786, la recette est de 1.512 livres, la dépense de 912 livres, ce qui laisse 600 livres d'excédent; en 1789, la recette est de 343 livres, la dépense de 304 livres, soit 39 livres d'excédent (2). En 1738, Liepvre devait à un bourgeois de Sainte-Marie 600 livres empruntées pour acquitter les réquisitions de fourrages; de plus, il fallait payer tous les ans 25 livres au chapitre de Saint-Georges pour avoir le droit de vaine pâture au Chalmont, possession de ce chapitre, et 36 livres à la communauté de Châtenois pour avoir le même droit à Wanzel (3).

Nous possédons aussi quelques indications éparses sur les impôts que le bourg payait au pouvoir central : en 1588, la taille de Son Altesse produit 33 livres pour Liepvre et L'Allemand-Rombach réunis, 30 livres pour Sainte-Croix, 30 livres pour Sainte-Marie (4). En 1708, Liepvre paie 1.078 livres de subvention, c'est-à-dire d'impôt direct (5). Dans le courant du dix-huitième siècle, le nombre des contribuables s'ac-

(1) Arch. M.-et-M., G. 394, 400.
(2) Arch. communales de Liepvre.
(3) Arch. M.-et-M., B. 11734.
(4) *Ibid.*, B. 9558.
(5) *Ibid.*, B. 11723.

Digitized by Google

croît et chacun d'eux paie davantage, de sorte qu'en 1786, l'impôt ordinaire s'élève à 1.713 livres, l'imposition pour les ponts et chaussées et les autres impositions accessoires montent à 1.654 livres (1). A l'occasion, le fisc sait se relâcher de ses exigences : il accorde des réductions de taxes, valables pour l'année seulement, aux propriétaires dont les vignes sont gelées ou les champs grêlés; un arrêt du Conseil des finances du 20 août 1737 exempte totalement d'impôts pour cinq ans 46 habitants de Liepvre qui ont été incendiés (2). A côté des impôts proprement dits, sont les droits féodaux, que le duc perçoit en tant que seigneur du lieu, et non en tant que souverain : 21 gros sur chaque maison, moitié sur la simple masure (3).

Comme le prieuré, la communauté possède des bois qui lui valent quelquefois des démêlés avec ses voisins : en 1436, puis en 1516, elle conclut à leur sujet des accords avec Bergheim, Saint-Hippolyte et Orschwiller (4). En 1568, les gens de Bergheim commettent des dégâts dans le bois communal de Liepvre, et, comme on veut les en empêcher, ils se saisissent d'un nommé Claudon Gascart et l'emmènent prisonnier; le duc écrit à deux reprises pour s'en plaindre à la régence autrichienne d'Ensisheim dont ils dépendent (5). Beaucoup plus tard, Liepvre a un procès

(1) Arch. communales de Liepvre.
(2) Arch. M.-et-M., B. 242, n° 117.
(3) *Ibid.*, B. 11740. — Le gros est la douzième partie du franc barrois, qui valait 70 centimes en 1700.
(4) *Ibid.*, B. 906, n°s 1, 3.
(5) *Ibid.*, B. 952, n° 49.

Digitized by Google

qui dure de 1776 à 1791, pour la propriété du bois de Kelblin, et perd sa cause (1). Mais ces bois communaux sont peu étendus, car, en 1606 par exemple, des habitants se plaignent au chapitre de Saint-Georges de ne pas y trouver les matériaux qu'il leur faut pour construire ou réparer leurs maisons. Et bénignement le chapitre leur permet de prendre des sapins et des chênes dans un de ses bois; la plupart des portions sont d'un chêne et d'un sapin; l'une comprend jusqu'à trois chênes et un sapin (2). En 1708, Liepvre déclare que ses bois mesurent 100 arpents; c'est peu pour les besoins de 108 familles; le prieuré, lui, en a 150 arpents. A la même date, Liepvre possède 5 jours de pâquis (3); c'est encore plus insuffisant.

Pour vivre, les habitants essaient de diverses industries : nous avons parlé plus haut des moulins et des scieries de Liepvre et des autres villages de la vallée; nous voyons encore qu'en 1591, plusieurs bourgeois établissent un battant à fouler les draps au bord de la rivière, en aval du prieuré, sur un terrain qu'ils prennent à cens des chanoines de Strasbourg (4). Cette usine ne paraît pas avoir duré, non plus qu'une papeterie qui fonctionnait en 1593 (5). Comme Liepvre avait beaucoup souffert des guerres du dix-sep-

(1) Arch. communales de Liepvre.
(2) Arch. M.-et-M., G. 397.
(3) *Ibid.*, B. 11723. — L'arpent valait à peu près un demi-hectare, le jour de Lorraine 20 ares.
(4) *Ibid.*, G. 394.
(5) *Ibid.*, B. 9561, fol. 100.

Digitized by Google

tième siècle, le duc Léopold essaya de le relever : par lettres patentes du 28 septembre 1711, il créa dans ce bourg un marché tous les jeudis et trois foires par an, les 11 mars, 26 juillet, 22 octobre, jours où il n'y avait de foires dans aucune localité à six lieues à la ronde; ces foires auront les mêmes privilèges que celles de Saint-Dié et de Bruyères. De plus, il accorda un an de franchise d'impôts à tous les étrangers qui bâtiraient dans le bourg (1). Grâce à ces mesures, Liepvre retrouva quelque prospérité, et, comme nous l'avons noté, se repeupla assez vite.

Nous avons signalé la compagnie d'arquebusiers qui s'était constituée au seizième siècle pour maintenir l'ordre dans le Val, et aider à le défendre en cas d'invasion. Le duc récompensait les gens de bonne volonté qui la composaient en leur donnant des paires de chausses. Ce fut, en 1590, l'occasion d'un débat assez aigre entre les trois communautés. Le cadeau ducal était réparti ainsi : dix-huit paires aux arquebusiers de Sainte-Marie, douze à ceux de Sainte-Croix, six à ceux de Liepvre. Mais, objectent ces derniers, le nombre des arquebusiers s'est accru à Liepvre et a diminué à Sainte-Marie; de plus, comme Liepvre est le dernier village lorrain du Val, le plus proche de la frontière (2), ses arquebusiers doivent faire continuellement la garde, et méritent donc d'être plus favorablement

(1) Arch. M.-et-M., B. 218, n° 164.

(2) L'abbé Rice, qui vint dans le pays en 1706, nous apprend qu'à une lieue au-dessous de Liepvre est planté sur la route le poteau aux armes de Lorraine qui marque l'extrême limite du duché (*Ibid.*, B. 296, fol. 102).

Digitized by Google

traités. Cette grave affaire fut soumise à la Chambre des comptes de Lorraine, puis au Conseil ducal, et un arrêt de ce dernier, rendu le 6 avril 1590, enleva à Sainte-Marie six paires de chausses et les donna à Liepvre, faisant ainsi pareils les lots des trois communautés (1).

Quand on sort de Liepvre pour remonter vers Sainte-Croix et Sainte-Marie, sur une petite place à droite de la route, on voit un puits formé de deux piliers frustes réunis par une sorte de chapiteau au centre duquel est un écusson aux armes effacées, coupant en deux la date 1550. Ce vieux puits, qui n'a rien d'ailleurs d'une œuvre d'art, est, avec les débris de l'église prieurale rappelés plus haut, tout ce qui subsiste ici d'ancien. Si Liepvre, qui a cependant un passé, n'a conservé des siècles précédents aucune construction publique ou privée, la faute en est sans doute aux incendies, ou fortuits ou allumés par l'ennemi, si fréquents et si dangereux dans ces villages de montagnes, dont les maisons étaient souvent construites en bois et toujours couvertes en bardeaux.

VI. — Le village de L'Allemand-Rombach.

Nous ne revenons pas sur l'origine de ce nom, que nous avons expliquée au premier paragraphe de notre étude. Là aussi, nous avons noté que cette localité est fort ancienne, puisqu'une charte de 774 la mentionne

(1) Arch. M.-et-M., B. 953, n° 69; B. 9560.

Digitized by Google

déjà, et que, dès le quinzième siècle, on la trouve citée dans les documents avec son nom complet.

Les chiffres de population remontent plus haut à L'Allemand-Rombach qu'à Liepvre : en 1588, on y recense 49 propriétaires contribuables (1); en 1706, il y a 50 familles (2); deux ans plus tard, comptant autrement, on y trouve 300 fidèles, dont 180 communiants et 120 non communiants, ce qui ferait en moyenne six personnes par famille (3). Un tableau dressé sans doute un peu après, mais pas plus tard que 1717, donne le chiffre de 59 contribuables se décomposant ainsi : 12 laboureurs propriétaires, 4 laboureurs fermiers, 8 laboureurs à la fois propriétaires et fermiers, 14 artisans et manœuvres possédant des immeubles et 19 n'en possédant aucun, 2 veuves ou filles sans biens (4). L'Allemand-Rombach se repeuplera comme Liepvre et plus que Liepvre au point de compter 225 familles, toutes catholiques, à la fin de l'ancien régime (5).

Tout en formant une seule communauté avec Liepvre, L'Allemand-Rombach eut de bonne heure ses agents particuliers, subordonnés toutefois aux autorités de Liepvre. En 1587, les deux « gouverneurs » de ce village sont mis à l'amende, pour avoir levé de l'argent sur les habitants sans la licence du maire du

(1) Arch. M.-et-M., B. 955, n° 1.

(2) *Ibid.*, B. 296, fol. 104.

(3) *Ibid.*, B. 11720. — Le même document de 1708 recense dans ce village 5 chevaux, 96 bœufs, 52 vaches, 40 porcs.

(4) *Ibid.*, B. 11740.

(5) GRANDIDIER, *Œuvres inédites*, t. VI, p. 20.

Digitized by Google

Val de Liepvre (1). Au début du dix-huitième siècle, on trouve un juré de justice, qui représente son village aux plaids annaux de Liepvre, et deux himbourgs, c'est-à-dire deux comptables (2). A la fin du même siècle, L'Allemand-Rombach sera érigé en communauté et aura ses syndics et ses budgets spéciaux. Ceux-ci sont de chiffre très variable d'une année à l'autre, selon qu'on a fait ou non des coupes extraordinaires dans les bois communaux, en vue de solder les dépenses, exceptionnelles également, dont nous parlerons à propos de la paroisse : ainsi, en 1784, recettes 1.739 livres, dépenses 1.795 livres; en 1786, recettes 7.818 livres, dépenses 8.076 livres; en 1789, recettes 824 livres, dépenses 934 livres (3).

Plus heureux que Liepvre, L'Allemand-Rombach a des bois communaux, si étendus qu'en 1787 il paie 93 livres de France pour l'impôt du vingtième sur ces bois; il paie aussi une rente annuelle de 60 francs aux jésuites de Schlestadt pour l'acensement d'un autre bois (4). En 1708, les habitants déclarent posséder 430 arpents de bois plantés en chêne et en sapin, mais ajoutent qu'ils n'en tirent pas grand profit, parce que ces bois sont peu accessibles; ils disent ne pas avoir de pâquis communaux (5). Comme ceux de Liepvre,

(1) Arch. M.-et-M., B. 9558.

(2) *Ibid.*, B. 296, fol. 104.

(3) Arch. communales de L'Allemand-Rombach.

(4) *Ibid.*, et Arch. M.-et-M., B. 11740. — Ce bois tenu à cens est appelé par les documents Hanchit, Heutsché, Hentsché; il provenait aux jésuites du monastère Sainte-Foi de Schlestadt.

(5) Arch. M.-et-M., B. 11720.

Digitized by Google

et mieux encore, puisqu'ils sont plus de quatre fois plus vastes, ces bois occasionnent des litiges : ainsi, en 1519 et 1520, les habitants de L'Allemand-Rombach ont un procès devant le Conseil ducal avec le chapitre de Saint-Georges, au sujet du bois de Chastychêne, que chaque partie soutient lui appartenir. Sur l'ordre du Conseil, une enquête est faite à Liepvre et à L'Allemand-Rombach. Les enquêteurs sont de très hauts personnages : Gaspard d'Haussonville, gouverneur de Blâmont; Jean Champenois, procureur général de Lorraine; Jacques Reynette, lieutenant de bailli à Saint-Dié. Une vingtaine de personnes déposent devant eux, et par les soins du Conseil, qui joue ici le rôle d'arbitre plutôt que de juge, on aboutit, le 2 février 1520, à un compromis : le chapitre aura le droit de couper des arbres dans le bois de Chastychêne pour réparer l'église du prieuré de Liepvre, mais pour cet usage seulement, et dans une mesure raisonnable (1). Un peu plus tard, c'est pour un autre bois, celui de Chesnemont, que le village est en lutte avec le chapitre, et le duc intervient, par lettres patentes du 13 juin 1571, pour autoriser le chapitre à nommer des forestiers qui dresseront des procès-verbaux aux mésusants (2).

Le chapitre possédait à L'Allemand-Rombach un moulin à blé et à écorce; en 1570, il l'acensa pour vingt ans à un homme du lieu, moyennant 8 francs de Lorraine par an ; cette usine fut détruite par les

(1) Arch. M.-et-M., B. 955, n° 4; G. 398.
(2) *Ibid.*, B. 9546.

Digitized by Google

guerres du dix-septième siècle (1). Plus tard, le gouvernement ducal autorisa un nommé Nicolas Lots à construire sur son terrain, au bord du ruisseau du Rombach, un moulin dont il jouira à titre d'acensement perpétuel, pour un cens annuel de 25 francs, sans pouvoir prétendre à aucune banalité; en 1760, Joseph Lots, fils de Nicolas, obtint le droit, moyennant un cens annuel de 10 francs, d'annexer à ce moulin un pilon à chanvre et une huilerie (2).

Plus encore que Liepvre, L'Allemand-Rombach est dépourvu de souvenirs d'autrefois. Au milieu du village, la rue conduisant à l'église franchit le ruisseau sur un pont voûté en grès rose, où est inscrite, du côté aval, la date 1778. C'est le plus ancien monument du lieu. Ici également, le feu a fait son œuvre à maintes reprises : en août 1802 encore, un incendie détruisait une grande partie du village avec l'église (3).

VII. — La paroisse et l'école.

Il est vraisemblable qu'au début, l'église prieurale servit de paroisse aux habitants de Liepvre et de L'Allemand-Rombach. Mais, à une date que nous ne pouvons déterminer, ceux-ci éprouvèrent le besoin

(1) Arch. M.-et-M., G. 398; B. 9645.

(2) *Ibid.*, B. 955, n° 19; B. 11061, n° 7; B. 11097, n° 57.

(3) GRANDIDIER, *Histoire de la vallée de Liepvre*, édition de 1810, p. 89, note. — M. l'abbé FISCHER (*Revue cathol. d'Alsace*, 1911, p. 110) donne à ce sinistre la date du 22 juillet 1801.

Digitized by Google

d'avoir une église qui fût bien à eux, et à eux seuls. Peut-être cela se fit-il à la suite de l'union, en 1502, du prieuré à la collégiale Saint-Georges, qui priva Liepvre de ses moines bénédictins et obligea à assurer d'une autre manière le service du culte. Ce qui porte à le croire, c'est qu'on trouve des mentions de curés de Liepvre un peu après, en 1550 et en 1586, et à cette dernière date un inventaire des biens de l'église paroissiale (1).

Nous ne savons pas non plus si cette église primitive s'élevait sur le même emplacement que l'église actuelle ou ailleurs. Elle était sous le vocable d'un saint peu connu, saint Cucufat (2), qui fut martyr à Barcelone en 304, et qu'on fête le 25 juillet. L'abbé Fulrad avait apporté ses reliques dans la vallée, en même temps que celles d'autres martyrs, ce qui l'y mit en honneur, et à Sainte-Croix-aux-Mines également, l'église paroissiale lui était tout d'abord consacrée. Nous avons dit que l'église du prieuré avait pour vocables saint Alexandre et saint Denis : ceci seul suffirait à bien distinguer ces deux sanctuaires.

La paroisse de Liepvre dépendait du diocèse de Strasbourg et du doyenné de Schlestadt. Elle se composait de Liepvre même, de Musloch et de L'Allemand-Rombach. Le chapitre de Saint-Georges de Nancy en était patron, c'est-à-dire qu'il nommait le curé; mais en 1690, il céda ce droit au curé de Sainte-Marie, de sorte que la paroisse de Liepvre se trouva

(1) Arch. M.-et-M., G. 394; Arch. communales de Liepvre.

(2) Ceci est indiqué dans un document de 1708 (Arch. M.-et-M., B. 11723).

Digitized by Google

subordonnée à celle de Sainte-Marie. Les paroissiens avaient à leur charge l'entretien de la nef, et le décimateur, en l'espèce le chapitre de Saint-Georges, devait pourvoir à l'entretien du chœur. Quant à la tour, elle était construite sur le chœur, et non pas, comme dans la plupart des églises, au-dessus de la porte; les paroissiens et les chanoines devaient donc se concerter pour les réparations. Il y avait dans la paroisse, à la date de 1706, des fondations pour onze messes hautes et onze basses, et cinq confréries, qui n'étaient pas dotées, mais mises tous les ans aux enchères (1). Disons encore que cette église possédait une cloche portant le millésime de 1542, avec une inscription en l'honneur de la Vierge et de saint Cucufat (2), et que ses actes de baptêmes, mariages et décès, rédigés tantôt en français, tantôt en latin, remontent à 1690.

Comme le prieuré et comme le bourg, la paroisse eut beaucoup à souffrir des terribles ravages du dix-septième siècle. En 1681, le curé certifie qu'il a fait son service exactement depuis neuf ou dix ans, à la réserve du temps où Liepvre était entièrement abandonné à cause des passages de troupes, et où il y avait une garnison dans l'église; il dut alors se réfugier à Sainte-Marie pour ne pas être arrêté et mis à rançon par les partis d'Allemands (3). L'église est à peu près

(1) Arch. M.-et-M., B. 296, fol. 103-104.

(2) *Journal de la Soc. d'archéol. lorr.*, 1898, p. 106. — D'après M. l'abbé FISCHER, cette cloche existe encore dans le clocher de Liepvre (*Rev. cathol. d'Alsace*, 1910, p. 264).

(3) Arch. M.-et-M., G. 394.

Digitized by Google

ruinée et il faut la restaurer en 1696. Le mobilier et les ornements ayant disparu, les habitants s'en procurent où ils peuvent : des chanoines de Saint-Georges qui visitent le prieuré en 1717 constatent qu'il n'y reste plus aucun objet, et que son église ressemble plus à un temple luthérien qu'à un édifice catholique; ils supposent que tous les ornements ont été transportés à la paroisse (1).

Les réparations de 1696 n'avaient remédié que pour un temps au délabrement de l'église; celle-ci, du reste, devint trop petite lorsque, grâce à la paix, Liepvre se repeupla. Les décimateurs faisant difficulté de payer leur quote-part de la reconstruction, on plaida, et un arrêt de la Cour souveraine de Lorraine du 15 novembre 1749 condamna le chapitre de la Primatiale de Nancy, qui avait, on le sait, succédé aux droits de Saint-Georges, à contribuer à la dépense. Peut-être est-ce en vue de cette reconstruction que la fabrique de l'église avait acquis un terrain dès 1740 (2). Quoi qu'il en soit, l'emplacement de la nouvelle église fut choisi judicieusement, un peu en dehors de Liepvre, très près du chemin qui conduit à L'Allemand-Rombach, de façon que les habitants de ce village, non encore érigé en paroisse, pussent s'y rendre plus aisément. L'adjudication des travaux se fit le 2 mars 1752, et l'édifice fut élevé en 1752 et 1753, en partie avec les pierres de l'église prieurale, qui avait été démolie en 1751. Nous ne savons ce qu'il en coûta

(1) *Revue d'Alsace,* 1901, p. 240.

(2) Arch. M.-et-M., B. 244, n° 129.

Digitized by Google

aux paroissiens; la Primatiale, elle, eut à payer 5.500 livres de Lorraine (1). Les règles canoniques interdisent de changer le vocable d'une église; mais si l'église est démolie et rebâtie entièrement, le changement devient licite. C'était le cas, et la nouvelle église fut dédiée à l'Assomption de la Vierge. Vers le même temps, Sainte-Croix-aux-Mines reconstruisait son église et la consacrait à saint Nicolas (2). Saint Cucufat perdit ainsi à la fois ses deux sanctuaires de la vallée, soit parce que ses reliques étaient oubliées, disparues peut-être, soit parce que son nom prêtait à des plaisanteries faciles.

La nouvelle église, qui existe encore, n'a ni bas-côté, ni transept; elle est assez courte, eu égard à sa largeur, et un peu basse; elle n'est pas voûtée, mais plafonnée. De chaque côté de la nef sont cinq fenêtres. L'abside, petite et éclairée par deux fenêtres, s'ouvre directement sur la nef. Le clocher trapu, en grès rose, s'élève au-dessus de la porte d'entrée. Sur le linteau d'une porte latérale se lit la date 1752. Les fonts baptismaux sont anciens et de style roman; le maître-autel est en marbre; derrière, dans un beau cadre Louis XV, est un grand tableau représentant la sainte Famille, qu'aura sans doute offert la confrérie de la Sainte-Famille établie dans la paroisse de Liepvre par une bulle de 1695. Autour de l'église s'étend un

(1) Arch. M.-et-M., G. 394. — La livre de Lorraine valait alors environ 80 centimes, valeur intrinsèque.

(2) GRANDIDIER, *Œuvres inédites*, t. VI, p. 20, 25; DEGERMANN, *La Donation de Charlemagne au prieuré de Liepvre*, p. 6.

Digitized by Google

petit cimetière dans un coin duquel on voit une maisonnette avec fenêtres en plein cintre coupées en deux par des trumeaux romans. L'ensemble, correct et un peu banal, ne retient pas longtemps l'archéologue ni l'artiste.

Dans cette période qui suit la reconstruction de l'église, la paroisse ne manque pas de ressources : le chapitre de la Primatiale de Nancy touche un tiers des dîmes seulement, le curé gardant les deux autres tiers. C'est juste le contraire de la proportion généralement établie (1). Le compte de la fabrique pour 1782 présente une recette de 8.130 livres et une dépense de 7.530, ce qui laisse 600 livres d'excédent. On a aussi le compte de la confrérie de la Sainte-Famille pour sept ans, de 1779 à 1786 : la recette est de 2.809 livres, la dépense de 2.239 livres, soit 570 livres de reliquat (2). La situation est donc prospère.

C'est peut-être cette prospérité même qui incita à diviser la paroisse, ou en tout cas rendit possible cette division. L'Allemand-Rombach avait, au moins depuis les premières années du dix-huitième siècle, une chapelle sous l'invocation de sainte Rosalie; mais alors on n'y disait la messe qu'une fois par an, sans doute à la fête de la sainte, le 4 septembre, et aucun ecclésiastique séculier ou régulier ne résidait dans le village (3). Au cours du siècle, le culte se développa

(1) *Revue d'Alsace,* 1867, indication inédite de Grandidier, qui écrivit une notice sur Liepvre entre 1782 et 1786.

(2) Archives communales de Liepvre.

(3) Arch. M.-et-M., B. 296, fol. 104-105 (visite de Rice en 1706); B. 11720 (tableau dressé en 1708). A la Bibliothèque

Digitized by Google

dans cette chapelle, et on y célébra la messe le dimanche, sauf aux grandes fêtes, mais L'Allemand-Rombach n'avait toujours ni paroisse ni curé. Il réclama à l'évêque de Strasbourg, et celui-ci lui donna satisfaction par une ordonnance du 16 février 1786 qu'il faut résumer ici, car elle est remplie de détails intéressants (1) : les maire et habitants de L'Allemand-Rombach, dit le prélat, nous ont exposé que cette communauté, avec le hameau de La Hingrie qui en dépend, est composée de 230 feux, donnant 900 communiants, ce qui excède la population de Liepvre; ils sont obligés de se rendre pour les offices à l'église de Liepvre, leur mère église, aux sept principales fêtes de l'année, et en outre pour tous les baptêmes, mariages et enterrements; en hiver, les enfants qu'on porte à Liepvre pour les baptiser sont exposés à mourir en route; les malades expirent parfois avant que le curé ne soit arrivé pour leur donner les sacrements; les gens qui viennent à l'église sont obligés de se rafraîchir à Liepvre, ce qui occasionne de la dépense et amène parfois des disputes; les habitants de La Hingrie sont particulièrement à plaindre, ayant deux lieues de chemin à faire pour se rendre à Liepvre. C'est pourquoi, enquête ayant été faite *de commodo et incommodo*, l'évêque sépare L'Allemand-Rombach et La Hingrie de la paroisse de Liepvre, et les érige

---

nationale, Collection de Lorraine, ms. 499, fol. 71, est un plan en couleurs, datant sans doute de 1716 comme celui qui le suit, et où l'on voit que la chapelle est pourvue d'un clocher.

(1) On la trouve aux Archives communales de Liepvre et aux Arch. M.-et-M., G. 398.

Digitized by Google

en une paroisse distincte; mais, pour marquer la prééminence et la plus grande ancienneté de l'église de Liepvre, il ordonne que tous les ans, à la fête patronale (15 août), deux notables de L'Allemand-Rombach, délégués par leur communauté, y porteront deux cierges de cire blanche d'une demi-livre chacun. Il nomme curé Jean-Joseph Boulanger et prescrit aux fidèles de la nouvelle paroisse d'établir un cimetière bien et dûment clos, et de pourvoir incessamment leur église de fonts baptismaux, d'une chaire et des vases sacrés qui lui manquent encore.

Il en fut fait comme l'évêque le demandait : dès 1786, L'Allemand-Rombach dépense plusieurs centaines de livres pour achat de vases sacrés et pour les faux frais relatifs à la création de la paroisse. En 1787 et en 1788, grâce à des coupes extraordinaires dans ses bois, la communauté construit un presbytère et aménage un cimetière, l'un et l'autre à côté de l'église. Celle-ci n'était autre que l'ancienne chapelle de sainte Rosalie, et il n'était pas question de la remplacer. Mais, comme nous l'avons dit, elle brûla au mois d'août 1802. On la rebâtit, et sans doute plus vaste. Une inscription qui se lit à l'extérieur, à l'angle de la façade, côté épître, porte que la première pierre de l'édifice a été posée le 15 août 1805. Cette église rappelle celle de Liepvre, mais en plus petit : une seule nef, assez large pour sa longueur et plafonnée, sur laquelle s'ouvre directement le chœur, et un clocher peu élevé surmontant la porte d'entrée. Les autels sont en bois et tout récents; derrière le maître-autel se voit un grand tableau, daté de 1899, et représen-

Digitized by Google

tant la patronne de l'église, sainte Rosalie, vierge sicilienne du douzième siècle; c'est l'œuvre très belle et très religieuse d'un artiste alsacien bien connu, Feuerstein, de Barr.

Nous ne pouvons dire à quelle date au juste remonte l'instruction primaire dans ces deux localités. Les écoles étaient alors des établissements exclusivement communaux qui donnaient lieu à très peu d'écritures et fonctionnaient humblement sans faire parler d'eux. Nous voyons qu'en 1762, il y avait à Liepvre non seulement un maître d'école, mais un sous-maître, ce qui suppose un bel effectif scolaire; chaque habitant leur paie une rétribution en seigle ou en argent proportionnelle à sa fortune, et de plus chaque élève verse toutes les semaines un écolage réglé ainsi : un sou trois deniers pour ceux qui apprennent à lire, un sou six deniers pour ceux qui apprennent à écrire, deux sous trois deniers pour ceux qui abordent l'orthographe, le calcul et le chant. Le sous-maître doit être capable d'enseigner l'allemand. La classe dure obligatoirement de la Saint-Martin (11 novembre) à la Saint-Georges (23 avril); mais si des écoliers veulent continuer à travailler en été, le maître s'engage à les enseigner pour le même prix. Bien entendu, le maître d'école chante aux offices, sonne les cloches, remonte l'horloge, et il reçoit des rétributions spéciales pour ces services (1).

D'autre part, l'ordonnance qui crée une paroisse

(1) Archives communales de Liepvre.

Digitized by Google

à L'Allemand-Rombach en 1786 nous apprend qu'il y avait alors une école dans ce village, et que même une autre fonctionnait à La Hingrie, hameau perdu au milieu des bois. Le compte communal de l'année suivante montre que le régent d'école de L'Allemand-Rombach reçoit une rétribution annuelle de 62 livres de Lorraine pour chanter à l'église et remonter l'horloge, et une autre de 131 livres 15 sous pour faire la classe (1).

Ainsi, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, Liepvre et L'Allemand-Rombach avaient un enseignement organisé. Mais tout porte à croire que cette organisation est plus ancienne. Presque tous les villages lorrains ont des écoles dès le commencement du dix-huitième siècle, souvent même au dix-septième. Il a dû en être pareillement ici (2) : les communautés et les paroisses ne manquaient pas de ressources, la population était laborieuse et d'esprit ouvert, et les rapports continuels avec des gens d'un autre idiome devaient lui faire sentir tout le prix de l'instruction.

(1) Archives communales de L'Allemand-Rombach.

(2) A Sainte-Marie-aux-Mines, partie de Lorraine, il y eut plus tôt encore des écoles catholiques : une école de garçons est fondée dès 1617, et en 1633, on constate l'existence d'une école de filles (Arch. M.-et-M., B. 9596, fol. 172; B. 9609, fol. 161).

Digitized by Google

APPENDICE

On trouvera ici des listes des principaux dignitaires civils et ecclésiastiques du Val de Liepvre, aussi complètes que nous avons pu les faire.

La date placée en regard de chaque nom est celle où le personnage est mentionné par un document comme étant en fonctions. Lorsqu'il est cité par deux documents assez éloignés, nous donnons leurs deux dates, afin de faire voir la durée probable de ses fonctions. Quand nous avons retrouvé les lettres de nomination d'un personnage, nous écrivons : Nommé en..., nommé le...

La plupart des documents qui ont servi à dresser ces listes proviennent des Archives de Meurthe-et-Moselle. Aussi a-t-on simplement marqué leurs cotes sans l'indication de ce dépôt.

I. — Gardes et capitaines du Val de Liepvre.

Henri de Houstain, chevalier, garde de la partie lorraine du Val. — 1441. — G. 393.

Hanus Martin, châtelain. — 1480. — B. 9539.

Louis de Kageneck, chevalier, capitaine et châtelain. — Nommé le 6 mars 1488. — LEPAGE, *Commentaires sur la Chronique de Lorraine*, p. 111.

Jean de Hausen, capitaine de Saint-Hippolyte et du Val de Liepvre. — Nommé le 8 avril 1494. — B. 492, n° 59, fol. 14.

II. — Surintendants du Val de Liepvre.

Jacques Reynette, capitaine de Spitzemberg, depuis 1539. — Nommé officier du Val le 21 mai 1547; nommé

Digitized by Google

surintendant le 15 décembre 1548. — B. 25, fol. 79; B. 955, n° 7.

Jacques Reynette, seigneur de Voisey, fils du précédent. — Nommé en 1573. — Dom Pelletier, *Nobiliaire de Lorraine*, p. 721.

Jean-Jacques Reynette, seigneur de Voisey, fils du précédent. — 1606. — B. 954, n° 47.

Pierre Fournier, conseiller d'État. — Nommé le 4 octobre 1608. — B. 78, fol. 57.

Nicolas Fournier, fils du précédent. — Obtient le 23 février 1623 la survivance de la charge de son père, et lui succède quand celui-ci meurt le 17 mai 1639. Cité encore en 1665. — B. 95, fol. 68; G. 399; Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 131; Pelletier, *ibid.*, p. 256.

Le sieur Pescheur. — 1685. — G. 400.

Affrican-Antoine de Fournier, comte de Maxéville. — 1713. — B. 955, n° 17.

César, comte d'Hoffelize. — 1737. — B. 242, n° 64.

III. — Maires de Liepvre.

Jean de Larue. — 1441. — G. 393.

Jean Martin. — 1469. — G. 397.

Jean Dohan. — 1473. — G. 394.

Flori Haup. — 1519. — B. 955, n° 4.

Guillaume Gérard. — 1534. — B. 952, n° 44.

Antoine Liégeois. — 1538. — B. 9540.

Bastien Ferry. — Nommé en 1541. — B. 952, n° 45; B. 9540.

Jean Mengin. — 1571. — B. 9546.

Jean-Demange Hans. — 1586. — B. 954, n° 44.

Hans Fels. — 1600. — *Ibid.*, n° 46.

Jean Laurent. — 1619, 1630. — G. 400.

Daniel Maurice. — Nommé le 20 novembre 1633. — B. 109, fol. 177.

Pierre Fournier, surintendant du Val. — Nommé le 5 décembre 1633. — B. 109, fol. 178.

Digitized by Google

Désormais les charges de maire et de surintendant restent unies. Pierre Fournier a versé cent pistoles d'Espagne pour obtenir cette union en sa faveur.

IV. — Prieurs de Liepvre.

L'abbé GRANDIDIER, dans son *Alsatia sacra* (*Nouvelles Œuvres inédites*, publiées par l'abbé INGOLD, t. III, p. 202), a dressé une liste des prieurs de Liepvre, liste fort incomplète, puisque de la fin du huitième siècle au début du seizième, elle ne compte que onze noms, qui se réduisent peut-être à neuf. Nous utilisons cette liste en y ajoutant ce que nous avons trouvé ailleurs. Pour les derniers temps du prieuré, nous sommes renseignés par l'un des témoins qui déposent en 1519 dans cette enquête au sujet d'un bois de L'Allemand-Rombach dont nous avons parlé plus haut, et dont le procès-verbal est aux Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 955, n° 4. Le témoin, âgé alors de soixante ans, et « de bonne souvenance de cinquante », nous dit-on, énumère les prieurs de Liepvre qu'il a vus, mais il ne donne aucune date, et si les noms sont sans doute exacts, il est possible qu'il en intervertisse l'ordre, du moins pour les plus anciens. Ce témoin nous apprend que tous les prieurs cités par lui, depuis Nicolas Barre jusqu'à Jean de Baccarat inclus, sont des moines bénédictins, et que le suivant, Jean d'Ainvau, est un prêtre séculier.

Fulrad. — Mort en 784. — Grandidier.

Manassès. — 1078. — *Ibid.*

Philippe. — 1130. — *Ibid.*

Jordan. — 1176. — *Ibid.*

Eudes de Franconville. — Mort en 1338. — *Ibid.*

Robert. — 1370. — *Ibid.*

Jean Martin. — 1384. — *Ibid.*; G. 393.

Jacobus de Schonhovia. — 1414. — Grandidier; B. 952, n° 2.

Jacques de Saint-Thomas. — 1423. — Grandidier (peut-être le même que le précédent).

Mathieu de Herrleville. — 1441, 1446. — G. 393, 400.

Nicolas Barre. — 1450, 1468. — G. 396, 401; témoin de 1519.

Digitized by Google

Antoine Rapp. — 1469, 1491. — ALBRECHT, *Rappoltsteinisches Urkundenbuch*, t. IV, p. 503, et t. V, p. 416; G. 397; témoin de 1519.

Warner de Moyenmoutier. — Témoin de 1519.

Jean Jeoffroy de Lussenet. — *Ibid.*

Forteru de Schlestadt. — *Ibid.*

Denis François. — *Ibid.*

Jacques de Ribeauvillé. — *Ibid.*

Jean de Liége. — *Ibid.*

Jean de Baccarat. — 1500. — *Ibid.*; ALBRECHT, *ibid.*, t. V, p. 545.

Jean d'Ainvau. — Témoin de 1519.

Warin de Dommartin, évêque de Verdun de 1500 à 1508, prieur commendataire. — Grandidier.

Hugues des Hazards, évêque de Toul. — 1508. — G. 399.

Le prieuré de Liepvre avait été uni à la collégiale Saint-Georges dès 1502, mais Hugues des Hazards était prévôt de celle-ci; c'est sans doute pourquoi il prend encore le titre, en somme suranné, de prieur de Liepvre, dans une charte de 1508 relative aux biens de ce prieuré. Le titre de prieur disparaît ensuite, ou si on le donne encore parfois, c'est par habitude et par inadvertance; le prieur est remplacé par un simple agent qui administre les biens pour le compte du chapitre de Saint-Georges, et qui s'appelle gouverneur ou amodiateur du prieuré.

V. — Curés de Liepvre.

GRANDIDIER, dans son *Histoire de la Vallée de Lièvre*, publiée à Sainte-Marie-aux-Mines en 1810, in-18, dresse (p. 98-116) une liste des curés catholiques et des ministres réformés de Sainte-Marie-aux-Mines, mais néglige les autres paroisses de la vallée. Nous donnons ici la liste, assurément incomplète, des curés de Liepvre. Au seizième siècle, beaucoup de ces curés sont en même temps amodiateurs du prieuré, et le premier d'entre eux, Jean d'Ainvau, paraît être le même qui figure à la fin de la liste des prieurs. — M. l'abbé Léonard Fischer a catalogué les curés de Liepvre dans la *Revue catholique d'Alsace* de 1910, p. 483 et 550. Nous lui empruntons deux noms qui nous avaient échappé.

Digitized by Google

Jean d'Ainvau. — Cité en 1509. — G. 394.

François Gascard. — Mort en 1575. — G. 395.

Jean Humbert. — Nommé en 1575, cité en 1586. — G. 395, 398.

Pierquin de Terarche. — G. 395.

François Xanrey. — Permute en 1634 avec le suivant. — G. 394.

François Rothiot. — Nommé en 1634. — *Ibid.*

Claude Firminet. — Mort en 1666. — *Ibid.*

François Brisach. — Nommé en 1666, mort en 1680. — *Ibid.*

Jean-François Fremiot. — Nommé le 7 mai 1680. — *Ibid.*

François Willette. — Cité en 1689. — *Rev. cathol. d'Als.*, 1910, p. 550.

Jean-Baptiste Morel. — Nommé en juillet 1690, cité en 1700. — G. 394.

Jean-Cucufat Henry. — 1710-1719. — *Rev. cathol. d'Als.*, 1910, p. 481.

François-Louis Ferry. — Mort le 15 avril 1725. — Épitaphe dans l'église, côté évangile.

Louis Pot-d'Argent. — Cité en 1725, mort en 1732. — G. 394; Archives communales de Liepvre.

Jean-Baptiste Colin. — Nommé en 1732. — G. 394; Archives communales de Liepvre.

Jean Deviot. — Cité en 1734, 1741. — G. 286, p. 294; G. 394; Archives communales de Liepvre.

François Joly. — Cité en 1745, 1751. — G. 286, p. 295; Archives communales de Liepvre.

Laurent Mosser. — Cité en 1761, 1790. — Archives communales de Liepvre.

Louis Guérand. — Nommé en juillet 1790, mort en 1836. — Archives communales de Liepvre; épitaphe dans le cimetière.

Digitized by Google

L'OCÉANOGRAPHIE

PENDANT LE MOYEN AGE

PAR

M. J. THOULET

Pendant l'antiquité, la possibilité de l'existence d'une science de la mer ne fut pas même soupçonnée et cependant la lecture des auteurs anciens montre que, dès les premiers débuts de la civilisation, on commençait, sans s'en douter, à faire de l'océanographie. L'esprit humain suivait son développement normal. Des besoins matériels étaient ressentis et l'on cherchait à y satisfaire de la façon la plus simple, par la navigation, le plus commode des moyens de transport. Dès que l'homme sut se déplacer sur les eaux, il lui fut impossible de ne pas observer autour de lui certains phénomènes dont l'anthropomorphisme lui fournissait immédiatement une explication suffisante. En se civilisant, il a peu à peu raffiné sa pensée et, comme tout aussitôt il l'a portée vers ce qui est si éminemment aisé à concevoir, la perfection, l'irréel, il a fait d'abord de la géométrie. Sentant instinctive-

Digitized by Google

ment que la terre, encore trop compliquée pour lui, lui échappait, il a considéré ce qui, dans la nature, ressemble le plus à l'idéal, le firmament, et il est devenu astronome. Malgré le manque d'instruments que son industrie dans l'enfance était incapable de lui fournir, à l'aide d'outils grossiers tels que le gnomon ou de rudimentaires astrolabes, il a réussi à accomplir de magnifiques découvertes. Mais les Anciens ont porté leur vue surtout sur leur propre cerveau et rien ne les a arrêtés dans l'observation intense et exclusive de leur moi intérieur. L'existence leur était facile; ils habitaient des pays tempérés et, pour les servir, ils avaient des esclaves qui les dispensaient de songer à améliorer les conditions du travail indispensable à la satisfaction de leurs besoins. A quoi aurait-il servi de diminuer les difficultés de la tâche? Quand un esclave avait succombé, un autre le remplaçait; grâce à la guerre, la machine humaine était abondante et à bon marché. L'occupation de l'homme libre se bornait à se considérer lui-même soit dans sa propre pensée soit dans ses rapports avec ses semblables et à se décrire dans un langage poussé au dernier degré de la perfection. Il ne pouvait accorder qu'une attention distraite à la nature demeurée sans grand intérêt parce que, trop compliquée pour lui, elle était au delà de ses forces. Telle est la raison pour laquelle on ne saurait admettre que, pour la part maintenant restreinte et néanmoins toujours si importante que doivent prendre dans l'éducation actuelle l'art de manœuvrer la pensée et celui de l'énoncer par la parole ou par l'écriture, on parvien-

Digitized by Google

dra jamais à en étudier les lois ailleurs que chez les Anciens qui les ont découvertes et les ont appliquées jusque même par delà la perfection.

A la fin de l'antiquité, l'homme se lassa pourtant de ne regarder qu'en lui-même. Au total, ni son âme ni son corps n'y avaient trouvé gros profit et de cruelles souffrances lui démontraient la vanité de son œuvre de contemplation et de culture intensive de son esprit. Partout la guerre, la brutalité, un retour à la barbarie, la domination du plus fort dans toute son horreur. Plus l'intelligence semblait être devenue puissante et plus le bras s'était affaibli. Il fallait décidément à l'âme une autre nourriture; le christianisme pour lequel les temps étaient mûrs la lui apporta.

C'est lentement qu'on se reprit à suivre une voie nouvelle. De même que le pendule, écarté de sa position d'équilibre, accomplit ses oscillations dans un sens et ensuite dans le sens opposé, changeant en quelque sorte d'excès, après avoir regardé trop près en ne considérant que sa propre pensée, l'humanité regardait maintenant trop loin en ne quittant pas des yeux le ciel. Il en fut ainsi pendant tout le Moyen Age qui fut une nuit. Aujourd'hui, l'oscillation une fois de plus a changé de direction, le monde porte de nouveau ses regards trop près et ne voit plus rien que des corps. Pourtant il ne cesse pas de souffrir : le combat qui a changé de forme et est devenu peut-être moins sanglant, reste tout aussi impitoyable et fait autant de victimes; l'individualisme à outrance conduit à une nouvelle invasion des barbares venant

Digitized by Google

non plus de l'extérieur comme jadis les Huns, les Vandales ou les Goths, mais de l'intérieur, à la lutte fratricide des classes, semeuse de ruines, de misères et de morts. Le pendule implacable continue son mouvement et le monde pleure toujours. La pauvre humanité, éternellement altérée d'une vérité qui la fuit, poursuit la chimère du bonheur. La vague toujours agitée, elle aussi, toujours poursuivant et toujours poursuivie, toujours courant d'un abîme à un autre abîme, aspire au rivage où elle croit trouver le repos et où elle ne trouve que l'anéantissement.

Le Moyen Age est vraiment une nuit. Le flambeau de la science ne jette plus qu'une faible lueur qui réussit à peine à percer les ténèbres et ce n'est que parce qu'il a repris ensuite tout son éclat qu'il est possible d'affirmer aujourd'hui qu'il ne s'est pas complètement éteint. Pendant au moins huit siècles, la science est restée emprisonnée entre les infranchissables murailles de deux livres : Aristote et l'Écriture Sainte. Le profane et le sacré se mêlent de la façon la plus hétéroclite et l'esprit est tué par la lettre. L'humanité qui a fini de rêver devient la proie d'un lourd cauchemar sous lequel la raison succombe. Il serait inutile d'insister longtemps sur ce douloureux spectacle dont deux exemples suffiront pour donner une idée.

Le premier est celui d'un marchand grec d'Égypte du sixième siècle, Cosmas Indicopleustes, qui finit par devenir moine après avoir fait plusieurs voyages dans l'Inde et écrit une *Topographie chrétienne*, achevée en 536. La terre est un vaste édifice dont la

Digitized by Google

surface plane est un quadrilatère ayant une longueur de 400 journées de marche de 30 milles chacune et une largeur de 200 journées; son toit est le ciel. Croire à la sphéricité de la terre est une hérésie. Le monde est construit à l'image du tabernacle de Moïse et les anges sont chargés de faire mouvoir les étoiles et de régler les éclipses; le firmament enveloppe de ses parois de cristal la terre, l'océan et les étoiles. Reprenant une idée émise par Anaximène au sixième siècle avant Jésus-Christ, Cosmas pense que le jour et la nuit sont causés par l'interposition devant le soleil, dont la grosseur ne dépasse pas la huitième partie de celle de la terre, d'une énorme montagne beaucoup plus large à sa base qu'à son sommet, ce qui produit l'inégalité des jours et des nuits aux diverses époques de l'année.

Le second exemple est celui d'Isidore de Séville, né vers 570, à Carthagène, mort en 636, qui fut archevêque de Séville et que l'Église a mis au nombre de ses saints. Son érudition fut immense et certainement très supérieure à son esprit critique, surtout au point de vue de la géographie et des sciences naturelles. En outre d'une quantité considérable d'ouvrages religieux, il est l'auteur d'un traité *Sur la nature des choses*, dédié au roi des Goths Sisebut. L'Écriture parlant de la rotondité — *rotunditas* — de la terre, Isidore fait dériver le mot de *rota*, une roue, et il est ainsi amené à créer des cartes en roues représentant la terre sous la forme d'un cercle occupant le centre d'un cercle d'eau l'entourant de toutes parts comme le fleuve Océan d'Homère. Elle est par-

Digitized by Google

tagée en trois parties séparées entre elle par le Tanaïs et par le Nil, en prolongement l'un de l'autre suivant un diamètre et par la Méditerranée disposée perpendiculairement suivant un rayon. D'un côté l'Asie occupant exactement la moitié de la surface terrestre et, lui faisant face, de part et d'autre de la Méditerranée, en haut l'Europe, en bas l'Afrique, de superficies égales. Au centre de la terre, de l'océan et de l'univers, Jérusalem.

Il faut attendre le treizième siècle pour trouver chez Raymond Lulle (1235-1314), dans son *Ars magna*, écrit en 1275, et par conséquent bien avant Bacon et Descartes, le doute méthodique pris comme base de la recherche de la vérité scientifique. En effet, selon le philosophe théologien, « l'entendement doit supposer possibles les parties contradictoires d'une question sans se fier à ce qu'ont affirmé les philosophes qui, pensant découvrir les raisons de tout, ont erré en beaucoup de choses ». A ce propos et pour ne pas oublier que nous nous occupons de la mer, n'est-il pas curieux que Raymond Lulle, qui connaissait si bien les marins pour les avoir beaucoup fréquentés dans ses très nombreux voyages, professait déjà à leur égard l'opinion qui, 400 ans plus tard, sera presque mot pour mot celle de Marsigli. « Le métier de marin est des plus dangereux quoiqu'ils perdent tout le bénéfice qu'ils en pourraient tirer dans la vie future par des mœurs plus dissolues que celles des autres hommes. » Point d'êtres ne lui paraissent cependant plus dignes de sollicitude que « les humbles navigateurs lancés sur l'inconnu des océans, loin

Digitized by Google

de leurs familles et de leurs jardins, surtout quand l'obscurité des nuits est menaçante, lorsque de gros nuages voilent la clémence des astres et tiennent des tonnerres suspendus sur les nefs. » Raymond Lulle ne se borna pas à une pitié stérile et « il travailla pour l'utilité de ces pauvres frères si souvent en péril et, après de longues recherches, il réussit à établir pour eux un instrument formé de combinaisons d'angles aigus, droits et obtus à l'aide duquel on parvient à déterminer, par une opération très simple, le lieu où se trouve un navire et celui où il veut aborder; il perfectionna cet instrument et inventa encore une astrolabe destinée à faire connaître les heures de la nuit ». Il se livra même, paraît-il, à des études scientifiques relatives au flux et au reflux de l'Océan dont il semble attribuer la cause à l'existence d'un continent resté inconnu.

Le vieux monde qui, dans son ensemble, avait présenté un remarquable caractère d'unité dans son développement intellectuel et social s'est lentement affaissé et a fini par mourir. A sa place, en des contrées différentes comme position, configuration géographique et climat, ont apparu plusieurs groupes de peuples qui isolément ont passé de l'enfance à la jeunesse, puis à l'âge mûr et dont certains ont même succombé à leur tour tandis que d'autres, plus résistants, continuaient à vivre et existent encore aujourd'hui. Tous ont suivi les mêmes phases, non toutefois sans de réelles différences, comme des membres d'une même famille qui, nés des mêmes parents et malgré leur ressemblance mutuelle, se distinguent cependant

Digitized by Google

par certaines particularités spéciales à chacun d'eux. Au point de vue où nous sommes placés, les races qui ont été amenées par leurs circonstances ambiantes à s'occuper de la mer seront seules à considérer et nous nous en tiendrons aux Scandinaves, aux Arabes, aux Portugais, aux Italiens et aux Espagnols. Les Anglais, comme marins, arrivent les derniers en date. Si rapide que doive être notre examen de leur rôle, aux uns et aux autres, en océanographie, il sera nécessaire de procéder séparément. Chez tous l'évolution est la même : après une période de navigations faites comme au hasard, certains hommes ont l'intuition plutôt que la pensée nette de considérations générales, aurores de théories plutôt que théories véritables, conséquences immédiates de la pratique qui, se perfectionnant et devenues bien complètes, vont, par une sorte de choc en retour, exercer une influence puissante sur la pratique. La cartographie accomplira d'immenses progrès qu'activera, au début du treizième siècle, l'emploi de la boussole. La découverte de cet instrument marque brusquement la fin d'une ère et le commencement d'une autre. On a quelquefois douté qu'il y ait eu de ces événements, sortes de cataclysmes bienfaisants ou malfaisants, venant brusquement révolutionner et changer la face du monde, ce qu'on a appelé des tournants de l'histoire. Que penser de la boussole, de la poudre à canon et de l'imprimerie?

En 1200, le moine Guiot de Provins mentionne pour la première fois cette « pierre laide, noirette, où le fer volontiers se joinct et qui mentir ne peut ».

Digitized by Google

Aussitôt et quelque rudimentaire qu'elle soit encore puisqu'elle ne consiste qu'en une aiguille flottant librement sur l'eau, soutenue par un fétu de bois, la boussole, la marinette comme on l'appelle au bord de l'Atlantique ou la calamite, si on lui donne le nom sous lequel on la désigne dans la Méditerranée, est partout adoptée. Elle l'est davantage lorsque, au commencement du quatorzième siècle, elle est perfectionnée par Flavio Gioja, d'Amalfi et, au quinzième siècle, par les Portugais. La boussole ouvre l'Océan entier à la navigation.

Les années se succèdent, l'esprit humain a pris son essor; les sciences naissent et, en grandissant, elles se prêtent un mutuel appui, aussi chaque phénomène naturel commence-t-il maintenant à pouvoir être étudié isolément. Les relations entre les peuples, par le commerce, par la paix et même par la guerre, se multiplient; une découverte utile ne se conserve pas longtemps secrète; elle ne tarde pas à entrer dans le patrimoine commun de l'humanité, de sorte que les progrès n'ont plus lieu chez chaque peuple en particulier mais à la fois chez tous. Telles sont les raisons pour lesquelles, après avoir cherché les origines premières de l'océanographie pendant l'antiquité, nous sommes amenés à poursuivre nos investigations chez l'ensemble des peuples que leur ambiance prédispose plus particulièrement aux choses de la mer et à nous attacher successivement à chacun des divers grands problèmes de l'océanographie pour le suivre, quel que soit le pays où l'on a réussi à résoudre une des difficultés qu'il présente. Enfin, à un certain moment, la

Digitized by Google

question s'élargissant sans cesse, il faudra changer encore une fois de méthode et ne plus nous attacher qu'à étudier l'œuvre scientifique d'océanographes français.

Les Scandinaves, en comprenant sous ce nom l'ensemble des Suédois, des Norvégiens et des Danois, apparaissent vers 787. Ils sont vikings, c'est-à-dire rois de mer; en d'autres termes, ils exercent la piraterie sous la conduite de leurs jarls. Ils constituaient alors une thalassocratie ou plutôt une multitude de thalassocraties du genre de celles des bords de la Méditerranée au temps des Phéniciens et des anciens Grecs. Écumer la mer était leur unique ressource. Avec leur climat terrible, leur sol ingrat, le ciel et la terre leur refusaient de quoi vivre. En outre, leur race était féconde comme toutes les populations pauvres où les enfants, qui coûtent peu à élever, sont autant de clients tout trouvés pour soutenir et défendre la famille d'abord, le clan ensuite. La diminution de la natalité est la conséquence fatale de la civilisation et de la richesse. Il en est comme de ces torrents qui, au début de leur existence, sur les pentes abruptes des montagnes, érodent leur lit avec une extrême énergie et créent d'énormes masses de matériaux, mais qui, en vieillissant, devenus fleuves, régularisent leur cours, atténuent leurs pentes et tendent toujours davantage vers un profil d'équilibre dont les mathématiques sont parvenues à établir la formule rigoureuse. Mais, aussitôt qu'ils ont atteint cet état, cessant peu à peu d'agir, ils s'y maintiennent presque indéfiniment et n'en sortent guère qu'à la suite d'un cataclysme.

Digitized by Google

Et d'autre part, sauf les brumes et les tempêtes, la Scandinavie était merveilleusement disposée pour un peuple de marins : côtes découpées en fjords où les bâtiments trouvent un abri sûr contre les fureurs de la nature et celles d'un ennemi, et devant lesquelles le courant chaud du Gulf-Stream, même pendant les plus rudes hivers, entretient la mer ouverte à la navigation. Comme autour de la Grèce, un semis d'îles conduisant par étapes de la Norvège et de la Suède vers les contrées environnantes les plus lointaines, la Russie occidentale et septentrionale, l'Angleterre, l'Irlande, l'Islande, le Groenland et même l'Amérique; partout d'immenses forêts de sapins offrant d'inépuisables ressources en bois de construction. Chez les habitants, une audace poussée jusqu'à la folie, la passion de la bataille contre la nature et contre les hommes et, par-dessus tout, un complet dédain de la vie, autre caractéristique des peuples pauvres pour lesquels l'existence est dure et toute à la pointe de l'épée. Il en résultait un état politique et social particulier, une organisation en clans continuellement en lutte les uns contre les autres sauf, lorsqu'il s'agissait, à l'exemple des loups, de se réunir en grande troupe afin d'exécuter ensemble une expédition de pillage, quitte, au retour, à se battre de nouveau entre soi pour le partage du butin, pour des querelles de famille, pour le clan, pour le plaisir, pour rien. Une circonstance géologique favorisait encore cet état social. La Scandinavie est constituée par des roches massives, compactes, résistantes, très difficiles pour ne pas dire presque impossibles

Digitized by Google

à débiter en fragments propres à la construction, surtout pour des gens sans industrie, munis de faibles outils de ce bronze dont ils avaient d'ailleurs plus besoin pour fabriquer des armes que pour en faire des marteaux. Le fer et l'acier devaient leur rester longtemps inconnus. Aussi nul moyen de détacher du massif rocheux des pierres à bâtir et, comme le calcaire est rare, point de chaux pour les relier entre elles et en construire des châteaux-forts. Par conséquent, aucune féodalité possible se continuant dans une même famille mise à l'abri des révoltes et des vengeances derrière d'épaisses murailles. Des maisons en bois aisées à incendier sont incapables de garantir longtemps la puissance d'un chef. En revanche, des dissensions et des compétitions incessantes, un sentiment de jalousie qui, chez la même race, subsiste encore aujourd'hui et qui, pendant la période primitive, dès qu'une famille ou un homme a fini par l'emporter, se transforme en tyrannie du plus fort sur le plus faible. Le vaincu n'avait plus qu'à fuir, condition qui est éminemment propre à l'émigration, à l'essaimage aussi bien dans le nord pour les Norvégiens que dans le midi pour les Grecs. Le salut n'était que sur la mer et par delà la mer; la piraterie, la seule manière de cultiver la terre, la seule industrie, l'unique ressource contre l'oppression.

Leur mode de navigation était le même que pendant l'antiquité. Leurs navires, dont la forme et la voilure sont conservées sur ces yaks qu'on rencontre encore en Norvège, faisant le cabotage d'île en île,

Digitized by Google

furent de simples barques d'osier avant de devenir les drakkars en bois, aux voiles bariolées de couleurs voyantes, comme s'ils avaient voulu donner une gaîté à ces maisons flottantes aussi bien pendant le court et délicieux été de ces régions que pendant les interminables nuits, les bourrasques de vent et de neige de leurs rigoureux hivers. L'équipage s'élevait à 150 ou 200 hommes dont 50 à la fois maniaient l'aviron. Ils étaient incomplètement pontés et chacun d'eux portait le nom d'un animal féroce : le lion, le bison, l'ours, le corbeau, le cheval de mer, le long serpent. D'autres bateaux, plus petits, leur servaient à remonter les fleuves. Les vikings suivaient la côte, se guidant d'après les étoiles quand il y avait des étoiles; ou bien, lorsque, battus par la tempête, ils étaient perdus sur la vaste mer, ballottés par les vagues courtes et dures, d'un gris sale ou d'un vert glauque, de l'Océan Glacial, ils lâchaient des corbeaux qui prenaient leur vol et leur indiquaient à travers le brouillard la direction de la terre. Aussitôt qu'ils l'apercevaient, nue, désolée et déserte, Groenland, Labrador ou Islande, peu leur importait l'endroit précis où ils abordaient, il devenait leur nouvelle patrie puisqu'ils avaient apporté avec eux une motte de la terre natale. Ingolf, arrivant en Islande, prenait les montants de son siège, les lançait à la mer, il les suivait comme il avait suivi les corbeaux; là où le flot les avait portés, il avait débarqué et pris possession du sol d'après les rites de la religion d'Odin, en allumant un grand feu, en chevauchant autour en sens inverse du mouvement du soleil, une torche ardente à la

Digitized by Google

main et en décochant ensuite vers le ciel une flèche enflammée. Si le chef mourait, le plus souvent de mort violente, car la vieillesse était rare parmi eux, ils tiraient son bateau sur la plage, étendaient le cadavre dans le réduit du pont à la place où, vaillant guerrier, il avait combattu et, amoncelant la terre, les pierres et les galets, ils élevaient par dessus un monticule. Les scaldes chantaient une dernière fois la gloire du mort et, reprenant la mer, ils s'éloignaient laissant le jarl dormir son éternel sommeil sur la rive solitaire du fjord, à l'ombre des hautes falaises sombres.

En suivant les côtes, en naviguant d'île en île ou en franchissant la mer, les Scandinaves se répandent de tous les côtés autour de leur presqu'île. Dès 795, ils abordent en Islande et y font ensuite de nombreux voyages; en 861 le Norvégien Naddod, en 864 le Suédois Gardas et Floki, puis en 870 et 871 Ingolf et Leifr; en 870 le Danois Wulfstan explore la Baltique tandis que le Norvégien Other part des Lofoden, double le cap Nord et pénètre dans la mer Blanche jusqu'à l'endroit où s'élèvera Arkhangel; le Groenland vu en 877 par Gubjorn, est retrouvé en 986 par Eric le Rouge qui s'y établit; en 1000 Leif Erikson découvre le Labrador et Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre jusqu'à l'embouchure de la Chesapeake; il leur donne les noms de Helluland, de Markland et de Vinland et l'Amérique n'est définitivement abandonnée qu'en 1347. Les Suédois vont en Russie, les Danois en Angleterre, en Irlande, d'autres arrivent en Allemagne, dans les

Digitized by Google

Pays-Bas, en France; ils descendent toujours davantage vers ce midi qui les enchante; ils visitent le Portugal, l'Espagne qu'ils contournent, entrent en Méditerranée où la légende raconte qu'ils font pleurer Charlemagne, le vieil empereur qui, d'Aigues-Mortes, distingue au loin leur flottille voguant vers l'Orient sur les vagues devenues bleues. Ils s'installent en Italie, en Sicile, plus loin encore, ils vont jusqu'à Constantinople où, sous le nom de garde varangienne, ils veillent sur la personne sacrée de l'empereur byzantin. Lorsque sur leur route ils rencontrent l'embouchure d'un grand fleuve, l'Oder, la Tweed, l'Elbe, le Rhin, l'Escaut, la Seine d'où ils passent dans l'Oise, la Somme, la Loire, ils en remontent le cours et pillent l'intérieur du pays; châteaux, églises, monastères sont dévastés, les malheureux habitants sont massacrés et longtemps après leur départ, devant les ruines, dans le souvenir des désastres passés et dans la terreur de l'avenir, le peuple ne cesse de répéter dans ses prières : *A furore Normanorum libera nos, Domine!* Ils ont l'audace de mettre le siège devant Paris d'où les repousse le comte Eudes et ils ne s'éloignent que pour aller ravager la Bourgogne. Parfois ils s'établissent définitivement dans le pays, comme en Russie, en Angleterre et en Normandie. Plus souvent, aux approches de l'hiver, ils reprennent le chemin du retour. Chargés de butin, ramenant des vivres, des bestiaux, des vins généreux, de riches étoffes, des objets précieux de toutes sortes, ils rentrent dans leurs fjords où les attendent leurs femmes et leurs enfants. Ils tirent leurs bateaux au

Digitized by Google

sec, s'enferment dans leurs demeures aux solives enfumées et, pendant que la neige couvre le sol et brise les branches des sapins, que les ouragans hurlent leurs clameurs, assis à de longues tables, ils se livrent à de joyeux festins et font circuler les cornes remplies de bière ou d'hydromel tout en écoutant les scaldes chanter dans leurs sagas les exploits des héros à la lueur rouge des torches de résine. Au printemps suivant ils repartent pour une nouvelle campagne.

L'œuvre des Scandinaves a été la découverte du nord de l'Europe et de l'Amérique. Ils ne pensaient guère à l'océanographie, cette science dont les progrès allaient tant devoir à leurs descendants, les Mohn, les Nansen, les Nordenskjold, les Knudsen et tant d'autres qui sur le *Vörigen*, le *Fram*, la *Véga*, l'*Ingolf*, devaient exécuter de si beaux travaux.

Les Arabes furent les découvreurs des régions du sud et de l'est. Rayonnant autour de l'Arabie et de la Perse, berceaux de la civilisation musulmane, partant de Séraf, sur le golfe Persique, qui fut leur port principal, ils visitèrent la côte orientale d'Afrique jusqu'à Madagascar et, dans la direction opposée, l'Inde, Ceylan, leur île de Sérendib, les îles de la Sonde, les Moluques et la Chine. Les Chinois, qui s'en servaient, dit-on, depuis le quatrième siècle, apprirent aux Arabes l'usage de la boussole et ceux-ci, vers le temps de la seconde croisade, l'enseignèrent aux marins chrétiens. Leurs navires furent donc les premiers à entrer dans le Pacifique. Vers l'ouest et en partant des ports de l'Afrique septentrionale, du

Digitized by Google

Maroc et de l'Andalousie, ils allèrent aux Canaries et le long des côtes atlantiques de l'Afrique peut-être même au delà du Sénégal. Ils étaient poussés à voyager par leur mentalité propre, curieuse et éprise de nouveauté, quelque peu aussi par le désir de répandre la foi de l'Islam, mais surtout par les besoins du commerce, car la situation géographique qu'ils occupaient en Égypte, en Syrie et en Asie Mineure, les rendait pour une foule d'objets précieux, les épices, la soie, les pierreries, les intermédiaires obligés entre l'Europe et l'Extrême Orient. Leur influence immédiate se prolongea pendant environ 800 ans, du huitième au quinzième siècle.

Les Arabes étaient de merveilleux artistes et, cependant, leur organisation intellectuelle ne leur donnait qu'une portion seulement du véritable esprit du savant, beaucoup plus compliqué que celui de l'artiste. Le savant — et il ne s'agit pas ici d'un simple « sachant » — est épris d'un idéal qu'il poursuit dans le domaine de la vérité matérielle, mais il doit posséder la force nécessaire pour imposer bientôt silence à l'imagination qui l'a guidé dans son rêve et à ne plus en appeler qu'à la patience, à la stricte précision, à l'action manuelle qui seules vont désormais lui permettre d'atteindre le but auquel il aspire. Les musulmans manquèrent de cette vigueur d'âme : ils restèrent des chercheurs, des poètes actifs, remuants plutôt qu'originaux, brillants plutôt que persévérants. Ils firent des découvertes en chimie mais cultivèrent surtout les mathématiques qui, de toutes les sciences, touchent le plus à l'irréel et l'astronomie

Digitized by Google

qui, pour eux, ressemble souvent de bien près à l'astrologie. Leurs instruments d'observation, en particulier leurs astrolabes, étaient des objets d'art, médiocres quant à la précision et ils demeurèrent incapables d'en imaginer de plus perfectionnés. Le grand savant arabe semble avoir été Geber, au milieu du huitième siècle, mathématicien, astronome et chimiste, qui parvint à réaliser d'importantes opérations de chimie, comprit l'existence des gaz, effectua l'affinage des métaux précieux par la coupellation, sut préparer l'acide azotique, l'eau régale, et qui, pardessus tout, eut le mérite, dès cette époque reculée, d'affirmer l'importance du rôle joué dans la science par l'observation alliée à l'expérimentation. Geber n'eut, parmi ceux de sa race, aucun successeur digne de lui être comparé. L'esprit arabe, quoique extraordinairement raffiné, avait besoin de se compléter par l'esprit chrétien si différent de lui et précisément à cause de cette différence même. Le besoin était, du reste, réciproque. Entre les deux races, l'échange ne se fit que par la guerre et resta tout à l'avantage de ces sauvages qu'étaient alors nos aïeux. Eux seuls bénéficièrent des croisades. Il est vrai que les chrétiens commençaient à monter et les Arabes à descendre; les commotions ne profitent jamais qu'aux jeunes.

Parmi les astronomes musulmans, on cite le calife Almamoun, contemporain de Charlemagne (813-823), qui donna l'ordre de traduire les auteurs grecs et notamment Ptolémée. Ces voyageurs avaient besoin de connaître ce qui avait été écrit avant eux sur la

Digitized by Google

géographie. Il fit aussi mesurer, avec une exactitude d'ailleurs assez peu satisfaisante, un arc de méridien en même temps en Mésopotamie et dans le nord de la Syrie. On vérifia les résultats obtenus par les Grecs. Ces tentatives de perfectionnement des travaux des anciens géographes et la confection des cartes qui, en dépit de tous les efforts, demeurèrent toujours presque informes, furent reprises par Al Bironni au onzième siècle, par le Marocain Aboul-Hassan et par Edrisi au douzième, par Nacir-ed-Din à la fin du treizième et ce dernier fut à son tour corrigé, au milieu du quinzième siècle, par Oulough Beg, prince de Samarcande et astronome.

La liste des voyageurs arabes est considérable ainsi que de leurs géographes dont l'œuvre consista en une description fleurie et presque toujours fortement fantaisiste des diverses contrées de la terre. Le texte des livres ressemble aux titres qu'ils portent : *Les nouvelles du temps, Les commencements et les fins, Les prairies d'or et les mines de pierres précieuses.* Au neuvième siècle, Soleiman, marchand et navigateur, se rend en Chine et Ibu Wahab visite Pékin. Le géographe Maçoudi raconte ses voyages qui durèrent pendant vingt-cinq ans, de 915 à 940, et ses histoires, qui offrent parfois le même attrait que celles d'Hérodote, sont loin d'inspirer la même confiance. L'océanographie trouve à y glaner quelques informations où il n'est pas facile de faire la part de ce qui peut être vrai dans ce mélange de réminiscences des philosophes grecs, de souvenirs de choses réelles probablement vues et déformées par l'imagination trop

Digitized by Google

ardente de l'auteur et enfin de rêveries pures. Ce travail qui ne touche que très incidemment au sujet qui nous occupe, entraînerait beaucoup trop loin. Les idées de Maçoudi relatives à la salure de la mer et à la circulation de l'eau sur le globe sont celles d'Aristote, c'est-à-dire vaguement exactes. Quelques réflexions se rapportant à la formation et à la destruction des îles de corail sont inspirées par un séjour aux Laquedives et aux Maldives. On trouve enfin une curieuse anecdote et une description de la cloche à plongeur dans laquelle le roi Alexandre le Grand descendit au fond de la mer afin d'y poursuivre les méchants génies qui, chaque nuit, tandis qu'il s'occupait à édifier la ville d'Alexandrie, venaient saccager ses travaux. Que penser encore de l'explication donnée par lui du phénomène des marées causé par un ange qui, plongeant son pied dans la mer et l'en retirant, fait alternativement monter et descendre son niveau et provoque ainsi le flux et le reflux? On serait presque autorisé à considérer les fameux voyages de Sindbad le marin, dans les *Mille et une nuits*, avec la montagne d'aimant, le vieillard de la mer, la vallée des diamants et l'oiseau roc, comme un très sérieux traité de géographie arabe.

Les Portugais comprirent de bonne heure que, grâce à leur situation géographique, les Arabes étaient en possession du commerce de l'Extrême-Orient, mais que l'on parviendrait sûrement à leur en arracher le monopole si on réussissait à passer directement de l'Atlantique dans l'Océan Indien en

Digitized by Google

tournant la barrière opposée par l'isthme de Suez. Les bénéfices réalisés seraient d'autant plus considérables que les importations consistaient en marchandises peu encombrantes et de très haut prix. Parmi tous les peuples de l'Europe, aucun n'était mieux placé qu'eux-mêmes pour se livrer à cette concurrence. Occupant l'ouest de la péninsule Ibérique, ils se trouvaient les plus rapprochés ou plutôt les moins éloignés du but à atteindre; leur pays était baigné par l'Atlantique. Les peuples méditerranéens avaient le désavantage d'avoir, tant à l'aller qu'au retour, à traverser la Méditerranée, alors la mer la plus fréquentée, couverte de bâtiments la plupart montés par des forbans se permettant tout à l'égard de leurs amis ou alliés et davantage encore, si possible, contre leurs ennemis, de sorte qu'entre Venise ou Gênes et l'Inde, la portion de la traversée jusqu'au détroit de Gibraltar, pour un bâtiment richement chargé, était incomparablement plus dangereuse que l'immense trajet sur la grande mer déserte où l'on n'avait à lutter que contre la nature. En 1291, deux galères équipées à Gênes par Thedisio Doria et par les frères Vivaldi, avaient tenté l'aventure et n'avaient pas eu à s'en féliciter, car l'une avait dû rebrousser chemin après avoir touché la côte du Maroc et l'autre s'était perdue probablement à l'entrée du fleuve Sénégal. En 1346, la tentative avait été renouvelée avec aussi peu de succès par le majorquin Jacques Ferrer qui ne put dépasser le cap Bojador.

Pour réussir, il fallait, comme en bien d'autres choses, une volonté unique, à la fois persévérante et

Digitized by Google

puissante, c'est-à-dire celle d'un prince. Le Portugal eut l'heureuse fortune de le trouver dans la personne de l'infant Henri, fils cadet de roi et frère de roi, qui mérita le surnom glorieux de Navigateur. Le prince procéda avec une admirable méthode : il commença par fonder l'observatoire de Sagres dans le but de posséder un centre scientifique où seraient recueillis et conservés les documents et les observations utiles et il appela autour de lui tous les savants cartographes et pilotes juifs, arabes et chrétiens qu'il put réunir afin de profiter de leurs lumières et de leur faire enseigner l'art de la navigation aux Portugais. Il eut ainsi la multiplicité des avis, condition parfaite pour prévoir toutes les difficultés et y parer à l'avance, et l'unité de direction, de décision, d'ordres. Ce système évitait ces éparpillements de responsabilités qui sont la perte des projets les mieux préparés et les conduisent fatalement à l'avortement. Nulle part, cette discipline n'est plus indispensable qu'en marine car l'Océan est un adversaire sans pitié qui ne pardonne ni une faute ni une hésitation.

Un seule route s'offrait pour atteindre l'Inde par mer : longer la côte occidentale de l'Afrique, doubler la pointe qui devait la terminer et, de là, se diriger directement sur le but proposé. Si l'Afrique était une presqu'île, on passerait; si, au contraire, elle se reliait au continent Antarctique dont les Anciens et après eux le Moyen Age avaient admis l'existence, le voyage était évidemment impossible et il importait de s'en assurer. Les Dieppois avaient déjà en partie résolu le problème, car, en 1364, ils étaient

Digitized by Google

parvenus jusqu'à la Côte d'Ivoire et y avaient fondé des comptoirs, mais le Portugal l'ignorait ou, s'il en était informé, il n'en était que plus incité à tenter l'entreprise dont une partie s'affirmait ainsi comme possible et qu'il n'y avait plus qu'à poursuivre.

La première expédition partit en 1415 et n'alla pas au delà du cap Bojador. Depuis cette époque, elles se succédèrent sans interruption, chacune dépassant un peu la précédente et quand, à bout de forces, elle regagnait Lisbonne, une nouvelle se mettait en route. On s'avança par étapes. En 1418 on gagna Porto Santo, en 1419 on redécouvre Madère, en 1444 on arrive au banc d'Arguin, en 1446 à l'estuaire du Sénégal et au cap Vert, en 1447 à l'estuaire du Rio Grande, en 1448 à Sierra Leone. Pendant les années 1454, 1455 et 1456, le Vénitien Cadamosto, au service du prince Henri, et Antoniotto Usodimare visitent Madère, les Canaries, le cap Blanc, le cap Vert et les Bisagos. La mort du prince, en 1463, a pour conséquence une interruption de huit années, mais l'impulsion était trop fortement donnée pour s'arrêter complètement. Elle reprend en 1471 et l'on parvient au delta de l'Ogooué, au cap Sainte-Catherine et à Fernando Po; en 1484 au Zaïre; enfin, en 1486, Bartholome Diaz double sans s'en douter le cap des Tempêtes, remonte au nord jusqu'à la baie de Delagoa, revient sur ses pas et, cette fois, a la gloire d'apercevoir le cap; l'Afrique était une presqu'île et la route de l'Inde était ouverte. En 1487 on avait envoyé Affonso de Païva et Pedro de Covilham en Abyssinie et en Égypte étudier les conditions

Digitized by Google

du commerce des Arabes, ce qui n'empêchait pas de continuer sur mer des efforts auxquels la découverte de l'Amérique, par Christophe Colomb, en 1492, venait encore de communiquer une nouvelle ardeur. Le 22 novembre 1497, Vasco de Gama doublait le cap devenu le cap de Bonne-Espérance et abordait en mai 1498 à Calicut. En 1500, Pedralvarez Cabral, qui allait découvrir le Brésil, revoit la côte d'Afrique; en 1506, Tristan d'Acunha relève l'île de Ceylan et en 1508 et 1511, Albuquerque explore le golfe Persique et pousse jusqu'à Malacca qui allait être désormais pour les Portugais le centre commercial destiné à supplanter les Arabes à Sumatra, Java, dans les îles de la Sonde et en Chine.

Faut-il admettre au compte du Portugal le premier voyage de circumnavigation exécuté pour l'Espagne par le Portugais Magellan afin d'aller constater si les îles des Épices se trouvaient bien dans la moitié du globe attribuée à cette puissance par la bulle du pape Alexandre VI? Le voyage dura de 1519 à 1522; Magellan qui avait franchi le détroit portant son nom pour passer de l'Atlantique dans le Pacifique, périt dans un engagement avec les indigènes et son successeur, Sébastian del Cano, ramena le navire la *Victoire* en Europe, mais auparavant, l'amiral avait eu l'idée, en 1521, de donner un coup de sonde en mer profonde entre deux îles de corail, Saint-Paul et les Tiburones, qu'on n'est pas parvenu à identifier. La ligne, qui mesurait de 100 à 200 brasses, n'atteignit pas le fond, ce que Magellan expliqua en supposant qu'il avait justement sondé au point

Digitized by Google

le plus profond de l'Océan. Ce résultat, quoique négatif, avait une immense portée puisqu'il marquait le premier pas dans cette branche de l'océanographie ayant pour objet l'étude de la topographie du lit océanique.

Cependant Colomb, pendant ses quatre voyages, avait fait d'importantes remarques relatives à l'océanographie en constatant la déclinaison de l'aiguille aimantée et en acquérant une notion de l'économie du courant marin de l'Atlantique nord, ce Gulf-Stream, ou du moins sa dérive, dont le pilote espagnol Anton de Alaminos profita le premier pour abréger ses traversées d'Amérique en Europe. Le problème devait être élucidé pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle par les baleiniers américains, au point de vue pratique, et par Benjamin Franklin au point de vue théorique. Du reste, les voyages des Espagnols avaient beaucoup moins pour objet le commerce que la recherche de l'or; c'étaient, à dire vrai, des expéditions de flibustiers.

Toutes ces découvertes avaient pour résultat de faire passer sur un nouvel océan le mouvement maritime jusque-là presque uniquement limité à la Méditerranée. Le rôle prépondérant, sur cette mer, appartint à Venise et à Gênes, mais la navigation n'était guère qu'un cabotage entre l'Italie et le Levant. Le besoin de posséder des cartes se faisait vivement sentir. Le prince Henri le Navigateur avait bien imaginé un système de projection simple et commode, mais on préférait les portulans. On désigne sous ce nom des cartes marines où les localités, c'est-à-dire

Digitized by Google

les ports, au lieu d'avoir leur position fixée d'après des coordonnées astronomiques, l'ont d'après l'azimut des directions les joignant entre elles et la longueur de ces lignes. Les directions relevées à l'aide de l'instrument grossier qu'était alors la boussole, étaient peu précises, les distances mesurées par la durée des traversées ou avec le moulin à ailettes, étaient encore plus inexactes et néanmoins, quand on considère ces admirables portulans couverts de dessins de navires ou de figures de monstres marins en belles enluminures rehaussées d'or, on est émerveillé de leur précision. Tant il est vrai que de mauvais outils sont susceptibles, entre des mains habiles, de rendre de meilleurs services que d'autres, même excellents, livrés à de médiocres ouvriers. Il est vrai aussi que le mieux est encore d'avoir de bons outils et de bons ouvriers.

Les portulans apparaissent en Italie au treizième siècle; quelques-uns sont exécutés en France, à Dieppe, mais la plupart sont dus à des cartographes ou à des pilotes catalans de Majorque. Le plus ancien est celui de Petro Vesconti, de Gênes, en 1311. Parmi les documents cartographiques les plus connus sont le portulan désigné sous le nom de carte catalane, représentant le globe en six feuilles, exécuté en 1375, par un pilote de Majorque; le portulan de la Méditerranée du majorquin Guillaume Soleri en 1385; la carte du monde dressée par l'astronome florentin Toscanelli en 1474, destinée à montrer qu'on pouvait se rendre dans l'Inde par l'Ouest, qui fut envoyée au roi de Portugal et dont Christophe Colomb eut,

Digitized by Google

dit-on, connaissance; l'atlas de huit portulans de Diégo Homem, cartographe portugais établi à Venise en 1559; le planisphère de Nicolas Desliens, de Dieppe, en 1566; le portulan de Matteo Prunes, de Majorque, en 1586. Enfin, en 1587, Abraham Œrtel, d'Anvers, plus connu sous son nom latinisé d'Ortelius, dessina le *Theatrum Orbis Terrarum*, premier atlas de géographie générale qui ait été publié en Europe, composa le *Thesaurus geographicus*, dictionnaire de géographie ancienne, et le *Parangon*, atlas de géographie comparée. A la fin du seizième siècle, on abandonna l'usage des portulans pour ne plus construire que des cartes par coordonnées astronomiques et géographiques.

Il n'est pas possible de franchir le seizième siècle et d'aborder l'histoire des temps modernes sans parler d'un savant qu'on s'étonnera de voir mis au nombre des océanographes, car l'étude de la mer fut loin d'être sa principale préoccupation. Néanmoins cet homme, ce Français, en outre qu'il fut un des créateurs de la géologie, osa le premier, vers 1580, c'est-à-dire un demi-siècle avant l'Anglais François Bacon, qui ne publia son *Novum Organum* qu'en 1620, protester contre la prétention des philosophes et en particulier ceux de l'antiquité, de faire de la science rien qu'avec leur raison. Sans craindre les tempêtes qu'il soulevait, il proclama la prééminence de la « Practique », qui étudie en même temps, avec l'intelligence, les yeux, les mains et tous les sens, les phénomènes naturels, sur la « Théorique » se bornant à

Digitized by Google

discourir, ne s'appuyant que sur du vent qui, avec quelque soin qu'on s'efforce de l'édifier en splendides palais, en édifices majestueusement ordonnés, ne cesse pourtant jamais de n'être que du vent. Bernard Palissy est une gloire de la France. Dans ses nombreux travaux qui traitent plus particulièrement de minéralogie et de géologie, il a eu souvent raison et parfois tort. Ses erreurs importent peu au prix des services qu'il a rendus, car il a ramené l'entendement humain dans le droit chemin, il a été le premier apôtre de l'emploi unique, exclusif, dans la science, du bon sens et de la pratique. A ce titre, sa mémoire mérite d'être à jamais conservée.

Bernard Palissy naquit près d'Agen, entre 1514 et 1520. On ne possède de renseignements ni sur sa famille ni sur ses années de jeunesse. Il est certain qu'il était éminemment doué sous le rapport de l'intelligence et de l'adresse manuelle. Pendant le cours de son existence agitée, il fit preuve d'une énergie et d'une persévérance indomptables; il eut tous les héroïsmes, celui de sa foi religieuse, celui de l'art et celui du savoir; aucune souffrance ne lui fut épargnée, aucune lutte contre les choses et contre les hommes; il connut les pires tortures de la misère; persécuté pour ses croyances, traîné de prison en prison, par trois fois il échappa presque miraculeusement à la mort et termina ses jours, probablement en prison, vers l'âge de quatre-vingt-dix ans. A la fois artiste et savant, il avait montré par son exemple que l'art, c'est-à-dire l'originalité des conceptions, l'élégance des méthodes, n'est nullement incompatible avec la

Digitized by Google

science, à la condition toutefois que sa part soit judicieusement établie et ne dépasse jamais une limite qui doit lui être absolument infranchissable.

Bernard Palissy fut surtout ce qu'on appelle aujourd'hui un autodidacte. On a dit avec raison qu'on ne savait réellement que ce que l'on avait appris seul. Cependant, à cette sagacité qui fait apercevoir au loin la route, à l'effort intense nécessaire pour la suivre en dépit des mille obstacles qui la hérissent, il faut une base d'instruction préalable, car un homme ne saurait à lui seul et pour lui seul recommencer la marche de l'humanité dont les labeurs accumulés depuis l'origine des temps ont amené la science au point où elle se trouve au moment où l'on cherche à lui communiquer une nouvelle impulsion. Palissy avait évidemment reçu une instruction au moins professionnelle puisqu'il possédait des connaissances en mathématiques et en dessin suffisantes pour lui permettre d'exercer le métier de géomètre arpenteur. Il fut chargé en cette qualité de lever le plan des marais salants de la Saintonge. Mais, en outre du dessin linéaire, il savait modeler, manier le pinceau et comprendre l'art sous sa forme la plus élevée; en divers passages de ses œuvres il parle de Raphaël, de Léonard de Vinci et d'Albert Dürer, qu'il juge en habile connaisseur. L'arpentage lui servit de premier gagne-pain et lorsque son travail en Saintonge eut pris fin, il eut recours à son talent et s'occupa de peinture sur émail et sur verre. Cependant ses yeux s'ouvraient de plus en plus sur la nature; il prenait intérêt aux phénomènes géologiques qui touchent de

Digitized by Google

si près aux phénomènes océanographiques et il commençait à déchiffrer leurs traces sur les terrains qu'il parcourait; il rêva de surprendre le secret des lois qui les régissent. Pour parvenir à sortir du cas particulier et devenir capable de remonter jusqu'aux causes qui les avaient produits, pour retrouver dans le détail les diverses phases de leur action, il était indispensable de beaucoup voir et de beaucoup comparer. Il prit alors la résolution de voyager et comme il était pauvre, il voyagea en pauvre, c'est-à-dire qu'il voyagea bien. Il visita à peu près toute la France, de la Bretagne aux Pyrénées et aux Ardennes, ainsi que les provinces flamandes et allemandes des bords du Rhin. Revenu en Saintonge plus riche d'expérience que d'argent, il se maria, eut plusieurs enfants et comme s'il n'avait pas encore assez de motifs de pauvreté et de soucis, un jour, vers 1555, il vit par hasard une de ces œuvres de faïence émaillée qu'on fabriquait en Italie d'après des procédés ignorés et fut aussitôt saisi du désir passionné de l'imiter. Il s'y consacra désormais tout entier, bâtissant ses fours de ses propres mains puisqu'il n'avait pas de quoi payer des ouvriers, préparant ses poteries, surveillant seul, de jour et de nuit, leur cuisson, cent fois vaincu, cent fois recommençant son œuvre sous les intempéries du ciel, se privant de nourriture et de sommeil, en proie à la fièvre, moqué de tous, subissant une série d'épreuves dont il a laissé le déchirant récit. Entre temps, pris d'admiration pour la probité et la vertu des prédicateurs de la religion réformée, il devint protestant. C'était chercher un

Digitized by Google

martyre qui ne se fit pas attendre. N'est-il pas curieux de constater combien s'allie peu le génie, voire même le talent, avec ce que le monde appelle le succès? Il en coûte très cher pour sortir, si peu que ce soit, du troupeau. Arrêté, son atelier saccagé, il fut jeté en prison, d'abord à Saintes, puis à Bordeaux. L'affaire était grave, il s'agissait du bûcher. Grâce à l'intervention de grands seigneurs dont il ornait les châteaux, le sire de Boisy, grand écuyer de France, le duc de Montpensier, le comte de La Rochefoucauld et surtout le connétable de Montmorency, qui sut intéresser à son sort la reine Catherine de Médicis, il lui fut permis de prendre le titre d' « ouvrier inventeur des rustiques figulines du Roi », qui le sauvait. En 1567, il publia son premier « Essay » et il s'installa aux Tuileries, à Paris, ce qui lui valut, comme à l'illustre chirurgien Ambroise Paré, d'échapper encore au massacre de la Saint-Barthélemy, en 1572.

Il rassembla un cabinet d'histoire naturelle et, sans interrompre ses travaux artistiques qui le nourrissaient et le protégeaient, il ne cessa de s'occuper de minéralogie et de géologie. Pour répandre ses idées, il ouvrit, en 1576, un cours public d'histoire naturelle qu'il continua jusqu'en 1580; il a même laissé la liste de ses auditeurs. Il vieillit ainsi respecté jusqu'au moment de la Ligue. Mais il est toujours dangereux d'avoir du génie; le danger est particulièrement grand pendant les commotions politiques, occasion dont les jalousies ne manquent jamais de profiter pour exercer leurs vengeances. Bernard Palissy, qui avait pendant toute sa vie été impitoyable

Digitized by Google

pour les médiocrités, les charlatans, les intrigants et les faux savants, ne manquait pas d'ennemis. En 1589, un des Seize, Mathieu de Launay, le dénonça comme huguenot et le fit enfermer à la Bastille où le roi Henri III vint en personne le sommer de renier sa foi sous peine d'être « mené au spectacle public », c'est-à-dire brûlé vif. Il sut noblement résister au roi; on laissa mourir le vieillard, probablement dans sa prison.

Les ouvrages de Bernard Palissy sont nombreux et consistent en « Traités » ou « Essays » se rapportant à la géologie et en particulier aux argiles, aux eaux douces, aux métaux ainsi qu'à la chimie, la médecine et l'histoire naturelle. Le premier, il reconnut la véritable nature des coquilles fossiles qu'il considérait comme les restes d'êtres ayant vécu dans les eaux à l'endroit même où on les trouvait dans les roches et transformés ensuite en pierres par ce qu'il nommait le cinquième élément, l'eau congélative, végétative ou génératrice. Il avait été amené à cette explication par l'observation d'une dissolution de salpêtre d'abord parfaitement liquide et limpide et au sein de laquelle il avait vu se former des cristaux solides de sel, ainsi que par l'examen de quartz contenant des inclusions liquides. Ses écrits rendirent un éminent service à toutes les sciences à la fois en préconisant l'observation consciencieuse et intelligente de la nature, en répudiant tout bavardage grec, latin ou français, en ne faisant appel qu'au bon sens, à la pratique, aux faits. Il fut l'initiateur de la saine méthode scientifique.

Digitized by Google

« Veux-tu que je te die le livre des Philosophes où j'ay appris ces beaux secrets? Ce n'a été qu'un chauderon à demy-plein d'eau, lequel en bouillant quand l'eau estoit un peu asprement poussée par la chaleur du cul du chauderon, elle se soulevoit jusques par dessus ledit chauderon; et cela ne se pouvoit faire qu'il n'y eust quelque vent engendré dedans l'eau par la vertu du feu d'autant que le chauderon n'estoit qu'à demy plein d'eau quand elle estoit froide et estoit plein quand elle estoit chaude (1). »

Rien ne donnera une meilleure idée de la méthode de Bernard Palissy que l'*Advertissement aux lecteurs,* qu'il mit en tête de son *Traité de l'Art de terre ; de son utilité ; des Émaux et du Feu* (2).

« Amy lecteur, le désir que j'ay que tu profites à la lecture de ce livre m'a incité de t'advertir que tu te donnes garde de enyvrer ton esprit de sciences escrites aux cabinets par une théorique imaginative ou crochetée de quelque livre escrit par imagination de ceux qui n'ont rien practiqué, et te donnes garde de croire les opinions de ceux qui disent et soustiennent que théorique a engendré la practique. Ceux qui enseignent telle doctrine prennent argument mal fondé, disant qu'il faut imaginer et figurer la chose que l'on veut faire en son esprit devant que de mettre la main à la besongne. Si l'homme pouvoit exécuter

(1) *Des Eaux et Fontaines, Œuvres de Bernard Palissy,* revues sur les exemplaires de la Bibliothèque du Roi avec des notes, par MM. Faujas de Saint-Fond et Gobet. A Paris, 1777, chez Ruault, libraire, rue de La Harpe, p. 266.

(2) Bernard Palissy, *loc. cit.,* p. lxxiii.

Digitized by Google

ses imaginations, je tiendrois leur party et opinion : mais tant s'en faut; si les choses conçues aux esprits se pouvoyent exécuter, les souffleurs d'alchymie feroyent de belles choses, et ne s'amuseroyent à chercher l'espace de cinquante ans, comme plusieurs ont fait : si la théorique figurée aux esprits des chefs de guerre se pouvoit exécuter, ils ne perdroyent jamais bataille.

« J'ose dire à la confusion de ceux qui tiennent telle opinion, qu'ils ne sçauroyent faire un soulier, non pas mesme un talon de chausse, quand ils auroyent toutes les théoriques du monde. Je demanderois à ceux qui tiennent telle opinion, quand ils auroyent estudié cinquante ans aux livres de cosmographie et navigation de la mer, et qu'ils auroyent les cartes de toutes régions et le cadran de la mer, le compas et les instruments astronomiques, voudroyent-ils pourtant entreprendre de conduire un navire par tout pays, comme le fera un homme bien expert et practicien; ils n'ont garde de se mettre en danger, quelque théorique qu'ils ayent apprise; et quand ils auront bien disputé, il faudra qu'ils confessent que la practique a engendré la théorique. J'ay mis ce propos en avant pour clorre la bouche à ceux qui disent: comment est-il possible qu'un homme puisse savoir quelque chose et parler des effects naturels, sans avoir veus les livres latins des philosophes? Un tel propos peut avoir lieu en mon endroit, puisque par practique je prouve en plusieurs endroits la théorique de plusieurs philosophes, fausse, mesme des plus renommez et plus anciens, comme

Digitized by Google

chacun pourra voir et entendre en moins de deux heures, moyennant qu'il vueille prendre la peine de venir voir mon cabinet, auquel on verra des choses merveilleuses qui sont mises pour témoignage et preuve de mes escrits, attachez par ordre et par estages, avec certains escriteaux au-dessouz, afin qu'un chacun se puisse instruire soy-même : te pouvant asseurer (lecteur) qu'en bien peu d'heures, voire dans la première journée, tu apprendras plus de philosophie naturelle sur les faits des choses contenues en ce livre, que tu ne sçaurois apprendre en cinquante ans en lisant les théoriques et opinions des philosophes anciens.

« Aucuns ennemis de science se moqueront des astrologues en disant : où est l'échelle par où ils sont montez au ciel pour connaistre l'assiette des astres? Mais en cet endroit je suis exempt de telle moquerie; parce qu'en prouvant mes raisons escrites, je contente la veue, l'ouye et l'attouchement : à raison de quoy les calomniateurs n'auront point de lieu en mon endroit : comme tu verras lors que tu me viendras voir en ma petite académie. »

Si faible que soit la part de l'océanographie dans l'œuvre de Bernard de Palissy, elle existe. Il n'avait certainement jamais mis le pied sur un navire; mauvaise condition, en effet, pour quelqu'un qui ne se pique de parler que de ce qu'il a constaté lui-même. L'eau de mer, d'après lui, était un composé de trois sortes d'eaux : la commune susceptible de s'évaporer, la salée communiquant le goût spécial et la congélative donnant l'existence aux pierres et aux fossiles.

Digitized by Google

L'examen attentif des terrains dont il avait levé le plan le long de la Charente et autour de Brouage lui avait démontré que le sol continental, au moins dans le voisinage de la mer, éprouvait des mouvements de dénivellation qui le faisaient tantôt s'enfoncer sous les eaux, tantôt au contraire — et tel était le cas pour la Saintonge — se relever, de sorte que la mer semblait reculer et sa place était prise d'abord par des marais et ensuite, avec le temps, remplacée par de la véritable terre ferme. Les lois principales des marées, d'ailleurs connues à cette époque, sont énoncées avec exactitude.

Palissy se livre à des considérations plus originales sur le durcissement de certaines vases et sur la présence dans leur masse de « dails » ou *Solen* vivants. Trois siècles plus tard, Réaumur s'occupait du même sujet, citait ces dails et remarquait leur présence dans des loges dont l'ouverture était devenue trop étroite pour que ces animaux en pussent désormais sortir. Il était ainsi amené à d'intéressantes suggestions relatives à la transition entre le règne animal et le règne minéral, qui ne devaient être pleinement élucidées que par la chimie moderne. Enfin Bernard Palissy, dans un mémoire qui y fut entièrement consacré, voulut donner l'explication du mascaret qu'on observe dans la Dordogne, près de son confluent avec la Gironde, et il l'attribua à tort, non pas au refoulement vers l'amont des eaux de la rivière par celles du fleuve poussées elles-mêmes par la marée de flot, opinion qu'il connaît et à laquelle il ne croit pas devoir se ranger, mais à un refoulement à travers

Digitized by Google

des conduits souterrains d'air qui exerçait à son tour une poussée sur les eaux de la Dordogne. Il y aurait donc eu là un véritable effet de trompe. On se rappelle que les conduits souterrains étaient une invention d'Aristote qui continuait sa marche à travers les siècles et influençait à son insu l'homme qui avait le plus en horreur la science des philosophes.

Certes, les idées de Bernard Palissy ne sont pas le dernier mot de la doctrine scientifique telle qu'elle doit être considérée au point de vue actuel, et elles ne sont pas à admettre dans leur absolue plénitude. Même en ne les appliquant qu'à l'histoire naturelle, elles sont excessives, comme toute réaction. Deux siècles plus tard elles seront, non pas contredites, mais heureusement modifiées et étendues par Lémery qui, à l'observation, quelque attentive et précise qu'elle soit, ajoutera l'analyse et la synthèse et, cent cinquante ans plus tard, par Mohr qui, à la lumière de trois siècles d'efforts, formulera définitivement l'esprit de la méthode scientifique dans son entière perfection. Il n'en reste pas moins établi que Bernard Palissy a commencé à dégager l'humanité de l'écrasant fardeau de la scholastique ancienne; l'ère de l'antiquité et du Moyen Age était désormais fermée et l'ère moderne s'ouvrait.

Digitized by Google

QUELQUES

LETTRES INÉDITES DE VOLTAIRE

CRÉANCIER DU DUC DE WÜRTEMBERG

Par M. L. MICHON

MEMBRE TITULAIRE

I

Jusqu'en ces dernières années, on ne connaissait qu'imparfaitement Voltaire capitaliste. C'est M. Rossel, de la Société d'émulation de Montbéliard, qui nous l'a révélé, en publiant, en 1909, sa correspondance avec le duc de Würtemberg, lequel fut de beaucoup le plus gros de ses débiteurs (1). La série de lettres qu'il publie forme une suite à peu près continue et semble complète. Cependant quatre lettres lui ont échappé et sont restées jusqu'ici à peu près inédites. Je dis à peu près, parce que la première est reproduite en partie dans son ouvrage, d'après une copie tirée des archives de Colmar, copie

(1) Frédéric ROSSEL, *Autour d'un prêt hypothécaire. Voltaire créancier du duc de Würtemberg, correspondance inédite,* préface de M. H. ROUJON, de l'Institut, Paris, 1909, Champion.

Digitized by Google

d'ailleurs incomplète et peu exacte (1). Ces quatre lettres proviennent peut-être des archives de la recette de l'Enregistrement de Montbéliard. Elles y auraient été trouvées par M. Mouton, qui était, vers 1850, fonctionnaire de l'Enregistrement dans le département et qui était, ceci soit dit en passant, le neveu du maréchal Mouton, duc de Lobau. M. Mouton, qui était Phalsbourgeois comme son oncle, rapporta ces documents dans son pays et les donna à un de ses amis, un vieux lettré, qui était alors notaire à Phalsbourg et maire de cette ville, M. Joseph Lelein. Ce dernier les transmit à son petit-neveu, ce que j'eus l'honneur d'être, et là s'arrêtent pour le moment les pérégrinations de ces feuillets jaunis, qui portent la marque de l'authenticité, non seulement dans leur aspect vénérable, mais encore dans ce fait qu'ils s'intercalent très exactement, d'après leur date, dans la série des lettres publiées par M. Rossel.

Ces quatre lettres ne se suivent pas, sauf les deux premières, feuilles mortes détachées d'un vieil arbre, et devenues le jouet des vents. Les deux premières sont bien relatives à la même affaire et se suivent à quelques semaines d'intervalle (janvier et février 1754); les deux autres ne sont que de courts billets, très éloignés des précédentes; elles se placent en février 1776 et en décembre 1777, et ont besoin, pour être comprises, d'être replacées dans la correspondance dont elles ont dû faire partie autrefois.

Pour comprendre les deux premières lettres, il

(1) Rossel, *op. cit.*, nº 10, p. 21.

Digitized by Google

suffit de savoir que Voltaire avait, au cours de l'année précédente, inauguré ses relations financières avec le duc de Würtemberg, en lui donnant, en deux fois, dans les mois de septembre 1752 et janvier 1753, une somme totale de 242.500 livres, moyennant quoi le duc de Würtemberg s'engageait à lui servir une rente viagère annuelle de 7.500 rixdalers, rente réversible jusqu'à concurrence de 2.000 rixdalers sur la tête de Mme Denis (1). A cette époque, en 1752, le duc de Würtemberg, comte de Montbéliard et possesseur de domaines considérables en Alsace, aux environs de Colmar, est un tout jeune homme; il est duc depuis 1737; il devait le rester jusqu'en 1793; il est neveu et pupille du roi de Prusse, Frédéric II; il voit grand; il est possédé de la fureur de bâtir, de la manie du théâtre, du désir d'avoir une cour brillante; il dépense largement et emprunte de même; il songe tout naturellement à « taper » Voltaire, qui est encore à la cour de Frédéric II, et qui y a réalisé des économies. De son côté, Voltaire est dans un état d'esprit qui s'accorde avec les desseins du jeune duc. Il est encore en apparence le grand favori du roi Frédéric; mais il sent le terrain vaciller sous lui; la bienveillance royale est en baisse. Des intermédiaires charitables ont rapporté à Voltaire le propos du roi sur l'orange que l'on presse et qu'on jette, quand on en a avalé le jus. Et, dès lors, Voltaire est décidé, comme il l'écrit

(1) Rossel, *op. cit.*, p. 5 et 7; *préface*, p. viii. Lettres à Mme Denis, du 18 décembre 1752; à Mme la comtesse de Lutzelbourg, du 2 septembre et du 14 septembre 1753, du 14 octobre 1753.

Digitized by Google

à sa nièce, à mettre en sûreté les pelures de l'orange, ce qu'il fait en plaçant ses fonds disponibles sur les terres que le duc de Würtemberg avait alors en France, en Alsace; entendez par là qu'il prend hypothèque sur ces terres pour sûreté de la rente viagère que lui constitue le duc. Et ainsi Voltaire, préparant sa fuite qu'il pressent prochaine, commence par faire fuir ses capitaux; en quoi il est à la fois un prévoyant et un précurseur des mœurs modernes. C'est de cette rencontre d'idées, de cette coïncidence d'intentions que sont nées les premières relations pécuniaires, qui devaient par la suite se développer si largement, entre Voltaire et le duc de Würtemberg (1).

Pour le moment, à la fin de 1753, elles consistent uniquement dans cette rente viagère de 7.500 rixdalers ou écus d'Empire, qui constitue déjà un chiffre assez élevé. Le rixdaler, ou *Reichsthaler*, qui correspond au thaler d'aujourd'hui, vaut 3 livres 15 sols; le chiffre annuel de la rente est donc de 28.125 livres, payables par quartiers, c'est-à-dire par quarts tous les trois mois. On verra d'ailleurs bientôt que ce chiffre était contesté entre les deux intéressés. Les paiements paraissent avoir été effectués régulièrement au cours de l'année 1753; ils se faisaient probablement sur la simple présentation d'une quittance de Voltaire; mais voilà qu'on exige de lui, au commencement de 1754, une formalité nouvelle, la production d'un certificat de vie, acte authentique cons-

(1) Sur tous ces points, cf. H. JULLEMIER, *Voltaire capitaliste*, dans *Revue de Paris*, 1905, III, p. 68.

Digitized by Google

tatant l'existence actuelle du créancier viager au moment de l'échéance.

Cependant cette formalité paraît inutile et insupportable à Voltaire, et c'est elle qui fait le sujet de la première lettre déjà publiée en partie dans l'ouvrage de M. Rossel. Cette lettre est datée de Colmar, où Voltaire s'est retiré depuis sa brouille avec Frédéric II, survenue en mars 1753; il vient alors de publier le premier volume des *Annales de l'Empire*, et c'est à cet ouvrage que font allusion les premières lignes de la lettre, adressée à M. Gemmingen, trésorier du duc de Würtemberg, pour la seigneurie et principauté de Montbéliard :

A Colmar, 28 janvier 1754.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter un ouvrage dont vous êtes juge. Je vous prie de l'agréer comme un témoignage de mon respect et de mon envie de vous plaire.

Soufrez Monsieur que je prenne cette occasion pour vous parler d'une petite formalité au sujet de la rente de 7.500 R. que j'ay sur S. A. M^gr^ le duc de Virtemberg. Je suis convenu avec le S^r^ Flaxland, receveur de vos domaines en Alzace, qu'il ne me paierait que sur mes quittances accompagnées d'une lettre de moy. Il est bien sûr que des lettres de ma main sont des certificats de vie plus autentiques que des témoignages étrangers d'un notaire inconnu. Il serait très gênant pour moy et même très préjudiciable d'être obligé de me présenter tous les trois mois à des notaires. Je vous supplie très instamment Monsieur d'entrer dans ma situation. Je peux vivre dans une campagne éloignée des notaires et des juges, et très aise de leur être inconnu. Cette formalité d'un certificat de vie n'est admise dans aucun de nos tribunaux; elle

Digitized by Google

ne se pratique qu'à l'Hôtel de Ville de Paris à cause de la grande quantité d'étrangers et d'inconnus qui ont des rentes viagères sur ce fond public; mon contrat avec S. A. S. ne porte point cette formalité. Je ne peux certainement exiger le payement de ma rente viagère après ma mort. Enfin Monsieur je vous aurai une très grande obligation si vous voulez bien avoir la bonté de me délivrer de cet embaras, et écrire au Sr Flaxland qu'il continue à me payer sur mes lettres et quittances; il n'aura pas longtemps cette peine; mais tant que je vivray, je seray avec reconnaissance et avec tous les sentimens que je vous dois, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE,
gentilhomme ord. de la chambre du roy t. c.

Outre les considérations de fait développées par Voltaire avec sa vivacité coutumière, dans cette lettre tout entière écrite de sa main, il s'y trouve deux raisons juridiques qui ne sont pas d'égale valeur. Il n'est pas exact de croire qu'une quittance écrite de la main du créancier viager puisse équivaloir à un certificat de vie. Et pour s'en convaincre, il suffit de supposer un créancier peu scrupuleux ou simplement trop soigneux, écrivant d'avance une ou plusieurs quittances, sans les dater, ou en y inscrivant par anticipation la date de l'échéance, en prévision du moment où il n'aurait plus la force ou la lucidité nécessaire pour faire cette écriture. Si ce créancier meurt avant l'échéance, il ne faut pas que ses héritiers ou d'autres personnes puissent, armés de ces quittances, toucher les quartiers d'une rente viagère qui est en réalité éteinte. Les certificats de vie, déli-

Digitized by Google

vrés quelquefois à la légère par les officiers publics, n'empêchent pas toujours, il est vrai, ce genre de fraude, et nous en avons eu des exemples récents; mais ils la rendent du moins plus difficile, et surtout ils la rendent passible de peines très sévères, en faisant d'elle un faux en écriture publique.

Mais le second argument produit par Voltaire est beaucoup plus sérieux. La formalité du certificat de vie n'est pas une condition absolument indispensable à la validité d'un paiement d'arrérage de rente viagère. Elle n'est que l'attestation authentique de l'existence du créancier au moment de l'échéance. Comme telle, elle est nécessaire, quand le débiteur a un très grand nombre de créanciers viagers, qu'il ne connaît pas personnellement. Tel était bien, en effet, le cas du fonds public dont parle Voltaire, sous le nom de rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris. Ce n'était pas autre chose que les rentes sur l'État, qui avaient gardé ce nom par suite de leur origine, parce que les premières rentes avaient été émises en 1535 par l'intermédiaire de la Ville de Paris (1). Un édit du mois d'août 1693 avait exigé, pour le paiement des arrérages de ces rentes, quand elles étaient viagères, la présentation d'un certificat de vie, délivré par le juge royal ou seigneurial du domicile du créancier, ou, à défaut, par un notaire, avec légalisation par le juge (2). Mais ce n'était là que la règle ordinaire; son

(1) BRISSAUD, *Cours d'histoire générale du droit français*, 1904, I, p. 948.

(2) DENISART, *Collect. de décis. nouv.*, v° *Certificat de vie*, n^{os} 4, 5; GUYOT, *Répertoire*, v° *Certificat*, t. IV, p. 4, et v° *Rente viagère*, t. XV, p. 160.

Digitized by Google

application n'avait rien d'obligatoire pour les rentes viagères autres que celles de l'Hôtel de Ville; elle n'avait plus de raison d'être au cas où le créancier viager était personnellement connu de son débiteur, et vivait assez à proximité de ce dernier pour que son décès ne pût être ignoré. En pareille hypothèse, le certificat de vie n'aurait pu être exigé que si une clause expresse du contrat de rente viagère l'eût établi, ce qui n'était pas le cas. Le duc de Würtemberg n'avait pas encore atteint à cette époque le chiffre respectable de 28 millions de dettes auquel il devait arriver un peu plus tard; la plupart de ses dettes étaient d'ailleurs plutôt des dettes ordinaires de capital que des rentes viagères; il y aurait eu de l'affectation de sa part à considérer Voltaire comme un créancier en quelque sorte anonyme et impersonnel.

Gemmingen répondit à Voltaire; mais nous n'avons pas sa réponse; elle ne se trouve ni dans la correspondance générale de Voltaire, ni dans la série de lettres publiées par M. Rossel. Toutefois, il est assez facile de supposer le sens de cette réponse. Le Conseil de régence de Montbéliard, qui avait été chargé un an auparavant, par le duc de Würtemberg, d'assurer à Voltaire le service de sa rente, avait rendu à cet effet un décret du 24 janvier 1753, que M. Rossel a retrouvé aux archives de Colmar (1). Dans ce décret se trouve le passage suivant : « Et comme ces pensions viagères, tant de M. de Voltaire que de la dame sa nièce, doivent cesser entièrement par leurs décès,

(1) ROSSEL, *op. cit.*, p. 17, 18.

Digitized by Google

ledit receveur Lalance se procurera, pour éviter toutes surprises, des certificats en bonne et due forme de la vie de l'un et ensuite de l'autre : de quoi il aura soin de prévenir mondit sieur Voltaire, en le priant de les lui envoyer à l'échéance de chaque paiement. » Il est donc probable que Gemmingen avait dû répondre à Voltaire que, par l'effet de ce décret, le paiement de sa rente se trouvait désormais soumis à une réglementation du même genre que celle qui régissait les rentes viagères sur l'Hôtel de Ville.

Voltaire réplique par la lettre suivante, tracée d'une écriture ronde et régulière, qui semble appartenir à son secrétaire Vagnière (1), lettre à laquelle Voltaire a ajouté quelques lignes de sa main.

A Colmar, 12 février 1754.

Monsieur,

Il est très juste que je ne sois paié de ma rente viagère qu'en vertu de preuves incontestables qui certifieront que je suis encore en vie; mais, Monsieur, ne sera-ce pas une assez forte preuve qu'une lettre de ma main à vous-même, ou au banquier Türckheim, à Strasbourg, accompagnée d'une lettre et d'une quittance de ma main au sieur Flaxland, paieur de la dite rente? Je vous conjure encore une fois de m'épargner la formalité très gênante et très inutile de m'aller présenter devant des juges pour leur signifier que je ne suis pas tout à fait mort. Jugez quel embaras ce serait pour moi, si je me trouvais dans une campagne éloignée d'une ville de sept à huit lieues; il faudrait que je risquasse ma santé en hiver pour aller dire à quelques Baillifs de province que je suis vivant.

(1) Rossel, *op. cit.*, p. 157 et *fac-similé* en face de la p. 142.

Digitized by Google

J'ai le malheur encor de ne pouvoir pas faire un pas sans que les gazettes en parlent, et c'est un inconvénient que je veux éviter sur toutes choses.

Monsieur le duc de Bouillon et Monsieur le duc de Richelieu me paient chacun une petite rente viagère sans exiger de moi d'autre formalité que ma quittance; ils se conforment en cela aux loix de notre roiaume, et c'est particulièrement, Monsieur, dans les terres du roiaume de France ou ressortissantes au parlement de ce roiaume que Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Virtemberg a bien voulu m'assigner ma rente en vertu de l'accord que j'ai eu l'honneur de faire avec lui. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien lui représenter mes raisons qui sont très fortes. Je vous demande pardon de ne pas vous écrire de ma main, étant actuellement très malade.

(De la main de Voltaire). Vous reconnaîtrez aisément mon écriture à ce peu de lignes de ma main par lesquelles je vous renouvelle les assurances des sentiments respectueux et pleins de reconnaissance avec lesquels je serai autant que je vivray, Monsieur, votre très humble et très obéiss[t] serv[r].

VOLTAIRE.

Dans cette lettre, Voltaire ne se borne pas à insister sur cette considération que le certificat de vie n'est pas, en France, d'une application générale et rigoureusement obligatoire, en donnant comme exemples les deux autres rentes viagères dont il est titulaire à l'encontre de ducs français. Il produit encore une raison nouvelle pour répondre à l'argument que Gemmingen avait dû tirer du décret du Conseil de Montbéliard. Il fait remarquer que sa rente se trouve domiciliée en France, comme étant assignée sur des

Digitized by Google

terres françaises, c'est-à-dire garantie par des hypothèques constituées sur terres françaises. Et, en effet, les terres sur lesquelles Voltaire avait hypothèque ressortissaient soit au parlement de Besançon, auquel Voltaire devait avoir recours à plusieurs reprises, soit au conseil souverain d'Alsace. Donc sa rente était régie par la loi française. C'est une manière discrète et polie de décliner la force obligatoire du décret rendu par le Conseil de régence de Montbéliard, décret que Voltaire ne veut pas, sans doute, contester ouvertement.

Gemmingen a transcrit, à la suite de la lettre de Voltaire, la minute de la réponse qu'il lui adressa. Le fond de cette réponse, sinon sa forme germano-administrative, dut faire plaisir à Voltaire. Elle lui donne provisoirement satisfaction, sauf à en référer au duc de Würtemberg :

A Monsieur de Voltaire, à Collmar.

Monsieur,

Après la réception de la lettre du 12 de ce mois que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ay donné part à S. A. S. M^gr^ le duc de Würtembg des raisons que vous avez pris la peine de me détailler pour être dispensé de la formalité de procurer des certificats de vie, que le receveur chargé du payement des rentes que vous devez toucher des revenus qui vous ont été assignés, a exigé de vous. J'espère de recevoir bientôt une réponse satisfaisante et telle que vous désirez. En attendant, j'ay ordonné au receveur Flachsland de se contenter des quittances écrites et signées de votre main, des payements qu'il est chargé de vous faire. J'ay eu l'honneur de vous en

Digitized by Google

prévenir, Monsieur, par ma précédente lettre, qui, à ce que j'espère, vous aura été remise par le s^r Fontaine, marchand-libraire de Collmar.

Je vous supplie, Monsieur, d'être persuadé des soins que je prends de me conformer à vos intentions, d'exécuter vos ordres et des sentiments de la considération très parfaite avec lesquels j'ay l'honneur d'être, M^r

R. D. GEMMINGEN.

A Montb., ce 16 février 1754, envoyé le même jour.

A la même date, Gemmingen écrivait en effet au receveur Flachsland de ne pas exiger de Voltaire un certificat de vie tant qu'il resterait dans le voisinage, et il ajoutait : « Comme c'est un homme un peu difficile, à ce qu'on dit, vous aurez soin d'observer envers lui tous les ménagements convenables et les égards qui lui sont dûs; par conséquent tâchez de l'entretenir toujours dans de bonnes dispositions... » (1).

La conclusion de ce débat se trouve dans l'ouvrage de M. Rossel (2). Le duc sauva la face en décidant par un rescrit du 26 février 1754, d'exempter Voltaire du certificat de vie, et Gemmingen, en transmettant cette décision à Flachsland, crut devoir l'appuyer de cette considération : « La précaution des certificats de vie paraît en effet d'autant moins essentielle vis-à-vis de M. de Voltaire que sa mort sitôt qu'elle arrivera deviendra publique et ne tardera pas à vous être connue. »

En somme, le différend s'était dénoué assez rapi-

(1) ROSSEL, *op. cit.*, n° 11, p. 22.
(2) ROSSEL, *op. cit.*, n^os 12 et 13, p. 22, 23.

Digitized by Google

dement à l'avantage de Voltaire. Les relations financières entre Voltaire et le duc de Würtemberg ne faisaient que commencer; c'était la phase de la lune de miel. Il n'en fut pas de même plus tard. Mais l'attitude conciliante observée par les agents du duc, et que nous venons de voir si instamment recommandée par Gemmingen à son subordonné, était loin d'être désintéressée. Elle s'explique par cette circonstance qu'à la même époque il existait entre le créancier et le débiteur un autre désaccord, celui-ci beaucoup plus grave, parce qu'il portait sur le chiffre même de la dette. Voltaire prétendait compter le rixdaler, non comme écu d'Allemagne, qui valait alors 3 livres 15 sols, mais comme écu de Brandebourg, dont le change était au taux de 4 livres. Pour une dette de 7.500 rixdalers, la différence était assez forte, de près de 7 %; Voltaire réclamait 30.000 livres par an alors qu'on prétendait ne lui en devoir que 28.125 (1). Et il faut croire que le bon droit était plutôt du côté de Voltaire; car Gemmingen écrivait à ce sujet à Flachsland le 9 octobre 1753 : « Si absolument il ne veut pas se relâcher de cet article, il faudra bien en passer par là. » Voltaire, de son côté, paraissait intransigeant; il voulait plaider devant la Cour de Colmar. Il est probable qu'en cédant à Voltaire sur la question, en somme secondaire, du certificat de vie, on espérait obtenir de lui, en échange, une concession sur le montant de la rente. La correspondance publiée par M. Rossel ne nous renseigne

(1) Rossel, *op. cit.*, nos 6 à 8, p. 19, 20.

Digitized by Google

pas directement sur l'issue de ce nouveau différend; mais nous voyons, deux ans après, le 24 février 1756, un renvoi de paiement fait par le receveur de Riquewihr au Conseil de Montbéliard, et qui porte textuellement sur « 14.062 livres 10 sols, moitié de la rente de Voltaire (1). » Cette somme fait juste la moitié de 28.125 livres, c'est-à-dire de 7.500 rixdalers, calculés au taux de 3 livres 15 sols. Il est donc probable que Voltaire finit par céder sur ce point.

Il avait encore consenti, vers la même époque, en décembre 1754, une autre concession notable. Il avait admis qu'on ne lui payât sa rente qu'en deux termes, tous les six mois, au lieu des quatre termes trimestriels prévus au contrat (2). Cette modification, tout à l'avantage du débiteur, diminuait un peu la valeur de la rente; on sait en effet qu'aujourd'hui, si l'on veut se faire constituer par une compagnie d'assurances une rente viagère d'un chiffre déterminé, on la paie un peu plus cher quand on la stipule payable en quatre termes annuels que quand elle est payable en deux.

En résumé, Voltaire arriva à payer très largement la petite facilité qu'il avait obtenue et qu'il avait toutes raisons d'obtenir. Il n'apparaît pas, dans la circonstance, comme le créancier difficultueux et avide qu'on a coutume de voir en lui, depuis les travaux très documentés, mais passionnés et partiaux, de M. Nicolardot.

---

(1) Rossel, *op. cit.*, nº 21, p. 26.
(2) Rossel, *op. cit.*, nº 17, p. 24.

Digitized by Google

II

Vingt ans après, et nous arrivons aux deux autres lettres de Voltaire, qui n'ont pas de rapport avec l'affaire précédente. Ce sont de courts billets, écrits par Wagnière, et seulement signés de Voltaire. Ils sont, en eux-mêmes, assez insignifiants, et ne peuvent offrir quelque intérêt qu'à la condition de connaître les nouveaux rapports pécuniaires qui unissent Voltaire au duc de Würtemberg. Ces rapports sont devenus avec le temps compliqués et difficiles, surtout parce que la dette du duc a singulièrement grossi. A l'ancienne rente viagère de 28.125 livres, deux nouveaux contrats, conclus en 1764, ont ajouté encore 34.000 livres de rente au profit de Voltaire, sans parler des rentes réversibles après son décès sur d'autres personnes, moyennant un capital aliéné de 280.000 livres. Et ce n'est pas tout. Le duc de Würtemberg, toujours pressé d'argent, a encore sollicité Voltaire et a obtenu de lui cette fois des prêts à intérêt : 26.000 livres à 5 % en 1768, et 80.000 livres à 4 1/2 % en 1773, emprunts remboursables à court terme par annuités (1).

Le duc de Würtemberg est alors à l'apogée de sa splendeur... d'emprunt. M. Roujon l'a trop bien dépeint pour que je résiste au plaisir de le citer : « Le duc Charles-Eugène était le type du roitelet germain

(1) Rossel, *op. cit.*, p. 8.

Digitized by Google

affolé de mégalomanie louisquatorzième. Il aimait les dames et les bâtiments. Il voulait faire de ses palais de Stuttgart et de Louisbourg des Versailles souabes. Sa « chapelle » était somptueuse. L'opéra et le ballet lui coûtaient par an 150.000 florins. Il avait une académie des beaux-arts, une armée de 15.000 hommes richement habillés et 800 chevaux dans ses écuries (1). » Ce brillant tableau a sa contre-partie d'abord dans les 28 millions de dettes, auxquelles le duc est parvenu, et aussi dans cette piteuse lettre d'instruction, dont la date exacte n'est pas connue : « Les serviteurs de la couronne seront payés intégralement (de leurs gages); quant aux autres (officiers), on commencera par les plus nécessiteux (2). »

Et un fait nouveau est venu compliquer cette situation déjà difficile. Ce fait, c'est que le duc de Würtemberg et son créancier sont maintenant à deux de jeu. Voltaire, lui aussi, a son Versailles; c'est Ferney où il bâtit une ville, où il fonde des usines de toute espèce, horlogerie, magnanerie, fabrique de dentelle qui porte le nom engageant de belle blonde (3). Il en résulte que le patriarche de Ferney a réellement de gros mémoires à payer, lesquels lui rendent la patience fort pénible à l'égard du duc Charles-Eugène, qui est bien son plus gros débiteur, et qui a de très fortes raisons, ainsi qu'on vient de le voir,

(1) ROUJON, *préface de l'ouvrage de M. Rossel*, p. IX.

(2) Pierre WALTER, *L'ancienne administration de la principauté de Montbéliard*, thèse doct. droit, Paris, 1907, p. 35.

(3) DESNOIRESTERRES, *Voltaire et la société au dix-huitième siècle*, 1876, t. VII, p. 301 et suiv. NICOLARDOT, *Ménage et finances de Voltaire*, 1887, t. I, p. 280 et suiv.

Digitized by Google

de mettre sa patience à l'épreuve. Sans doute, Voltaire a d'autres ressources; en 1775, un état authentique lui attribue 177.000 livres de rente et 235.000 livres de rentrées attendues; mais il n'en est pas moins vrai que le duc de Würtemberg figure pour 62.500 livres dans le premier chapitre et pour plus de 100.000 livres dans le second (1). Et quand il ne paie pas exactement à l'échéance, comme il arrive la plupart du temps, Voltaire éprouve des répercussions désagréables du côté de ses entrepreneurs de Ferney (2). Alors il gémit; il essaie par tous moyens d'apitoyer son débiteur; il parle de sa vieillesse, de sa détresse, de ses maladies. Mais il est bien difficile d'attendrir un débiteur aussi lourdement embarrassé que l'était le duc, d'autant plus que ses agents le secondent fort habilement, saisissant tous les prétextes pour retarder les paiements et prenant ces retards avec une douce gaieté, qui fait contraste avec les gémissements de Voltaire. Je citerai, à titre d'exemple, une lettre échangée entre deux fonctionnaires du duc, du 3 avril 1756 (3) :

Je viens de recevoir une lettre fort pressante de M. de Voltaire par laquelle il me fait entendre qu'il risque de mourir de faim, si on ne lui paie pas le montant de sa rente échue au 1er de ce mois. S'il disait vrai, peut-être pourrait-on trouver moyen de différer encore ce paiement; mais comme il n'y a pas à s'y fier, et qu'il faut

(1) NICOLARDOT, *op. cit.*, p. 97, 98; LANSON, *Voltaire* (*Collect. des grands écrivains français*), Hachette, 1906, p. 136, 137.

(2) ROSSEL, *op. cit.*, lettres nos 33, 164, 166, 167, 173, etc.

(3) ROSSEL, *op. cit.*, no 22, p. 26.

Digitized by Google

plutôt craindre qu'il ne nous fasse de mauvaises difficultés,... j'ai ordre de...

Cette situation embrouillée devait finir par se dénouer heureusement, grâce à l'esprit conciliant de Voltaire, qui consentit bien des délais et des facilités de paiement à un débiteur qu'il avait lui-même intérêt à ne pas écraser, grâce aussi à ce fait que le duc Charles-Eugène, devenu sage sur le tard, restreignit ses dépenses et s'appliqua sérieusement à liquider ses dettes. Mais cette issue favorable, — que Voltaire ne connut pas complète, étant mort alors qu'il restait encore un petit arriéré à régler, — ne fut pas obtenue sans traverses. Les deux billets dont il s'agit ici nous en donnent un aperçu.

En février 1776, le duc de Würtemberg doit à Voltaire deux quartiers en retard, soit une trentaine de mille livres; depuis le mois de janvier précédent, il lui devrait en outre 80.000 livres, en remboursement d'emprunt, si Voltaire ne lui avait pas consenti, en avril 1775 (1), une prorogation d'un an, jusqu'en mai 1776. Rien ne vient, malgré deux demandes pressantes adressées par Voltaire au Conseil de régence, dans le courant de janvier (2). De guerre lasse, le créancier rebuté s'adresse au duc lui-même. Sans doute a-t-il reçu de lui quelque promesse de paiement ou d'acompte; nous ignorons laquelle, la lettre du duc n'ayant pas été retrouvée. Quelle qu'elle

(1) Rossel, *op. cit.*, n° 155, p. 113.
(2) Rossel, *op. cit.*, n^{os} 159, 161, p. 114, 115.

Digitized by Google

soit, il veut la rendre effective; de là son billet, qui manque à la collection de M. Rossel, et dont il signale l'absence (1) :

A Ferney, 19 février 1776.

Messieurs,

Je vous envoie la lettre dont son Altesse Sérénissime m'honore. Je vous suplie de me dire si vous êtes en état de prendre des mesures en conséquence, et si vous les avez prises. Mon âge, ma triste situation et mes dettes me mettent dans la nécessité de recourir à votre justice. Aiez la bonté de m'aprendre quelles sont vos résolutions, et sur quoi je puis compter cette année. Je vous suplie de me faire une réponse prompte; mes créanciers qui me pressent me forcent à vous demander cette grâce.

Je suis respectueusement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

VOLTAIRE.

La réponse à ce billet se trouve dans la collection Rossel; le Conseil répond que le duc n'a pas donné d'ordres sur les arrangements à prendre pour satisfaire Voltaire, qu'il est en voyage et qu'il faudra sans doute patienter jusqu'à son retour. Apparemment le Conseil affectait de considérer comme non avenue ou tout au moins comme insuffisamment précise la lettre du duc que Voltaire avait jointe à sa requête. On le traîne ainsi jusqu'à la fin de mars, malgré quatre demandes toujours plus pressantes, jusqu'à ce que, le 30 mars, fatigué de s'adresser en vain « à la magnanimité de S. A. S. », Voltaire se décide à prendre un parti presque violent; il annonce qu'il va

(1) ROSSEL, *op. cit.*, p. 116, note 1.

Digitized by Google

tirer deux lettres de change de 21.000 livres chacune sur le Conseil de régence, pour les donner en paiement à ses entrepreneurs de Ferney. Cette résolution jeta le Conseil « dans la plus grande consternation »; c'est lui-même qui le dit; et il y avait de quoi; il se voyait menacé d'avoir affaire à des créanciers qui seraient probablement beaucoup moins accommodants que Voltaire; alors il se décide à lui verser un acompte : 10.500 livres, représentant seulement les intérêts qui lui sont dus, et Voltaire s'apaise provisoirement (1).

Le dernier billet est relatif à un épisode du même genre. En octobre 1777, il est dû à Voltaire 70.000 livres (2). On l'a amusé par de belles promesses jusqu'en décembre, et enfin, le 2 décembre, le Conseil lui a envoyé une nouvelle promesse un peu plus précise que les précédentes; nous n'avons pas sa lettre; nous n'avons que la réponse de Voltaire :

Messieurs,

Vous ne sauriez croire combien je suis pénétré de la lettre que vous voulez bien m'écrire du 2 décembre. En vérité vous me rendez la vie. Je présente ma reconnaissance à Son Altesse Sérénissime comme à vous. Je compte sur votre bienveillance pour le peu de jours qui me restent. Je vivrai et je mourrai rempli pour vous de la plus vive gratitude, Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

A Ferney, 9 décembre 1777.

(1) ROSSEL, *op. cit.*, nos 163 à 169, p. 117 à 123.

(2) ROSSEL, *op. cit.*, no 194, p. 138, 139.

Digitized by Google

Les remerciements de Voltaire sont probablement relatifs à une délégation de 20.000 livres que le Conseil lui accorde sur les revenus de la forge d'Audincourt, appartenant au duc de Würtemberg et administrée par un négociant de Montbéliard, appelé Sahler; il reçut effectivement cette somme par lettres de change à la fin de décembre (1), et il fait allusion à ce paiement dans une lettre à Frédéric II, du 6 janvier 1778, en ces termes : « Votre pupille m'a payé 20.000 livres sur les 80.000 qu'il me devait. »

III

Je pourrais, je devrais même m'arrêter là, en me bornant à faire remarquer que, dans les trois circonstances auxquelles se rapportent les lettres transcrites plus haut, Voltaire créancier ne semble pas mériter la détestable réputation qu'on lui a faite. A quoi on pourrait me répondre: *Ab uno ne disce omnes*, ou une hirondelle ne fait pas le printemps. Mais cette réplique toute faite ne suffit plus pour qui s'est donné la peine, ou plutôt le plaisir, de lire attentivement la correspondance voltairiano-würtembergeoise, si soigneusement rassemblée et si discrètement commentée par M. Rossel. Il y a là de quoi, sinon détruire, du moins fortement ébranler la légende, qui, empruntant quelques traits à Harpagon, quelques autres à Shylock, d'autres à Robert Macaire, prétend avec

(1) Rossel, *op. cit.*, nos 199, 200, p. 142, 143.

Digitized by Google

l'ensemble nous donner le portrait fidèle de Voltaire capitaliste (1). Qu'il ait été, comme on dit, très près de ses intérêts, qu'il se soit enrichi très rapidement et qu'il ait été très vigilant et très habile dans le développement de sa fortune acquise, ce n'est pas discutable. Mais de là à le traiter d'usurier et d'escroc, comme on le fait assez volontiers, il y a une forte distance, et il ne serait pas difficile de trouver, très près de notre époque, de grands écrivains, voire même de grands poètes, qui se montrèrent fort entendus dans la gestion de leurs affaires, et auxquels on n'a pas songé à infliger la note infamante dont il vient d'être question. L'origine de la fâcheuse tradition qui court sur Voltaire est pourtant assez suspecte. Elle vient d'un de ses secrétaires congédié, Collini, dont le mot sur le visage blême de Voltaire qui lui servait à s'assurer des rentes viagères à des taux élevés, a fait fortune. Mais, s'il est vrai de dire : notre ennemi, c'est notre maître, il est encore bien

(1) Cette question a été traitée avec précision et impartialité dans l'article de M. Jullemier, déjà cité (*Voltaire capitaliste*, dans *Revue de Paris*, 1905, III, p. 68 à 82). Dans cet article, il s'attache exclusivement, lui aussi, aux rapports pécuniaires qui ont existé entre Voltaire et le duc de Würtemberg, et il arrive à cette conclusion que Voltaire n'était pas l'homme d'argent que certains auteurs se sont plu à présenter. Il ajoute même : « Dans ces longues et difficiles affaires de placement « d'argent qui ont duré vingt-cinq années, il a été souvent « victime et même dupe; il a su mettre entièrement le beau « rôle de son côté. » M. Jullemier n'a pas eu l'idée d'analyser les contrats de rente viagère; le dégagement de leur taux de capitalisation, presque toujours excessif, l'aurait peut-être amené à atténuer son impression, un peu trop favorable, semble-t-il, par réaction contre celles trop répandues qui ne le sont point assez.

Digitized by Google

plus vrai de dire : notre ennemi, c'est notre ancien maître. Le témoignage de Collini est de ceux qui ne peuvent s'accepter qu'après discussion, et c'est, semble-t-il, faire preuve d'une certaine légèreté ou d'une prévention manifeste que de fonder sur le propos d'un commis mécontent ce qu'on a appelé l'escroquerie à la rente viagère.

M. Rossel ne pousse pas les choses jusqu'à cette extrémité; mais il subit pourtant l'influence du préjugé. Expliquant pourquoi Voltaire, à un âge encore relativement peu avancé, préférait le placement en rentes viagères, à fonds perdu, plutôt que le prêt simple moyennant intérêts, il s'exprime ainsi : « La raison de son choix est évidente. Voltaire se connaissait et s'observait admirablement au point de vue de la santé. Son apparence débile cachait une constitution très robuste, et il devait avoir la certitude absolue de vivre longtemps, sauf accidents ou maladies imprévues (1). » Voilà une certitude absolue qui eût sans doute fait dire à Voltaire : Ah ! le bon billet qu'a La Châtre ! Qu'il eût la volonté agissante et constante de vivre, d'accord; mais qu'il fût débile, souffrant, enclin à s'exagérer ses malaises et à les exagérer pour les autres, cela est également vrai. Le Dr Cabanès, qui s'est fait une spécialité désintéressée des diagnostics rétrospectifs, a convaincu Voltaire d'avoir été un neuro-arthritique, ce qui lui laissait assez peu de chances de longévité; il en avait d'autant moins qu'il se traitait d'une manière qui eût fait

(1) Rossel, *op. cit.*, p. 5.

Digitized by Google

pousser les hauts cris à un médecin d'aujourd'hui, allant jusqu'à prendre trente tasses de café dans une journée. En réalité, dans ce contrat aléatoire qu'est la constitution d'une rente viagère, contrat qui implique tout naturellement *votum vitæ* chez le créancier et *votum mortis* chez le débiteur, les chances étaient égales de part et d'autre. Les enquêteurs modernes semblent lui reprocher son apparence maladive comme une sorte d'escroquerie à la rente viagère. Mais outre qu'il est assez disgracieux de reprocher à quelqu'un son aspect physique dont il n'est pas maître, on oublie que les indispositions réelles ou simulées de Voltaire lui servaient surtout de défenses contre les importuns. A qui n'arrive-t-il pas aujourd'hui de se dire souffrant pour échapper à une visite désagréable ou inutile, sans avoir, comme Voltaire, l'excuse d'une célébrité poussée jusqu'à l'idolâtrie? Et ce procédé, si naturel qu'il se retrouve chez certains animaux qui se donnent artificiellement un aspect rébarbatif ou lamentable pour défendre leur solitude (je ne voudrais pas préciser la comparaison par des exemples, sous peine de la rendre irrévérencieuse), ce procédé pour se libérer des fâcheux, Voltaire dut quelquefois le pousser très loin. Desnoiresterres nous rapporte à ce sujet une anecdote significative: Si, au temps de Voltaire, les hommes célèbres n'avaient pas encore à se défendre contre les reporters et les interviewers, ils étaient déjà tourmentés par les touristes en quête de curiosités locales. Un jour, un Anglais demande à voir Voltaire. Celui-ci fait répondre qu'il est au lit, malade.

Digitized by Google

Le voyageur insiste. « Dites-lui que je suis mort. » Le solliciteur conserve son flegme et demande à voir le corps. « Dites-lui que le diable m'a emporté ! » Et le narrateur ajoute : Voltaire ne parlait peut-être que par anticipation (1).

Ces considérations peuvent sembler un peu éloignées de la véritable question, et le moyen le plus direct de se faire une opinion raisonnée sur la moralité de Voltaire en affaires est évidemment de discuter les contrats qu'il a passés avec le duc de Würtemberg.

Il y aurait un procédé très simple de les déclarer très avantageux pour le débiteur et, par conséquent, d'établir que Voltaire fut très facile en affaires et peu intéressé, ce serait de reproduire de confiance l'opinion de M. Rossel, qui a bien son poids, puisqu'il est le premier à avoir clairement établi les chiffres et les conditions de ces contrats. Voici son appréciation (2) :

« Lors de ses premiers prêts à Charles-Eugène en 1752 et 1753, il avait cinquante-neuf ans et une apparence maladive. Ses intérêts à 12% lui assuraient une première rente annuelle de 34.000 livres au total, pour un capital aliéné de 280.000 livres environ (3). Si on ne tient pas compte des irrégularités dans les

(1) Desnoiresterres, *op. cit.*, t. VI, p. 288 et suiv.

(2) Rossel, *op. cit.*, p. 5, 6.

(3) Ces chiffres ne correspondent pas exactement à ceux que M. Rossel lui-même donne pour les contrats de 1752 et 1753. Les chiffres exacts seraient : capital aliéné 242.500 livres, pour la constitution de 28.125 livres de rente viagère au profit de Voltaire.

Digitized by Google

paiements, on trouve que Voltaire toucha cette rente à 12 % pendant vingt-cinq ans, ce qui, sans compter les intérêts, lui rapporta en rentes 300 %, soit le capital lui-même et 200 % d'intérêts. Ceci paraît, à première vue, énorme, et les détracteurs à tout prix de Voltaire n'ont pas manqué de l'accuser d'avoir exploité honteusement le duc Charles-Eugène.

« Mais il faut réfléchir que, si Voltaire avait prêté simplement le même capital qu'il aliéna, pendant le même temps, à 5 %, en composant les intérêts, il en aurait retiré 239 %, au lieu des 200 % qu'il retira en réalité. Il ne fit donc pas, somme toute, une affaire tellement extraordinaire... »

Le calcul présenté par M. Rossel et surtout sa comparaison entre le prêt à 5 % et la rente à 12 % ne me semblent pas très exacts. D'abord, pour déterminer ce taux de 12 %, il ne tient pas compte des 9.750 livres de rentes réversibles constituées au profit de la nièce de Voltaire, M^me^ Denis, par les mêmes contrats. Comme M^me^ Denis, qui était née en février 1712, n'avait alors que quarante ans, sa rente avait des chances de durer une vingtaine d'années de plus que celle de Voltaire, et le taux des deux rentes se trouvait ainsi élevé de 12 à 18 % environ. Ensuite, la comparaison faite par M. Rossel entre le placement en rente viagère, qui a produit en vingt-cinq ans, à 12 %, 300 % capital compris, et le placement à 5 % à intérêts composés, qui ne produirait dans le même temps que 239 %, cette comparaison est faussée par ce fait que ses deux termes ne sont pas analogues ni comparables. Il ne faut pas composer les intérêts

Digitized by Google

seulement dans le second cas; pour faire une comparaison probante, il faut les composer dans les deux cas, ou ne les composer dans aucun. Si l'on procède ainsi (et sans tenir compte de la rente de Mme Denis), on arrive à cette conclusion, qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant, c'est que Voltaire, ayant eu la chance de vivre jusqu'à quatre-vingt-trois ans, fit véritablement une affaire d'or, bien plus fructueuse qu'un placement à 5 %. Sans composer les intérêts, et en supposant que Voltaire ait vécu sur ses revenus, il a touché avec sa rente à 12 %, servie pendant vingt-cinq ans, 300 %, capital compris. Un placement à 5 % lui eût donné pendant le même temps $5 \times 25 =$ 125 % d'intérêts, plus le remboursement du capital, soit seulement 225 % en tout. Si, maintenant, on compose les intérêts dans les deux cas, c'est-à-dire si l'on suppose que Voltaire avait accumulé tous les revenus qu'il touchait, en les replaçant à 5 %, on arrive à 239 %, en cas de prêt à 5 %, et au chiffre presque effrayant de 572 %, pour l'hypothèse qui fut la réalité, c'est-à-dire pour la rente viagère à 12 % (1).

Donc, de quelque façon qu'on l'envisage, l'affaire

(1) J'ai obtenu ce chiffre par le procédé suivant. Chaque annuité de 12 % étant supposée placée à 5 % à intérêts composés, on obtient la progression géométrique décroissante :

$$12\ (1{,}05)^{24} \qquad 12\ (1{,}05)^{23} \ldots \qquad 12\ (1{,}05) \qquad 12$$

dont la raison est 1,05, le premier terme 12, et le nombre des termes 25. En appliquant la formule $S = \frac{aq^n - a}{q - 1}$, on obtient pour la somme des termes de cette progression :

$$S = \frac{12\ (1{,}05)^{25} - 12}{1{,}05 - 1} = 572{,}7252.$$

Digitized by Google

fut magnifique pour Voltaire, d'autant plus que ces résultats ne sont pas complets, puisque, après son décès, le duc dut encore payer à Mme Denis la fraction des rentes réversibles sur sa tête, et cela jusqu'en 1790.

Mais ce n'est pas d'après ses résultats réels qu'il faut l'apprécier. Le contrat de rente viagère comporte une chance, un aléa pour les deux parties; dans la circonstance, la chance fut pour Voltaire, qui vécut bien au delà de la moyenne; il est donc naturel que le résultat lui ait été très favorable.

Pour apprécier équitablement la valeur des contrats passés par Voltaire, il faut donc tout d'abord faire abstraction des résultats acquis et se replacer au moment où ils furent conclus, et où chaque partie courait sa chance. Plus encore, à un autre point de vue, il importe de remonter dans le passé, en oubliant nos idées actuelles sur la valeur de l'argent, sur le taux des placements, sur leur facilité et leur sécurité.

Aujourd'hui, les compagnies d'assurances calculent le montant des rentes qu'elles constituent sur le taux de capitalisation moyen de l'argent, qui est de 3, 50 %. Autrement dit, quand une personne leur apporte un capital de 100 francs, elles déterminent d'abord, d'après son âge, ses chances normales de survie, d'après les tables de mortalité; par exemple, pour un homme de l'âge de Voltaire, en 1752, la probabilité est qu'il vivra encore dix-sept ans. Alors le crédirentier devra être remboursé en dix-sept ans de son capital de 100 francs augmenté des intérêts composés à 3,50 %; le taux de la rente viagère an-

Digitized by Google

nuelle n'est pas autre chose que l'annuité correspondant à ce remboursement; c'est ainsi que, pour un homme de l'âge de Voltaire, elle serait de 7,90%, et pour une personne de l'âge de Mme Denis, de 5,42%. Le taux de la rente viagère est donc naturellement basé sur le taux moyen de capitalisation de l'argent. C'est donc ce taux caché qu'il importe de rechercher, sans se fier au taux apparent, variable suivant l'âge du crédirentier, pour établir s'il y a, ou non, usure dans un acte constitutif de rente viagère.

Or, en 1752, le taux de l'intérêt était beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui. En droit, il était fixé à 5% au maximum, ce qu'on appelait le denier 20, depuis un édit de décembre 1665 (1). En fait le taux pratiqué était tantôt plus faible, tantôt plus fort, suivant une distinction facile à saisir. Quand les emprunteurs étaient des particuliers solvables ou des communautés, villes, ayant des finances bien administrées, ils trouvaient facilement à emprunter à 4%. Mais si c'était l'État français qui eût besoin d'argent, il n'en trouvait que très difficilement à 5%, et même à un taux supérieur. Il n'avait du reste comme clientèle que des créanciers peu délicats, qui cherchaient des gains usuraires, et contre lesquels il luttait de ruse et d'improbité (2). Il n'y eut pas moins de cinq banqueroutes de 1715 à 1774, et le plus beau moment de ces escroqueries publiques devait être la fin du règne de Louis XV, au temps du ministère de l'abbé

(1) GUYOT, *Répertoire*, t. IX, vo *Intérêt*, VIe partie, p. 470.
(2) D'AVENEL, *Histoire économique de la propriété*, I, p. 97, 102, 137.

Digitized by Google

Terrai. A l'époque qui nous intéresse spécialement, en 1752, 1753, le crédit de l'État était au plus bas. La guerre de la Succession d'Autriche venait de se terminer en 1748, après avoir duré huit ans, par la paix d'Aix-la-Chapelle, traité qui avait mécontenté toutes les puissances, paix d'orage qui laissait à tous une impression d'inquiétude et d'angoisse, bien justifiée d'ailleurs, puisque l'année 1756 devait nous amener la guerre de Sept ans, où disparut notre empire colonial, après notre commerce et notre marine, qui avaient été ruinés par la guerre précédente. Au cours de cette accalmie fiévreuse, en 1751, l'État, à court d'argent, avait dû émettre une cinquantaine de millions de rente au denier 20, c'est-à-dire à 5 %, et n'avait réussi à trouver des souscripteurs qu'en leur consentant des avantages spéciaux, notamment l'exemption des vingtièmes, impôt général sur tous les revenus (1). Or, comme cet impôt était alors de deux vingtièmes, soit 10 % des revenus, la rente de 5 % nets ainsi offerte au public équivalait à une rente de 5,50 % entre particuliers. Le taux légal de l'intérêt était donc en réalité dépassé.

Une autre classe d'emprunteurs était logée à la même enseigne que l'État et ne pouvait trouver de fonds qu'en consentant le maximum de l'intérêt légal ou en le dépassant, parce que leur crédit était aussi douteux que celui de l'État et les risques de non-paiement aussi sérieux. C'étaient les hauts seigneurs et les courtisans qui menaient grand train, dont la

(1) Henri MARTIN, *Hist. de France*, t. XV, p. 437, 438.

Digitized by Google

fortune était en grande partie grevée de substitution, c'est-à-dire inaliénable et insaisissable, et qui, en outre, avaient à leur disposition un procédé particulier pour faire languir leurs créanciers, le procédé des lettres de répit, dont je parlerai plus loin.

Cet exposé sur le taux de l'intérêt pratiqué au milieu du dix-huitième siècle était nécessaire pour résoudre avec précision la question suivante : dans ses contrats avec Voltaire, le duc de Würtemberg pouvait-il espérer obtenir le taux de 4% pratiqué vis-à-vis d'emprunteurs très solvables? Ou devait-il s'attendre à subir des conditions plus dures, analogues à celles que subissaient l'État ou les courtisans? En vérité, poser la question, c'est la résoudre. Le duc Charles-Eugène était un débiteur dangereux et même il offrait cette particularité plutôt fâcheuse de réunir en sa personne les deux risques défavorables. Il était à la fois un haut seigneur et un souverain, un État, et s'il avait été dénué de scrupules, il aurait eu le choix entre deux moyens pour se débarrasser de son créancier.

Tout d'abord, il eût pu faire banqueroute, tout simplement comme l'État français. Voltaire, au moment où il venait de traiter avec lui, s'efforce de se rassurer lui-même contre cette éventualité. Il écrit le 14 septembre 1753 à la comtesse de Lützelbourg : « Je ne sais quand j'irai dans le voisinage de ces vignes sur lesquelles j'ai une bonne hypothèque. Elles appartiennent au duc de Würtemberg. Il y a des gens qui veulent me persuader que ce sera la vigne de Naboth, et que mon hypothèque est le beau

Digitized by Google

billet qu'a La Châtre; mais je n'en crois rien. Le duc de Würtemberg est un honnête homme. Dieu merci! il n'est pas roi, et je pense qu'il croit en Dieu, quoiqu'il n'ait jamais voulu baiser la mule du pape. » Et quand, plus tard, le duc mettant une extrême lenteur à faire ses paiements, Voltaire a l'idée plutôt fâcheuse de recourir à l'intervention de son ancien ami Frédéric II, celui-ci, qui a un vieux compte d'ironie à régler avec Voltaire (ce sont là des dettes qui se paient facilement), ne laissera pas échapper l'occasion de réveiller les inquiétudes de l'infortuné créancier au sujet de la banqueroute possible. Parlant de son neveu, il écrit à Voltaire : « Ce prince qui tend au sublime veut imiter en tout les grandes puissances; et comme la France, l'Angleterre, la Hollande et l'Autriche sont surchargées de dettes, il veut ranger son duché dans la même catégorie. Et s'il arrive que quelqu'une de ces puissances fasse banqueroute, je ne garantirais pas que, piqué d'honneur, il n'en fît autant (1). » Et, dans une autre lettre du 13 août 1777, le roi revient sur cet agréable sujet : « Vous savez que je ne me suis jamais rendu garant du duc de Würtemberg. Je le connais pour ce qu'il est. Si vous croyez que mon intervention puisse vous être utile, j'écrirai volontiers à ce prince, quoique vous sachiez tout comme moi qu'à l'exemple des grandes puissances, il a embrouillé le système de ses finances, de telle sorte que peut-être ses arrière-héritiers seront occupés à payer ses dettes. »

(1) Lettre citée par M. Roujon, dans Rossel, *op. cit.*, p. XI.

Digitized by Google

En admettant que le duc ne poussât point la mégalomanie jusqu'à ce procédé bruyant de libération qu'est la banqueroute, il avait encore à sa disposition une échappatoire plus discrète et plus seigneuriale. Il arrivait fréquemment que des courtisans, importunés par leurs créanciers, sollicitaient du roi des lettres de répit, ou des tribunaux des arrêts de surséance, qui leur accordaient un délai pour le paiement de leurs dettes (1). Ils pouvaient, s'ils étaient bien en cour, faire renouveler plusieurs fois ces lettres de répit, et narguer ainsi leurs créanciers, en continuant à vivre largement sur les revenus de leurs biens substitués qui étaient insaisissables. A un homme de qualité qui avait l'honnêteté de ne pas recourir à ce subterfuge et de désintéresser ses créanciers, un flatteur aurait pu dire :

Vous leur fîtes, seigneur,
En les payant, beaucoup d'honneur.

Cet abus était si enraciné que lorsque, au commencement du règne de Louis XVI, Malesherbes proposa de restreindre ces arrêts de surséance, en subordonnant leur délivrance à l'examen d'une sorte de tribunal, et en reléguant hors de Paris les débiteurs qui en seraient favorisés, tant qu'ils en garderaient le bénéfice, cette proposition fut fort applaudie... et aussitôt enterrée (2).

(1) Il existait bien à ce sujet des règlements restrictifs, mais ils étaient inobservés (GUYOT, *Rép.*, v° *Répit*, t. XV, p. 224 et suiv.; cf. D'AVENEL, *op. cit.*, I, p. 133).

(2) DROZ, *Histoire de Louis XVI*, I, p. 178 à 180.

Digitized by Google

Or, il eût été probablement assez facile au duc Charles-Eugène, tout en vivant sur ses biens substitués (1), de s'octroyer à lui-même, en tant que souverain de la principauté de Montbéliard, des lettres de répit qui eussent été valables dans l'étendue de ce comté (2), lettres qu'il aurait pu ensuite faire confirmer en France. Y songea-t-il réellement? Il faut reconnaître que rien dans sa correspondance n'autorise cette supposition, et, s'il mit souvent de longs retards à s'acquitter, du moins importe-t-il de lui rendre cette justice qu'il se conduisit en débiteur peu pressé, mais honnête. Mais, de son côté, Voltaire ne devait pas être tout à fait rassuré, et l'allusion de Frédéric aux arrière-héritiers du duc occupés à régler ses dettes n'était pas faite pour le tranquilliser. C'est du moins par là qu'on peut s'expliquer d'abord les plaintes répétées de Voltaire au sujet de paiements retardés qui risquent de ne plus servir qu'à lui « procurer une honnête sépulture (3) », et aussi la patience, extraordinaire chez lui, avec

(1) Le duc possédait certainement des biens grevés de substitution, parmi lesquels se trouvait probablement le château de Montbéliard, dont la jouissance fut offerte à Voltaire en novembre 1764. Celui-ci la refusa, précisément à cause de la substitution. Voir ROSSEL, *op. cit.*, lettres nos 37 et 38, p. 33, 34, et JULLEMIER, dans *Revue de Paris*, 1905, III, p. 72, 73.

(2) WALTER, *op. cit.* : « Le comte de Montbéliard avait le pouvoir législatif et le droit de grâce (*dispensatio*), qui impliquait le droit de délivrer des lettres de répit. »

(3) Lettres de Voltaire à M. Audibert, du 28 février 1776; à Frédéric II, du 8 novembre et du 9 décembre 1776; à Mme de Saint-Julien, du 5 décembre 1776; à Me Dutertre, du 18 janvier 1777.

Digitized by Google

laquelle il accueille les demandes de délai que lui adresse son débiteur; il ne veut pas le pousser à bout, et, en lui refusant des délais limités, l'amener à s'en octroyer à lui-même d'indéfinis (1).

Le duc de Würtemberg était donc un débiteur assez dangereux. On pouvait lui appliquer à la lettre ce que M. Anatole France dit quelque part des Turcs de l'Europe moderne : « Ils ont du désordre et des ressources. Ils paient mal et ils paient beaucoup. On peut faire des affaires avec eux (2). » Le duc ne pouvait guère espérer trouver de l'argent au taux légal de 5 %, et nous verrons en effet bientôt son banquier, M. Türckheim, lui faire un prêt sur le taux coquet de 8 %. Il faut donc s'attendre à trouver dans les contrats passés entre le duc et Voltaire des taux de capitalisation supérieurs au taux légal, ce qui, remarquons-le en passant, ne justifie pas complètement ce dernier de l'accusation d'usure, car c'est précisément le genre d'industrie propre aux usuriers de confier des capitaux aux gens de solvabilité douteuse, incapables par ce fait d'en trouver aux conditions ordinaires, et de compenser les risques qu'ils courent de ce chef par une exagération du loyer de l'argent.

Cette longue digression était nécessaire pour apprécier exactement les circonstances dans lesquelles se

---

(1) Ces concessions de délai ont été très fréquentes. Voir notamment les lettres nos 128, 131, 153, 155, 180, 182, de la collection Rossel.

(2) *Le Mannequin d'osier*, p. 186.

Digitized by Google

trouvaient les deux contractants et pour rechercher en connaissance de cause le taux de capitalisation contenu à l'état latent dans leurs constitutions de rente viagère. Mais encore importe-t-il au préalable de bien déterminer la portée de cette recherche. Légalement, à l'époque de Voltaire, et même encore plus tard, jusqu'à la fin de l'ancien droit, il n'y a pas d'usure en matière de rente viagère, dont le taux est absolument libre. « La raison en est, dit Guyot, que ces rentes sont le prix du risque que courent les parties de perdre ou de gagner, suivant l'événement de la mort. Ainsi il a fallu laisser aux parties la liberté d'apprécier ce risque (1). » Il n'y avait pas, à l'époque, de table de mortalité donnant la durée probable de la vie humaine aux différents âges, ni de barème déduit de cette table et donnant le taux des annuités viagères dues aux crédirentiers de différents âges. Ou plutôt, il existait bien déjà quelques tables de ce genre, notamment celle de Deparcieux, dont il va être question; mais elles n'avaient aucune valeur, ni légale, ni judiciaire, ni même pratique : en réalité, le taux des rentes viagères était laissé au hasard, ou plutôt à la libre discussion des parties. Nous savons par un autre contrat passé entre Voltaire et l'Électeur palatin, comment Voltaire procédait, conformément d'ailleurs à l'usage général. Il proposait un intérêt de tant pour cent en sa faveur, et un intérêt un peu plus faible après sa mort, en faveur de ceux auxquels il voulait assurer la réversion

(1) Guyot, *Rép.*, v° *Rentes viagères*, t. XV, p. 157.

Digitized by Google

d'une partie de sa rente (1). Tous les contrats que l'on va voir sont conclus d'après cette méthode simple, mais hasardeuse, et le taux de l'annuité viagère ainsi stipulée était légalement inattaquable. La recherche du taux de capitalisation inhérent aux rentes viagères de Voltaire n'est donc pas une question de légalité, mais de simple moralité ou équité. Il s'agit uniquement de savoir si Voltaire ne se trouvait pas sur cette ligne de délimitation indécise et souvent assez large qui s'étend entre la légalité et l'équité, s'il n'était pas au delà de l'équité, mais en deçà de la légalité.

C'est dans ces termes limités que se présente la comparaison entre les résultats obtenus par Voltaire dans ses contrats de rente viagère et les tables de mortalité et d'annuités viagères qui existaient de son temps, et qui constituaient par là même un élément d'appréciation, non obligatoire, mais équitable et sérieux. Trois tables de ce genre avaient paru dans la première moitié du dix-huitième siècle, c'est-à-dire avant 1752, qui est la date du premier des con-

(1) *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins, Neue Folge,* II, 1887. Lettres de Voltaire au baron de Beckers, ministre de l'Électeur palatin, publiées par E. Gothein, p. 274-287. Dans la lettre I (p. 276), se trouve ce passage : « C'est pour elle (ma nièce) principalement que je demande la permission de placer un capital (130.000 l.). Son Altesse électorale daigne avoir la bonté de faire passer sur ma tête l'intérest de ce capital à 10 pour 100, en faveur de mon âge, qui est de soixante-trois ans.

« Ma nièce est âgée de quarante-cinq ans. Votre Excellence ne trouverait-elle pas qu'un intérêt viager d'environ 6 pour 100 accordé à ma nièce après sa mort serait proportionnel à son âge?..... »

Digitized by Google

trats passés par Voltaire. Deux d'entre elles, publiées par des Anglais, Halley et Simpson, n'étaient peut-être pas connues de Voltaire, mais il n'en était certainement pas de même de la troisième, celle de l'ingénieur et mathématicien français Deparcieux. L'*Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine*, paru en 1746, contenant à la fois des tables de mortalité et des barèmes de rentes viagères, avait été l'objet d'un rapport élogieux de Nicole et Buffon devant l'Académie des Sciences (1); il avait fait grand bruit et suscité de vives polémiques. Voltaire, qui connaissait Deparcieux, et qui lui écrivit par la suite à deux reprises des lettres de félicitations au sujet de son projet d'adduction des eaux de l'Yèvre, à Paris (2), devait en 1768, dans *L'Homme aux quarante écus*, faire une allusion très claire à Deparcieux statisticien. C'est lui qui est le géomètre du chapitre II de ce roman : « Mon géomètre était un citoyen philosophe qui avait daigné quelquefois causer avec moi dans ma chaumière. Je lui dis : Monsieur, vous avez tâché d'éclairer les badauds de Paris sur le plus grand intérêt des hommes, la durée de la vie humaine. Le ministère a connu par vous seul ce qu'il doit donner aux rentiers viagers selon leurs différents âges. Vous avez proposé de donner aux maisons de la ville l'eau qui leur manque... »

---

(1) Ce rapport est du 24 juillet 1745. Sur Deparcieux, voir *Grande Encyclopédie*, à ce mot.

(2) Lettres de Voltaire à Deparcieux, du 17 juillet 1767 (dans *Œuvres de Voltaire*, édit. Moland, t. XLV, p. 318) et du 17 juin 1768 (*ibid.*, t. XLVI, p. 64).

Digitized by Google

Nous avons donc dans l'ouvrage de Deparcieux un critérium d'une sûreté en quelque sorte mathématique pour apprécier la moralité des contrats passés par Voltaire (1).

Le premier de ces contrats est du 22 septembre 1752 (2). Voltaire remet au duc de Würtemberg un capital de 130.000 livres, et reçoit de lui une rente viagère de 15. 750 livres à son profit, ce qui représente un peu plus de 12% (12% donneraient exactement 15.600 livres et l'excédent est sans doute destiné à payer les frais du change, le contrat portant en réalité sur des rixdalers), plus une rente de 7.500 livres (soit un peu plus de 5,50%) réversible après son décès sur la tête de M^me^ Denis.

Voltaire avait alors près de cinquante-huit ans et M^me^ Denis avait quarante ans. Quel aurait été le prix des deux rentes ainsi établies, d'après le barème de Deparcieux? Pour le déterminer avec une exactitude rigoureuse, il faudrait le secours du calcul intégral, indispensable pour calculer une série d'annuités viagères reposant sur deux têtes. Outre que ce procédé serait d'une compréhension difficile, il serait un anachronisme pour le temps de Voltaire; on ne

(1) Grâce à l'obligeant intermédiaire de M. Brun, directeur de la Compagnie des Assurances Générales à Nancy, j'ai trouvé pour cette partie de ma tâche un collaborateur précieux dans la personne de M. Duplaix, chef de l'actuariat de la même Compagnie à Paris. M. Duplaix a pris un très vif intérêt à la question, et m'a fait parvenir des renseignements détaillés, que j'ai largement utilisés, et dont je suis heureux de le remercier.

(2) Les détails des clauses de ces contrats sont empruntés à ROSSEL, *op. cit.*, p. 7, 8, 82, 153, 154.

Digitized by Google

possédait pas alors vraisemblablement de barèmes d'annuités sur plusieurs têtes, et les contractants n'auraient peut-être pas eu des notions suffisantes sur la théorie, assez complexe, des probabilités de survie appliquées à plusieurs têtes. Mais on peut, et c'est ce qu'auraient fait sans doute les contractants s'ils s'étaient servis des tables de Deparcieux, arriver à un résultat approximativement exact, en appliquant distributivement les barèmes d'annuités sur une seule tête. On peut faire le calcul comme s'il avait été stipulé une rente de 7.500 livres payable immédiatement à la plus jeune tête, celle de M^me^ Denis, et une rente de la différence entre 15.750 et 7.500 livres, soit 8.250 livres, payable à Voltaire.

Ce mode de calcul ne satisfait pas exactement aux conditions du contrat; il implique que Voltaire prédécédera à M^me^ Denis, ce qui n'est pas certain. Pendant l'existence simultanée des deux têtes, Voltaire aurait bien reçu en effet une rente de 15.750 livres, et en cas de survie de M^me^ Denis, celle-ci aurait bien reçu 7.500 livres; mais en cas de prédécès de M^me^ Denis, la rente de 7.500 livres reposant sur sa tête étant éteinte d'après ce mode de calcul, Voltaire n'aurait plus reçu que la rente reposant sur sa tête, soit 8.250 livres, ce qui n'est pas conforme aux stipulations du contrat. Le calcul exact, mais compliqué, devrait donc donner un capital constitutif un peu plus fort.

En négligeant cette différence, et en employant le mode de calcul approximatif, l'application du barème de Deparcieux donne les résultats suivants :

Digitized by Google

Calculée d'après le taux de capitalisation alors légal, c'est-à-dire à 5 %, une rente de 100 livres sur une tête de quarante ans coûte 1.362 livres, et une rente de 100 livres sur une tête de cinquante-huit ans coûte 975 livres. On obtient donc :

Prix de 7.500[l] sur une tête de 40 ans .	75,0 × 1.362 =	102.150,00
Prix de 8.250[l] sur une tête de 58 ans .	82,5 × 975 =	80.437,50
TOTAL		182.587,50

Ainsi en appliquant le taux légal de capitalisation, Voltaire aurait dû payer 52.500 livres de plus qu'il ne paya en réalité (1). Pour se rapprocher du prix payé par lui, on ne peut même pas employer les barèmes calculés par Deparcieux sur le taux de capitalisation de 6,25 %, ou denier 16, le plus fort qu'il ait prévu dans son ouvrage (2). Le taux de 8 % seul permet d'approcher du chiffre déboursé par Voltaire, et encore donne-t-il un résultat supérieur.

Prix de 7.500[l] au taux de 8 % sur une tête de 40 ans . .	74.618
Prix de 8.250[l] — — de 58 ans . .	63.187
TOTAL	137.805

(1) Aujourd'hui, d'après les tarifs de la Compagnie d'Assurances générales, et en calculant le capital comme si les rentes étaient constituées sur chaque tête prise isolément, suivant la méthode approximative décrite plus haut, il faudrait débourser un capital de 244.993[f] 50, pour des rentes payables par trimestre, et 242.862[f] 52 pour des rentes payables tous les six mois. A la Caisse des Retraites pour la vieillesse, Voltaire, en versant à cinquante-huit ans une somme de 130.000 francs, n'aurait obtenu, sur le taux de 10,47 %, qu'une rente de 13.611 fr., pour lui seul, sans réversibilité, et encore à la condition d'attendre deux ans, jusqu'à soixante ans.

(2) Deparcieux a publié dans son ouvrage les annuités viagères reposant sur une seule tête pour les taux de 5 % (denier 20), 5,50 % (denier 18), 6,25 % (denier 16).

Digitized by Google

Ainsi ce premier contrat de rente viagère implique un taux de capitalisation sensiblement supérieur à 8%. C'est bien en fait de l'usure, si elle n'existe pas légalement. Et il est impossible que Voltaire n'ait pas eu conscience de l'extrême dureté des conditions établies par lui. Un fait qui lui advint moins de cinq ans plus tard ne pouvait lui laisser aucun doute. En mai 1757, il plaça en rentes viagères à son profit et au profit de sa nièce, un capital exactement de même chiffre, 130.000 livres, chez un grand seigneur allemand dont les finances étaient plus solides que celles du duc de Würtemberg, l'Électeur palatin (1). Il avait alors cinq ans de plus, sa nièce aussi; il aurait donc dû, si son précédent placement avait été équitable, obtenir des rentes viagères plus fortes; or, au contraire, il n'obtint et ne proposa d'ailleurs lui-même que 10% pour lui et 6% pour Mme Denis, soit respectivement 13.000 et 7.800 livres pour sa nièce, et il eut même l'habileté de rappeler à l'Électeur palatin qu'il avait fait un contrat à peu près pareil avec le duc de Würtemberg, alors qu'il était moins vieux de six ans. Il exagère pour les besoins de la cause; entre septembre 1752 et mai 1757, il n'y a que quatre ans et demi (2).

---

(1) Voir plus haut, p. 37, n. 1.

(2) GOTHEIN, *loc. cit.* (p. 37, n. 1), p. 277. Il juge le contrat équitable et « de nature à rétablir en faveur de Voltaire, homme d'affaires, une réputation intacte, ce à quoi on pouvait à peine s'attendre après les renseignements tirés de Berlin » (p. 274 *in fine*). Effectivement, en appliquant le barème de Deparcieux, le taux de capitalisation ressort ici à 5,50% environ (denier 18).

Digitized by Google

Le deuxième contrat de rente viagère entre le duc de Würtemberg et Voltaire suit de près le premier; il est du 31 janvier 1753. Pour un capital de 112.500 livres, Voltaire obtient une rente de 12.375 livres, soit exactement 11 % à son profit, et après son décès une rente de 2.250 livres, soit 2%, au profit de Mme Denis.

Au taux de 6,25 %, on obtiendrait :

Prix de 10.125l de rente sur une tête de 58 ans. . . .	89.808,75
Prix de 2.250l — — de 41 ans. . . .	26.460,00
TOTAL.	116.268,75

et au taux de 7 % :

Prix de 10.125l de rente sur une tête de 58 ans	83.066
Prix de 2.250l — — de 41 ans	24.329
TOTAL.	107.395

Le prix payé par Voltaire étant compris entre ces deux chiffres, le taux de capitalisation ressort un peu supérieur à 6,50 %. Ce sont des conditions encore très dures, cependant plus modérées que celles du précédent contrat (1).

La même modération relative se trouve dans le troisième contrat passé après un intervalle de plus de onze ans, le 10 octobre 1764 (2). Le capital aliéné par Voltaire est de 200.000 livres, en échange d'une rente viagère à son profit de 24.000 livres, soit 12 %

(1) Ces rentes coûteraient aujourd'hui approximativement 170.265 francs, ou 168.590 francs, suivant qu'elles seraient payables par trimestre ou par semestre.

(2) Sur les deux derniers contrats de rente viagère, voir ROSSEL, nos 35, 36, p. 32.

Digitized by Google

du capital, réversible après décès jusqu'à concurrence de 16.000 livres, soit 8 %, sur la tête de Mme Denis (1). Les âges des intéressés étant alors de soixante-dix ans (à un mois près) et de cinquante-deux ans et demi, on obtient, en appliquant les barèmes de Deparcieux basés sur le taux de capitalisation de 6,25 %, les résultats suivants :

Prix de 8.000l de rente reposant sur la tête de Voltaire	5,49 ×	8.000 =	43.960
Prix de 16.000l de rente reposant sur la tête de Mme Denis	9,79 ×	16.000 =	156.640
	TOTAL . . .		200.560

chiffre sensiblement égal à la somme déboursée par Voltaire, dont le taux de placement est ainsi à peu près de 6,25 %.

En revanche, le dernier contrat, passé quelques jours après le précédent, revient aux conditions extrêmement dures du premier contrat, et semble avoir été arraché au duc de Würtemberg par un pressant besoin d'argent. Il est du 28 octobre 1764; le capital aliéné est de 80.000 livres; les rentes viagères sont : 10.000 livres au profit de Voltaire, réversibles après décès jusqu'à concurrence de 6.000 livres au profit de ses trois neveux et nièces, autres que Mme Denis (2), savoir : 2.000 livres à Mme de Florian,

(1) Les taux de 12 et 8 % sont expressément stipulés par Voltaire. Voir ROSSEL, p. 154.

(2) M. Rossel, dans le tableau de la page 7, indique quatre rentes réversibles de 2.000 livres chacune, dont une au profit de Mme Denis. Ce doit être une erreur, qu'on peut constater facilement en se reportant aux pièces qu'il a publiées; voir pièce no 36, p. 32; no 86, p. 73; no 98, p. 82, 83 et 154.

Digitized by Google

2.000 livres à M. l'abbé Mignot, 2.000 livres à M. de Fontaine d'Hormoy (1).

L'application des barèmes donne les chiffres suivants :

	Sur le pied du denier 16, 6,25 °/o	Sur la base d'un taux d'intérêt de 8 °/o
	—	—
70 ans, prix d'une rente de 4.000 l.	21.860	19.144
44 ans, — de 2.000 .	22.660	19.104
39 ans, — de 2.000 .	24.020	20.062
22 ans, — de 2.000 .	26.240	21.440
	94.880	79.750

C'est donc, à très peu près, un placement au taux de 8 %.

Les quatre contrats de rente viagère que nous venons d'analyser laissent une impression plutôt défavorable. Ils ont été conclus en quelque sorte deux par deux : deux en 1752-1753, à quatre mois d'intervalle, et deux en 1764, à quinze jours d'intervalle, ce qui peut faire supposer que, dans l'esprit des contractants, les deux actes ont dû n'en faire qu'un seul, le second étant une sorte de complément du premier. Or, dans chacun des deux groupes, il y a un contrat dont le taux de capitalisation, voisin du denier 16 (6,25 %), est relativement modéré et, en somme, très justifiable, étant données la liberté légale

(1) L'âge de Mme de Florian est incertain; je l'ai fixé approximativement à 44 ans. L'abbé Mignot est né probablement en 1725 (en ce sens : *Dictionnaire* de BOUILLET, et MOLLAND, *Œuvres de Voltaire*, t. XXIV, p. 410 et note 2; *contra*, LANSON, dans la *Grande Encyclopédie*, qui fait naître l'abbé Mignot en 1730). M. de Fontaine d'Hormoy était né le 23 juillet 1742 (MOLLAND, *op. cit.*, t. XXXVIII, p. 401, note).

Digitized by Google

du taux des rentes viagères et la solvabilité douteuse du débiteur; puis, à côté, il y a dans chaque groupe le second contrat dont le taux de capitalisation voisin de 8%, est nettement exagéré, et, de fait, sinon de droit, usuraire; il faut appeler les choses par leur nom (1).

Il résulte aussi de l'examen de ces contrats que les tarifs de Deparcieux n'ont en rien servi à la détermination du chiffre des rentes viagères, qui est toujours plus fort et qui est toujours fixé à un tant pour cent, en chiffres ronds, du capital versé (10, 11 ou 12%). Cette dernière circonstance exclut aussi l'hypothèse, d'ailleurs très improbable, d'après laquelle Voltaire aurait employé l'une des deux tables anglaises de

---

(1) Dans une lettre d'envoi, accompagnant les renseignements qu'il m'a donnés, M. Duplaix apprécie ainsi les faits : « Nous ne pouvons guère admettre que Voltaire ait pu ignorer qu'il constituait ses rentes à des taux de capitalisation usuraires. Au surplus... la comparaison des troisième et quatrième opérations tendrait à prouver que le philosophe défendait ses intérêts avec la plus grande âpreté.

« Comment expliquer autrement qu'à peu de jours de distance, il ait obtenu 12% du capital versé pour une rente réversible jusqu'à concurrence des deux tiers sur la tête de Mme Denis, et 12,50% pour une rente réversible à raison des trois cinquièmes sur des têtes plus jeunes, la première de ces opérations donnant un taux de capitalisation de 6,25%, et la seconde atteignant 8% ?

« Disons encore que l'opération de 1752 a été faite à un taux supérieur à 8% et que celle du 31 janvier 1753 l'est beaucoup moins, puisque son taux ne dépasse guère 6,25 (denier 16), qui figure dans l'ouvrage de Deparcieux. Après avoir obtenu un intérêt viager dépassant 12% avec réversion de près de moitié sur la tête de Mme Denis, Voltaire, un peu plus âgé, n'obtenait plus que 11%, pour une rente réversible de moins de un cinquième. »

Digitized by Google

Halley ou de Simpson. Celles-ci lui eussent d'ailleurs été plus favorables que celle de Deparcieux. Les tables de mortalité du statisticien français sont en effet optimistes, c'est-à-dire qu'elles semblent exagérer la longévité; elles diffèrent peu des tables d'aujourd'hui, bien que la mortalité humaine ait baissé sensiblement depuis le dix-huitième siècle (1). Par suite, le barème des annuités viagères dressé par Deparcieux peut être considéré comme très cher, comme un peu trop élevé pour son époque; il estime un peu trop haut le prix d'une rente viagère à un âge déterminé, parce qu'il présume un peu trop longue la durée probable de la vie humaine. Les tables de Halley et surtout celle de Simpson (2), dont les ba-

(1) La comparaison est faite dans la *Grande Encyclopédie*, v° *Mortalité*, p. 376, 377. Depuis le commencement du siècle, la mortalité annuelle est tombée de 26 à 21 °/₀₀ environ (*Ibid.*, p. 373).

(2) Avant Deparcieux, Guillaume Pety avait essayé d'établir des tables de mortalité à l'aide des registres mortuaires de Londres et Dublin, et Halley avait publié sa table composée en se servant des registres de Breslau, en Silésie. Simpson avait également publié sa table en 1742.

Voici, à titre d'indication, les prix d'une rente viagère de 100 francs, qui ont été déduits de ces tables sur la base d'un taux de 5 %.

Ages	Tables de Simpson	Tables de Halley	Tables de Deparcieux
40 ans. .	1.030	1.183	1.362
45 — . .	980	1.114	1.264
50 — . .	920	1.035	1.158
55 — . .	850	944	1.045
60 — . .	790	839	924
65 — . .	710	718	784
70 — . .	620	577	636

Dans son ouvrage, Deparcieux donne quelques indications relatives à une table de mortalité établie par le Kerseboom

Digitized by Google

rèmes sont plus faibles, auraient donné des résultats moins éloignés du capital réellement versé par Voltaire, et ainsi les contrats auraient semblé moins durs, quoique toujours au-dessus du taux normal de capitalisation. C'est une circonstance atténuante qui a son importance. Pour conclure, on peut dire que dans leur ensemble, les quatre contrats de rente viagère conclus entre Voltaire et le duc Charles-Eugène sont basés sur un taux de capitalisation de 7 % en moyenne, ce qui est évidemment excessif. Les agents du duc en avaient conscience. En 1777, une lettre du 10 septembre adressée au duc par son Conseil de régence lui conseille « de ne pas mettre trop d'empressement à payer les arrérages. On pourrait peut-être même trouver un moyen pour diminuer le taux de la rente,

---

au moyen des statistiques de mortalité des provinces de Hollande et d'observations faites depuis un siècle sur les rentes viagères (tables publiées en 1743).

Ages :	22	27	32	37	42	47	52	57	62	67
Prix :	1.587	1.515	1.429	1.334	1.212	1.093	971	840	709	570

(Note communiquée par M. Duplaix.)

On voit que les prix du barème Deparcieux sont beaucoup plus élevés que ceux de Halley et surtout que ceux de Simpson. Voici, à titre d'exemple, le prix des rentes viagères constituées par le premier contrat du 22 septembre 1752 (Voir plus haut, p. 38).

	Tables		
	Deparcieux	Halley	Simpson
	75 × 1.362 = 102.150	75 × 1.183 = 88.725	75 × 1.030 = 77.250
	82,5 × 975 = 80.437,50	82,5 × 883 = 72.874,50	82,5 × 810 = 66.825
Totaux. .		182.587,50	161.599,50	144.075

Comme Voltaire avait payé 130.000 livres, on voit qu'avec l'emploi du barème Simpson le taux de capitalisation de son contrat ressortirait à 5,50 % environ.

Digitized by Google

qui est trop élevé, puisque Voltaire serait remboursé en six ans et demi de son capital et de ses intérêts. On lui offrirait 15 ou 16 % ». Cette offre de 15 à 16 % peut sembler singulière; elle paraît supérieure au taux des rentes viagères; sans doute devait-elle s'entendre de l'ensemble des rentes viagères et des prêts postérieurs dont je vais parler, ceux-ci étant convertis en rente. Voltaire avait alors près de quatre-vingt-trois ans, et sortait à peine d'une violente crise d'hémoptysie, qui l'avait mis à deux doigts de la mort; il était effectivement tout près de sa fin, qui est du 30 mai 1778. Cette proposition peu loyale n'aurait eu aucune chance de succès auprès des tribunaux (1); nous savons pourquoi; elle n'eût été réalisable que par le procédé violent de la banqueroute ou des lettres de répit. Il ne paraît pas d'ailleurs que le duc s'y soit arrêté.

Heureusement pour la réputation de Voltaire créancier, ses relations pécuniaires avec le duc de Würtemberg ne se bornent pas aux contrats de rente viagère dont il vient d'être question. Le duc, qui commençait à s'assagir, avait fini (c'est M. Roujon qui parle) par « autoriser ses États à consentir l'impôt, et par épouser sa maîtresse pour donner aux Wür-

(1) Elle aurait aujourd'hui plus de chances de réussite. L'article 1976 du Code civil a bien établi la liberté du taux des rentes viagères, comme dans l'ancien droit; mais une convention qualifiée de constitution de rente viagère peut, par appréciation de son objet, être déclarée ne contenir qu'un prêt usuraire déguisé, et, dans ce cas, les effets en sont déterminés par les règles applicables au prêt à intérêt (AUBRY et RAU, *Cours de droit civil*, § 388).

Digitized by Google

tembergeois le spectacle d'une vieillesse édifiante ». Mais la liquidation de sa splendide jeunesse était laborieuse. Dans les premiers temps, il ne réussit guère qu'à découvrir Pierre pour couvrir Paul; autrement dit, il n'arrive à payer d'un côté qu'en empruntant de l'autre. Et encore, pour cela, faut-il trouver des prêteurs, entreprise difficile dans laquelle Voltaire l'aide de son mieux. Il est sans doute inutile d'admirer cette complaisance : Voltaire a trop d'intérêt personnel à sauver son débiteur de la banqueroute. Sur cette nouvelle phase de leurs relations, on trouve d'intéressants épisodes dans la collection Rossel. En 1765-1766, Voltaire s'occupe de trouver de l'argent pour le duc, à Genève, et il s'y emploie avec ardeur, allant jusqu'à offrir de sa poche à un banquier une commission de 1/2% par mois pour les sommes qu'il avancerait. « Tous les banquiers refusent de s'avancer pour le duc dont le crédit était fini (1). » Enfin, en décembre 1767, Voltaire a trouvé un bon Genevois qui consent à prêter 60.000 livres, au taux ordinaire de 5%. Et Voltaire, courtier honnête et discrètement intéressé, en faisant part au duc de cette bonne nouvelle, glisse dans sa lettre cette petite phrase : « Si vous voulez, sans vous gêner, me payer quelque chose sur cette somme, vous êtes le maître. » Le duc, occupé à chercher d'autres combinaisons, tarde un peu à répondre, et, le 22 janvier 1768, Voltaire est obligé de lui écrire que le Genevois est venu retirer sa parole (2). Une deuxième tentative fut plus heu-

(1) Rossel, *op. cit.*, p. 34.
(2) Rossel, *op. cit.*, lettres nos 43, 44, 53.

Digitized by Google

reuse. Voltaire trouva, à Genève encore, un sieur Jaquelot, qui consentit à prêter 70.000 livres à 5 %, pour deux ans, mais en prélevant d'avance sur le capital prêté l'intérêt de ces deux années; et encore mit-il deux mois à s'exécuter, ne voulant pas avancer un sou sans avoir de bonnes garanties. Cet emprunt n'arriva pas d'ailleurs jusqu'au duc; il fut entièrement absorbé par Voltaire, à qui le duc devait alors en termes arriérés près de 67.000 livres (1). Un peu plus tard, dans le courant de cette année 1768, les rôles sont renversés; Voltaire se décide à jouer les Jaquelot et à opérer personnellement le sauvetage de son débiteur; il prête au duc, sans doute pour permettre à celui-ci de boucher un autre trou, une somme de 26.000 livres à 4,50 %, taux vraiment très modéré pour un débiteur qui éprouvait tant de difficulté à trouver de l'argent à 5 % (2). En juillet 1769, nouvel emprunt consenti par Voltaire, de 96.000 livres, au taux encore plus bas de 4 %; mais il faut remarquer que sur cette somme, 70.000 livres ne sont pas versées par Voltaire; ce sont des arrérages

---

(1) Rossel, *op. cit.*, lettres nos 59 à 69, 76, 88.

(2) Rossel, *op. cit.*, introduction, p. 8. Cpr. Jullemier, *Revue de Paris*, 1905, III, p. 75. Au sujet de ce prêt, M. Jullemier parle de l'aisance avec laquelle Voltaire se laissait entraîner, chaque fois que l'on faisait appel à ses bons sentiments et à sa bourse, et admire chez lui une générosité, qui « confine presque à la naïveté ». Le jugement est peut-être bien favorable. Voltaire n'avait-il pas un grand intérêt à ménager un gros débiteur, et n'y a-t-il pas dans sa conduite plus d'habileté que de générosité? « Qui veut aller loin, ménage sa monture », aurait-il pu dire. Et, d'ailleurs, M. Jullemier lui-même fait remarquer très justement (p. 82) que Voltaire avait un

Digitized by Google

de ses rentes qui étaient échus ou qui allaient échoir, et que le duc règle à Voltaire en les lui empruntant; c'est donc, pour la plus grande partie de la somme, un arrangement, une concession de terme consentie par le créancier, plutôt qu'un prêt (1). Et tant que cet arriéré ne sera pas réglé, Voltaire ne manquera pas une occasion de rappeler qu'il a prêté à 4 %, alors qu'il pouvait le faire à 5 % (2).

Enfin, en avril 1773, le duc Charles-Eugène, qui, depuis le mois de janvier, a cherché de l'argent partout, sans en trouver, malgré son offre de 5 % d'intérêts annuels, plus 2 % de gratification unique, s'adresse encore à Voltaire, qui demande d'abord 6,25 % d'intérêts et qui finit par consentir à 5 % un nouveau prêt de 80.000 livres (3). Ce fut leur dernier contrat; aussi bien Voltaire approchait de quatre-vingts ans; ce n'était pas le goût des affaires qui lui manquait; il devait le garder jusqu'au dernier jour; c'était l'horizon, l'espace suffisants pour espérer en voir la fin. Et le duc, acculé cette fois à la nécessité de recourir à d'autres qu'à Voltaire, ne tarde pas à s'apercevoir

---

motif particulier de revenir volontiers au duc de Würtemberg; il ne voulait point laisser ses capitaux en France, par crainte des fantaisies du Roi ou du fisc; il ne pouvait guère les porter en Prusse, d'où il était parti en mauvais termes avec le souverain; il ne les eût point facilement placés en Suisse, parce qu'en cas de difficulté il n'eût point trouvé auprès des autorités une protection suffisante. Voltaire capitaliste était entre Charybde et Scylla, et c'est un courant sauveur qui le portait, lui et ses capitaux, vers le duc de Würtemberg.

(1) Rossel, *op. cit.*, n° 88, p. 75, et n° 98, p. 83.

(2) Rossel, *op. cit.*, n°s 102, 103, 111 à 113.

(3) Rossel, *op. cit.*, n°s 114 à 117.

Digitized by Google

de la différence; au cours de l'année 1776, il est obligé d'emprunter, pour rembourser à Voltaire le capital que ce dernier lui avait prêté à 5 %; il ne peut trouver de fonds que chez son propre banquier de Strasbourg, M. Türckheim, et il est obligé de subir, pour un simple prêt à court terme, le taux exorbitant de 8 % (1).

C'est ainsi que, d'année en année, de 1752 à 1773, les relations pécuniaires de Voltaire et du duc de Würtemberg sont allées en s'accroissant et en se compliquant. Ils en arrivent, semble-t-il, à ne pouvoir se séparer l'un de l'autre sur le terrain des affaires, ou du moins à revenir sans cesse l'un vers l'autre. Et cela s'explique le mieux du monde par ce fait, que, se connaissant de mieux en mieux sous l'aspect financier, ils ont appris à s'apprécier mutuellement, et sont peut-être les seuls à le pouvoir bien faire, je veux dire, à savoir que leur co-contractant vaut mieux que sa réputation. Quand le duc ne trouve d'argent nulle part, même auprès des professionnels du prêt, il se retourne vers Voltaire, et en trouve chez lui à des conditions raisonnables, inespérées pour lui. Pourquoi? Vraisemblablement parce que Voltaire sait que le duc est supérieur à sa réputation financière, qu'il vaut mieux au fond comme débiteur que ne le feraient croire les négligences, les retards et les roueries de ses agents. Depuis des années qu'il touche ses rentes viagères, il sait par expérience que le duc finit toujours par payer, et que, sous l'enveloppe de ce grand seigneur fastueux

(1) ROSSEL, *op. cit.*, p. 155, 156.

Digitized by Google

et prodigue, il y a, à l'état latent, une nature de bon bourgeois, honnête, scrupuleux même, qui finira par percer, ainsi qu'il arriva effectivement, à partir de 1765 environ. D'autre part, si le duc revient toujours à Voltaire, c'est que lui aussi n'ignore pas que, malgré ses gémissements et quelquefois même ses menaces, Voltaire est au fond assez arrangeant, très serré dans la discussion et la conclusion des accords, mais accommodant sur les détails et sur l'exécution. En voici un exemple pris entre beaucoup d'autres : En avril 1775, le duc est en retard de 80.000 livres, tant en arrérages arriérés de rentes, qu'en capitaux d'emprunts échus; il demande un délai d'un an, et Voltaire le lui accorde, sous la seule condition de bien préciser les époques auxquelles se feront les paiements retardés, et sans exiger d'intérêts pour retard (1). Or Voltaire avait alors plus de quatre-vingts ans; il y a quelque mérite à faire, à pareil âge, des concessions de ce genre. Pendant le quart de siècle que durèrent les relations pécuniaires de Voltaire avec son débiteur, sa conduite fut toujours analogue. C'est un créancier très vigilant, qui ne se laisse pas oublier, qui ne manque pas de réclamer au moindre retard, qui prend toutes les mesures possibles pour garantir ses droits : prises d'hypothèques, délégations sur les revenus des seigneuries, etc. (2); si on ne l'écoute pas, il va jusqu'à des menaces de poursuites, et même une fois jusqu'à commencer

(1) Rossel, *op. cit.*, nos 153 à 155.

(2) Rossel, *op. cit.*, nos 44 à 48, 71, 74, 76.

Digitized by Google

une saisie-arrêt (1). Mais il n'achève pas son geste; on peut dire de lui qu'il n'omet aucune mesure conservatoire, mais qu'il évite les mesures exécutoires. Et son débiteur le connaît bien sous cet aspect, puisqu'il redoute d'avoir affaire à un autre créancier que Voltaire, ainsi qu'on l'a vu plus haut, lors de l'épisode de mars 1776, lorsque Voltaire voulait donner en paiement à ses entrepreneurs de Ferney des lettres de change tirées sur le duc (2). Quand on interrogeait Voltaire sur sa santé, il avait coutume de répondre : « Toujours allant et toujours souffrant. » Ne pourrait-on caractériser Voltaire créancier par une formule analogue : « Toujours pressant et toujours patient »?

Que conclure de cette discussion, trop longue peut-être? La conclusion en est complexe, comme les faits eux-mêmes et comme le caractère même du créancier. Que Voltaire ait commis, sinon le délit d'usure, puisqu'il était dans la légalité, du moins le péché d'usure, à l'occasion de ses contrats de rente viagère avec le duc, cela n'est guère discutable. Par la suite, au contraire, dans ses prêts d'argent, il se montre vraiment accommodant, puisqu'il fournit à son débiteur des capitaux aux taux de 5, 4 1/2 et même 4 %, alors que celui-ci doit les payer 8 % auprès de ses propres banquiers. Sans doute, c'est un acte de bonne politique, plutôt qu'une concession désintéressée.

(1) Rossel, *op. cit.*, nos 55, 98.

(2) Rossel, *op. cit.*, nos 166 à 168. Voir plus haut, p. 19, 20.

Digitized by Google

Voltaire agit probablement en bon administrateur; il sait qu'il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or et accabler un débiteur qui, jusqu'ici, malgré des retards fréquents, a toujours fini par s'acquitter. On peut dire qu'il joue sur le velours. Ces ménagements lui sont d'ailleurs imposés par une nécessité résultant de sa propre imprudence; car Voltaire n'avait pas eu la prescience d'un principe essentiel du capitalisme moderne; il avait placé trop d'argent chez le duc de Würtemberg, comparativement à l'ensemble de sa fortune; il avait eu l'imprudence de mettre, sinon tous ses œufs dans le même panier, du moins d'en mettre une trop grande quantité, imprudence d'autant plus fâcheuse que, lorsque Voltaire y déposa ses premières couvées, le panier était quelque peu percé, s'il est permis de risquer cette métaphore à propos d'une Altesse Sérénissime. Mais, la faute une fois commise, Voltaire se montra bon philosophe et capitaliste avisé. D'autres eussent pris peur et secoué le panier jusqu'à en faire partir le fond. Lui le mania avec une douceur relative, et aida à sa restauration. Là est sans doute l'explication de son attitude qui pourrait encore aujourd'hui servir d'exemple. Sa modération finale fut donc probablement surtout de l'habileté; mais de quelque inspiration qu'elle procède, elle n'en est pas moins réelle.

Une autre conclusion est encore plus certaine, c'est que le duc Charles-Eugène fut, dans toute l'ampleur du mot, un honnête homme; il paya tout, sans chercher d'échappatoire, et à cela il eut quelque mérite. Quand il édifiait ses palais de Louisbourg et de Stutt-

Digitized by Google

gart, il ne se doutait guère qu'il devrait plus tard une sorte d'immortalité, moins à ses constructions, qu'à ce titre de débiteur de Voltaire, qui lui causa de si longs soucis. Encore convient-il de reconnaître que, sous cet aspect modeste de satellite forcé d'un grand homme, le duc de Würtemberg fait bonne figure devant la postérité.

Digitized by Google

UNE ÉCOLE D'ÉNERGIE A NANCY

L'ÉCOLE D'INSTRUCTION

DES

OFFICIERS DE RÉSERVE ET DE L'ARMÉE TERRITORIALE

DE LA 20e RÉGION

Par M. le Médecin inspecteur **BENECH**

Les individus comme les peuples valent surtout par leur énergie.

D'une manière générale nous dirons que l'énergie est notre capacité d'action.

L'action, voilà le but; sans doute la raison doit diriger l'action, définir le but, préciser les moyens, perfectionner les techniques, mais le ressort de l'action est moins dans la pensée que dans le sentiment qui est le véritable moteur. G. Lebon a écrit : « Les Romains de la décadence avaient une intelligence autrement raffinée que celle de leurs ancêtres, mais ils avaient perdu les qualités de caractère, la persévérance, l'énergie, l'invincible ténacité, l'aptitude

Digitized by Google

au sacrifice pour un idéal, l'inviolable respect des lois, qui avaient fait la grandeur de leurs aïeux. C'est par le caractère que les Anglais tiennent sous le joug 250 millions d'Hindous dont beaucoup sont au moins leurs égaux par l'intelligence; c'est par le caractère qu'ils sont à la tête du plus grand empire colonial qu'ait connu l'histoire; c'est sur le caractère, et non sur l'intelligence, que se fondent les sociétés, les religions et les empires. »

Nous avons récemment vécu des heures graves, nous avons examiné froidement les possibilités du lendemain, nous avons regardé avec calme venir le moment de faire appel aux qualités de race qui ont fait la grandeur de nos aïeux.

Cette énergie, cette capacité d'action d'autant plus efficace qu'elle était plus calme, mieux ordonnée et par suite susceptible d'un moindre travail perdu, si elle n'a pas été sans surprendre un peu ceux du dedans comme ceux du dehors, elle n'a pas été non plus sans favoriser l'heureuse issue de négociations que tous suivaient avec une extrême préoccupation.

Cette puissance morale, cette confiance en soi dont nous pouvons nous réjouir tiennent à des causes multiples, mais il en est une dont la portée, pour être difficile à mesurer, n'en est pas moins considérable et mérite de retenir notre attention. Je veux parler des écoles régionales d'instruction pour les officiers de réserve et de l'armée territoriale qui existent dans beaucoup de corps d'armée; celle de Nancy est des plus florissantes, elle est un véritable foyer d'énergie,

Digitized by Google

une école où systématiquement, méthodiquement, on fait l'éducation des sentiments, on élève les caractères, on grandit la tension de ces puissants ressorts d'action.

Au point de vue de la psychophysiologie individuelle ou de la psychophysiologie sociale, rien n'est plus intéressant que d'étudier les méthodes et les doctrines de l'École d'Instruction de Nancy.

Cette école (1) a pour but de donner à ses participants les connaissances théoriques et pratiques de l'art de la guerre, et aussi de resserrer les liens de camaraderie entre les officiers de l'armée active et leurs camarades de la réserve et de la territoriale. Les matières de l'enseignement sont très étendues : tactique générale et tactique d'armes, fonctionnement des services : intendance, santé, comme aussi chemins de fer, aéronautique et aviation; colonisation et géologie appliquée, histoire économique et diplomatique, etc., ce sont là questions techniques qui ne nous arrêteront pas.

Mais cette école est en même temps une source d'énergie où se trempent les caractères, où s'exaltent les sentiments, j'allais dire une source d'énergie qui élève le potentiel, et grandit la puissance d'action.

Je dois tout d'abord, — je m'en voudrais d'y manquer, — vous indiquer sommairement la méthode d'instruction; montrer quels pédagogues avisés sont les instructeurs; nous en comprendrons mieux par

(1) Elle fut fondée en 1908 par le général Pau, commandant le corps d'armée.

Digitized by Google

la suite combien pénétrante est leur psychologie et combien communicatif leur enthousiasme.

Dans la conférence inaugurale le directeur (1) de l'École d'Instruction a formulé très nettement les idées directrices de l'enseignement. Il admet comme un dogme indiscutable cet aphorisme de Napoléon : « La guerre est un art simple et tout d'exécution. » Donc à la guerre il nous faut surtout des exécutants, des praticiens, c'est pourquoi l'enseignement comprendra surtout des exercices pratiques, sur le terrain et sur la carte, l'étude minutieuse des cas concrets observés dans les grandes guerres.

Néanmoins ne seront pas négligées les conférences d'ensemble permettant d'étudier à un point de vue général « les conditions de la guerre moderne, telles que les conceptions actuelles, mises au point par les expériences des guerres récentes, nous permettent de les représenter ». Cette étude d'ensemble pourrait paraître inutile pour des officiers dont le rôle en campagne sera de petite envergure, au moins pour la plupart d'entre eux, mais il convenait tout d'abord, d'élever et d'élargir l'horizon. « Pour jouer convenablement son rôle dans la pièce, il faut connaître toute la pièce. » Mais on n'oubliait pas un seul instant que dans cet art tout d'exécution, il n'y a ni règles ni formules s'appliquant à tous les cas, les faits ne se laissent pas comprimer. « Les cas particuliers se jouent de la règle, se moquent de la formule, à la guerre il n'y a que des cas particuliers. » C'est le cas de dire

(1) Lieutenant-colonel Maistre.

Digitized by Google

avec Napoléon : « On n'apprend pas dans la grammaire à composer un chant de l'Iliade ou une tragédie de Corneille. »

Cette infinie variété des situations tactiques nous fait comprendre comment un grand éducateur allemand, le général Verdy-Duvernois, a pu écrire : « Les règles de la guerre, si elles veulent être valables dans tous les cas, se réduisent à des axiomes aussi évidents que les axiomes de mathématiques, tels que deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles; et encore à la guerre deux et deux ne font pas toujours quatre. » Cependant ces principes de la guerre sont souvent méconnus, car, en raison même de leur extrême simplicité, ils ne pénètrent pas suffisamment les esprits et se bornent à les effleurer. C'est pourquoi, ici, nous devons citer textuellement : « Il faut, en nous exerçant sans repos ni trêve sur des cas particuliers, nous les assimiler, nous les identifier, à ce point qu'ils fassent désormais partie intégrante de notre être intellectuel, et qu'inconsciemment, machinalement même au milieu de l'émotion du combat, par l'habitude prise de les appliquer, ils continuent malgré nous-mêmes en quelque sorte, à inspirer notre activité.

« Et, chose curieuse, par le besoin naturel de généralisation souvent excessif d'ailleurs, qui est inhérent à nos esprits, nous referons le chemin en sens inverse : des cas particuliers nous remonterons naturellement aux principes. Les cas particuliers nous en feront connaître toute la signification, toute la portée. Nous verrons alors ces vérités banales pren-

Digitized by Google

dre un sens que jusque-là vous n'aviez pas soupçonné; nous verrons ces lieux communs, qui nous ont semblé pauvres et vides, nous apparaître au contraire pleins de richesses; nous verrons ces cadavres peu à peu s'animer, s'échauffer et vivre. »

Peut-on imaginer une exposition plus saisissante de cette méthode des sciences expérimentales si bien formulée et si bien appliquée par le génie de Claude Bernard.

Le colonel Maistre pense qu'on ne peut développer ainsi qu'une partie des facultés qui entrent en jeu à la guerre : « Les autres, les plus importantes, les facultés morales, celles que Bugeaud appelait les *dons de maman,* le caractère, la volonté, plus encore, le mépris du danger, l'esprit de sacrifice, échappent à peu près complètement à la préparation du temps de paix.

« Parmi ces qualités morales qui nous sont nécessaires, il en est une pourtant qui fait exception, c'est la confiance en nous-mêmes, la confiance en nos propres aptitudes. Elle naîtra, cette confiance, de la conviction acquise et vérifiée que décidément nous connaissons notre métier..... (La confiance) c'est la condition implicite, mais primordiale de l'esprit de décision et d'initiative. »

L'énumération est incomplète; ce serait faire tort à l'École d'Instruction de croire qu'elle se borne à développer la valeur technique de ses adhérents et de faire ainsi s'épanouir en leur âme la confiance en soi. Ce serait beaucoup sans doute et suffirait à lui mériter nos éloges et notre gratitude; mais ce ne

Digitized by Google

serait pas assez à notre gré, ce ne serait pas tout ce que nous souhaitons, car il ne suffit pas d'avoir confiance en soi, il faut aussi avoir confiance en ses compagnons d'armes et surtout avoir confiance en ses chefs, et pour cela il ne suffit pas de leur reconnaître des qualités techniques, il faut sentir en eux ces qualités morales, ces qualités de caractère qui sont presque tout à la guerre. La confiance ne se commande pas, mais elle s'impose à l'âme attirée par le rayonnement de ces qualités si précieuses et se donne tout entière aux chefs qui les possèdent.

Rien n'est plus capable de faire naître cette confiance en nos chefs militaires que de suivre l'enseignement de l'École d'Instruction, que de découvrir les qualités d'esprit et les qualités de cœur de ces instructeurs, qu'ils soient les chefs d'aujourd'hui ou les chefs de demain. Nous tous qui sommes la nation, nous voudrions que ces qualités morales, qui sont les plus importantes à la guerre, n'échappent pas à la préparation du temps de paix. Nous savons bien que, dans la répartition de ces grandes qualités, la nature n'a pas fait à tous une égale part, mais nous savons aussi qu'on peut développer le germe que chacun de nous porte en son cœur, sans cela il n'y aurait aucune culture morale possible. A ce point de vue il ne faudrait pas prendre trop au pied de la lettre l'énonciation restrictive du colonel Maistre, car l'École d'Instruction, loin d'être inefficace, est au contraire un foyer d'énergie, de grande puissance et de grand rayonnement. Du reste cela n'a pas aussi complètement échappé à ce remarquable directeur

Digitized by Google

que lui-même eût pu le laisser supposer et ici nous devons encore citer textuellement :

« Sans doute, dit-il aux officiers, vous êtes venus, comme je le disais tout à l'heure, resserrer les liens qui doivent exister en temps de paix entre les hommes appelés en temps de guerre à travailler à la même tâche, à combattre côte à côte animés de sentiments identiques, à mêler leur sang sur le champ de bataille.

« Mais vous êtes venus faire quelque chose de plus, vous êtes venus affirmer votre foi militaire, votre foi patriotique, vous êtes venus la réchauffer à notre foyer, vous êtes venus — si l'expression ne vous effraie pas — communier avec nous dans cette grande idée de la défense nationale, la plus noble, la plus généreuse qui puisse inspirer une âme française.

« Vous êtes venus préparer vos esprits, mais bien plus encore vous êtes venus préparer vos cœurs, en vue des luttes de l'avenir..... » Et plus loin : « Dans les grandes armées d'aujourd'hui, les moyens matériels, à très peu de chose près, sont équivalents. Égaux et de signe contraire ils s'annulent. Que reste-t-il? Il reste l'homme. La bataille est avant tout et essentiellement un conflit de forces morales.

« Vous êtes venus ici vous approvisionner de forces morales. »

Peu après il ajoute « .....Toutes ces opinions, toutes ces passions aussi, hélas! qui peuvent vous diviser, en entrant ici vous avez voulu les oublier, comme vous les oublierez demain devant l'ennemi.

« Vous avez voulu pour un instant n'avoir qu'un seul cœur et qu'une seule âme, vous avez voulu vous

Digitized by Google

unir dans la même foi et aussi dans les mêmes espérances. En ce moment, dans cette enceinte, tous, qui que nous soyons, nous ne connaissons plus qu'un seul *Credo*, le patriotisme. »

La semaine suivante un autre instructeur (1) nous dira : « Ayons tous la religion du drapeau sous les plis duquel tous les Français doivent communier dès le temps de paix, pour être prêts à y mourir noblement et sans regret quand les intérêts vitaux ou l'honneur du pays nous appelleront à la frontière. »

Ne nous effrayons pas des mots, comme nous y convie le conférencier; il serait si facile de transposer en langage philosophique, de parler de contagion mentale, d'imprégnation par le milieu ambiant, des synthèses psychomotrices qui, par l'affirmation répétée, par l'exemple, par le prestige des orateurs engendrent les opinions et les croyances et poussent vers l'action.

En fait, dans les conférences de l'École, on ne reçoit pas seulement un enseignement technique, mais encore on entend une véritable prédication, tantôt une prédication calme et contenue élevant les âmes, tantôt une prédication enflammée exaltant les enthousiasmes, un hymne à la bravoure faisant surgir l'image de la mort qui passe dans les rafales auréolant le front des héros.

Comme ces instructeurs se montrent instinctivement des psychologues avisés! Leurs leçons didactiques sont en même temps ce que Ribot appelle des

(1) Commandant Niessel.

Digitized by Google

raisonnements composites, de véritables plaidoyers pour l'action; si « les grandes convictions seules créent la logique effective et par elle maîtrisent les âmes », ce qui est la véritable éloquence, qui saurait mieux qu'eux maîtriser les âmes ? Ils ont le mouvement, ce *motus animi continuus* qui, selon Cicéron, est la véritable éloquence; ils sentent d'intuition que nos synthèses mentales sont surtout des associations motrices, que l'action engendre l'action parce qu'elle fait naître et exalte le sentiment, force excitatrice et génératrice de l'action.

Ici il ne s'agit pas uniquement de l'action oratoire, car ils savent, dans leur instinctive psychologie, que les formes concrètes du sentiment sont les plus puissantes; c'est pourquoi ils évoquent nos représentations mentales, ils nous font voir par la pensée les mouvements de troupe avec leur diversité et leur difficulté, montrant l'audace et la témérité des uns, la prudence et la timidité des autres; ils ont cherché à reproduire en nous les sentiments correspondants, ont réveillé en nous l'instinct d'imitation ou son contraire l'instinct de répulsion; et sans le chercher spécialement, peut-être même sans s'en rendre bien compte, ils en sont arrivés à cette pédagogie, à cette technique savante qui fait les grands éducateurs.

On ne doit pas en être autrement surpris, car toujours la technique a précédé la théorie : on ne saurait être un grand peintre sans technique, mais on peut être un très grand artiste sans être capable d'écrire un traité d'esthétique, et voilà pourquoi on a beaucoup à apprendre à leur école.

Digitized by Google

Écoutons-les, chacun avec son tempérament personnel, mais aussi avec son tempérament professionnel, c'est-à-dire suivant son arme. Fantassins, artilleurs, cavaliers, n'ont ni la même allure ni le même ton. L'un n'est ni au-dessus ni au-dessous de l'autre, ni supérieur ni inférieur, mais un peu autre; à côté de l'esprit militaire qui est le bien commun, il y a l'esprit particulier à l'arme, qui est le véritable *esprit de corps*. Car il ne faut pas entendre par esprit de corps je ne sais quelle vanité corporative, mais une adaptation plus parfaite de l'ouvrier à l'œuvre quotidienne; il s'agit d'une mentalité spéciale née de l'unité de doctrine, de la synergie de l'action, et de l'homogénéité du milieu.

Voyons d'abord le fonds commun, la doctrine; cela nous aidera à comprendre pourquoi et comment cette culture des sentiments, cette prédication fait partie intégrante de l'instruction.

« La guerre (1) est la lutte de deux volontés, lutte dont la bataille est la plus violente manifestation, seul celui qui marche en avant peut espérer imposer sa volonté à l'adversaire. La défensive conduit à la passivité, source inévitable de la défaite. »

Et encore : « Le vainqueur est celui qui conserve le plus longtemps de l'énergie et reste apte le dernier à frapper; c'est celui qui *veut* être vainqueur. »

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir dans l'étude des faits de guerre émerger, partout et toujours, avant tout et surtout, le facteur moral, de voir exal-

(1) Commandant Niessel.

Digitized by Google

ter le courage, c'est-à-dire l'endurance et le mépris du danger. Ils diraient volontiers : Le courage est le Dieu des batailles. — « Savoir tuer et savoir mourir, voilà la gloire (1). »

Ces cruelles nécessités de la guerre n'impliquent aucune férocité, il ne s'agit pas tant de tuer et de blesser que de briser la volonté; la mort et la destruction portées dans les rangs ennemis sont un moyen et non un but. Dans maintes circonstances on a pu amener l'ennemi à se rendre à merci sans lui infliger des pertes considérables. On enseigne qu' « il faut tuer du monde à l'ennemi pour démoraliser le reste, il faut lui tuer du monde pour diminuer sa force de résistance; souvent, il suffirait, au lieu de lui tuer du monde, de le neutraliser, pour l'empêcher d'agir, mais cette neutralisation ne s'obtiendrait que par le procédé même qui a causé des pertes, c'est-à-dire par un feu réglé et violent (2) ». On entend citer (3) avec approbation ce mot du général allemand Avensleben : « La bataille est une bataille morale, elle n'est pas une boucherie. » On voit énoncer des aphorismes tels que celui-ci : « Le succès est de nature plus morale que matérielle, c'est celui qui veut vaincre qui gagne la bataille (2) »; ou cet autre : « Celui-là seul est vaincu qui se croit vaincu. »

En un mot, celui-là est vainqueur qui conserve de l'énergie disponible après avoir neutralisé l'énergie

(1) SIGHELE parlant des crimes des sectaires. Cf. *Psychologie des sectes*. Paris, Giard et Brière.

(2) Commandant Niessel.

(3) Général Cherfils.

Digitized by Google

de l'adversaire, c'est-à-dire que la balance d'énergie est en sa faveur, ce qui en dernière analyse revient à dire que c'est le plus fort qui est le vainqueur. Présentée en ces termes cette proposition est un truisme naïf et un peu ridicule; mais qu'est-ce qu'on appelle être le plus fort, comment peut-on devenir le plus fort? A suivre l'enseignement de l'École d'Instruction, cette apparente naïveté devient une vérité scientifique aussi précieuse qu'intéressante. Et comment l'importance du facteur moral ne pénétrerait-elle pas tous les esprits lorsqu'on entend parler ainsi des feux d'artillerie (1) :

« La rafale *bien réglée* a pour conséquence une véritable neutralisation de la troupe qui la subit, infanterie ou artillerie, non seulement pendant sa durée propre, mais encore pendant la durée de la dépression morale qui la suit. » — Cette dépression morale est quelque chose de normal, de concret et de précis, dont on tient compte; on sait qu'elle a une durée minimum, donnant ainsi quelques secondes pendant lesquelles l'infanterie pourra sans danger de ce côté faire un bond en avant.

« L'effet moral des obus brisants est très grand chez les jeunes troupes en raison du bruit terrifiant de leur éclatement, mais leur rayon d'action est excessivement restreint; les hommes se familiarisent vite avec ce danger plus apparent que réel. »

« Le shrapnel a des effets matériels et moraux considérables sur les buts en mouvement, mais pres-

(1) Commandant Niessel.

Digitized by Google

que nuls sur une troupe abritée. Son action est *neutralisante* (c'est l'orateur qui souligne), c'est-à-dire qu'elle force les troupes en marche à s'arrêter, et empêche de tirer les troupes qui sont arrêtées. » Un biologiste dirait qu'il se produit un phénomène d'inhibition. S'il s'agissait d'un ouvrage de philosophie didactique, on pourrait penser que le mécanisme somatique et le mécanisme psychophysiologique mériteraient une étude plus complète, mais nous ne sommes pas en présence d'un cours de psychophysiologie appliquée.

Ces citations suffisent pour montrer comment ces idées psychologiques sont serties dans l'instruction technique dont elles émergent, comment elles doivent pénétrer naturellement dans les esprits qui restent légitimement et fortement convaincus de l'importance du facteur moral. Là, pour parler comme Taine, les idées se forment dans leur milieu naturel et normal, où se récoltent les perceptions particulières qui, sourdement élaborées, s'organisent pour suggérer tôt ou tard des combinaisons nouvelles, développer la capacité pratique, de manière que celui qui en a bénéficié est non seulement un exécutant, mais un homme d'initiative, non seulement un rouage, mais un moteur.

Ils savent, ces instructeurs, la puissance de l'affirmation, de la répétition, de l'exemple et ne se lassent jamais d'y recourir. C'est ainsi qu'après avoir traité l'emploi et la grande utilité des ballons militaires, l'orateur en vient tout naturellement à répéter : « Le principal facteur de la victoire est tou-

Digitized by Google

jours le facteur humain... », et encore : « La victoire reste toujours à celui qui agit et qui sait vouloir vaincre (1). »

Ils étudient délibérément la psychologie du combattant, d'une manière un peu fragmentaire sans doute, mais avec un sens très aiguisé des réalités. Ils signalent les données de la psychologie collective par opposition à la psychologie individuelle, notent l'influence de la fatigue, etc... De là ces énonciations qui détachées du contexte prennent une allure d'aphorisme :

« La conduite de l'homme au combat relève non pas de la psychologie de l'individu, mais de la psychologie de la collectivité, plus impressionnable, plus suggestible que l'individu. »

« Il faut ménager l'outil dont on dispose, c'est-à-dire l'homme. »

« Le facteur physique est un élément important de la solidité morale. »

Voici comment est comprise cette personnalité collective qu'est une troupe sur le champ de bataille : « L'organisation militaire fait des individus une troupe; le désordre et le tumulte du combat en rompant les liens organiques créent de nouveau la foule, poussière d'humanité que fait tourbillonner l'ouragan de la bataille, la foule essentiellement nerveuse et impulsive prête à la panique comme à l'héroïsme (2). »

---

(1) Capitaine Richard.
(2) Commandant Niessel.

Digitized by Google

Cet être moral si impressionnable et si difficile à conduire qu'est une troupe sur le champ de bataille a été étudié avec beaucoup de finesse. Les variations de potentiel, si l'on peut ainsi parler, ont été analysées avec beaucoup de sagacité; on sent bien souvent, et ceci est un éloge, l'inspiration du colonel Ardant du Picq. Ce colonel qui fut tué dans un des combats sous Metz est un psychologue de tout premier ordre et qu'on ne saurait trop méditer. Sa mort fut une grande perte.

Le courage individuel dans les combats à l'arme blanche, chez les héros de poème épique, grands pourfendeurs d'infidèles, est mis en contraste avec la bravoure des troupes au feu, lorsque « l'homme s'ingénie à tuer sans courir le risque de l'être. — La bravoure est le sentiment de sa force et elle n'est pas absolue. Actuellement la sécurité individuelle n'existe plus; la fatalité du plomb rend le danger collectif et anonyme. »

Ainsi se trouvent ébauchés quelques intéressants chapitres de psychologie collective, de la psychologie des sentiments et de la volonté. On voit nettement apparaître le sentiment de confiance en soi, confiance individuelle chez le chevalier combattant à l'arme blanche, confiance collective chez les troupes au feu, résultant du sentiment de sécurité. Ce sentiment de sécurité est dû à des moyens passifs, tels que les fortifications, l'utilisation du terrain, l'idée d'être soutenu en arrière ou sur les côtés ; ou encore à des moyens actifs, le feu et le mouvement; ces moyens actifs permettent de penser que l'adversaire

Digitized by Google

subira des pertes considérables et sera forcé de plier. De plus, ils occupent les combattants, les empêchent de ruminer les idées déprimantes, de subir les représentations mentales des pertes probables et des dangers courus. Car celles-ci sont faites pour faire baisser l'énergie et détruire toute puissance d'action.

Dans un enseignement psychophysiologique proprement dit, ce point de vue aurait dû être développé, il permettrait de tirer de très utiles conclusions pour la conduite des troupes.

Du reste il n'y a pas de relations fixes entre les pertes subies et l'effet moral. Les pertes sont globalement moins grandes qu'autrefois, mais elles peuvent se produire en un temps très court, énormes sur un point donné, et par conséquent très impressionnantes. Il faut joindre à cela l'effet de surprise et l'action déprimante due à l'invisibilité de l'ennemi.

Ici encore, dans un traité didactique, l'analyse eût dû être poussée plus avant, il conviendrait de distinguer l'effet de surprise, qui est une véritable inhibition, de l'anxiété produite par l'invisibilité de l'ennemi, qui doit être rapprochée de l'attente. Mais ces considérations doctrinales sont ici sans importance, et l'enseignement n'a rien perdu de sa portée et de son action sur les auditeurs; cependant il eût été possible et pas tout à fait inutile de voir comment « le sentiment d'insécurité s'empare du soldat même avant l'action » et comment on peut, non pas l'empêcher de se produire, mais du moins l'atténuer. Encore une fois, cela n'implique aucune critique, mais souligne

Digitized by Google

simplement l'intérêt considérable que présente par elle-même cette question.

Cet être collectif qu'est une troupe au combat est sujet à la fatigue, fatigue physique et morale qui se traduit autrement que chez l'individu isolé; il ne suffirait pas de nous représenter ce que nous éprouvons dans les moments de fatigue pour connaître les effets de la fatigue sur les troupes.

Tout effort violent un peu soutenu désagrège et émiette pour ainsi dire cet être collectif; « il est nécessaire de remettre en ordre les troupes qui ont donné l'assaut, le mélange des unités est tel, que le commandement y est impossible..... L'effort violent pour chasser l'ennemi de sa position ou pour arrêter sa marche est toujours suivi d'une grande dépression physique et morale. La troupe devient pour un temps inapte au combat. Il faut néanmoins qu'elle y reste jusqu'au bout, non seulement des heures, mais des jours. Une des conditions du succès c'est de durer, c'est-à-dire de rester susceptible de vouloir vaincre. C'est la troupe la plus solide moralement qui durera le plus longtemps, elle usera prématurément la force physique et nerveuse de l'adversaire et lui fera dépenser ses réserves. Cela nous explique pourquoi le nombre n'est pas tout à la guerre (1) ».

La mise en mouvement des foules, l'influence de l'exemple, l'action du prestige sont indiquées d'un trait; l'interaction des soldats et des chefs n'est pas oubliée. « Les chefs entraînent les soldats quand ceux-

(1) Commandant Niessel.

Digitized by Google

ci les aiment, c'est ce qui donne tant d'importance à ce que les chefs soient devant les hommes surtout quand les troupes sont jeunes, et elles le sont toutes au début d'une guerre (1). »

Aussi on place très haut l'officier, qui doit résumer et concentrer dans sa troupe sa puissance d'énergie et sa rapidité de décision; conscient de sa valeur et de sa supériorité, il doit être pénétré de son droit à l'obéissance du soldat, posséder le goût et l'habitude de la responsabilité.

« Il ne faut rien négliger pour développer chez nos hommes et chez nous-mêmes la confiance individuelle et collective », et, après en avoir indiqué les moyens, l'instructeur ajoute :

« Mais pour que ces mesures soient réellement efficaces il faut que tous, officiers et soldats, militaires de carrière ou réservistes rappelés sous les armes soient animés d'un patriotisme ardent, etc..... Ayons tous la religion du drapeau, etc.... »

Telle est la doctrine.

La communauté de doctrine est assez grande dans notre état-major pour que nous la retrouvions dans tout l'enseignement de l'École d'Instruction de Nancy.

Les éléments de l'exposé qui précède sont empruntés principalement aux premières conférences données par un fantassin, le commandant breveté Niessel.

Écoutons maintenant un artilleur breveté, le co-

(1) Commandant Niessel.

Digitized by Google

lonel Berrot (1); cela nous permettra de constater, avec cette unité de doctrine si précieuse dans une armée, combien est développée la fraternité des armes et avec quelle hauteur de vues s'opère la coordination des efforts; nous sommes loin de ce particularisme étroit, de cet esprit de corps mesquin et égoïste qui établissait entre les diverses armes de funestes rivalités.

Le colonel Berrot confirme très expressément la doctrine du commandant Niessel « sur les actions si étroitement liées de l'infanterie et de l'artillerie, la première menant le combat, marchant et manœuvrant, la seconde dont le rôle est d'aider en toutes circonstances l'infanterie.

« C'est avec ses jambes ou plutôt avec son cœur que le fantassin remplit sa tâche, le fusil n'est pour lui qu'un compagnon qui lui donne courage et confiance, c'est pour lui un organe indispensable sans doute, mais dont l'influence en bien des cas est secondaire; l'artilleur au contraire..... ne vaut que ce que valent son canon et son projectile.

« La bataille moderne, immense, colossale, sera fatalement fractionnée en une infinité d'actions de détail, jusqu'au moment où le moral d'un des adversaires sera usé, comme cela s'est vu dans les dernières guerres, ou jusqu'au moment où l'un des chefs opposés saura déclancher quelque géniale manœuvre qui coupera court à la lutte, comme on le voyait il y a cent ans. »

---

(1) Aujourd'hui général.

Digitized by Google

L'instructeur montre les difficultés techniques que présente l'emploi de cet engin redoutable et compliqué qu'est notre canon, la bonne instruction des cadres, le chemin parcouru, celui qui s'ouvre devant nous, l'avance incontestable que nous avons de ce côté. « Vous pouvez, Messieurs, dit-il, avec tous nos camarades des autres armes, avoir sur ce point pleine et entière confiance; vous seriez actuellement soutenus au moment du danger par une artillerie nettement supérieure à celle de nos adversaires quels qu'ils soient. »

Après avoir mis en relief la puissance de pénétration de la balle de l'infanterie, meurtrière à toutes les distances, notre artilleur montre le peu d'efficacité relative des balles du shrapnel : « Elles ont peu de pénétration et les moindres obstacles les arrêtent, il suffit souvent d'un vêtement un peu épais pour garantir contre les blessures graves; en principe elles paraissent assez peu redoutables pour les hommes étroitement tapis sur le sol, pour peu qu'ils soient garantis par la moindre levée de terre ou simplement par le sac.

« Par contre, l'effet moral de l'artillerie est considérable; instantanément la rafale couvre l'objectif d'un nuage aveuglant de fumée que déchirent constamment des explosions nouvelles, et dans lequel au milieu de sinistres lueurs, avec un bruit épouvantable, pleuvent de toutes parts les balles et les culots d'obus, qui crépitent et rebondissent sur le sol comme de formidables grêlons. Cette rafale s'abat comme une trombe venant on ne sait d'où, de plus loin que l'ho-

Digitized by Google

rizon souvent; elle donne l'impression d'un cataclysme impitoyable, contre lequel l'homme est sans force et sans moyen d'action; elle est moins meurtrière sans doute qu'une gerbe de balles d'infanterie, mais elle produit à un bien plus haut degré l'impression de terreur, d'épouvante et de surprise qui est si propre à ébranler le système nerveux et à briser le moral. Combinée avec le tir de l'infanterie, on peut dire que la rafale est irrésistible; mais réduite à elle-même elle fera souvent plus de bruit que de mal; c'est surtout, il faut bien le dire, un engin moral, et tous les progrès réalisés par l'infanterie tendent de plus en plus à réaliser ce caractère moral de ses effets.

« Cela ne diminue en rien son importance tactique, car, vous le savez, la bataille est avant tout une question de moral; si l'on cherche à tuer beaucoup d'ennemis ce n'est pas tant pour se débarrasser de ceux qui seront morts que pour faire peur aux autres; le feu d'artillerie est celui qui produit le plus de terreur, avec le moins de pertes effectives (1). »

Voltaire nous avait dit à peu près la même chose à propos de la bataille de Narva, où il restait assez de monde aux Russes dont le camp fut emporté, pour exterminer jusqu'au dernier Suédois; « mais ce n'est pas le nombre des morts, c'est l'épouvante de ceux qui restent qui fait perdre la bataille. » (*Hist. de Charles XII.*)

Un autre conférencier parlant des mitrailleuses s'exprime ainsi : « Bien que les résultats soient sou-

(1) Colonel Berrot.

Digitized by Google

vent problématiques, l'emploi de cette arme est justifié par l'effet moral qu'il exerce non seulement sur l'adversaire, mais encore sur les troupes amies qui se sentent mieux soutenues (1). »

C'est toujours et partout l'importance du facteur moral, de l'énergie. On étudie comment les énergies tombent, comment elles se brisent et aussi comment elles se conservent et comment elles se relèvent. On laisse le soin à l'auditeur de conclure qu'avec beaucoup d'énergie et de courage, on peut lutter victorieusement. On ne nie pas la peur ou plus exactement on ne considère pas la terreur comme une lâcheté inavouable, inadmissible chez un soldat, et que par conséquent on traite par prétérition; on l'admet comme étant dans la nature de l'homme, elle est un facteur qui entre dans l'équation, on cherche à la régulariser, à la discipliner, afin de subir de moindres pertes d'énergie. Comme tout cela est de nature a donner confiance, c'est-à-dire ce sentiment de sécurité dont parle Ardant du Picq et dont, pour la plus grande part, est faite la bravoure!

***

Rien n'était plus propre que l'enseignement de cette école à réaliser le vœu de tous, énoncé si chaleureusement par son premier directeur, à faire naître la confiance.

La confiance est une véritable vertu lorsqu'elle

(1) Colonel Rabier.

Digitized by Google

est basée sur le savoir, sur la valeur intellectuelle et morale, sur l'estime réciproque. Cette vertu engendre la bravoure parce qu'elle donne ce sentiment de sécurité et rend possible cet esprit de camaraderie et de fraternité d'armes que la différence des grades n'exclut pas, car il implique la discipline et le respect chez les subordonnés, la bienveillance et l'autorité chez les chefs, et, par suite, chez tous une mutuelle affection. La confiance fait les armées victorieuses, car elle leur donne l'audace, et même au milieu des revers leur conserve la foi dans le succès final. La confiance n'est pas tout à la guerre, mais sans elle rien de grand n'est possible.

Dans cet enseignement mutuel, les coopérateurs surent prendre rapidement un légitime et puissant ascendant et conquérir l'esprit et le cœur de leur auditoire. Il fut un temps qui, pour être assez près de nous chronologiquement, n'en est pas moins lointain dans nos souvenirs, où l'on mettait en opposition d'un côté les intellectuels, — gens de haute culture aux idées larges, et de l'autre le corps d'officiers et en particulier les officiers d'état-major, gens de médiocre culture, à mentalité étroite. S'il avait pu rester quelques vestiges de cet état d'esprit, il a dû vite disparaître. Pour s'en convaincre il n'y avait qu'à écouter ce qui se disait à l'issue des conférences, dans la familiarité des conversations, le long des trottoirs. Des universitaires de tout rang et de tout âge manifestaient une réelle surprise : c'était une vraie révélation, on ne soupçonnait pas tant de savoir, tant de talent et tant de valeur morale chez des officiers. Aussi leur parole prit rapi-

Digitized by Google

dement une grande autorité, et naturellement inspirait cette confiance toujours évoquée.

Les cavaliers s'écrient : « Comptez, Messieurs, sur vos camarades de la cavalerie comme ils comptent sur vous et, Dieu aidant, le jour venu, nous ferons bonne besogne (1). »

Les artilleurs nous disent : « Enfin, Messieurs, les heures que vous passez parmi nous ont encore un autre but (que l'instruction) non moins essentiel, c'est de vous donner à vous-mêmes ou plutôt d'entretenir et de développer dans vos esprits et dans vos cœurs la confiance : la confiance en vous d'abord qui résultera de cette préparation intellectuelle et morale à votre tâche, puis la confiance en nous, dans nos chefs communs, sans laquelle votre propre moral sera à la merci des hasards de la guerre. Il est indispensable, Messieurs, que, quoi qu'il arrive, dans la mauvaise fortune aussi bien que dans la bonne, la confiance règne dans l'armée depuis le soldat jusqu'au chef suprême qui seul — seul, entendez-le bien — saura au juste quel est le but final des ordres qu'il donnera (2). »

Ou encore : « Aussi pouvons-nous poursuivre notre tâche avec une confiance réfléchie aussi éloignée de la présomption que du pessimisme mortel (3). »

L'on trouve partout cette note morale, dans l'exposition du service des transports en chemin de fer, comme dans l'aéronautique ou l'aviation. Travail-

(1) Lieutenant-colonel de Montbeillard.
(2) Colonel d'artillerie Berrot.
(3) Commandant d'artillerie Fetter.

Digitized by Google

lons, instruisons-nous pour avoir confiance en nous-mêmes, ayons confiance en nos frères d'armes, ayons confiance en nos chefs, sans forfanterie, sans présomption, ayons confiance parce que nous savons notre métier et que nous sommes bien préparés.

Un peu plus d'un an après ces appels, un officier de réserve, professeur à la Faculté des Lettres, faisait une conférence très brillante et très écoutée sur le pangermanisme et finissait en disant :

« Ne soyons pas dupes, gardons notre calme et notre sang-froid même en face de provocations; n'oublions pas qu'il y a tout près de nous une race nombreuse et ambitieuse, grisée par ses victoires et fière de sa force; sachons que des difficultés intérieures, des crises économiques peuvent envenimer les incidents fortuits et les conflits latents, et soyons sûrs que la meilleure manière de faire respecter nos droits et notre dignité, c'est de donner constamment l'impression d'une nation unie, nullement agressive sans doute, toujours prête à discuter avec une courtoise correction le moyen de maintenir entre peuples civilisés la paix avec l'honneur, mais aussi, si elle y était obligée, à faire son devoir, tout son devoir, d'un mouvement unanime et avec une entière confiance (1). »

N'est-on pas frappé d'une vision si nette des choses? Comme on comprend que par imprégnation, si l'on peut ainsi parler, cette confiance pénètre dans la nation, élève les caractères, et donne la volonté calme et réfléchie de faire son devoir.

---

(1) M. Lévy, conférence faite en juin 1909.

Digitized by Google

Un an après cette conférence sur le pangermanisme un commandant d'infanterie de marine traitait la question du Maroc et terminait ainsi :

« Je m'abstiendrai de toute prophétie sur notre avenir au Maroc. Toutefois l'histoire nous apprend que nous serons obligés de choisir, à échéance plus ou moins lointaine, entre deux solutions : tout évacuer ou tout absorber. L'expérience des siècles nous enseigne qu'il ne saurait y avoir de solution intermédiaire. J'ajouterai d'ailleurs que l'absorption du Maroc, si on en juge par les résultats obtenus dans les territoires déja occupés par nous, sera en somme bien accueillie par la majorité des indigènes, heureux de connaître enfin une autorité juste et équitable (1). »

N'est-ce pas là une prévision des événements aussi nette que précise ? Comme elles ont été rigoureusement déduites d'une étude sagace et approfondie, tant des tendances du pangermanisme que des nécessités politiques et économiques de notre colonisation, ces conclusions si exactement vérifiées aujourd'hui sont bien faites pour donner une haute idée de cet enseignement mutuel, tel qu'il se pratique à l'École d'Instruction.

Quel que soit l'intérêt de ces questions connexes, mais un peu paramilitaires, on ne perd jamais de vue l'éducation professionnelle ni l'occasion d'exalter, avec la synergie des efforts, l'esprit d'offensive, l'amour des responsabilités.

Comment ne pas avoir confiance, tout en restant

(1) Commandant Peltier, de l'infanterie coloniale. Juin 1910.

Digitized by Google

un peu émerveillé, lorsqu'on entend un jeune capitaine d'état-major (1) traiter de l'initiative en campagne avec une élévation et une maîtrise inattendues. Il ne s'agit plus ici de sentiments, non plus que de psychologie pure, mais bien plutôt d'une règle pour la conduite de l'esprit et pour la conduite de la volonté.

« *L'initiative*, dit-il, *est le fait de prendre une résolution* sans avoir d'ordres et sans en attendre. » Puis il montre par de nombreux exemples comment « l'initiative est la loi de la guerre moderne, elle en règle les ressorts qui s'appellent les ordres d'opérations des chefs en sous-ordre, elle gouverne l'acte final : la bataille.

« Il faut l'accepter, ajoute-t-il, s'y soumettre, il n'est que sage d'en déterminer les composantes, d'en noter les conditions, d'en fixer les limites..... Il existe des *facteurs moraux* puissants, impérieux, qu'il faut cultiver et développer dans une armée, à chaque heure du temps de paix, si l'on veut donner à chacun des chefs appelés à y commander en guerre, *le goût de l'initiative* et *l'amour des responsabilités* qui en est la condition première. »

Il faut bien reconnaître qu'on n'est pas complètement accoutumé à pareil langage; combien de fois au contraire n'entendons-nous pas répéter qu'il est prudent de ne pas se mettre en avant, qu'il ne faut pas se compromettre. Ne pas se compromettre paraît le dernier mot de la sagesse. Avec cela on est tout au

(1) Capitaine Pétin.

Digitized by Google

plus un zéro servant à faire valoir le chiffre marquant, mais on n'est pas un chef. On agira le moins possible pour diminuer les chances d'erreur, puisqu'il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas. Les exemples abondent dans notre histoire militaire de cette fausse prudence qui fait esquiver les responsabilités; elle est parfois si néfaste qu'elle en devient criminelle. Mais il ne faut pas que l'initiative vienne détruire l'unité d'action ou contrecarrer la volonté du chef, ce qui serait une sorte d'indiscipline et un autre danger. C'est pourquoi « l'initiative, dit notre instructeur, doit avoir pour *limite*, pour *régulatrice*, l'obéissance à la volonté du chef; cette obéissance, Messieurs, s'appelle la *discipline intellectuelle*. C'est la limite posée à l'initiative.

« Cette discipline intellectuelle constitue un devoir sacré.

« L'initiative doit être avant tout disciplinée, mais il faut aussi qu'elle soit éclairée. »

L'initiative s'acquiert par l'étude des règlements et le travail personnel, car il n'y a pas d'initiative possible sans confiance en soi et en ses chefs. « Non pas confiance irréfléchie qui ne serait que vanité et présomption, mais confiance dans le travail fourni et les connaissances acquises. Nous trouvons donc que l'initiative ne peut se développer que dans les *seules armées où les cerveaux travaillent.* » C'est ainsi que se forment les caractères, et à certains moments, « sous la pression des événements, le cerveau tendu et le corps surmené, il ne faudra compter que sur le caractère qui mettra en œuvre les réflexes. Si le

Digitized by Google

caractère *reste trempé,* ces réflexes se détendront vigoureusement comme des ressorts puissants; c'est à cet idéal que nous devons tendre ».

Comme conclusion, on serait tenté de dire comme invocation finale, notre instructeur cite ces lignes du règlement de cavalerie :

« Au-dessus de toute méthode et de tout procédé, le premier ressort de l'activité militaire et les facteurs les plus puissants du succès sont :

« L'*honneur,* règle suprême de tous les actes du soldat;

« Le *mépris du danger,* qui fait bon marché de la vie quand il s'agit de l'intérêt de la patrie, du salut de l'armée ou de l'honneur des armes;

« L'*esprit de discipline,* qui décuple les forces en assurant leur cohésion et leur jeu régulier;

« *La solidarité ;*

« L'*audace* qui tente l'impossible et réussit à le réaliser;

« Par-dessus tout, la volonté d'agir, l'initiative. » Et l'orateur ajoute : « Une armée qui possède de pareils règlements, si elle les applique, peut attendre l'avenir avec confiance, en essayant de toujours mieux faire.

« Lorsque sonnera le jour inévitable de la grande échéance, allons donc hardiment de l'avant. A deux pas d'ici au delà de cette frontière, nous retrouverons les noms bien connus de ces villages français, que nous citions tout à l'heure, qui n'évoquent plus pour nous que des souvenirs de défaite, et avec lesquels nous voulons la prochaine fois refaire des noms de

Digitized by Google

victoire. » Ne sommes-nous pas émerveillés de voir ce jeune capitaine de chasseurs à pied nous parler avec une psychologie si précise et d'une si belle allure? Ne sentons-nous pas tout son être vibrer, un cheval rassemblé pour la charge ?

Un pédant de collège lui reprocherait peut-être cette expression : lorsque sonnera le jour inévitable. L'image n'est pas heureuse, elle est au moins un peu bizarre, on ne se représente pas un jour qui sonne; oui, sans doute, mais quand l'orateur écrivait en suivant la parole intérieure il entendait le clairon sonnant la diane à l'aurore, le jour de la grande réparation.

Après le clairon sonnant la diane, voulons-nous entendre les trompettes sonnant la charge, voulons-nous sentir combien sont tendus les ressorts, à quelle hauteur ces transformateurs d'énergie font monter le potentiel ? Écoutons les cavaliers nous parlant du combat. Il faudrait les entendre pour se faire une idée de cette verve endiablée, de cette allure de casse-cou, et parfois aussi de ce réalisme gaulois qui sans éclaboussure jaillit tout seul des hauteurs d'un lyrisme enflammé glorifiant les héros, et alors les énergies s'exaltent, les caractères grandissent dans l'admiration des exploits évoqués et le désir d'imiter cette vaillance; on n'a pas le temps de remarquer cette éloquence entraînante, cela ne vient qu'après.

Les cavaliers ne peuvent pas combattre défilés, se coucher sous les rafales, ils ne peuvent agir que par la charge, les officiers en avant, enlevant leurs chevaux, entraînant leurs hommes. Aussi quand ils

Digitized by Google

veulent tracer l'image du combat, transcrire pour nous leur parole intérieure, c'est l'allure de la charge.

Écoutons plutôt : « Aussi, combattre, pour nous, c'est attaquer. Attaquer à fond. Attaquer sans se compter et sans compter l'ennemi. Attaquer debout sur nos étriers bien chaussés, avec des cris de fureur et des hourras, dans le débraillement farouche des corps-à-corps, sans merci; attaquer, les manches retroussées, les sabres en avant des chanfreins, les âmes en avant des sabres. Attaquer! Attaquer encore! Attaquer toujours, quand même, tant qu'il en restera un!

« Et voilà pourquoi tout autant que nos armes, nous aimons nos éperons, parce qu'ils ont toute la valeur d'un symbole (1). »

« Tant qu'il en restera un », ces mots reviennent comme un leitmotiv, ou plutôt comme une sorte d'oraison mentale, comme un tacite engagement d'imiter le grand cavalier qui a prononcé cette parole sublime en sa simplicité.

Un autre cavalier (2) nous rappelle le beau et fier geste du général de Galliffet, au plateau d'Illy, répondant à Ducrot qui pour la troisième fois, dans une situation dramatique et désespérée, lui demande de charger « pour l'honneur des armes » : « Tant que vous voudrez, mon général, tant qu'il en restera un! » et s'élançant, sans autres commentaires; on ne peut s'empêcher d'éprouver à la fois de l'admiration, de l'orgueil et de l'espoir!

(1) Commandant d'André, du 8e dragons.

(2) Général Aubier, commandant la 20e brigade de cavalerie.

Digitized by Google

Un autre (1) nous trace une fois de plus, avec une saisissante simplicité ce même trait d'héroïsme :

« Ducrot arrive lui-même et crie à Galliffet : « En« core un effort. Si ce n'est pas pour obtenir un succès « que ce soit pour l'honneur des armes. » Et Gallifet de faire cette réponse : « Tant que vous voudrez, « tant qu'il en restera un. »

« Galliffet part à la tête de cette dernière troupe. Notre infanterie éperdue tire sur nos propres cavaliers. L'escadron va, cherchant sa place, et pousse jusqu'à une haie vivante de fantassins, qui, étonnés de tant de bravoure, cessent le feu sur l'ordre de leurs officiers qui saluent du sabre.

« Notre infanterie, refoulée par les chevaux errants et affolés ne peut être entraînée. Ducrot reste seul, tenant son épée nue, impuissant à entraîner ces débris démoralisés, et Galliffet remonte, le dernier de sa troupe héroïque, son cheval alezan zébré de raies saignantes. ...On a chargé pour sauver l'honneur et il fallait l'holocauste de toutes ces vies humaines volontairement sacrifiées. »

On nous montre encore le capitaine de Querhoënt, commandant le 2e escadron du 6e chasseurs à cheval, poussant son escadron « jusqu'à une ligne ennemie sur laquelle il vient se buter, mais lui-même avec quatre ou cinq braves trouvant que ce n'est pas encore assez, veut aller plus loin. On lui crie que c'est inutile. Après avoir entendu et regardé, Querhoënt se lance à fond de train. Il a trouvé qu'il n'est jamais

(1) Général Cherfils.

Digitized by Google

inutile de mourir pour la France et d'offrir sa vie en holocauste. Il se jette dans la mort et tombe dans la gloire.....

« Sans la ruée inutile de ces charges héroïques, la douleur de la défaite serait plus amère et la honte de la capitulation resterait sans consolation et sans espérance (1). »

Dans ces récits d'épopée on n'est pas surpris de trouver ce trait de Lasalle — un Lorrain « dont la bouillante et légendaire ardeur était tempérée à l'occasion par des accès d'une intrépidité terriblement froide ». Que c'est bien lorrain!

« A Golymin, sa brigade ayant éprouvé une panique, il la rallie et, la rage au cœur, la conduit sous le canon ennemi où, pendant quatre heures, jusqu'à la nuit, il la tint frémissante et immobile. Lui-même, raconte Curely, était en tête à vingt pas en avant. Deux chevaux s'effondrèrent sous lui sans qu'il quittât cette impassibilité farouche; derrière lui des hommes et des chevaux tombaient à tout moment : personne ne bougea et l'on n'entendit aucun murmure (2). »

Et après avoir montré comment dans un mouvement rétrograde, un cavalier ne doit jamais marchander son sacrifice pour dégager l'infanterie, on nous cite ce fragment emprunté à l'admirable questionnaire du général de Bourgogne :

« Et si son cheval est tué?

« La mère des chevaux n'est pas morte.

(1) Général CHERFILS, *Étude sur Sedan.*
(2) Général Aubier.

Digitized by Google

« Et si lui-même est tué?

« Alors il vivra éternellement. »

Et l'orateur (1) continue : « Car lorsque cette heure sonne (l'heure du combat), il ne s'agit plus de situation d'effectif, on y va avec des armes intrépides et des sabres bien en mains; on y va avec un billet de trajet simple sans esprit de retour, « parce que quel- « ques centaines d'hommes prêts à mourir cela fait « beaucoup de monde, selon l'expression de M. de « Vogüé, beaucoup plus que ne croit l'arithmétique ».

« Savoir mourir, c'est encore triompher (général Cherfils), c'est le triomphe des héros légendaires comme de ceux qui tombent obscurs et ignorés pour l'honneur du drapeau, car le drapeau!... « le dra- « peau... c'est une chose qu'on se fait casser la gueule « pour..., comme dit le général Cardot ». Tout cela peut se résumer en cette citation : « Pour vaincre, il faut se préparer avec méthode et prudence, puis se ruer « avec fureur et folie. » Ces mots que Jules Boissière « met dans la bouche du marquis Yorisaka sont parfaitement justes.

Dans l'École d'Instruction on enseigne la méthode et la prudence dans la préparation, on organise la fureur et la folie dans l'exécution : on a bien dit en parlant de Jésus, la folie de la croix. Il serait intéressant de montrer comment cette doctrine est d'accord avec les données de la psychophysiologie. De même que, selon le mot d'Ardant du Picq, l'homme n'est capable que d'une certaine quantité de terreur,

(1) Commandant d'André.

Digitized by Google

il n'est également capable que d'une certaine quantité d'énergie nerveuse. Se ruant à l'assaut il n'en conserve ni pour penser ni pour sentir, il la réserve toute pour l'action; et c'est ainsi que se légitiment cette fureur et cette folie voulues et calculées. D'aucuns pourraient nous dire que cet état de folie furieuse rabaisse l'homme jusqu'à la bestialité, le fait semblable aux bêtes féroces, que l'homme ne doit jamais ni abdiquer le contrôle de sa raison, ni éteindre la flamme de sa bonté. Ce serait une étrange erreur que Pascal n'eût point admise; on ne trahirait certes pas la pensée du philosophe par cette paraphrase : l'homme est un roseau, le plus faible de la nature, mais un roseau pensant; un rien suffit pour occulter sa raison, mais en cet état de folie et de fureur calculée, et voulue, il reste plus noble que les bêtes fauves, car c'est lui qui a choisi l'heure de cette fureur et de cette folie pour les mettre au service de la raison, de la justice et du droit. Toute notre dignité consiste en la pensée.

Il ne faudrait pas croire que ces charges folles de casse-cou soient uniquement pour l'honneur, comme celles de Galliffet ou de Querhoënt, elles donnent souvent le profit et obtiennent des résultats tactiques de premier ordre. Ainsi, à Custozza, par une charge furieuse autant qu'inattendue, trois pelotons de lanciers autrichiens jettent la panique dans la première division italienne qui se trouve inutilisable pour la journée.

Pendant la guerre du Transvaal, le général French, celui-là même qui est venu à Nancy, nous en fournit

Digitized by Google

une autre preuve : « Lancer 3.000 hommes de cavalerie sur un parcours de 16 kilomètres, au milieu des dunes occupées par des canons et des fusils, charger au milieu des obus et des balles, n'est-ce pas un acte de folie (1)? » Cette trombe est passée perdant seulement 70 hommes; 1.500 chevaux jonchaient l'itinéraire, mais Kimberley était débloquée et la face des événements changée.

On comprend que ces récits enflammés portent en leur lyrisme, à la fois une démonstration qui satisfait la raison, un feu qui embrase les âmes, une force qui trempe les caractères; on devine l'état d'esprit, l'atmosphère morale qui devait régner, lorsque, les cœurs battant à l'unisson, on entendait des invocations comme celle-ci :

« La conclusion ?

« La conclusion est que c'est bien d'avoir une doctrine, c'est mieux de la connaître, c'est encore mieux de dresser ses hommes et ses chevaux, d'assouplir sa troupe et de l'entraîner; c'est surtout mieux d'endurcir et de tremper le moral, d'élever son idéal, d'affermir son cœur.

« Mais tout cela n'est rien moins que rien, si au-dessus de tout cela nous ne mettons pas la résolution.....

« Si nous n'avons pas la volonté têtue de porter le premier coup à l'ennemi — le dernier aussi — fût-ce au prix de tous les sacrifices, de toutes les tortures, de toutes les morts.

---

(1) Général Aubier.

Digitized by Google

« Si nous ne vivons pas de cette espérance que nous prononcerons quelque jour devant l'ennemi le commandement triomphal qui déclanche les énergies, et qui, dans l'apothéose de la mitraille, dégaine les lames impatientes.

« Alors nous serons prêts, et quand il s'agira de faire dans l'étincellement des armes, dans le déploiement des étendards, dans l'éclatement des hymnes nationaux, le geste rouge d'une race qui ne veut pas mourir, nous serons dignes de conduire résolument, vers la magnifique tuerie, des bras impitoyables.

« Vienne cette heure, Messieurs, de tailler l'histoire à coups de sabre et de violer la fortune à coups d'audace, et

« Que la gloire pointe vos canons;

« Que la témérité selle vos chevaux;

« Que la victoire auréole vos baïonnettes (1). »

La voilà bien l'apothéose de la furie française; mais cela c'est le dénouement, c'est l'action finale lorqu'il n'y a plus à réfléchir, plus à diriger; c'est l'obus sorti du canon qui va aveugle et brutal où l'envoie le pointeur, porter la destruction et la mort.

Pendant que tourbillonnent les charges, que se ruent les troupes d'assaut, le drame se joue, il y a quelque part celui qui déclanche ces énergies, qui coordonne, qui dirige; il n'a pas le droit de connaître la fureur et la folie, les ivresses de l'assaut lui sont interdites, il doit conserver la maîtrise de soi, l'usage de sa raison, pour le meilleur emploi de sa technique,

(1) Commandant d'André.

Digitized by Google

et pour cela discipliner ses propres sentiments, commander à ses joies et à ses douleurs, chez lui le facteur moral est tout aussi important que chez les troupes d'assaut, mais il se manifeste autrement, il est plus précieux et plus rare, il implique un caractère fortement trempé, mais en dernière analyse on retrouve toujours la volonté, le vouloir vaincre.

Les maîtres de l'École d'Instruction n'ont pas manqué d'étudier à ce point de vue le facteur moral, déployant une égale maîtrise et une égale ardeur. C'est ainsi qu'un fantassin (1), après avoir fait l'historique des combats d'Iouchoulin et de Penlin et distribué tour à tour l'éloge et le blâme, nous dit : « Le commandement japonais n'a pas été supérieur en tactique, mais en volonté.

« Ils (les Japonais) réfléchissent longuement avant d'agir, *sont d'une très grande prudence,* et préparent soigneusement tous leurs moyens. Mais une fois l'action résolue elle est poussée à fond..... La ténacité du commandement supérieur qui poursuit obstinément son but est particulièrement remarquable. » L'exemple le plus remarquable peut-être de cette ténacité nous est donné par le général Nogui, qui commandait devant Port-Arthur. « Il a ordonné attaques sur attaques sans s'arrêter aux pertes. Il subit un échec complet dans le secteur nord, et le 26 novembre cela ne l'empêche pas d'attaquer à fond dès le lendemain la Montagne-Haute et d'y continuer la lutte pendant dix jours jusqu'au succès final.Puis

(1) Commandant Niessel.

Digitized by Google

il s'acharne de nouveau contre le secteur nord-est dont la ligne principale tout entière est entre ses mains à la fin du siège. Il a vu tomber 100.000 Japonais devant Port-Arthur, il a dû renouveler des régiments entiers, perdu ses deux fils. Mais il ne faiblit pas et on le trouvera aussi tenace, aussi acharné pendant la bataille de Moukden (1).

« Dans Port-Arthur commandait le général Steessel qui fut, malgré sa bravoure naturelle, au-dessous de sa tâche, et au point de vue de la valeur professionnelle et du caractère se montra insuffisant; aussi lorsque tomba le général Kondratenko qui était l'âme de la défense, la place fut perdue. »

« Tout cela donnait aux Russes une *mentalité de vaincu* (1). »

Une mentalité de vaincu, le mot en dit long et mérite d'être retenu. Il pourrait servir de titre à une bien intéressante étude de psychologie collective, en vue d'analyser l'état d'esprit des troupes dans la déroute et dans la débâcle, de voir comment en un temps très court se forment les légendes, ou plus exactement comment se produisent ces phénomènes de *cristallisation,* pour employer le mot de Stendhal, qui conduisent à attribuer aux vainqueurs des qualités ou des moyens contre lesquels il est impossible de lutter; plutôt que s'accuser soi-même on s'en prend à la volonté du destin; mais pareille étude, quel que soit son intérêt, n'entrait pas dans les programmes de l'École d'Instruction, pas plus qu'elle

(1) Commandant Niessel.

Digitized by Google

n'entre dans le nôtre. Quoi qu'il en soit, on ne cesse de rappeler combien le chef doit être supérieur par son caractère :

« La première condition pour commander aux autres dans les circonstances difficiles c'est de se commander à soi-même..... On se fait obéir parfaitement lorsqu'on a un moral supérieur à celui des hommes qu'on commande, c'est-à-dire quand ces hommes sentent que l'ordre qui leur est donné est dicté par des sentiments ou par des motifs supérieurs à ceux qu'ils pourraient invoquer eux-mêmes pour s'y soustraire..... puis on préconise « le sang-froid qui fait que celui qui commande reste en pleine possession de ses facultés et qu'au milieu des circonstances les plus graves on sent qu'il ne perd jamais de vue le véritable but à atteindre, ni la ligne la plus directe qui y conduit..... Pour s'emparer complètement de l'esprit de ceux qu'on commande il faut savoir s'emparer de leur cœur, c'est-à-dire s'en faire aimer (1). » Ainsi nous parle un artilleur, les cavaliers ne tiennent pas un autre langage.

Nous ne serons pas surpris d'entendre ce même artilleur tracer le rôle de l'officier qui est avant tout un conducteur d'hommes, « qui doit faire vouloir à d'autres hommes ce qu'il veut lui-même, sans souci de leurs instincts, de leurs habitudes, de leurs besoins les plus légitimes, » et dire aux officiers de réserve : « Voilà pourquoi on vous choisit avec tant de soin, voilà pourquoi on veut qu'avant de faire partie des

(1) Colonel d'artillerie Berrot.

Digitized by Google

cadres de l'armée vous fassiez partie des cadres de la nation; c'est-à-dire que vous ayez l'habitude et la pratique du commandement.

« La plupart d'entre vous ont, dans la vie civile, à diriger des ouvriers, des ateliers, des employés, des affaires quelconques, qui les obligent à manier des hommes, vous vous trouvez donc en réalité préparés de longue main en cet art du commandement, grâce auquel vous devrez, au jour du danger, par votre seul ascendant moral, maintenir sous le feu de malheureux hommes affolés par l'horreur de la souffrance et de la mort. C'est cet art, Messieurs, dans lequel vous devrez en toutes circonstances vous efforcer de vous perfectionner. »

Comment ne pas être frappé de la portée sociale de cet enseignement? Tant il est vrai qu'on ne peut pas toucher à l'armée sans toucher à la nation tout entière. Les officiers de réserve sont des manieurs d'hommes qui peuvent méthodiquement par une pratique journalière, acquérir l'habitude du commandement, ce qui implique pour les subordonnés l'habitude de la discipline : faire vouloir à d'autres hommes ce qu'on veut soi-même. Ces sentiments de hiérarchie et de discipline contribuent pour une grande part à la puissance d'un nation.

Les peuples, tout comme les armées, peuvent avoir une mentalité de vaincu, quand ils ont perdu la confiance en soi, et dans les chefs qu'ils se sont donnés. Un peuple, pour se préparer à la guerre, ne doit pas se borner à usiner les meilleurs canons et les meilleurs fusils, à accumuler les munitions dans ses forteresses,

Digitized by Google

à organiser les escadres qui peuvent donner la maîtrise de la mer ou la maîtrise de l'air; il doit encore, contemplant la grandeur de la mission sociale qu'il s'est donnée, exalter avec une foi profonde son idéal patriotique et son indéfectible volonté de briser les agresseurs qui, au mépris du droit et de la justice, voudraient lui barrer la route.

Le maréchal de Saxe a dit que le soldat ne résiste que s'il se sent soutenu derrière lui; une armée ne résiste que si elle sent la nation derrière elle pour la soutenir. Ce devoir national a naturellement tenu moins de place dans l'instruction que les devoirs militaires proprement dits, mais son importance n'a pas échappé aux instructeurs. Ils n'ont pas manqué de l'indiquer très nettement. Ici encore il faut citer.

Tout d'abord, c'est un fantassin (1) qui nous dit :

« Pour que le soldat soit solide, l'*instruction est peu de chose, l'éducation est tout.* » La famille et l'école doivent préparer le soldat et commencer l'éducation militaire « basée sur un patriotisme ardent, le sentiment du devoir, l'esprit de sacrifice.... Dans cet ordre d'idées, il ne saurait y avoir de neutralité scolaire, ce qui équivaudrait au suicide de la nation.

« Pour qu'au régiment nous puissions achever cette éducation, il faut que nous nous sentions portés par l'amour profond du peuple pour son armée, cette vivante incarnation de la nation, et par le respect et la confiance du pays en nous.

« La confiance en eux-mêmes, les officiers ne peu-

(1) Commandant Niessel.

Digitized by Google

vent l'acquérir que s'ils sont habitués dès le temps de paix à l'exercice intégral de leur commandement, et s'ils jouissent dans le pays d'une autorité morale incontestée et d'une situation sociale indiscutée. Il est surtout nécessaire que l'armée soit trempée à l'avance par un travail physique et intellectuel intense qui, en la maintenant en haleine, procurera au chef la certitude de la résistance physique et de l'endurance morale de sa troupe. Ce travail exige de tous des efforts sérieux et soutenus. Il n'est pas possible sans déchet portant sur les tempéraments faibles. Mais ce sont là des pertes inévitables comme celles de la guerre. Une nation virile sait en prendre son parti. »

A ce même artilleur (1) qui nous exhortait si éloquemment à la confiance, il ne suffit pas qu'elle règne dans l'armée, il la veut encore dans la nation. « Cette confiance, dit-il, entière, inébranlable, naïve en quelque sorte est aujourd'hui plus difficile à obtenir que jamais, en raison même de la tournure actuelle des esprits, en raison de cet obsédant souvenir de 1870 qui pèse sur le pays et sur l'armée, en raison aussi des articles de revue, des publications de tout ordre, développant sans cesse devant le gros public les problèmes militaires les plus complexes et le prenant pour arbitre dans les controverses où sont mis en balance les principes et les procédés des plus grands généraux. De là à discuter quand le moment sera venu d'agir, à raisonner quand il faudra se faire tuer il n'y a qu'un pas, et ce pas franchi, Messieurs, peut

(1) Colonel Berrot.

Digitized by Google

être la ruine de tous nos espoirs et la perte du pays. En venant ici, Messieurs, en prenant contact avec nous, il est impossible que vous ne compreniez pas combien la première condition du succès final sera la confiance en ceux qui accepteront sans faiblir l'épouvantable responsabilité de diriger les opérations militaires.....

« Il faut que vous tous qui êtes le prolongement de l'armée dans la nation et aussi comme les représentants de la nation dans l'armée, vous qui participez en quelque sorte à la direction des idées dans l'une et dans l'autre, il faut que vous vous efforciez d'inspirer partout autour de vous cette confiance absolue dans les chefs militaires qui seront à notre tête à tous..... »

Les cavaliers nous tiennent le même langage, mais d'un ton plus incisif et plus mordant :

« L'immense danger qui guette les nations et les armées les plus civilisées et les plus généreuses, est de s'imaginer que par leur espacement même, par l'étendue et la profondeur des troubles qu'elles provoquent, les guerres, devenues une sorte de cataclysme mondial, vestiges des temps héroïques, mais barbares, sont appelées à disparaître.....

Gardons-nous de ces illusions décevantes..... opposons-leur le mur d'airain de nos volontés tenaces. »

. . . . . .

Et si nous conservons intacte l'idée de la guerre, nous ne croirons pas avoir fait tout notre devoir en accumulant les moyens matériels et en nous vouant au dressage physique le plus accompli. Nous ne nous

Digitized by Google

déclarerons satisfaits que lorsque, après avoir donné l'instruction militaire, nous aurons aussi formé des cœurs de soldat, résolus comme leur ancêtres à marcher au combat avec la volonté non pas seulement de se défendre, mais de vaincre — car c'est la véritable idée de la guerre — et, comme leurs ancêtres, encore convaincus que la France ne peut être une « grande nation » que si elle possède une grande armée (1). »

Et un autre (2) : « ...L'histoire ne s'écrit qu'avec du sang. Il semble que la ponctuation de son écriture rouge est faite de coups de canon.

« C'est à Sedan que s'est effondré un empire et que s'en est fondé un autre. C'est du sang des Prussiens, des Bavarois et des Saxons qu'est faite la prospérité actuelle, sur terre et sur mer, de la grande Allemagne. C'est de ce jour que nous avons depuis bientôt quarante ans une attitude de vaincus et que notre virilité nationale s'est sentie amoindrie.....

« Seul commande à l'histoire et assure la destinée florissante de son expansion qui s'appuie sur une armée puissante et qui a dans sa main la force capable de vaincre.....

« Méditons la prophétique parole du philosophe : « Quand un peuple montre pour la guerre une hor- « reur coupable, Dieu le change en un peuple femme « et lui envoie un vainqueur qui le viole. »

« Ne devenons pas le peuple femelle que l'on viole.

---

(1) Général Aubier.
(2) Général Cherfils.

Digitized by Google

Restons le peuple mâle capable d'attaquer pour mieux se défendre, le peuple de nos seize siècles d'histoire; gardons les vertus guerrières qui ont fait la France et qui peuvent seules la maintenir terrible et respectée.

« On ne respecte que les forts. »

Les pacifistes ne doivent pas se désoler de voir cette glorification de l'armée, et d'entendre ces fanfares guerrières, et encore moins gémir en déplorant ce qu'ils jugent un retour à la barbarie. Les armées sont des instruments puissants autant que nécessaires, mais dont on ne doit se servir qu'à bon escient. La guerre n'est pas un but, elle est un moyen que les nations tiennent à leur disposition; certes elles peuvent en mésuser, mais elles peuvent aussi, elles doivent même n'y faire appel que pour défendre la justice et le droit. Le pacifisme, quand ce mot ne dissimule pas des sentiments peu avouables de mollesse ou de couardise, ne peut que profiter d'une armée forte et puissante, si elle est mise au service de la paix du monde en réduisant à l'impuissance les nations de proie.

Il semble bien que l'armée, en France, soit à la hauteur de sa tâche : peut-on dire que la nation mérite aussi complètement le même éloge? Comme il est difficile de porter un jugement sur soi-même, il sera intéressant de connaître ce qu'on pense à l'étranger. Le colonel Repington, de l'armée anglaise, correspondant militaire du *Times*, a publié dans ce journal une série d'articles sur les manœuvres impériales allemandes. Il s'exprime ainsi :

Digitized by Google

« Aux critiques les plus autorisés aussi bien qu'à l'auteur de ces lignes, il a apparu que l'armée allemande a désormais cessé d'être le modèle supérieur qu'elle fut pendant quarante ans. On continuera sans doute à se mettre à son école, parce qu'en Allemagne le patriotisme collectif et la préparation nationale à la guerre ont atteint le sommet du développement scientifique et parce que, dans cette armée, il y a des esprits d'élite dont les études sur la guerre méritent la plus grande considération. Mais on cessera bientôt de demander à cette école une pratique égale à la théorie, car dans toutes les armes et peut-être dans tous les services il n'y a pas aujourd'hui de modèles supérieurs à ce qu'on pourrait trouver ailleurs. L'Europe, l'Asie et l'Amérique n'ont pas été pour rien les élèves de de Moltke. Le monde a marché tandis que l'Allemagne s'arrêtait (1). »

Cet éloge de l'armée allemande n'est pas mince, mais nous pouvons en inférer que notre armée est aujourd'hui jugée à la hauteur de sa tâche, qu'elle ne doit pas se relâcher dans ses efforts; mais il n'apparaît pas que, en France, le patriotisme collectif et la préparation nationale à la guerre aient atteint comme en Allemagne le sommet du développement scientifique. Toutefois il paraît bien que la situation tend à s'améliorer pour nous; il y a quelque chose de changé en France, si l'on en croit le *Zeit* qui s'exprime ainsi :

« Le conflit franco-allemand se termina en 1905

(1) Cité par le *Temps* du 22 novembre 1911.

Digitized by Google

malgré le plan de coopération franco-anglaise, par la chute de M. Delcassé. La conviction de la supériorité militaire de l'Allemagne était alors enracinée en France dans toutes les classes de la population. Cette conviction si utile pour la paix du monde s'est maintenue pendant quarante ans. Elle n'existe plus aujourd'hui, c'est la conclusion que l'on peut tirer des événements politiques de 1911. Le même plan de coopération franco-anglaise qui amena en 1905 la chute du ministre et la panique que l'on sait a permis à la France d'avoir cet été la confiance nécessaire et l'attitude énergique qui l'ont mise en mesure de faire triompher son point de vue dans l'affaire marocaine.

« Les six dernières années n'ont guère apporté de changement dans les forces respectives françaises et allemandes, mais certains facteurs se sont modifiés et certains facteurs impondérables se sont fait sentir dans l'effet final. Cet effet final est que la France et l'Angleterre se sont résignées à une guerre avec l'Allemagne et ne la craignent plus. La jeune génération française a oublié Sedan et croit à la possibilité d'un nouvel Iéna. »

La France se souvient de Sedan qui lui rappelle que sa diplomatie doit être prudente et que son armée doit être forte; mais elle n'oublie pas tout à fait Iéna qui lui conserve l'espérance.

Ces réflexions nous dictent notre devoir social; ce n'est pas ici qu'il sera jamais nécessaire d'en démontrer la grandeur et l'étendue, de rappeler qu'aux heures solennelles où se jouent leurs destinées, les peuples doivent conserver tout leur sang-froid dans

Digitized by Google

la bonne et la mauvaise fortune, également éloignés des enthousiasmes décevants et des affaissements qui engendrent les pires défaillances. Tels les Anglais subissant les humiliantes défaites éprouvées au Transvaal, sans rien perdre de leur confiance en leur gouvernement ou de leur foi dans le succès final; tels encore les Japonais supportant sans aucune récrimination la perte de cent mille des leurs devant Port-Arthur. Mais il n'était pas inutile d'appeler l'attention sur ces écoles d'instruction de nos officiers de réserve, d'apprendre à mieux connaître notre armée en nous montrant un côté encore récent et peu connu de son activité.

L'Académie de Stanislas, quel que soit l'avenir que les destins nous réservent, pourra rendre témoignage qu'au début du vingtième siècle, il fut des hommes, des officiers, qui ont prêché avec succès la confiance aux destinées de la patrie, qui sont allés exhortant les courages, grandissant les énergies.

L'Académie de Stanislas, gardienne des traditions de la pensée lorraine, si fidèle servante de la France, sera venue applaudir ces efforts en communion avec ceux qui exaltaient la stoïque et infrangible énergie des chefs comme aussi la sublime folie du sacrifice des soldats se ruant en ouragan avec des clameurs de tempête et la fulguration des sabres étincelants.

Digitized by Google

LE

PROCÈS DES BARONNIES

ÉTUDE LORRAINE

1729-1835

Par M. E. AMBROISE

MEMBRE TITULAIRE

I. — Les Baronnies et le traité de Vienne (1729-1737).

Le duc Léopold, lorsqu'il rentra dans ses États, après la paix de Ryswick, avait à réparer d'énormes ruines, et à récompenser de grands dévouements. Deux des familles qui avaient servi son père ou son grand-oncle furent surtout comblées de ses bienfaits : d'abord celle des comtes de Mercy, qui descendait du héros populaire des guerres de Charles IV, puis celle, non moins connue, et qui allait devenir illustre, des marquis de Beauvau.

Digitized by Google

Son chef, Marc de Beauvau (1), élevé au poste de chambellan, recevait en 1711 la terre de Morley (2), dans le Barrois mouvant, et en 1712 le village d'Haudonviller, érigé pour lui en marquisat sous le nom de Craon. Enfin, en 1721, le duc se dessaisissait en sa faveur d'un très important territoire situé dans les Vosges moyennes, entre la Sarre et la Vesouze, et que l'on appelait la baronnie de Saint-Georges.

Le marquis de Beauvau, créé cette année même prince d'Empire, arrondissait aussitôt ses nouvelles possessions en achetant des terres voisines, qui chevauchaient sur les limites, fort compliquées en ces parages, de la Lorraine et de la France, et dont plusieurs, celle de Lorquin notamment, portaient aussi le titre de baronnie.

Ainsi s'était constitué le grand domaine seigneurial qui fut appelé depuis lors *les Baronnies*. Il groupait autour des localités de Lorquin, Hattigny, Saint-Georges, quinze ou dix-huit villages semés dans la plaine ou sur les lisières d'une forêt que les documents administratifs eux-mêmes qualifient d'immense. Elle couvre en effet, sur une surface de plus de 10.000 hectares, les pentes vosgiennes, depuis le Donon jusqu'à la roche pittoresque qui porte la ruine du Turquestein, antique chef-lieu de toute la contrée.

---

(1) Marc de Beauvau, second fils de Louis-Marc de Beauvau, et d'Anne de Florainville. Il avait épousé, en 1704, Anne-Marguerite de Lignéville; il eut pour fils Marc-Just de Beauvau-Craon, maréchal de France, né à Lunéville le 10 novembre 1720, mort en 1793.

(2) On trouve écrit Morlay, Morleix, Morlaix et Morley.

Digitized by Google

A côté des motifs légitimes qui pouvaient justifier la générosité du duc Léopold, la malignité de sa cour en lisait d'autres, dans la passion qu'aurait inspirée au souverain la femme de son chambellan, la séduisante Marguerite de Lignéville, dame d'honneur de la duchesse et surintendante de sa maison.

Toujours est-il que cette intrigue, dont la plume indignée de la princesse palatine nous a — assez étourdiment, semble-t-il — livré le mystère, faillit ruiner la fortune et le crédit que la famille de Beauvau tenait des générosités du prince.

Elle a réussi cependant à conserver sa haute situation terrienne, mais au prix d'une lutte diplomatique et judiciaire qui n'a pas duré moins d'un siècle, et ne s'est apaisée qu'en 1834 à la suite d'un arrêt solennel de la Cour royale de Nancy.

Rarement on explore avec fruit les grimoires de la basoche, et la saveur douteuse des vieux dossiers n'est goûtée d'ordinaire que par les habitués du prétoire. Cependant la querelle des Baronnies a mis aux prises, sous le couvert des intérêts privés de la famille de Beauvau, les prétentions diplomatiques de la France, de la Lorraine, de l'Autriche; elle a réveillé la question si poignante pour l'amour-propre lorrain, des droits régaliens de nos ducs et de l'étendue de leur souveraineté. Elle s'est avivée au conflit aigu des lois révolutionnaires avec les institutions du passé; elle a même exaspéré l'âpreté fiscale des gouvernements de la Restauration.

En cheminant ainsi, en des temps si divers, au milieu des grands faits historiques, peut-être a-t-elle

Digitized by Google

dépouillé, à ce contact, un peu de la banalité des vulgaires procès.

Léopold mourait le 27 mars 1729. Presque aussitôt, le 14 juillet, la duchesse régente, obéissant au cri public non moins qu'à son légitime ressentiment, prit les fameux édits de Réunion qui révoquaient et réintégraient au domaine toutes les aliénations faites par le feu duc depuis 1697.

« *On ne peut empêcher un prince de retirer ses bienfaits à sa volonté.* » Telle était alors, en Lorraine comme en France, la formule juridique de l'inaliénabilité domaniale.

Personne ne songeait à la contester.

Le prince de Beauvau, directement touché, s'exécuta d'abord sans résistance, et même avec une surprenante bonne grâce; car non seulement il se déporta de toutes les donations qu'il tenait de Léopold, mais il céda même au duc François les terres de Lorquin et d'Harbouey, qu'il avait achetées à de simples particuliers (1). Elles lui furent payées 327.281 livres (2).

Cette soumission, au moyen de laquelle la famille de Beauvau conservait en Lorraine et dans la nou-

---

(1) Actes de Pierrot, tabellion à Lunéville, du 11 février 1730, contrôlés et insinués à Vic, le 13 novembre. Procès-verbaux de prise de possession au bailliage de l'Évêché à Vic des 14, 15, 16, 17, 18 novembre 1730 (papiers de la baronnie de Chatillon, obligeamment communiqués par M. le baron Jean de Klopstein).

(2) Les baronnies rapportaient 18.340 francs en 1732, 8.640 francs en 1735 (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 1726).

Digitized by Google

velle cour une situation considérable, n'était toutefois qu'apparente. Dans les procédures sans fin qui ont suivi, elle s'est complu à l'expliquer « par une condescendance obligée, de la part d'un grand officier de la couronne envers son souverain, et qui fut considérée, dit-elle, comme ayant le caractère de la contrainte ».

Toujours est-il que, dès qu'il en trouva l'occasion propice, M. de Beauvau réclama contre ses propres désistements, et les qualifia d'involontaires. Ses conseils, en effet, ayant fouillé jusqu'au fond du Moyen Age l'histoire particulière des Baronnies, avaient réussi, à l'aide de faits complexes réunis et mis en valeur, à démontrer que ces territoires ne pouvaient faire retour au domaine; et ce, par l'unique, mais péremptoire raison qu'ils n'avaient jamais été des domaines lorrains. Assertion inattendue, insoupçonnée aussi bien des ducs eux-mêmes que de leurs sujets, parce que contre elle paraissait protester la longue et notoire continuité d'une possession séculaire.

Comment expliquer l'équivoque qui, après avoir déterminé le prince de Beauvau-Craon à une soumission si complète, pouvait lui fournir ensuite les moyens d'éluder l'édit devant lequel il s'était d'abord volontairement incliné? C'est en quelques mots toute l'histoire des Baronnies.

En remontant dans le passé, on trouvait en effet que le vieux château de Turquestein, qui de toute ancienneté donnait son nom à la région boisée dont il était le chef-lieu, avait eu certainement pour suze-

Digitized by Google

rains les évêques de Metz. Mais, depuis plus de trois siècles, tout avait conspiré à effacer les signes extérieurs de cette vassalité germanique. A la suite d'une guerre malheureuse, un évêque s'était vu contraint de l'engager au comte de Blâmont, *vassal lorrain* (1) (1344). Puis il avait été racheté (1433) par un autre seigneur lorrain Jean d'Haussonville, déjà possesseur du château de Châtillon (2), voisin et rival de celui de Turquestein. Depuis lors, Turquestein et Châtillon n'avaient plus cessé de graviter dans l'orbite lorraine.

Le plus connu des barons d'Haussonville, African, premier du nom, avait élu sa résidence au château de Zuffal (le Hazard), aux portes de Lorquin, et quand, en 1587, il fut chargé par le duc Charles III d'arrêter les Reîtres déchaînés sur la Lorraine, ce fut sa terre de Turquestein que le baron d'Haussonville vit piller et saccager la première, parce que, pour les Allemands, elle était déjà terre lorraine.

Des trois branches de la maison d'Haussonville, une seule avait laissé une descendance masculine; aussi lorsqu'en 1567 un partage s'imposa pour mettre fin à cette indivision plus que séculaire, African d'Haussonville dut admettre l'intervention des maris

---

(1) CALMET, t. IV, p. 394, 479, 521, 527, 591, etc., *Histoire de Metz par les moines bénédictins*, t. II, p. 318-320; BEAULIEU, *Notice sur Dagsbourg*, p. 32 (J. A. L., 1896. p. 128-129); Trés. des Chartes, B. 424, f° 104 v°, 150 v°; Lay, *Blamont*, t. I, p. 101 et t. II, p. 2; *Fiefs*, p. 54; *Domaine*, B. 346, f° 72.

(2) Le château de Châtillon forme aujourd'hui avec le village du Val-de-Bon-Moutier la commune de Val-et-Châtillon, canton de Cirey, arrondissement de Lunéville.

Digitized by Google

ou descendants de toutes les filles, les sires de Marcoussey, Savigny, Rhodes, Estoges, Nettancourt et du Châtelet, tous seigneurs lorrains. Il faut noter même comme un détail significatif que, dans ce partage de forêts évêchoises, les mesures sont exprimées en arpens lorrains (1).

Lorsqu'elle s'éteignit, quarante ans plus tard, la famille d'Haussonville laissa dans les vallées de la Sarre et de la Vesouze, une place dont s'empara bientôt un autre Lorrain, François, comte de Vaudémont, devenu par mariage (2) comte de Salm, seigneur de Badonviller et Pierre-Percée (3). Créé en 1613, par rescrit de l'empereur Mathias, prince d'Empire, nanti de tous les droits régaliens, y compris celui de battre monnaie « de la même manière que le duc de Lorraine ou l'évêque de Metz (4), » il érigea les Baronnies en une manière de principauté indépendante, qui passa après lui à ses fils les ducs Charles IV et Nicolas-François. Depuis lors, on ne les distinguait plus du reste des États lorrains dont ils ne furent d'ailleurs séparés par aucune frontière apparente. Ainsi s'explique que le marquis de Beauvau atteint dans sa possession par les édits de 1729 n'ait pas connu d'abord les raisons juridiques et politi-

(1) Il existe aux Archives plusieurs copies intégrales de ce partage, notamment H. 1415.

(2) Il avait épousé en 1398, Christine, fille de Jean VIII, comte de Salm.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 1280-1264, f° 90, et H. 1450. — LEPAGE, *Notice sur Turquestein* (M. Arch. Lor., 1887, p. 149).

(4) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 463, v° 30.

Digitized by Google

ques qui, en dépit des apparences, plaçaient ces territoires dans une situation spéciale, dont on pouvait tirer en sa faveur, des conséquences inattendues. Ce revirement fut l'œuvre des juristes. Ils soutinrent que les Baronnies, *fief d'Empire*, ne pouvaient être des terres du domaine lorrain; que les ducs n'en avaient été que les *propriétaires* et non les *souverains;* et que, par conséquent, ils avaient pu les aliéner irrévocablement, comme tous biens particuliers. Leur thèse, renforcée par le crédit que le marquis de Beauvau avait su reconquérir auprès du duc François III, triompha devant la chancellerie lorraine.

Par contrat du 16 mai 1736, le duc rétrocédait au prince de Beauvau et à la princesse sa femme les Baronnies et toutes leurs dépendances. Ils en reprenaient possession les 28, 29 et 30 mai, ainsi qu'en témoignent les procès-verbaux du bailliage de Vic.

Il faut retenir ces dates, car elles marquent l'écueil inattendu auquel venait se heurter la condescendance du duc François, et le commencement du conflit qui allait éclater au moment même où on pouvait se flatter de l'avoir aplani.

François III n'avait pas aperçu qu'à cette date du 16 mai 1736 il n'avait déjà plus le moyen d'imposer en Lorraine le respect de ses volontés. Les préliminaires de paix qui devaient aboutir au traité de Vienne étaient dès lors fort avancés. Le 3 octobre 1735 avait été signé un protocole qui impliquait cession prochaine de la Lorraine à la France. Aussi, les agents du roi Louis XV n'avaient-ils pas manqué

Digitized by Google

d'incriminer aussitôt la rétrocession des Baronnies comme un acte contraire aux engagements déjà pris. Devant leurs protestations bruyantes, le duc François s'était vu dans la nécessité, pour justifier sa bonne foi, de recourir à de longs et pénibles pourparlers diplomatiques, afin d'obtenir la confirmation, au profit de ses sujets lorrains, des rétrocessions qu'il venait de leur consentir imprudemment.

Ces débats épineux sont peu connus, et les dépôts publics qui en gardent les pièces, difficilement accessibles; car, seul, un livre que nous avons tous lu, l'histoire du troisième traité de Vienne, leur consacre une courte mention (1). Tout près de nous cependant, au greffe de la Cour d'appel, on en peut lire la relation dans un arrêt du 14 février 1834; récit précieux auquel on ne saurait, ce me semble, refuser le caractère d'une fidèle et complète analyse, car il est le fruit d'un long délibéré poursuivi au vu des documents eux-mêmes ou de leurs copies authentiques.

Le voici :

« Le 23 juin 1736 le duc de Lorraine a fait remettre à la conférence de Vienne un mémoire sur les domaines dont il avait disposé, portant pour titre : Éclaircissements sur les domaines de Lorraine et de Barrois; dans ce mémoire, le duc de Lorraine faisait observer que les Baronnies dont il s'agit n'avaient jamais été ni pu être domaniales, qu'elles ne faisaient

(1) *Stanislas et le troisième traité de Vienne,* par M. Pierre Boyé, p. 398.

Digitized by Google

ni partie ni dépendances (*sic*) du duché de Lorraine et de Bar... que, n'étant pas domaniales, il les eût également fait rendre au prince de Craon, *non pas comme grâce, mais par justice,* principe par lequel il a agi dans cette affaire, qui eût été consommée plutôt (*sic*) si le prince de Craon avait plutôt fait des remontrances. » ...Les ministres français, répondant à cette note, n'ont combattu en détail aucune des allégations de patrimonialité invoquées par le duc de Lorraine, relativement aux Baronnies, et, après avoir d'abord refusé de confirmer tout ce qui avait été fait depuis les préliminaires, ils ont bientôt accédé à ce qui concernait les Baronnies et autres biens restitués à la famille de Craon. Le ministre des Affaires étrangères écrivait le 3 septembre 1736 : *A l'égard des seuls domaines rendus à Messieurs de Craon et de Mercy, et non à d'autres, nous consentons à les laisser ;* il ajoutait dans la même dépêche : *Vous pouvez passer un acte qui concerne les concessions faites à Messieurs de Craon et de Mercy ;* il termine enfin par ces mots remarquables : *C'en est assez d'acquiescer à ce qui regarde Messieurs de Craon et de Mercy* (1).

(1) Il s'agit de la famille de Florimond de Mercy, feld-maréchal de l'empereur Charles VI, qui fut tué à la bataille de Parme en 1734. Cette famille était représentée en 1736 par Ignace-Charles-Augustin de Mercy, neveu et légataire universel du maréchal.

Florimond de Mercy, dont les ancêtres avaient servi avec éclat les ducs Charles IV et Charles V, puis l'empereur Charles VI, était rentré en Lorraine avec Léopold. Il avait trouvé son château de Mercy rasé, et ses biens ravagés. Léopold lui donna la haute-justice de Preuvin (21 avril 1705) puis (1708) la moitié de la haute-justice des cinq villes du duché de Bar. Mais, en 1709, le comte de Mercy cédait tous ces droits au

Digitized by Google

Dans une dépêche du même jour, adressée comme la première à Laporte-Dutheil, plénipotentiaire français à Vienne, le même ministre qualifiait de *restitution* ce qui avait été fait en faveur de MM. de Craon et de Mercy.

Enfin, le cardinal de Fleury, écrivant à l'empereur d'Autriche lui-même sur cette difficulté du traité, lui faisait connaître que les ordres exprès du Gouvernement français ne portaient consentement *qu'à ce que Monsieur le duc de Lorraine avait fait pour Messieurs de Craon et de Mercy.*

« C'est à la suite de ces discussions qu'on en arriva à la rédaction d'une déclaration à laquelle a été donnée la date du 28 août 1736 et qui fut ainsi conçue : *Le roi traitera selon toute justice et équité et le plus favorablement qu'il se pourra ceux à qui, depuis la*

---

duc contre une rente de 10.500 francs, qui fut portée en 1714 à 15.000 francs. Le 8 juillet 1718, Léopold fit don de tous ces biens au marquis de Beauvau-Craon, pour en jouir à la mort du maréchal et les érigea en comté. Mais après la mort du maréchal (1734) son neveu « voulant conserver une terre titrée de son nom » obtint du duc François que ce comté lui fût concédé. Il fallait pour cela l'assentiment du prince de Beauvau. Le duc François l'obtint en lui donnant à titre d'indemnité la baronnie de Saint-Georges, qui avait fait retour au domaine après l'extinction de la descendance masculine du sieur Roussel, précédent aliénataire de cette baronnie. Mais ces conventions ne furent signées que le 27 février 1736, après les préliminaires du traité de Vienne, et elles soulevèrent, pour ce motif, les protestations de la France. Il fallut l'active intervention de l'Empereur pour obtenir de Louis XV, que les faveurs consenties à M. de Beauvau fussent étendues au comte de Mercy. On trouve ces détails dans un mémoire imprimé en 1767, à l'occasion d'un procès du comte de Mercy contre la ferme générale. (Bibliothèque de Nancy. Fonds lorrain, 6903. ZZ., 170-19.)

Digitized by Google

signature des préliminaires, il a été rendu des domaines, et dès à présent sa Majesté consent à laisser subsister tout ce qui a été ainsi fait en faveur de Messieurs de Craon et de Mercy. Cette déclaration fut ratifiée par Louis XV; elle fait partie intégrante du traité signé à Vienne le 15 février 1737. »

Telle est la clause fameuse, en dépît de laquelle, on allait disputer ou plaider pendant un siècle, sur la possession des Baronnies.

La confirmation de la famille de Beauvau dans la possession de cette terre était, comme on le voit, l'effet d'une insigne et toute spéciale faveur, formellement refusée à tous autres qui auraient voulu se prévaloir des mêmes raisons. Le roi avait entendu trancher la question par un acte de bienveillance exclusive, nullement par une décision basée sur des principes.

A cette manifestation de sa volonté de monarque absolu, il donnait enfin une forme aussi solennelle qu'insolite, puisque, bien qu'elle ne visât que des intérêts privés, il lui faisait place dans l'acte diplomatique qui rétablissait la paix entre la France et l'Autriche en dépouillant le duc de Lorraine.

François III recevait en échange le grand-duché de Toscane. Il y envoyait bientôt le prince de Beauvau investi du titre de gouverneur, et à ses côtés le baron de Cirey-en-Vosges, René-François du Châtelet, son voisin sur le domaine des Baronnies, qui allait faire son entrée à Florence en mars 1738 à la tête du régiment des gardes lorraines. En leur absence, éclatait sous une forme très aiguë, une seconde phase de la

Digitized by Google

querelle des Baronnies, à laquelle ni l'un ni l'autre ne devait rester étranger.

II. — Les Baronnies et l'abbaye de Domèvre (1730-1752).

La seconde période du procès des Baronnies s'ouvre en 1730. Elle a duré vingt-deux ans. Sous l'apparence d'une querelle privée, elle a réveillé une vieille question de frontières, qui sommeillait depuis les temps de l'archevêque Brunon, au X^e^ siècle; et soulevé, à propos de compétence judiciaire, un débat assez épineux pour que la politique extérieure du duché de Lorraine s'y soit trouvée engagée. Elle a présenté aussi un singulier tableau de l'état lamentable auquel la longue période des guerres avait réduit cette région forestière, et de la confusion qu'elle avait jetée dans les limites des deux pays. De ces frontières, si jamais elles avaient été marquées, il ne subsistait pas de traces matérielles. On admettait que les forêts de Turquestein étaient, comme le vieux château, terres d'évêché, et que les bois voisins, propriété de l'abbaye de Domèvre, étaient lorrains comme le monastère.

L'importante abbaye de Domèvre, siège de la Congrégation des Chanoines réguliers de Saint-Augustin, réformés par Pierre Fourier, avait alors pour abbé J.-B. Piart (1722-1746). Porté par caractère à tout risquer, jaloux de rétablir la fortune de son abbaye, ambitieux et magnifique, il cherchait du

Digitized by Google

crédit auprès des puissances du jour, en attirant à l'abbatiale, soit les favoris des ducs, soit la Cour elle-même; il déployait pour ses hôtes de la cordialité, de l'aisance, du bon goût (1). Mais l'abbé Piart aimait les procès. Il plaida sans relâche, en dépit de toutes les interventions pacifiques, contre ses religieux, contre les évêques de Toul, contre ceux de Metz. C'était un esprit opiniâtre, retors, importun.

Au milieu du douzième siècle, la première comtesse de Salm, Agnès de Langstein, avait donné à l'abbaye un canton de forêts aux bords du Donon et du village de Raon-les-Leaux. Les limites en étaient vagues. L'abbé prétendit y tracer celles qui convenaient le mieux à son monastère.

Ses forestiers y rencontrent dès 1724 ceux du comté de Salm, avec lesquels ils ont maille à partir. En 1733 ils se heurtent aux propriétaires de la forêt de Turquestein, à M. du Chatelet d'abord, qui en possède un lot comme baron de Cirey, puis au prince de Beauvau, qui paraît d'autant moins disposé à tolérer leurs entreprises que, depuis plusieurs années, il recherche l'énorme quantité de 2.190 arpents ou 438 hectares, qui manquent à son lot. Tandis que M. du Chatelet s'efforçait avec bonne grâce d'aplanir les difficultés qui s'élevaient à chaque instant, l'abbé, à tout propos, mettait en campagne les hommes de loi; procédé de chicane qui, le 2 mai 1733, lui attirait une verte réponse, où se peint d'un trait le caractère du baron

(1) *Histoire de l'abbaye de Domèvre,* par M. l'abbé CHARTON (M. Arch. Lor., 1898, p. 27).

Digitized by Google

de Cirey, avec son esprit caustique et pratique, ses délicatesses, ses dédains et... son orthographe de grand seigneur (1) :

« Vous dites, Monsieur, que vous vous voyez obligé de m'écrire... Je vous plains d'autant plus de cette nécessité qu'elle vous a *mise* (*sic*) en celle de faire faire un rapport et des frays pour deux écus avant que de m'en informer; précaution digne d'un homme qui en est aussi rempli que vous... Si vous aviez jugé à propos de vous souvenir que lorsque vous avez été dans le même cas avec moi, je vous *envoyé* (*sic*) le sieur Ancelle pour savoir seulement si vous *désavouié* (*sic*) l'anticipation de vos gens, quoi que mon officier ne vous ait point demandé d'*act* (*sic*) de la parole que vous lui avez donnée, encore moins des arbres propres à faire planches pour des pannes et chevrons; et s'il en avait été capable je m'en serais *deffait* (*sic*) dans le moment, car je vous jure, Monsieur, que pour tout mon bien, je ne voudrais pas être l'auteur de votre lettre. Elle donnerait une ample matière non seulement à commentaires, mais à tympaniser. »

Le Marquis du Chatelet (2).

---

(1) René-François du Chatelet, créé marquis de Grandseille en 1748, général-major du grand-duc de Toscane en 1741, chevalier, baron de Cirey-en-Vôge, feld-maréchal de l'Empereur; épouse en 1710 Marie-Catherine Fléming, d'origine irlandaise. Il mourut en 1756.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, H. 1415. Papiers de l'abbaye de Domèvre. C'est dans cette liasse volumineuse et celles portant les nos 1412 et 1416, que nous avons puisé les détails de notre récit. Les pièces n'y sont ni numérotées ni

Digitized by Google

Les sapins coupés étaient extraits d'une minime parcelle de trois arpents que le marquis croyait à lui. De guerre las, il se décida à les réclamer devant la justice locale à Cirey, et, le 1er juin 1735, obtenait une expertise pour apprécier la valeur du dommage. L'abbé s'était volontairement laissé condamner par défaut, comptant bien sur la difficulté qu'aurait son adversaire d'exécuter contre lui, à Domèvre en Lorraine, une sentence rendue à Cirey, en France. Le droit public n'admet pas qu'un jugement rendu à l'étranger soit exécuté avant d'avoir été soit revisé soit entériné par la juridiction du pays; et ces sortes de questions avaient en Lorraine, où pénétraient tant d'enclaves étrangères, une importance d'autant plus grande, que justice et souveraineté s'y mêlaient de cent manières. Toute négligence tolérée pouvait créer de dangereux précédents. C'est pourquoi un fonctionnaire spécial appelé : commissaire général pour les règlements des limites de souveraineté de son Altesse, y veillait incessamment. C'était alors messire Charles de Mahuet, comte de Lupcourt.

Pour contraindre l'abbé à déférer à la sentence de Cirey, M. du Châtelet dut donc s'adresser à la Cour souveraine, et lui demander une autorisation en forme (1).

---

classées par date, ce qui ne nous a pas permis de donner des références plus précises.

(1) Ordonnance de *Pareatis*, du 15 juin 1735. Rapport des commissaires MM. de Thomassin, seigneur de Chazelles, lieutenant général au bailliage de Lunéville, et Stofflet, subdélégué à Sarrebourg de l'intendant de Metz, 15 février 1736.

Digitized by Google

C'est le moment qu'attendait l'abbé de Domêvre. Il avait, en effet, conçu l'idée géniale d'intéresser à sa cause la duchesse régente et son gouvernement, en usant de son crédit à la Cour pour élever ce mince conflit d'intérêts privés à la hauteur d'une entreprise contre la souveraineté lorraine. Il réclama d'abord des commissaires pour vérifier si les quelques sapins abattus avaient leur souche en France ou en Lorraine, et comme M. de Mahuet lui donna tort, il importuna de nouveau la duchesse par une requête très tendancieuse (1) : « Supplie J.-B. Piart... disant que M. le marquis du Chatelet de Cirey, pour s'approprier plus de 300 arpents de bois appartenant au suppliant, de la *souveraineté de Lorraine*, et les joindre à sa seigneurie de Cirey, *terre d'évêché*, s'est avisé de faire une difficulté par-devant les commissaires de limites sur 3 ou 4 arpents seulement. Il est de l'intérêt de son Altesse Royale de faire rectifier ce jugement et d'interposer pour ces effets son autorité, pour disposer le Roi très chrétien de nommer un commissaire à l'effet de reconnaître le vaste terrain de 300 arpents que le sieur du Chatelet prétend s'approprier à la faveur de ce jugement donné sans connaissance pour 3 ou 4 arpents. »

L'abbé de Domêvre, en donnant ainsi à la querelle une redoutable envergure, comptait bien mettre en émoi les chancelleries de Lorraine et de France. Mais son insistance parut importune. Au bas de la sup-

---

Sentence conforme de M. de Mahuet, le 12 mars. Arrêts de la Cour, par défaut le 29 mai, définitif le 30 juillet 1736.

(1) 25 avril 1736.

Digitized by Google

plique la Régente ne fit écrire que ces mots décourageants : « Néant, affaire finie ».

Il restait à l'abbé Piart, comme à tout plaideur, la ressource de jeter le soupçon sur l'impartialité de ses juges. Il ne s'en priva pas. Il prétendit que M. du Chatelet avait reçu chez lui les commissaires, au cours de leurs opérations; mais il ne dit pas, bien entendu, que M. de Thomassin, l'un d'eux, ne pouvant se rendre en un jour de Lunéville aux sources de la Sarre, s'était arrêté aussi à l'abbaye et y avait passé la nuit.

Débouté par la Cour souveraine, l'abbé Piart cherche quelque juridiction plus accessible. Il n'a pas confiance dans le parlement de Metz; il songe à la Cour de Colmar, qu'il dit plus voisine de la forêt litigieuse. En tout cas il n'hésite pas, plutôt que de rendre les trois arpents, à provoquer le bouleversement général de la région, en entraînant dans la querelle tous les détenteurs et les voisins de la forêt de Turquestein, les villages, le baron de Chatillon, le prieur de Saint-Quirin, et enfin le prince de Beauvau, que les préliminaires du traité de paix viennent de confirmer dans la possession des Baronnies, et qui, nous l'avons dit, recherche 2.190 arpents de forêts, qui manquent à son lot.

Fort imprudemment l'abbé Piart s'en prend à ce voisin très puissant. Il fait commettre quelques menus délits dans ses bois, et l'oblige ainsi, le 26 juillet 1736, à se pourvoir à Vic, *juridiction messine;* « sauf au procureur fiscal à conclure pour revendiquer la souveraineté française, à laquelle les prétentions

Digitized by Google

de l'abbé donnent atteinte » (1). Il devient évident qu'on ne terminera la querelle qu'à la condition de recommencer tout le travail d'arpentage qui a précédé les partages de 1567; les bornes ont disparu, la forêt a de nouveau envahi les tranchées séparatives, on n'en voit plus les traces. On discute même sur le nom des roches et des sommets les plus visibles, qui avaient servi de repères. C'est, encore une fois, la limite des deux souverainetés qui est en jeu.

Le fougueux abbé fait front de tous côtés; il a des apostrophes acérées pour chacun de ses adversaires, sans en excepter son confrère de Saint-Quirin, « cette nouvelle partie, qui depuis longtemps s'affermissait, dit-il, dans son usurpation en jetant la confusion dans les propriétés et les dénominations ». Il n'ose s'en prendre ouvertement au prince de Beauvau qui est « l'homme le plus courtois et le plus chrétien qu'il connaisse », mais il malmène ses hommes d'affaires et surtout le sieur Pierrot, « le plus échauffé de tous ». Ils se réunissent, dit-il, contre lui « le plus faible de tous les voisins, réduit à ne pouvoir agir par des restes de paralysie, ni se donner les mouvements nécessaires ». Puis il évoque la parole du prophète : *ad te levavi oculos* et... et surtout il a recours aux arguments de sentiment, suppliant la Cour de ne pas vouloir « faire passer des biens consacrés à

(1) Devant le bailliage de Vic, l'abbé Piart persiste dans sa procédure dilatoire. Il fait défaut dans l'instance qu'il a lui-même introduite. Il voit son appel déclaré *péry* et *désert*, suivant la formule pittoresque, spéciale, croyons-nous, à cette vieille juridiction féodale (Arch. de Meurthe-et-Moselle. Bailliage de Vic, n° 1501. Sentence du 4 février 1738).

Digitized by Google

Dieu par la princesse Agnès de Salm, entre les mains de laïques qui n'acquitteront pas les charges de la donation », irrévérence qui n'avait peut-être que le tort de devancer les temps.

La hardiesse de ses moyens s'accroît avec le péril. Domêvre, dit-il, prouvera que non seulement les bois de Raon sont terre lorraine, mais même qu'ils constituent une seigneurie indépendante, qui n'avait jamais dépendu ni relevé d'aucun souverain jusqu'au dix-huitième siècle, époque où l'un de ses prédécesseurs, l'abbé Colin, la soumit *volontairement* à la souveraineté lorraine. Si on ne veut pas qu'elle soit lorraine, alors elle est redevenue indépendante. Jamais elle n'a reconnu la compétence de Vic pas plus *au spirituel qu'au temporel* (1). Et l'on sent poindre, sous la témérité apparente de l'argument, la querelle de l'indépendance des abbayes vosgiennes, qui trouble en ce moment le monde religieux des deux diocèses. Des arguments il passe aux voies de fait, et, pour créer une diversion, fait couper 5 chênes et 190 sapins dans les forêts de M. du Chatelet, puis, dans les écritures de ce nouveau procès (2), affirme que tous les bois, entre la rivière de Plaine, la Vesouze et le ruisseau de Chatillon, sont à l'abbaye, c'est-à-dire en Lorraine, prétention qu'on ne pouvait évidemment accueillir qu'en faisant table rase de tout ce qui s'était dit lors du traité de Vienne sur la situation politique du pays des Baronnies.

(1) Mémoire de 1737.

(2) Appel du 29 octobre 1738, sur un jugement de Cirey.

Digitized by Google

L'affaire devient assez grave pour que la marquise du Chatelet qui, après le départ de son mari pour Florence, a pris en mains la défense de ses terres, n'hésite pas à faire 22 lieues et à séjourner huit jours à Metz pour préparer le succès de sa cause. Elle en prend acte en personne au greffe du parlement (1) et il n'en faut pas plus pour que l'abbé Piart insinue que cette belle Irlandaise, adorée de son mari, et qui nous est connue par quelques détails piquants recueillis à Cirey par Henry Lepage, mésuse de son crédit auprès de M. de Belle-Isle, gouverneur de Metz.

Rien n'y fit cependant. Le 7 mars 1739, la *Table de Marbre au souverain*, juridiction spéciale aux litiges forestiers, infligeait à l'abbé de Domêvre une condamnation à 500 livres de restitution pour la valeur de 70 pieds de sapin et de 5 chênes, outre l'humiliation de faire effacer les marques de son marteau sur les arbres encore debout (2). Nous savons que les frais de l'incident s'élevèrent à 3.700 livres, par les humbles démarches que fit faire l'abbé Piart auprès de la marquise pour qu'elle lui en quittât la moitié.

Cette diversion malheureuse retardait mais n'épuisait pas le litige si imprudemment provoqué. Il restait à statuer sur les 2.000 arpents manquant à M. de Beauvau. Les retrouvera-t-on dans les forêts

(1) Acte de voyage pris au greffe de la *Table de Marbre.*

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, H. 1412, n° 14.

Digitized by Google

de Turquestein, c'est-à-dire en France, ou dans la contrée que la comtesse Agnès a détachée du domaine de Salm, en Lorraine, pour les donner à l'abbaye?

On dresse une carte (1), on refait les expertises. On trouve d'abord que le prieuré de Saint-Quirin retient indûment 1.500 arpents; et l'abbé Piart de triompher de son collègue « accablé, dit-il, par l'évidence de ses démonstrations ». Mais il reste encore 400 arpents litigieux; et pour de nouvelles expertises reconnues indispensables, on appelle encore une fois au procès tous les voisins (2).

Alors, du choc de tant d'intérêts contraires, on voit éclore une incroyable floraison d'écritures, grimoires obscurs dont on ne peut conseiller l'exploration qu'à des yeux de procureur, et dont les requêtes ou mémoires, rédigés pour l'abbé Piart, fournissent à eux seuls 261 rôles ou feuillets, soit 522 pages (3).

Mais au moment où tout était prêt pour la bataille, l'abbé mourait, laissant à son successeur, l'abbé Bexon, le fardeau de ce formidable procès. Puis en 1749, le prince de Beauvau se démettait des Baronnies en faveur de son fils qui n'était autre que l'illustre maréchal. De là quelques années de retard, auxquelles

(1) Sentence de Vic, du 22 août 1740; désistement de Domêvre, 28 novembre 1740; désistement de Saint-Quirin, 3 décembre 1742; condamnation au profit du prince, interlocutoire 24 janvier 1744, définitive 8 août 1744.

(2) Arrêts du 5 juin 1743, du 20 juillet 1744, du 14 novembre 1744.

(3) Requête du 17 janvier 1742 en 76 rôles, requête du 28 novembre 1743 en 46 rôles; réplique du 23 janvier 1744 en 64 rôles; duplique du 18 mai 1751 en 67 rôles, et triplique en 75 rôles.

Digitized by Google

s'ajoutèrent les délais imposés par d'autres incidents curieux. Depuis 1567, date des partages de Turquestein, l'étalon qui fixait en Lorraine la longueur de la toise avait, paraît-il, changé. Il était devenu plus long de 1/22. Puis la maîtrise française des Eaux et Forêts prétendit mesurer les montagnes en les réduisant à leur base, sans attention à leur superficie, au lieu d'arpenter à la perche et par développement des surfaces, comme l'avaient fait, disait-on, les géomètres d'African d'Haussonville, en 1567. On dut nommer un autre géomètre qu'un magistrat accompagna sur place et fit travailler sous ses yeux pendant 52 jours et 936 heures, pour retrouver enfin les 413 hectares qui manquaient encore aux Baronnies, dans les forêts occupées par l'abbaye de Domêvre. L'arrêt définitif, conforme à l'avis du commissaire, est du 28 janvier 1752.

Ainsi le gigantesque procès suscité par l'abbé Piart, se terminait, après vingt-deux ans de luttes épiques, par l'échec complet de ses prétentions.

Nous ne nous attarderons pas en réflexions sur ce type devenu rare, mais très fréquent jadis, du plaideur indomptable. Le fait intéressant que nous révèle ce singulier débat, c'est la confusion à peine croyable dans laquelle la longue série des guerres et des misères de toutes sortes avait plongé le pays frontière. Tranchées de limites, bornes séparatives, usages, traditions, et jusqu'aux dénominations usuelles des sommets et des roches les mieux connus, tout y était devenu matière à équivoque. Comment s'en étonner?

Trente ans après le passage des Suédois, on ne

Digitized by Google

faisait point encore les semailles dans maints villages des Baronnies; les haies et les buissons avaient envahi les champs. Ici il reste sept hommes et une veuve; là trois laboureurs et cinq manœuvres; plus un seul porc au village d'Aspach; un seul habitant à La Frimbolle (1). Au village lorrain de Frémonville, qui est tout proche, il reste six chevaux. La guerre a tout fauché dans les deux pays, en Lorraine comme dans l'évêché.

Dans les villes, le règne réparateur de Léopold avait lentement effacé une partie de ces désastres, mais les contrées forestières et montagneuses ne s'étaient point repeuplées. « Désert inhabité et presque inabordable », telle est la description que nous font de la forêt de Turquestein toutes les écritures du procès.

Les abbayes avaient moins souffert. A Domêvre, dès 1668, on comptait 18 laboureurs, 16 manouvriers, 5 religieux, 4 frères, et presque au complet, le personnel des serviteurs. Les comptes du châtelain de Blâmont, qui fournissent ces détails, ne mentionnent pas les forestiers (2); mais il faut supposer que les abbés, protégés par des sauvegardes, avaient pu, mieux que les gentilhommes engagés dans la lutte, préserver leurs terres d'une ruine totale. Peut-être même avaient-ils tiré quelque avantage de l'absence

(1) Comptes du domaines des Baronnies en 1665 (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 889, 112, 113, 116, 1505, 1510, 11043, 9535, etc.

(2) Comptes du châtelain de Blâmont, à la bibliothèque du comice agricole de Lunéville, année 1668.

Digitized by Google

de leurs voisins, puisque c'est aux mains des abbés de Saint-Quirin et de Domêvre que se retrouvèrent, en définitive, les 438 hectares qui manquaient aux Baronnies : Domêvre, en en prenant 80 pour sa part, avait déplacé d'autant la frontière. Le malheur fut que la querelle de limites, sortie du cerveau processif de l'abbé Piart, survécut à sa défaite, et continua à peser comme un nuage de plus sur cette atmosphère alourdie déjà de tant d'équivoques, et par les édits contradictoires du duc François, et par les clauses de faveur du traité de Vienne. Le moindre choc devait y jeter le trouble. Comment s'étonner que le souffle brutal de la Révolution y ait allumé l'incendie?

III. — Les Baronnies et la Révolution (1790-1835).

Le maréchal de Beauvau s'éteignait en son château du Val, à Saint-Germain-en-Laye, le 21 mai 1793. Aussitôt, toutes les gazettes, les feuilles révolutionnaires elles-mêmes, consacraient à sa mémoire des articles élogieux. « Malgré son nom et ses dignités, disait l'une d'elles, l'ascendant de ses vertus et de ses bienfaits l'a environné de respect jusqu'à la fin de sa carrière. » On se souvenait de sa gloire militaire, mais plus encore peut-être de son hardi libéralisme. Aux côtés du prince de Craon, son neveu, qui allait devenir après lui le chef de la famille, il avait été acclamé à Haroué, le 31 octobre 1788, à cause de son attitude énergique en faveur des parlementaires frap-

Digitized by Google

pés par le ministre Loménie de Brienne; et l'on avait crié : « Vive le Maréchal, le protecteur et la gloire des Lorrains (1). » Par une rare et heureuse fortune, les trois premières années de la Révolution, funestes à tant de popularités non moins légitimes, avaient passé sans porter atteinte à celle du maréchal. Il n'avait eu à défendre sérieusement ni sa liberté ni sa fortune. Il avait même acheté des biens nationaux, notamment la principauté de Lixheim, à l'adjudication du 13 avril 1792. Sa fille et seule héritière, duchesse de Noailles et de Mouchy (2), mais que la région forestière des Vosges ne connaît que sous le nom de princesse de Poix, recueillit paisiblement sa succession. Elle y trouvait, avec les Baronnies, le germe de l'éternel procès qu'elles portaient en elles.

En effet, si la Cour de Lorraine, après la mort de Léopold, s'était montrée sévère à l'égard des aliénations du domaine, trop facilement consenties par le duc défunt, la Révolution, dès ses débuts, n'attaqua pas moins vivement les aliénations ouvertes ou déguisées consenties par les rois. Ce fut là une des plus urgentes préoccupations de l'Assemblée constituante, irrésistiblement entraînée par un courant d'opinion passionné. Le 22 novembre 1790, elle affirmait, dans une loi organique, sa conception de l'inaliénabilité du domaine : le domaine public appartient à la nation;

(1) Chr. PFISTER. *L'Agitation parlementaire en 1788,* dans *M. A. S.,* 1910, p. 127, 140, 155.

(2) Anne-Louise-Marie de Beauvau-Craon, épouse de Philippe-Louis-Marie-Antoine de Noailles et de Mouchy, prince de Poix.

Digitized by Google

la faculté de l'aliéner réside également dans la nation. Si elle a voulu en suspendre pour un temps l'exercice, cette faculté est de plein droit abolie dès que la nation manifeste une volonté contraire. Donc toute distraction du domaine public est essentiellement et indéfiniment révocable (1). En conséquence, les détenteurs devront déposer leurs titres entre les mains du directeur général de la liquidation. Ils pourront être dépossédés, mais recevront une indemnité préalable.

Moins de deux ans après, l'Assemblée législative, jugeant trop lente la dispersion des biens domaniaux, et « considérant que les intérêts de la nation commandent sa plus prompte réintégration dans les biens abusivement concédés », avait déclaré révoqué de plein droit ce que la Constituante n'avait déclaré que révocable (2). Les détenteurs qui se croiront dans quelque cas d'exception, seront tenus de se pourvoir devant le tribunal du district. Ces cas d'exception, que la complexité des situations faisait innombrables et épineux, devaient à eux seuls susciter une foule de résistances au moins dilatoires. Chacun, en présence d'une confiscation à peine déguisée, se défendit comme il put, et l'on vit éclore des procédures sans fin, que la Convention impatiente trancha par

(1) L'Assemblée nationale n'invoquait le principe d'inaliénabilité que pour l'abolir après en avoir fait profiter la nation : « La maxime de l'inaliénabilité devenue sans motif, serait préjudiciable à l'intérêt public, puisque des propriétés foncières livrées à une administration générale sont frappées d'une sorte de stérilité, tandis que dans la main de propriétaires actifs et vigilants, elles se fertilisent..... »

(2) Loi du 3 septembre 1792, préambule et article 5.

Digitized by Google

la méthode révolutionnaire. Le 30 novembre 1793 (1), elle décrétait la mainmise générale du séquestre de l'État sur tous les domaines engagés ou aliénés depuis 1566, quand bien même les détenteurs se seraient conformés aux déclarations prescrites par les lois précédentes. Pour toute compensation, elle leur offrait des estimations confiées à trois experts dont deux nommés par l'État ou ses magistrats, mais qui ne pourraient être ni d'anciens agents ou fermiers des ci-devant privilégiés, ni même *des hommes de loi*, mais seulement de simples agriculteurs et artisans. Libre carrière était ainsi laissée aux fantaisies de l'incompétence comme à la satisfaction des rancunes locales; et l'on comprend qu'en dépit des violences, des confiscations, des ventes hâtives sur lesquelles se jeta une spéculation effrénée, ces lois de circonstance et de passion ne s'exécutèrent point.

Spécialement en ce qui concerne la princesse de Poix, les agents du séquestre mirent la main d'abord sur le domaine de Morley, qu'elle possédait dans le Barrois, et bientôt après sur les *Baronnies*. La princesse réclama des experts, qui reconnurent que la terre de Lorquin n'était pas domaniale parce que Léopold n'en avait pas été seigneur (2), mais qui, n'osant la rendre à la princesse, renvoyèrent l'affaire devant la Convention qui, semble-t-il, ne s'en occupa plus.

Le Directoire, à son tour, pour sortir d'une situation qui s'affirmait inextricable, imagina une sorte

(1) Décret du 10 frimaire an II, articles II, VIII, etc.
(2) Rapport du 20 août 1794 (3 fructidor an II).

Digitized by Google

de transaction qui, à défaut de justice, pouvait avoir le mérite de l'ingéniosité. Les détenteurs de biens déclarés nationaux pourraient enfin les conserver ou les recouvrer, mais à la condition de payer le quart de leur valeur. C'est à ce taux.... modéré qu'était ainsi pesé, à forfait, le scandale des dilapidations royales (1). Et encore cette concession étrange ne s'appliquait-elle pas aux forêts de plus de 150 hectares. L'État les gardait provisoirement, ce qui fut le cas de la forêt de Turquestein. Quant à la somme à verser au Trésor pour échapper à la confiscation, elle serait fixée par une série d'expertises faites à trois points de vue différents : valeur actuelle, valeur d'après le montant de la contribution foncière en 1793, et enfin valeur d'après les baux faits en 1790, s'il y en avait. Bien entendu, aucun ci-devant noble, ni agent ou fermier d'un ci-devant noble, aucun détenteur ou ancien détenteur de biens nationaux ne pouvait accepter la mission d'expert, sans s'exposer personnellement à 300 livres d'amende; enfin, entre les trois estimations résultant de ces expertises expurgées, on devra choisir, dit brutalement le texte, « le résultat le plus avantageux pour la République (2) ».

La princesse de Poix, mise en demeure de fournir la déclaration de ses terres, résista, puis elle invoqua cette rétrocession de 1736 qualifiée par le duc Fran-

(1) Loi du 4 mars 1799 (14 ventôse an VII), notamment art. 14 et 15-§ 2.

(2) C'est l'article 19. Ces règles sont celles à appliquer aux terres et forêts, elles différaient quelque peu pour les maisons.

Digitized by Google

çois lui-même de restitution, non par grâce mais par justice, les déclarations de Louis XV au traité de Vienne, les faveurs spéciales consenties à la famille de Beauvau par ce traité. Le cas parut, et il était en effet, tout particulier. Un arrêté des consuls, ayant égard à la prétention de patrimonialité, dessaisit l'administration du séquestre et renvoya l'affaire devant les tribunaux (1).

Telle fut l'origine de la dernière phase de ce procès retentissant; mais trente-quatre ans nous séparent encore de la solution dernière. On débuta par une intéressante escarmouche à propos de cette terre de Morley, située dans le Barrois mouvant, que Léopold avait donnée à Marc de Beauvau, en 1711, et que les concessions arrachées à Louis XV lors du traité de Vienne, avaient, tout comme les Baronnies, laissée par pure faveur à M. de Beauvau. Du tribunal de Bar, l'affaire vint au tribunal d'appel de Nancy qui déclara, conformément aux idées qui avaient toujours eu cours en Lorraine, que les terres du Barrois, même dans la partie mouvant au parlement de Paris, étaient soumises au principe de l'inaliénabilité, parce qu'elles étaient domaniales, nos ducs y étant souverains; et elle confirma par conséquent la mainmise de l'État français héritier des ducs.

Mais la princesse de Poix se pourvut en Cour de Cassation et, par une habile interversion des rôles,

(1) Mémoire déposé par la princesse, relativement à Morley, le 18 mai 1800 (28 floréal an VIII). Bibliothèque de Nancy, fonds lorrain, 6689. Arrêté des consuls du 7 août 1801 (19 thermidor an IX).

Digitized by Google

sut placer la question sur un tout autre terrain. Cette question de la souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barrois mouvant n'avait jamais cessé d'être agitée. Elle avait été surtout débattue, à l'époque de Charles III, dans les conférences tenues à Sainte-Menehould et à Paris, en 1563 et 1570. A la faveur du crédit dont jouissaient alors les princes lorrains, ces débats avaient abouti, non à une solution définitive, mais à une quasi-reconnaissance d'un état de fait, plutôt favorable aux prétentions des ducs (1). Toutefois, les juristes français, avec une inlassable ténacité, avaient toujours réservé le fond du droit (2). Il suffit donc à la princesse de Poix de reprendre la thèse française et de se l'approprier, pour en tirer, en faveur de sa cause, les conséquences les plus embarrassantes pour les prétentions de l'État. Les ducs de Lorraine, dit-elle, n'ayant jamais été reconnus par la France comme souverains dans le Barrois mouvant, n'ont jamais pu posséder dans ce pays des terres soumises à la règle de l'inaliénabilité domaniale. N'ayant possédé que comme particuliers, ils ont pu aliéner irrévocablement comme tout particulier. Nouveauté fort douloureuse au point de vue lorrain et qui froissait les souvenirs encore vivants de notre indépendance; mais argu-

(1) L'inaliénabilité résultait, pour la France et le Barrois, d'une ordonnance du 19 septembre 1318; pour la Lorraine, d'un grand nombre d'édits, dont ceux du 28 décembre 1714 et 14 juillet 1729 sont les plus importants, pour les trois évêchés du traité de Cateau-Cambrésis, 1559 (*Pandectes françaises*, v° Domaine, n° 19; FOUCAULT, *Droit public*, t. II, p. 184; DOMAT, *Droit civil*, liv. I, titre II, sect. VIII, n° 5).

(2) CALMET, t. III, col. 1356-1357.

Digitized by Google

ment singulièrement embarrassant pour les magistrats français, héritiers des doctrines si jalousement affirmées et défendues par les parlementaires de l'ancien régime.

Ce fut le procureur général Merlin (1) qui prit en personne la cause du fisc français. Il la défendit en avocat, bien plutôt qu'en magistrat gardien de l'orthodoxie juridique; car, sans souci des traditions qui, en l'espèce, se retournaient contre les prétentions du fisc, il chercha le succès de sa cause là où il en trouvait les chances, dans la thèse de la souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barrois mouvant.

Dans deux plaidoyers imprimés en 374 pages (2), il développa cette thèse avec toute l'âpreté et la fougue de son talent, toute la puissance de sa dialectique, et aussi toute la finesse d'un rusé procédurier. Si Morley n'était pas un bien domanial, disait-il, est-ce par lettres patentes que Léopold l'aurait donné? Non, il se serait adressé à un notaire comme font les particuliers. Pour infirmer la portée des déclarations faites au nom de Louis XV au traité de Vienne, il ne craignit pas d'avancer que le Roi avait été surpris « par de fausses assertions » et des déclarations « contraires à la bonne foi ». Pour faire accepter de

(1) MERLIN (de Douay) 1754-1838, avocat, puis député aux États généraux et à la Convention, ministre de la Justice en 1795, l'un des cinq *Directeurs*, 1797-1799. Substitut, puis procureur général à la Cour de Cassation jusqu'en 1815. Exilé comme régicide et rentré en France après 1830. Ses ouvrages sur la législation de l'époque intermédiaire font autorité.

(2) Bibliothèque de Nancy, fonds lorrain, 6690.

Digitized by Google

telles hardiesses, il ne fallait rien moins que l'autorité personnelle du célèbre procureur général, auteur du *Code des délits et des peines*, et de presque toutes les grandes lois de l'époque. Cette autorité personnelle, il n'hésita pas à la jeter dans la balance et s'écria : « C'est abuser des moments de la Cour que nous arrêter aux déclarations des demandeurs; il n'y a pas un mot qui mérite une réponse (1). »

Malgré tout, la Cour ne fut point ébranlée. Il est vrai qu'elle éluda la solution théorique qui l'eût obligée à opposer les doctrines des vieux parlementaires français à la thèse lorraine si inopinément exhumée en faveur de l'intérêt actuel du fisc impérial. Mais elle trouva, en se cantonnant sur le terrain des faits diplomatiques, le biais favorable qui menait au même résultat. « Considérant, dit-elle, que par lettres patentes du 23 avril 1736, la terre de Morley avait été rendue à la famille de Beauvau, avec déclaration qu'elle n'avait jamais été domaniale; que le roi de France, en déclarant par l'organe de son ministre qu'il laissait subsister tout ce qui avait été fait pour M. de Beauvau, a pris l'engagement de reconnaître que cette terre n'avait jamais été domaniale, et *s'est interdit* de le contester jamais... Considérant que les

(1) Cette fière assurance devait être plus tard assez sévèrement jugée, quand, en 1834, on s'aperçut que, lorsqu'il avait fait usage de la pièce capitale visée au traité de Vienne et portant le titre : « Éclaircissements sur les domaines de Lorraine et Barrois », la copie qu'il en avait produite portait : *Éclaircissements sur les domaines engagés de Lorraine et Barrois*, addition gratuite dont il avait trop facilement tiré de triomphantes déductions.

Digitized by Google

lois sur les domaines engagés sont inapplicables à une terre dont la patrimonialité a été reconnue *par la puissance souveraine*, et est devenue la condition sous laquelle la Lorraine et le Barrois ont été cédés à la France, d'où il suit qu'il y a... violation du traité de paix de 1736 (1)... » La Cour cassa l'arrêt de Nancy, et confirma la princesse de Poix dans la possession de la terre de Morley. Les déclarations royales, plus fortes que les théories des juristes, s'imposaient ainsi comme vérité, et la Cour contresignait l'acte d'insigne et spéciale faveur, auquel la famille de Beauvau devait, depuis 1736, la conservation de ses biens.

Cependant un jour devait venir, où il faudrait bien trancher l'épineuse question du principe lui-même. Ce fut en 1819, à l'occasion d'un litige où n'entrait pour rien la situation spéciale de la famille de Beauvau. Obligée cette fois d'entrer dans le vif du débat théorique, la Cour de Cassation n'hésita plus et confirma cette prétention traditionnelle des parlementaires, que l'inaliénabilité domaniale était inapplicable dans le Barrois mouvant, les ducs n'y ayant jamais été souverains, et que, en conséquence, les détenteurs devaient être remis en possession, sans avoir à se soumettre aux conditions de la loi de ventôse an VII (4 mars 1799) (2).

Ces deux arrêts de la Cour suprême constituaient, en faveur des Baronnies, le plus heureux des pré-

(1) Arrêt du 27 janvier 1807. SIREY, *Recueil des lois et arrêts* à sa date; et DALLOZ, *Dom. engagés*, page 211 et la note.

(2) Arrêt de Cassation de 1821 sur appel de Nancy de 1819. DALLOZ (Alph.), V° *Domaines engagés, loc. cit.*

Digitized by Google

jugés. Si on refusait aux ducs de Lorraine la souveraineté dans leurs terres du Barrois mouvant, comment la leur reconnaître sur un fief messin, où notoirement ils n'avaient exercé certains droits régaliens qu'en vertu d'une concession expresse et limitée faite par l'empereur Mathias à François de Vaudémont? Ces décisions souveraines semblaient fixer *a fortiori* le sort des Baronnies. Mais l'État ne s'arrête pas à de tels scrupules. Le fisc impérial, puis les ministres des Finances des deux Restaurations déployèrent au contraire, pour dépouiller la famille de Beauvau, plus d'ardeur et de ruse procédurière que n'avait fait le séquestre révolutionnaire. C'est un spectacle étrange que celui que nous offre la série interminable des procès entamés, de 1815 à 1840, contre les familles titrées que la Révolution avait dépouillées et qui, semble-t-il, auraient pu compter sur la protection ou du moins la bienveillance de la monarchie restaurée. Les embarras du Trésor, en cette période difficile, semblent avoir paralysé toute velléité d'apaisement. Au zèle de ses liquidateurs, le gouvernement de Louis XVIII ne sut imposer qu'un frein dérisoire, dans la loi de finances du 28 avril 1816 et celle des 12-17 mars 1820. La première autorisait la restitution des forêts demeurées sous séquestre, mais sous condition de paiement du quart de leur valeur; la seconde limitait à trente années à partir du 14 ventôse an VII (4 mars 1799) le délai pendant lequel le fisc pourrait encore rechercher et inquiéter les détenteurs (1).

(1) Article 9. — A l'expiration de trente années à compter de la publication de la loi du 14 ventôse an VII, les domaines

Digitized by Google

L'approche de l'échéance du délai de forclusion ne fit que stimuler l'âpreté des recherches et déterminer le service des Domaines à précipiter les poursuites différées jusque-là dans la crainte d'un échec. Ce fut donc le 10 février 1829, à la veille même de la prescription accomplie, que la Régie lança ses sommations à la princesse de Poix, et risqua contre elle son dernier atout (1).

Cette fois ce fut en faveur de la princesse que s'employèrent la science et l'éloquence des premiers jurisconsultes du temps. Les mémoires rédigés pour elle, portent les signatures de Dupin et d'Odilon Barot (2). Ils dévoilent avec rudesse les raisons politiques qui avaient éperonné l'inlassable opiniâtreté du fisc : « Depuis le procès jugé en 1807, disent-ils, ce sont toujours les mêmes moyens que l'on reproduit avec cette seule différence que les circonstances de l'affaire actuelle les rendent infiniment plus défavorables; on n'est ni découragé par la défense ni éclairé

---

provenant de l'État, cédés à titre d'engagement ou d'échange, antérieurement à la loi du 1er décembre 1790, autres que ceux pour lesquels auraient été faites ou seraient faites jusqu'à l'expiration des trente années les significations et réserves réglées par les articles 7 et 8 ci-dessus, sont déclarés propriétés incommutables entre les mains des possesseurs actuels.

(1) Ce n'était plus seulement le quart de la valeur du fonds que le fisc réclamait alors aux engagistes de forêts, c'était en outre la valeur entière des arbres de futaie. Cette aggravation énorme des exigences de la loi de ventôse an VII résultait d'un avis du Conseil d'État du 3 floréal an XIII, étendu aux grands massifs forestiers par une loi du 25 mars 1817. Cf. MEAUME, *Commentaire du code forestier*, n° 5.

(2) Mémoires en 107 et 15 pages du 12 mars 1834. Bibliothèque de Nancy, fonds lorrain, nos 6687-6688.

Digitized by Google

par la jurisprudence. Quelle serait la fin de ces procédures si la loi de 1820 n'avait mis un terme à la faculté de les intenter? Il serait impossible de le prévoir... On ne peut se rendre raison de l'action engagée contre Mme de Poix et de tant d'autres actions aussi peu fondées qui surchargent les rôles des tribunaux, qu'en considérant la situation dans laquelle le ministre des Finances s'est placé. On a porté en recette au budget de l'État des sommes considérables comme devant provenir des domaines engagés. On s'aperçoit que les produits restent fort au-dessous des évaluations, et l'on se trouve... forcé... de saisir les tribunaux d'une foule de contestations afin de pouvoir dire : la Régie a plaidé; l'événement n'a pas répondu à son attente. Voilà pourquoi la recette ne s'est pas élevée au niveau des prévisions (1). »

« Depuis un siècle, ajoutaient les conseils de la princesse, la famille de Beauvau possède patrimonialement plusieurs terres appelées autrefois *les Baronnies*. La propriété de ces terres lui a été solennellement garantie par une convention diplomatique; l'irréfragable puissance de ce titre a été reconnue à toutes les époques, sous tous les régimes, par toutes les autorités. Les lettres patentes du duc François portaient que les Baronnies étaient situées dans une souveraineté étrangère, acquises à titre particulier, et n'avaient pu être comprises dans la réunion des domaines... On ne peut posséder à titre domanial que dans l'étendue des terres dont on est souverain.

(1) Mémoires pour la princesse de Poix. Bibliothèque de Nancy, fonds lorrain, nos 6687-6688-6689, ZZ, 173-3.

Digitized by Google

Si un souverain possède en pays étranger, ce ne peut être qu'à titre privé et patrimonial. »

Si ces vives et justes apostrophes ne devaient pas troubler les liquidateurs de l'avenir, du moins savons-nous qu'elles ont ému la Cour de Nancy, et qu'au cours des cinq audiences qui furent consacrées aux plaidoiries, elles ont fort embarrassé l'avocat (c'était pourtant Me Volland), chargé du rôle ingrat de justifier les poursuites. On reprochait à la Régie de reproduire toujours les mêmes moyens depuis l'arrêt de 1807. Pour rajeunir sa thèse elle ne trouva mieux que d'exhumer du vieil arsenal de l'abbé Piart, l'argument séculaire dont on avait tant usé naguère pour passionner le procès. Tout à coup, sans conclusions préalables, et à l'étonnement général (1), Me Volland plaida que les ci-devant Baronnies n'avaient jamais dépendu de l'Évêché de Metz, mais de la Lorraine; qu'elles étaient donc domaniales et n'avaient pu être valablement aliénées.

Il faut dire que, au cours même du procès, un précédent nouveau était venu réveiller, en faveur de ce système condamné en Cassation, l'attention et les doutes. Il avait été hardiment repris et défendu, à propos de l'une des nombreuses revendications du même genre introduites par le fisc, par un magistrat qui ne devait pas tarder à devenir presque célèbre, M. Troplong, alors avocat général à Nancy (2).

---

(1) Voir les qualités de l'arrêt.

(2) *De la souveraineté des ducs de Lorraine sur le Barrois mouvant*, etc... imprimé chez Grimblot, place Stanislas, à Nancy, février 1832.

Digitized by Google

A ce propos, il avait composé et fait imprimer un mémoire extrêmement remarquable, documenté à toutes les sources diplomatiques et judiciaires, et dans lequel, par l'ingéniosité savante de ses déductions, il avait entièrement renouvelé ce vieux débat. Il concluait à la domanialité, c'est-à-dire à l'inaliénabilité du domaine ducal, même dans le Barrois mouvant, et la Cour royale l'avait suivi dans cette voie contraire aux arrêts de cassation.

On pouvait donc escompter un revirement. Mais il ne se produisit pas. Les déclarations formelles de Louis XV et de François III au traité de Vienne, la volonté de ces deux monarques absolus de créer en faveur de la famille de Beauvau une exception aux théories de leurs jurisconsultes, s'imposèrent de nouveau comme un acte souverain plus fort que le droit. La Cour répéta « qu'il n'était plus possible de douter que le traité de Vienne eût reconnu le caractère patrimonial des Baronnies, parce qu'elles étaient terres d'évêché, et non terres lorraines, et, en conséquence, elle annula poursuites et sommations (1).

C'est dans cet arrêt remarquable que nous avons copié, au commencement de ce récit, l'analyse des documents diplomatiques échangés lors du traité de

---

(1) Cet arrêt du 22 février 1834 est aux Archives de la Cour, à sa date. Il confirmait deux jugements de Sarrebourg des 21 juin et 31 août 1832, frappés d'appel par le procureur général. Il porte la signature de M. de Metz, premier président, à l'assistance de MM. Breton, d'Arbois, Mathieu de Vienne, Morey, Vaultier, Collignon, Collinet de la Salle, Pierson, conseillers; de Bouvier, conseiller auditeur; Bouchon, substitut.

Digitized by Google

Vienne, et dont on avait mis sous les yeux de la Cour les copies authentiques.

La Régie, que le découragement n'atteint jamais parce que les procès ne lui coûtent rien, porta l'affaire en Cassation. Elle n'en rapporta qu'un arrêt confirmatif, le 4 février 1835.

Telle est la date qui marque la fin de cette querelle séculaire; curieux procès, dont la responsabilité première pourrait bien remonter jusqu'à ces partages du dixième siècle qui avaient fait de la Lorraine et de l'Évêché de Metz des voisins mal séparés, et qui, par les voies de la diplomatie, de la chicane et de la politique, imposait en définitive à la France moderne, et en plein dix-neuvième siècle, la juste solidarité des complaisances diplomatiques de Louis XV pour les faiblesses du duc Léopold.

Les vastes domaines de la princesse de Poix furent démembrés presque au lendemain de la victoire judiciaire qui fixait leur sort. Le morcellement et l'exploitation du massif forestier de Turquestein ont provoqué dans la contrée une fièvre de spéculation effrénée. Des fortunes s'y sont édifiées et des ruines consommées dont le souvenir fut longtemps légendaire. Mais le temps a passé; et l'on ne saura bientôt plus pourquoi, aux abords du vieux château que les vents et les orages achèvent de niveler, la forêt porte encore le nom de bois des Baronnies.

Digitized by Google

FRAGMENTS

DE

JÉSUS DE NAZARETH

POÈME

PAR

Théophile LAMBERT

I — Invocation

Sur les champs de bataille, effroi des pauvres mères,
Je n'irai point cueillir des palmes éphémères,
Mais, seul avec Jésus dont le nom règne encor
Des plages du Brésil au sommet du Thabor,
Je dirai ses labeurs, ses angoisses divines,
Son sceptre de roseau, sa couronne d'épines
Et, sur le noir gibet dressé par les enfers,
Ses deux bras étendus pour sauver l'Univers.
Je veux, en vers français, chanter cette épopée,
Non de celles qu'un homme écrit avec l'épée
Et qu'efface le temps, vengeur de tous les droits,
Mais celle que jadis imprimait une croix
Dont les siècles jamais n'effaceront la trace.
Vous qui resplendissez de jeunesse et de grâce,

Digitized by Google

Brillants princes du ciel, séraphins au cœur pur,
Au milieu des concerts de vos palais d'azur,
Entendez mon appel, harmonieux génies,
Et qu'un souffle échappé de vos lyres bénies
Vienne, comme un écho, résonner dans mes vers!
Ame de mon pays aux vallons toujours verts,
Aux monts d'où sort le fleuve, aux rochers dont les cimes
Sous les feux du soleil ont des éclairs sublimes,
Ame de mon pays, grande âme, inspire-moi
Des chants qui ne soient pas trop indignes de toi!
Encourage et soutiens d'un regard sympathique,
France de Jeanne d'Arc, en ce divin cantique,
L'ardent espoir d'un fils qui t'aime et, tu le sais,
Qui pour être chrétien n'en est pas moins français!
O doux Nazaréen, ô blond fils de Marie,
Que je puis invoquer sans trahir la patrie,
De mon rêve permets l'audacieux essor.
Je voudrais élever, sur des colonnes d'or,
La coupole d'un temple éclatant de lumière
Où la postérité vînt, le soir, en prière,
Répandre devant toi ses parfums et ses pleurs?
De notre poésie entrelaçant les fleurs,
Je voudrais t'en offrir une gerbe immortelle,
Et confondre la voix du poète infidèle (1),
Qui naguère, ô Jésus, d'un faux respect touché,
Insultait ton cadavre à nos croix attaché.
Car ta gloire est vivante, en dépit du blasphème,
Et, depuis deux mille ans, le sanglant diadème
Qui t'a consacré roi de l'immense avenir
Couronne encor ton front penché pour nous bénir.
Et nous croyons, ô Christ, à ta parole sainte,
Et, forts de notre espoir, nous attendons, sans crainte,
L'effet de ta promesse en ce jour glorieux
Où, vainqueur de la mort, tu montas dans les cieux.

---

(1) Alfred de Musset (Début de Rolla).

Digitized by Google

Mais, pour mieux protéger l'œuvre que j'inaugure,
Incline aussi vers moi ta céleste figure,
Mère aimable d'un Dieu; souris à cet effort
Et guide heureusement ma barque jusqu'au port.

II — L'Atelier de Joseph

Sous le toit paternel Jésus était rentré.
Des derniers feux du jour l'horizon coloré
Faisait étinceler le ruisseau de la rue.
Joseph égalisait un manche de charrue
Et les copeaux légers volaient autour de lui.
Debout contre le mur qui lui servait d'appui,
Son fils le regardait. Vieillard octogénaire,
Le descendant des rois, comme un homme ordinaire,
Travaillait, profitant d'un reste de lueur.
Son large front penché ruisselait de sueur,
Tandis que son rabot dégrossissait l'érable.
C'était un patriarche, à l'aspect vénérable,
Dont la neige argentait la barbe et les cheveux.
Mais le bras était ferme et le poignet nerveux.
« Père », lui dit Jésus, « voici que l'heure approche
« Où je dois vous quitter. » Sur un ton de reproche :
« Nous quitter? » s'écria Joseph; et de ses doigts
Qui tremblaient le rabot s'échappe avec le bois.
Il lève sur son fils des yeux mouillés de larmes,
Et Jésus est touché de ces rudes alarmes;
Il garde le silence un instant, puis soudain :
« O mon père, il le faut. Sur les bords du Jourdain,
« Jean à la multitude annonce ma venue,
« Et mon vrai Père, et Dieu me parle dans la nue;
« Il m'appelle, écoutez! » Et le nuage en feu
Retentit, et Joseph entend l'ordre de Dieu :
« Les temps sont accomplis, laisse aller la victime! »
Le vieillard eut alors un mouvement sublime :

Digitized by Google

« Va, mon fils, mais bénis ton père à tes genoux! »
— « Qu'est-ce donc? Ah! Seigneur, ayez pitié de nous! »
Interrompt une voix frémissante, et Marie
Joint les mains sur le seuil. A cette voix chérie,
Toute l'âme du fils passa dans le regard
Qu'il tourna vers sa mère. Hélas! trois ans plus tard,
Dans une heure cruelle, en marchant au supplice,
Il devait, au moment d'épuiser le calice,
Pour la seconde fois, la regarder ainsi.
Et, muette, elle tombe à ses genoux aussi,
Près de son vieil époux qui retenait à peine
Les pleurs et les sanglots dont sa gorge était pleine.
Jésus les releva, les bénit sur son cœur,
Puis il sut leur parler avec tant de douceur,
Lui, le Verbe divin qui ranime et console,
Que les deux affligés crurent à sa parole.
Quelques instants après, l'archange du sommeil
Sur leurs yeux fatigués posa son doigt vermeil,
Et les nobles époux dormaient tous deux, à l'heure
Où Jésus, fils de Dieu, sortit de leur demeure.
La nuit régnait partout, mais les astres du ciel
Éclairaient devant lui la terre d'Israël.

III — Madeleine et Aser

Dans les nids suspendus aux branches des palmiers,
De leur premier sommeil s'endorment les ramiers.
« Comme ce lac semé d'étoiles est splendide!
« Regarde, ô Madeleine, aucun vent ne le ride.
« Aucun bruit d'aviron dans son onde agité
« N'en trouble le silence et l'immobilité.
« Viens donc par les sentiers où croît la mandragore!
« A l'abri des regards sous l'épais sycomore,
« Asseyons-nous ensemble, et que là, jusqu'au jour,
« Te murmurant tout bas des paroles d'amour,

Digitized by Google

« Ma lèvre sur ta lèvre aspire ton haleine
« Plus pure que la myrrhe, ô blonde Madeleine !
« Que j'égare mes doigts dans l'or de tes cheveux.
« Écoute mes soupirs et consens à mes vœux !
« Profitons de la nuit et de la solitude !...
« Mais pourquoi détourner, avec inquiétude,
« Tes yeux pour moi plus beaux, en cet air attiédi,
« Que les vignes en fleurs des coteaux d'Engaddi? »
Ainsi parlait Aser, Juif au riche costume,
Jeune homme de vingt ans qu'un fol amour consume
Et que tourmente encor l'inexplicable ennui
De celle qui se tient, muette, devant lui.
Et pourtant ce n'est point une austère Suzanne.
Loin de là ! Cette femme est une courtisane
Célèbre et dangereuse. Aser a dit son nom.
Sa lèvre a la fraîcheur des roses de Saron;
Son front... Mais il faudrait l'Albane ou le Corrège,
Pour peindre sa beauté, doux et funeste piège;
Il faudrait surtout l'art du divin Raphaël,
Pour rendre le pouvoir de ces yeux où le ciel
Imprima son azur et dérouler, en onde,
Sur son cou délicat sa chevelure blonde.
Telle, sous les bosquets ombreux du paradis,
Ève se promenait avec Adam, jadis,
Avant d'avoir, hélas ! savouré de la pomme
Le parfum défendu. Cependant le jeune homme
Espérait un sourire, implorait un regard.
Mais elle, sans lever la tête : « Il se fait tard.
« Je ne veux pas attendre ici l'aube naissante.
« Séparons-nous ! » — « Jamais ! » dit la voix frémissante
De l'amant éperdu. « Non ! Non ! Tu resteras ! »
Et de l'enchanteresse il a saisi le bras.
« Agar ! » s'écrie alors Madeleine. Et de l'ombre
Une femme surgit. Aser, farouche et sombre,
Par quelque mot cruel eût peut-être insulté
Celle qu'il adorait. Un regard attristé

Digitized by Google

Et surpris arrêta l'injure sur sa lèvre.
« O toi qui dans mon sang allumes cette fièvre,
« M'aimes-tu? » lui dit-il, « ou ne m'aimes-tu pas?
« Réponds vite, si non, je m'attache à tes pas. »
— « Ne me demandez point, Aser, si je vous aime,
« Car, depuis quelque temps, je ne suis plus la même.
« Cette coupe où j'ai bu le plaisir à longs traits,
« Elle n'a plus pour moi ses enivrants attraits.
« Dût même un tel aveu vous sembler ridicule,
« Une flamme nouvelle en mes veines circule.
« J'aspire à je ne sais quel bonheur inconnu.
« La honte aussi m'écrase et ce sein presque nu
« Me fait rougir. » Enfin, d'une voix brusque et franche,
A demi détournée et tendant sa main blanche
Au jeune homme : « De grâce, ami, retirez-vous!
« Ce que j'éprouve met un abîme entre nous. »
S'enveloppant alors dans les plis de ses voiles,
Sous le jour velouté qui tombait des étoiles,
Comme embellie encor par son émotion,
Elle allait s'éloigner, céleste vision,
Quand tout à coup Aser eut un cri de détresse
Si navrant qu'il retint la belle pécheresse.
« Par pitié, Madeleine, écoute-moi! » dit-il.
« Pour te comprendre, hélas! j'ai l'esprit peu subtil.
« Mais, quand de son amour il veut donner un gage,
« A défaut de l'esprit le cœur a son langage.
« Je ne puis désormais vivre un instant sans toi.
« Me résoudre à te perdre, oh! jamais! Oh! crois-moi!
« Faut-il que de mes bras désespérés j'étreigne
« Follement tes genoux? Que de pleurs je les baigne?
« Ton passé maintenant t'inspire de l'horreur.
« Je le sais, je le vois. D'une coupable erreur
« Tu gémis, Madeleine. Eh bien! sois mon épouse!
« Oui, tel est mon amour. Ma tendresse jalouse
« Efface le passé. Ce n'est plus un amant
« Qui parle. » Madeleine eut un tressaillement;

Digitized by Google

Puis elle murmura d'une voix basse et lente,
Tandis que sur sa joue une larme brûlante
Ruisselait. « Oh! merci de cet amour plus pur
« Que vous m'offrez! Mon cœur en est touché, bien sûr;
« Ami, n'en doutez pas! Mais il est né sincère
« Et portera le coup qu'il juge nécessaire.
« A votre dévoûment je ne puis consentir.
« La honte du passé veut un long repentir.
« J'ai profané l'amour, à l'amour je renonce. »
— « L'impitoyable arrêt que ta bouche prononce
« Est un arrêt de mort. O Madeleine, adieu!
« Je vais de mon trépas choisir l'heure et le lieu! »
Il dit et disparaît dans la nuit solitaire.
La pâle Madeleine inclina vers la terre
Son beau front pour jamais devenu sérieux.

. . . . . .

Digitized by Google

CONCOURS OUVERTS

ET

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

I

PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1.000 francs à décerner tous les *quatre ans,* à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

Le concours est ouvert pour 1913.

2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 francs à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Le concours est ouvert pour 1913 (*sujet d'histoire ou d'archéologie*).

Digitized by Google

3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

2° Prix Jeanne Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de Mlle Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10.000 francs, payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

Le concours est ouvert pour 1915.

Digitized by Google

3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, Mlle Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas, le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 francs.

4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

5° Prix du 3e bataillon des mobiles de la Meurthe

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 francs est destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne, par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne, par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1914.

6° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1.500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Digitized by Google

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1913.

7° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 francs « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1914.

8° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1913.

9° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1914.

Digitized by Google

10° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

11° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1914.

12° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

13° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 francs, institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser le contremaître, l'ou-

Digitized by Google

vrier ou l'ouvrière qui se serait signalé : par une découverte ou innovation, un perfectionnement dans les moyens ou modes de travail, un acte d'initiative ou de dévouement, utiles à son industrie, à son patron ou à ses camarades ; — ou, à défaut, par un ensemble de qualités professionnelles de nature à servir d'exemple et de modèle.

Les concurrents devront appartenir à la grande ou à la petite industrie, dans le sens le plus large de ces mots, et justifier de trois ans au moins de service chez le même patron, dans la même maison ou dans le même établissement, ceci sans discontinuité.

Le concours s'étend aux départements de Meurthe-et-Moselle et des Ardennes.

Il est ouvert pour 1914.

14° Prix Charles Bour

M. Charles Bour, décédé à Nancy en 1907, a légué à l'Académie de Stanislas une rente annuelle de 1.800 francs, à charge d'employer cette somme en des prix de 300 ou 400 francs à remettre à des jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents.

Ces prix ont été décernés pour la première fois en 1911.

15° Prix Clotilde Humbert

Prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de M^lle^ Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, en dehors de toute détermination spéciale.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1911.

16° Prix Simonin

Don annuel de 150 francs, fait par M^me^ Prosper Simonin, née de Roche, pour récompenser une femme — fille, épouse ou veuve — de son dévouement familial (prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1912.

Digitized by Google

CONCOURS DE 1913

L'Académie décernera en 1913 les prix suivants :

I

PRIX LITTÉRAIRES

1° Prix Herpin. — Ce prix s'élevant à 1.000 francs sera attribué au meilleur mémoire sur l'une des trois questions suivantes :

1° **Transcription, en vue de l'impression, d'un nécrologe lorrain avec étude critique et notes ;**

2° **Le morcellement des terres en Lorraine et les réunions de parcelles.** — *On joindrait à cette étude celle de l'installation rurale en villages agglomérés et de la division des cultures en soles ou saisons ;*

3° **Les noms des lieux habités qui ont été créés dans la région lorraine aux époques préromaine et gallo-romaine.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître, sous peine d'exclusion.

Les mémoires porteront une devise qui sera aussi inscrite sur une enveloppe fermée, jointe au manuscrit et contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Les enveloppes seront ouvertes seulement après que l'Académie aura rendu son jugement sur les mémoires présentés. Les noms des

Digitized by Google

concurrents qui obtiendraient une mention honorable ne seront publiés que s'ils en manifestent le désir.

Les travaux présentés doivent être écrits en langue française.

Ils seront déposés, au plus tard le 31 décembre 1912, au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

Les manuscrits ne seront pas rendus, mais les auteurs pourront en faire prendre copie au Secrétariat de l'Académie.

Les membres titulaires de l'Académie de Stanislas ne pourront prendre part au concours.

2° Concours Dupeux. — Prix de 350 francs attribué au meilleur ouvrage, manuscrit ou imprimé depuis le 1er janvier 1903, qui aura été présenté sur un sujet **d'histoire ou d'archéologie,** se rapportant de préférence à la Lorraine. Le dépôt des mémoires et des travaux imprimés (ces derniers en triple exemplaire) sera effectué, au plus tard le 31 décembre 1912, au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, à l'ancienne Université, rue Stanislas, 43, à Nancy.

3° Concours Stanislas de Guaita. — Prix de 200 francs ayant pour objet de **récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres.** Le candidat devra appartenir à la région lorraine. Les renseignements relatifs aux candidats devront être adressés au Secrétariat de l'Académie de Stanislas, au plus tard le 31 décembre 1912.

N. B. — Sont de fait hors concours les ouvrages ou mémoires déjà récompensés par une des Académies de l'Institut de France.

Digitized by Google

II

PRIX DE VERTU

1° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

2° Prix Jules Gouy, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir pour ces deux prix les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.)

3° Prix Mangeon, de 100 francs, pour récompenser la piété filiale.

4° Prix René de Goussaincourt, de 300 francs, pour récompenser la piété filiale.

5° Prix Chassignet, de 1.500 francs, en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

6° Prix René de Goussaincourt, de 200 francs, pour récompenser le serviteur ou la servante de sa fidélité et de ses soins dévoués à ses maîtres.

7° Prix René de Goussaincourt, de 200 francs, institué, en vue de récompenser des actes de vertu, en faveur des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

8° Prix Cardin-Roussel, de 200 francs, pour récompenser une ouvrière dévouée à sa mère veuve.

(Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

Digitized by Google

9° Prix Ferdinand Lachasse, de 100 francs, pour récompenser le dévouement.

10° Prix Charles Bour, de 1.800 francs, à partager par sommes de 300 ou de 400 francs, entre des jeunes filles catholiques, pour récompenser leur bonne conduite et leur dévouement à leurs parents.

11° Prix Clotilde Humbert, de 250 francs, pour récompenser la vertu et le dévouement.

12° Prix Simonin, de 150 francs, pour récompenser le dévouement familial.

On est prié de faire connaître les concurrents et leurs titres par un rapport écrit, adressé, avant le 1er mars 1913, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, à Nancy.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1911

Badel (Émile). — Le monument de Bosserville aux soldats morts pour la patrie en 1793-1794 et en 1813-1814. Historique et nécrologe. Malzéville, 1910, 1 vol. in-8. — Suburbain. Guide officiel des lignes de Nancy à Pont-Saint-Vincent et de Nancy à Dombasle. Nancy, 1911, 1 br. in-4 oblong. — Hommage à M. Édouard Bastien, chef d'institution à Saint-Nicolas-de-Port. 1858-1896. Malzéville-Nancy, 1911, 1 br. in-8.

Barbey (J.-J.). — La lithographie à Metz. Metz, 1910, 1 vol. in-12. — Vantoux. Essai d'histoire locale. Nancy, 1911, 1 br. in-8.

Beaupré (Cte J.). — L'enceinte dite Camp de César. Messein (Meurthe-et-Moselle). Nancy, 1910, 1 br. in-8. — L'Oppidum de Sainte-Geneviève (Essey-lès-Nancy). Fouilles de 1909. Nancy, 1910, 1 br. in-8. — Le mur cyclopéen de la Trinité (Légende préhistorique). Nancy, 1910, 1 br. in-8. — Rapport présenté au nom de la Commission des fouilles sur le récent projet de loi intéressant l'archéologie. Nancy, s. d., 1 br. in-8.

Digitized by Google

BINET et GARNIER. — Rapports sur les travaux de la Faculté de droit et sur les concours entre les étudiants. Année 1909-1910. Nancy, 1911, 1 br. in-8.

BLOCH (Camille). — Congrès des Sociétés savantes à Caen. Discours prononcé à la séance de clôture du congrès le samedi 22 avril 1911. Paris, 1911, 1 plaq. in-8.

BULLETIN de l'Association des Amis de Nancy. Section du Nouveau Nancy. Nancy, 1911, 1 br. in-8.

CAISSE des recherches scientifiques. Rapport sur les travaux entrepris en 1909. Melun, 1910, 1 vol. in-4.

CALMETTE (Dr A.). — Épuration des eaux d'égouts urbaines et industrielles. Paris, 1910, 1 vol. in-8.

CATALOGUE de la bibliothèque de la Société d'histoire naturelle de Colmar (3e édition). Colmar, 1910, 1 vol. in-8.

CHARAUX (A.). — Au service des idées et des lettres. Guillaume de Prusse, Bismarck et les deux Napoléon. Lille, 1910, 1 plaq. in-8.

CHATELAIN (E.). — Un problème de répartition (Extrait de la Revue économique internationale, juillet 1910). — Observations à propos de la statistique des successions en France (Extrait du Journal de Statistique de Paris, septembre 1910). — Introduction à l'étude d'un problème de répartition (Extrait de la Revue d'Économie politique, janvier 1911).

CONSTANTIN (Capitaine A.). — Études d'anthropologie sociale dans le milieu militaire. Lyon, 1911, 1 vol. in-8.

DURAND (Georges). — Chants royaux et tableaux de la Confrérie du Puy Notre-Dame d'Amiens, reproduits en 1517 pour Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême. Amiens, 1911, 1 vol. in-folio.

Digitized by Google

DUVERNOY (E.). — Le premier archiviste de la Meurthe, François Éloy (1748-1814). Nancy, 1911, 1 br. in-8.

FOUCHER (Pierre). — La biographie d'Ambroise Tardieu, historiographe de l'Auvergne. S. l. n. d., 1 br. in-folio.

GAFFAREL (Paul). — Premiers voyages des Français dans l'Extrême-Orient. Marseille, s. d., 1 br. in-8.

GEORGEL et DIDELON. — Rapport sur les opérations de la caisse d'épargne de Nancy pendant l'année 1910. Nancy, 1911, 1 br. in-4.

GRENIER (Dom). — Histoire de la ville et du comté de Corbie (Des origines à 1400). T. I. (Soc. des antiq. de Picardie.) Amiens, 1910, 1 vol. in-4.

GUYOT (Ch.). — Mirecourt et ses habitants. Mirecourt, 1911, 1 br. in-8. — Cours de droit forestier, t. III, fasc. 1er. Paris, 1912, 1 vol. in-8.

HENRIKSEN (G.). — Geological notes. Christiania, 1910, 1 br. in-8.

IMBEAUX (Dr). — Évacuation des immondices liquides. Égouts et vidanges. Paris, 1911, 1 vol. in-8. — La IIe adduction des sources de montagne pour l'alimentation de Vienne. Paris, 1911, 1 plaq. in-8. — La couleur des hommes. Nancy, 1911, 1 plaq. in-8.

INGOLD (A.-M.-P.). — Un élève de Pfeffel : Louis de Beer, gouverneur de Bénévent, 1777-1823. Colmar, 1909, 1 plaq. in-18. — Monsieur l'abbé Ahlfeld, curé de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg, et Monsieur Liblin, directeur de la Revue d'Alsace. Colmar, 1910, 1 plaq. in-8. — Lettres de la princesse de Talleyrand à un Alsacien. Colmar, 1910, 1 plaq. in-8. — Grandidier et les savants suisses. Paris-Colmar, 1908, 1 br. in-8. — Hanauer. Autobiographie, 1828-1908. Colmar,

Digitized by Google

1908, 1 vol. in-8. — Quelques lettres de l'avant-dernier abbé de Pairis, François-Xavier Bourste. Paris-Colmar, 1909, 1 br. in-8. — La Haute-Alsace à la veille de la Révolution. La suppression de l'administration provinciale, VII. Colmar, 1910, 1 vol. in-8.

JACHIMECKI (Dr Zdzslaw). — Wplywy wloskie w muzyce polskiej. Krakovie, 1911, 1 vol. in-8.

JADART (Henri). — Le congrès archéologique de Reims, 19-28 juin 1911. Aperçu du programme de la session. Reims, 1911, 1 br. in-8.

JADART (Henri) et DEMAISON (Louis). — Du sort des églises rurales. Introduction au répertoire archéologique du canton de Bourgogne. Reims, 1911, 1 br. in-8.

JÉRÔME (abbé). — La vie intellectuelle dans une abbaye lorraine au dix-septième et au dix-huitième siècle. Discours de réception. Nancy, 1911, 1 br. in-8.

KARLOWICZ (J.). — Slownik gwar polskich. U-Z. Krakovie, 1911, 1 vol. in-8.

LANGLADE (Émile). — Les origines de la littérature française. Jehan Bodel, avec des commentaires sur le Congé de Baude Fastoul. Paris, 1909, 1 vol. in-8.

LANGLOIS (Général). — Entre les serres de l'aigle germanique. Paris, 1911, 1 br. in-8. — Discours de réception à l'Académie française, prononcé le 15 juin 1911. Paris, 1911, 1 br. in-4.

LARDEMELLE (Général DE). — Le général de Geslin. Nancy, 1911, 1 vol. grand in-8.

LASTEYRIE (R. DE) et VIDIER. — Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France, 1906-1907. Paris, 1909, 1 vol. in-folio.

Digitized by Google

LAURET (René). — Line. Histoire lorraine. Paris, 1910, 1 vol. in-18.

LE JOINDRE (Lieutenant-colonel). — Impressions de voyage. Été 1910. Nancy, 1911, 1 br. in-8.

LIÉBAUT (Abbé). — Fortifications de La Mothe. Fouilles. Langres, 1911, 1 br. in-8.

LIVRE d'or de l'Institut égyptien, publié à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation. Le Caire, 1911, 1 br. in-8.

MAGNANT (Dr Ernest). — Mes nouvelles pensées. Chants du cœur et de la nature. Paris, 1884, 1 vol. in-12. — Ma Lorraine, poème épisodique en huit chants, suivi des Poèmes du devoir. Paris, 1886, 1 vol. in-12. — Mes pensées. Stances, poèmes, à-propos poétiques. Paris, 1883, 1 vol. in-12. — Angela ou l'Alsace enchantée, poème épique en dix chants. Paris, 1881, 1 vol. in-12. — Noblesse de roture. S. l. n. d., 1 vol. in-8. — Pat Kul ou le martyr de la liberté, tragédie historique en cinq actes et en vers. Paris, 1881, 1 vol. in-8. — Échos lointains. Odes. Toasts en vers. Poèmes. Commercy, s. d., 1 vol. in-32. — Les fleurs du souvenir. Odes. Toasts en vers, poèmes avec commentaires. Commercy, s. d., 1 vol. in-32. — Nouvelles fleurs du souvenir. Odes. Toasts en vers, poèmes avec commentaires. Neufchâteau, s. d., 1 vol. in-32. — La doctoresse, comédie en quatre actes et en vers. Neufchâteau, s. d., 1 vol. in-12. — Ne divorçons plus, comédie en trois actes. Neufchâteau, s. d., 1 vol. in-12.

MALLEVOÜE (F. DE). — Les actes de Sully passés au nom du Roi de 1600 à 1610 par-devant Me Symon Fournyer, notaire au Châtelet de Paris, dont les minutes

Digitized by Google

sont conservées en l'étude de Me Henri Motel, notaire à Paris, recueillis, publiés et annotés par Me F. de Mallevoüe. Paris, 1911, 1 vol. in-folio.

MARTIN (Abbé Eugène). — Un trait de l'autoritarisme napoléonien. Monseigneur d'Osmond, archevêque nommé de Florence. Nancy, 1910, 1 br. in-8.

MARTIN (Henri). — Sur un squelette humain de l'époque moustérienne trouvé en Charente. Paris, 1911, 1 plaq. in-4.

MARTIN (Paul). — Annales quinquennales de la section lorraine de la Société forestière française des amis des arbres. Nancy, 1911, 1 vol. in-8. — Notice sur les empoisonnements par les champignons des bois. Moyens préventifs et curatifs. Paris, 1910, 1 br. in-8.

MAY (Gaston). — La saisie des archives du département de la Meurthe pendant la guerre de 1870-1871. Paris, 1911, 1 br. in-8.

MELIN (Gabriel). — La lecture de nos enfants. Répertoire bibliographique. Paris, 1911, 1 br. in-8.

MELLIER (Émile), inspecteur d'Académie honoraire, 1837-1910. Nancy, 1911, 1 br. in-8.

METZ-NOBLAT (A. DE). — La bataille de Frœschwiller. Nancy, 1911, 1 vol. in-8. — Notice biographique et littéraire sur Ferdinand des Robert, 1836-1910, suivie des Derniers chants d'un poète messin, par F. des Robert. Nancy, 1910, 1 br. in-8.

METZ-NOBLAT (Lieutenant F. DE). — Les amitiés françaises. Congrès de Mons (Belgique), 21-27 septembre 1911. Le français à Vienne. Vienne, 1911, 1 plaq. in-8.

MICHON (L.). — F. Desserteaux. Études sur la formation historique de la Capitis deminutio : I. Ancienneté

Digitized by Google

respective des cas et des sources de la Capitis deminutio. Compte rendu critique. Dijon, 1909. Paris, s. d., 1 br. in-8. — Histoire de la Faculté de droit de Poitiers. Poitiers, 1900, 1 vol. in-8.

NICKLÈS (René). — L'enseignement de la géologie (Impressions). Discours de réception à l'Académie de Stanislas, prononcé dans la séance publique du 18 mai 1911. Nancy, 1911, 1 plaq. in-8. — Un exemple de contamination du niveau aquifère portlandien. Les sources de Fains (Bar-le-Duc). Nancy, 1911, 1 plaq. in-8.

PERDRIZET (Paul). — Le bronze de Conflans (avec trois planches). Nancy, 1911, 1 plaq. in-8. — Bronzes grecs d'Égypte de la collection Fouquet. Paris, 1911, 1 vol. in-folio. — Gita, roi des Édones (Extrait du Bulletin de correspondance hellénique). Paris, s. d., 1 br. in-8. — La miraculeuse histoire de Pandare et d'Échédore, suivie de recherches sur la marque dans l'antiquité. Leipzig, 1911, 1 vol. in-8.

PFISTER (Chr.). — Les testaments des deux Laurent Pillard et de Jean Basin de Sandaucourt, chanoines de Saint-Dié. S. l. n. d., 1 vol. in 8. — La Lorraine, le Barrois et les Trois-Évêchés, I (Extrait de la Revue de synthèse historique). Paris, 1911, 1 vol. in-8.

PIERROT (Alfred). — Montmédy sous l'ancienne monarchie française (1657-1789). Bar-le-Duc, 1909, 1 br. in-8.

POULET (Henry). — La vie de F.-R.-A. Mallarmé, président de la Convention nationale (1755-1831). Nancy, 1911, 1 vol. in-8.

POUPARDIN (René). — Recueil des Chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, des origines au début du treizième siècle. Paris, 1909, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

PROGRAMME provisoire des fêtes du centenaire de l'Université royale Frédéric. 1 plaq. in-8.

RAPPORTS scientifiques sur les travaux entrepris en 1910 au moyen des subventions de la Caisse des recherches scientifiques. Melun, 1911, 1 vol. in-4.

ROBERT (Edmond DES). — Recherches sur l'origine du nom d'Arc. Nancy, 1910, 1 vol. in-8.

ROUSSEL (A.) et INGOLD (A.-M.-P.). — Lamennais et David Richard. Documents inédits. Paris, 1909, 1 vol. in-18.

ROZIÈRES (P. DE). — Les pavots gris (poésies). Paris, 1910, 1 vol. in-8.

SCHAUDEL (L). — Les pierres à bassins dans les Vosges. Paris, 1911, 1 plaq. in-8.

SCHNEIDER (Dr). — La médecine persane, les médecins français en Perse, leur influence. Paris, 1911, 1 br. in-8.

SCHWALM (R.-P.). — Leçons de philosophie sociale. T. I, II. Paris, s. d., 2 vol. in-12.

DE SICILIÆ et Calabriæ Excidio Carmen. Comœdia. Pomponia græcina. Amstelodami, 1910, 3 vol. in-8.

STUDART (Dr Guilherme), baron de Studart. Apontamentos bio-bibliographicos. Fortaleza, 1910, 1 plaq. in-8.

TALKO-HRYNCEWICZ (J.). — Matériaux concernant l'ethnologie et l'anthropologie des peuples d'Asie moyenne. Cracovie, 1910, 1 vol. in-8.

THE CHARTER and bye-laws of the geological Society of London. London, 1911, 1 br. in-8.

THÉVENOT (Arsène). — Souvenirs, impressions et réflexions d'un vieux bonapartiste (Extraits des Mémoires inédits d'un paysan). Arcis-sur-Aube, s. d., 1 vol. in-18.

Digitized by Google

TISSERANT (Abbé Eugène). — Codex zuqninensis rescriptus veteris testamenti. Texte grec des manuscrits Vatican, Syriaque 162 et Mus. Brit. additionnel 14665. Roma, 1911, 1 vol. in-8. — Le plus ancien manuscrit biblique daté. Paris, 1910, 1 plaq. in-8.

TISSERANT (Hippolyte). — Voici l'heure. Interprétation de la prophétie d'Orval et d'un siècle de révolution. 8e édition, revue et augmentée. Nancy, 1910, 1 vol. in-32.

TOKARZ (Waclaw). — Varsovie avant l'insurrection du 17 avril 1794. Cracovie, 1911, 1 vol. in-8.

TRETIAK (Joseph). — Bohdan Zaleski, 1802-1831. Cracovie, 1911, 1 vol. in-8.

THOULET (J.). — Campagne arctique de 1907. Étude lithologique de fonds recueillis dans les parages de la Nouvelle-Zemble. Bruxelles, 1910, 1 vol. in-folio.

UNIVERSITÉ de Nancy. Séance de rentrée, 10 novembre 1910. Nancy, 1911, 1 vol. in-8.

VACANT et MANGENOT. — Dictionnaire de théologie catholique. Fasc. XXXI-XXXV. Paris, 1911, 5 vol. in-folio.

VIDAL DE LA BLACHE. — Congrès des Sociétés savantes à Caen. Discours prononcé à la séance de clôture du congrès le samedi 22 avril 1911. Paris, 1911, 1 plaq. in-8.

ZABEL (Abbé F.-J.). — Histoire de Lorraine. Nancy, 1909, 1 vol. in-8.

ZOLTOWSKI (Adam). — Méthode de Hegel et les principes de la philosophie spéculative. Cracovie, 1910, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1911-1912

1° Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (80, rue Laurendeau).

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie (au Musée).

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France (21, rue de Noyon).

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts (44, quai Carnot).

BEAUVAIS. — Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

Digitized by Google

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire (hôtel Fabrigat, 8, rue Bonsi).

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Athénée, 3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société linnéenne (Athénée, 3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles (palais des Facultés, cours Pasteur).

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BOURG. — Société des sciences naturelles et archéologiques de l'Ain.

BREST. — Société académique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

CAEN. — Société des Antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques (34, rue au Canu).

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAMBRAI. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHAMBÉRY. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (Palais de justice).

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (16, rue Saint-Pierre).

Digitized by Google

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture (à l'Hôtel de ville).

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

ELBEUF. — Société industrielle (ancien Hôtel de ville).

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

LAON. — Société académique (Musée communal).

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine (11, Grande-Rue).

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (13, boulevard René-Levasseur, 2e étage).

LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin (au Musée national Adrien Dubouché).

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Palais des Arts).

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique (12, rue Alphonse-Fochier).

MÂCON. — Société des arts, sciences, lettres, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire (hôtel Sénée).

Digitized by Google

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts (40, rue Adolphe-Thiers).

MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Paradis).

MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation du Bourbonnais (4, rue de Michel-de-L'Hospital).

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain.

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie.

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (1, rue Suffren).

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum d'histoire naturelle).

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (13, rue Saint-François-de-Paule).

NÎMES. — Académie.

Digitized by Google

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts (96, rue Bannier).

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (2, square de Luynes, 7e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société de secours des Amis des sciences (79, boulevard Saint-Germain, 6e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (rue des Grandes-Écoles).

REIMS. — Académie nationale.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue du Marché).

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (42 *bis*, Grande place).

Digitized by Google

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (26, port Saint-Étienne).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCE. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (46, rue Madier-de-Montjau).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique (4, rue des Vierges).

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (2, rue des Réservoirs).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

2° Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

BERLIN. — Königlich-preussische Akademie der Wissenschaften (W. 35. Potsdamerstrasse, 120).

BERNE. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

Digitized by Google

BOLOGNE. — Accademia delle scienze dell'Istituto.

BRÊME. — Naturwissenschaftlicher Verein.

BRUNSWICK. — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES. — Académie royale de médecine de Belgique.

BRUXELLES. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

BRUXELLES. — Commission royale d'histoire (palais des Académies).

BRUXELLES. — Société d'archéologie (3, rue Ravenstein).

BRUXELLES. — Société royale zoologique et malacologique de Belgique (14, rue des Sols, Université libre, salle 27).

BRUXELLES. — Société des Bollandistes (122, boulevard Saint-Michel).

CAIRE. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

COLMAR. — Société d'histoire naturelle.

CRACOVIE. — Académie des sciences.

DRONTHEIM. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

DUBLIN. — Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM. — Naturwissenschaftlicher Verein der Rheinpfalz.

ENGHIEN. — Cercle archéologique.

FLORENCE. — Reale Accademia della Crusca.

GENÈVE. — Société de physique et d'histoire naturelle (au Muséum d'histoire naturelle).

GIESSEN. — Oberhessische Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

GOTHENBOURG. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

HALLE-SUR-SAALE. — Kaiser Leop. Carol. Akademie der Naturforscher (Wilhelmstrasse, 37).

HARLEM. — Société hollandaise des sciences (Spaarne, 17).

HEIDELBERG. — Historisch-philosophischer Verein.

Digitized by Google

KIEL. — Gesellschaft für Schleswig-Holsteinische Geschichte (Gebaüde der Provinzial-Werwaltung).

KIEW. — Société des naturalistes attachés à l'Université impériale de Saint-Wladimir.

KÖNIGSBERG. — Physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LAUSANNE. — Société vaudoise des sciences naturelles (École de chimie).

LÉOPOL (Galicie). — Kwartalnik historyczny (56, rue Syxtuska).

LIÈGE. — Institut archéologique liégeois (14, rue Fabry).

LIÈGE. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège (2, rue Bonne-Fortune).

LIÈGE. — Société géologique de Belgique (25, rue Nysten).

LONDRES. — Geological Society (Burlington House, W.).

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société des naturalistes luxembourgeois (20, Boulevard extérieur).

LUXEMBOURG. — Verein für Geschichte, Litteratur und Kunst (Gesellenhaus, Casino-Strasse).

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle (25, rue de l'Évêché).

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate » (Palma, 13).

MEXICO. — Institut géologique (6ª Del Cyprès, nº 176).

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (22, avenue d'Havré).

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes, à l'Université.

MULHOUSE. — Société industrielle.

Digitized by Google

MUNICH. — Königlich-bayerische Akademie der Wissenschaften.

NAMUR. — Société archéologique (à Rivière, par Lustin, Belgique).

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW YORK. — Academy of sciences (77th. Street and Central Park, West).

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei (Palazzo della Cancellaria).

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences (3817, Olive Street).

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden (3817, Olive Street).

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie impériale des sciences.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace (10, place Gutenberg).

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOURNAI. — Société historique et archéologique (45, rue Royale).

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

VARSOVIE. — Towarzystwa Nankowego Warszawskiego. (Société scientifique de Varsovie.) (Krakowskie Przedmiescie, 7).

VIENNE. — K. k. Akademie der Wissenschaften (Philosophisch-historische Classe).

VIENNE. — K. k. geologische Reichsanstalt.

VIENNE. — K. k. zoologische und botanische Gesellschaft (III/3, Mechelgasse n° 2).

Digitized by Google

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — United States Geological Survey (Government printing office).

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

1° Publications françaises

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — Association philotechnique (47, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [60, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [5, rue Descartes, 5e].

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

PARIS. — Les Marches de l'Est (84, rue Vaugirard, 6e).

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, 16e).

Digitized by Google

PARIS. — Revue Mabillon (abbaye de Ligugé), à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).

PARIS. — Revue mensuelle illustrée « Art et Industrie » (31, rue Louis-Blanc, 10e).

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (56, rue du Taur).

2° Publications étrangères

BERKELEY. — University of California.

CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica (309, W. Court Street).

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bollettino delle publicazioni italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

KIEL. — Christian-Albrechts Universität in Kiel.

MONTEVIDEO. — Anales del museo nacional de Montevideo.

RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Muséum national.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

UPSAL. — Geological Institution of the University.

URBANA (Illinois). — University of Illinois (305, University Hall).

ÉTABLISSEMENTS

AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

1° Établissements français

AIX-EN-PROVENCE. — Annales des Facultés de droit et des lettres (bibliothèque de l'Université).

BAR-LE-DUC. — Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

BESSE (Puy-de-Dôme). — Station limnologique.

LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.

PARIS. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Académie française (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).

PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).

PARIS. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).

PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.

REMIREMONT. — Bibliothèque de la ville.

TOUL. — Bibliothèque de la ville.

2° Établissements étrangers

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.

METZ. — Bibliothèque de la ville.

STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1912

BUREAU

Président : M. l'abbé L. Jérôme.
Vice-Président : M. G. Melin.
Secrétaire perpétuel : M. Ch. Guyot.
Bibliothécaire-Archiviste : M. J. Favier.
Questeur : M. de Metz-Noblat.
Secrétaire annuel : M. L. Schaudel.

I

MEMBRES TITULAIRES

1881. 5 Août. M. de Metz-Noblat [Antoine] (Associé le 4 juin 1880), 35, cours Léopold, Nancy.

---

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

Digitized by Google

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), ancien Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883, Secrétaire perpétuel le 3 novembre 1911), 13, rue de Lorraine, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1889. 7 Juin. M. de Meixmoron de Dombasle [Charles] (Associé le 15 juillet 1887), 19, rue de Strasbourg, Nancy.

1893. 5 Mai. M. Riston (Victor), Avocat (Associé le 8 janvier 1892), 1, rue d'Essey, à Malzéville, près Nancy.

Id. M. Thoulet (Julien), Professeur de minéralogie à la Faculté des Sciences (Associé le 6 mai 1892), 65, rue de Metz, Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1897. 5 Févr. M. de Roche du Teilloy (Alexandre), Professeur honoraire au Lycée (Associé le 12 mai 1893), 5, rue de Rigny, Nancy.

16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Directeur de la *Semaine religieuse* (Associé le 7 juillet 1893), 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Villard (Évrard), Président de Chambre honoraire (Associé le 15 juillet 1892), 64, rue Charles III, Nancy.

Id. M. Floquet (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

Digitized by Google

1900. 27 Avril. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1901. 25 Oct. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées (Associé le 22 avril 1898), 18, rue Émile-Gallé, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Vicaire général (Associé le 20 novembre 1896), 54, place de la Cathédrale, Nancy.

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen et Professeur de clinique externe à la Faculté de Médecine, 19, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres (Associé le 29 octobre 1897), 12, rue Saint-Charles, Nancy.

1904. 21 Oct. M. Martin (Albert), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire, Professeur de langue et littérature grecques à la Faculté des Lettres (Associé le 5 décembre 1902), 9, rue Sainte-Catherine, Nancy.

2 Déc. M. Villain (François), Ingénieur en chef des mines (Associé le 21 novembre 1902), 57, rue Stanislas, Nancy.

5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

Digitized by Google

1907. 26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 5, cours Léopold, Nancy.

1908. 21 Févr. M. Perdrizet (Paul), Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres (Associé du 15 février 1907), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1909. 19 Mars. M. Nicklès (René), Professeur de géologie à la Faculté des Sciences (Associé du 28 juin 1900), 4, rue des Jardiniers, Nancy.

1910. 4 Févr. M. Parisot (Robert), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres (Associé du 7 juillet 1905), 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

21 Oct. M. de Lardemelle (le Général de brigade Marie-Georges), du cadre de réserve (Associé du 17 décembre 1909), 7, rue du Manège, Nancy.

1911. 5 Mai. M. Michon (Lucien), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit (Associé du 18 décembre 1908), 14, boulevard Charles V, Nancy.

9 Juin. M. Schaudel (Louis), Receveur principal des Douanes (Associé du 6 décembre 1907), 43, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1912. 2 Févr. M. Ambroise (Émile), Docteur en Droit, Avocat (Associé du 16 décembre 1897), 11, rue de la Ravinelle, Nancy.

Id. M. de Lallemand de Mont (Pierre), ancien Secrétaire général de préfecture (Associé du 26 avril 1901), 16, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Prouvé (Victor), Artiste peintre, Président de l'École de Nancy (Associé du 20 juillet 1906), 6, avenue de la Garenne, Nancy.

29 Mars. M. Chatelain (Émile), Professeur honoraire au Lycée de Nancy (Associé du 4 juin 1910), 42, rue de Boudonville, Nancy.

Digitized by Google

MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire, Associé le 4 décembre 1885, Membre titulaire le 21 janvier 1887, décédé le 9 septembre 1911.

II

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1855. 16 Févr. M. Mézières (Alfred), Membre de l'Académie française, Professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Paris, Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5e).

Digitized by Google

1857. 10 Juill. M. LAFON (A.), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866), 5, rue du Juge-de-Paix, Lyon-Fourvière.

1865. 16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1872. 12 Avril. M. ADAM (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), 30, quai Saint-Cast, Rennes.

22 Nov. M. VIANSSON (Lucien-Edmond), ancien Percepteur des contributions directes (Titulaire du 20 avril 1877 au 5 juin 1891), Goussaincourt, par Maxey-sur-Vaise (Meuse).

1875. 5 Mars. M. ROUSSELOT (Paul), Inspecteur d'Académie honoraire (Titulaire jusqu'au 4 janvier 1878), 79, boulevard de la Reine, Versailles (Seine-et-Oise).

1877. 16 Mars. M. GIGOT (Edme-Albert), ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire jusqu'au 23 novembre 1877), 83, rue de la Tour, Paris (16e).

1878. 15 Nov. M. DEBIDOUR (Antonin), Professeur d'histoire du christianisme dans les temps modernes à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 janvier 1879 au 1er mai 1891), 7, rue Pierre-Nicole, Paris (5e).

1882. 4 Août. M. BALLOT-BEAUPRÉ (Alexis), Premier Président honoraire de la Cour de cassation (Titulaire jusqu'au 16 décembre 1882), 104, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8e).

1886. 2 Juill. M. PFISTER (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902), 72, boulevard de Port-Royal, Paris (5e).

Digitized by Google

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1892. 15 Juill. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences (Titulaire du 6 janvier 1905 au 24 mai 1912), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur de botanique à la Faculté des Sciences (Titulaire du 6 janvier 1905 au 20 octobre 1910), 19, rue Montesquieu, Nancy.

1900. 16 Mars. M. Blondel (Raymond), Doyen et Professeur honoraire à la Faculté de Droit (Titulaire du 21 juin 1901 au 17 novembre 1911), 13, rue Hermite, Nancy.

1902. 24 Oct. M. Gasquet (Amédée), Directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique (Titulaire du 24 octobre 1893 au 23 octobre 1902), 48, rue de Vaugirard, Paris (15e).

III

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

1°

1863. 24 Juill. M. Lambert (Théophile), Professeur honoraire au Lycée de La Roche-sur-Yon, 11, rue Littré (Vendée).

5 Mai. M. Gérardin (Camille), Professeur honoraire de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 73, rue de Rennes (6e).

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1 du Règlement.
La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

Digitized by Google

1867. 29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Conservateur des eaux et forêts en retraite, 73, rue de Toul, Nancy.

1874. 6 Mars. M. HYVER (l'abbé Charles), Vicaire général honoraire d'Alger, 10, La Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

18 Déc. M. DEPAUTAINE (Léon), Docteur en médecine, à Gondrecourt (Meuse).

1877. 7 Déc. M. GRAND'EURY (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1879. 2 Mai. M. SERGENT (Gustave), Avocat, ancien Magistrat, 19, rue François-de-Neufchâteau, Épinal.

1883. 15 Juin. M. le comte DE WARREN (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 19, place des Dames, Nancy.

1884. 18 Juill. M. DINAGO (François), Avocat, 9, rue des Carmes, Nancy.

19 Déc. M. HAILLANT (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1886 19 Mars. M. TISSERANT (Hippolyte), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. KRANTZ (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres, 21, rue des Dominicains, Nancy.

1888. 2 Mars. M. COLLIGNON (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe en retraite, Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

13 Avril. M. CHAPELIER (l'abbé Charles), Chanoine de la Cathédrale de Saint-Dié, 7, rue des Frères-Simon, à Saint-Dié,

29 Juin. M. le baron HULOT (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (15e).

1889. 3 Mai. M. ROGIE (l'abbé J.), à Marre, par Chattancourt (Meuse).

Digitized by Google

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de Paris, 8, rue Leneveux (14e).

1893. 17 Févr. M. Poincaré (Henri), Membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences, Professeur d'astronomie mathématique à la Faculté des Sciences de Paris, 63, rue Claude-Bernard, Paris (5e).

3 Mars. M. Journée (le Général de brigade Félix-Albert), du cadre de réserve, 10, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7e).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de Paris, 4, square du Roule (8e).

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Doyen et Professeur d'arabe à la Faculté des Lettres d'Alger, villa Louise, rue Denfert-Rochereau, Alger.

23 Nov. M. Zeiller (René), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Inspecteur général des mines, 8, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

21 Déc. M. Ferry (René), Juge au Tribunal, 3, avenue de Robache, à Saint-Dié (Vosges).

1896. 21 Févr. M. Briot (Félix), Conservateur des eaux et forêts, à Aurillac (Cantal).

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Sous-Directeur et Professeur de sciences naturelles à l'École nationale des eaux et forêts, 10, rue Girardet, Nancy.

1899. 20 Janv. M. Boppe-Hermite (Paul), Chef d'escadrons de cavalerie territoriale, 74, rue de Toul, Nancy.

1900. 16 Mars. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de médecine légale à la Faculté de Médecine, 47, rue Gambetta, Nancy.

Digitized by Google

1901. 8 Nov. M. Beaupré (le comte Jules), Conservateur au Musée historique lorrain, Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, 18, rue de Serre, Nancy.

20 Déc. M. Gillant (l'abbé Jean-Baptiste-Antoine), Curé d'Auzéville, par Clermont-en-Argonne (Meuse).

1904. 15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), du cadre de réserve, Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. de Goussaincourt (René), ancien Officier de mobiles, 59 *bis*, avenue de France, Nancy.

16 Déc. Mme la marquise d'Eyragues, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 12, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

17 Janv. M. Marx (Roger), Inspecteur général des Musées des départements, 2, rue Béranger, Paris (3e).

3 Mars. M. Barrès (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

Id. M. Liébaut (l'abbé Augustin), Curé d'Outremécourt, par Bourmont (Haute-Marne).

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 10, rue Thiers, Épinal.

3 Nov. M. Marin (l'abbé Eugène), 43, rue Charles III, Nancy.

1906. 27 Avril. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, Paris.

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henry), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

Digitized by Google

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

3 Avril. M. Sadoul (Charles), Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain*, 29, rue des Carmes, Nancy.

1910. 13 Mai. M. Madelin (Louis), Agrégé de l'Université, Professeur d'histoire, 123, rue Mozart, Paris (16e).

1911. 6 Janv. M. des Robert (Edmond), Secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, 7, rue de la Rivière, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

17 Févr. M. Daum (Antonin), Maître verrier, rue du Pont-Cassé (Verreries de Nancy).

7 Juill. M. Magnant (le Dr Ernest), Docteur en médecine à Gondrecourt (Meuse).

1912. 2 Févr. M. Malgras (Léon) [René d'Avril], Homme de lettres, 50, rue Pasteur, Nancy.

29 Mars. M. Estève (Edmond), Professeur adjoint de littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université, 5, rue de Lorraine, Nancy.

Id. M. d'Ollone (le Commandant Henri-Marie-Gustave), Chef de bataillon au 130e régiment d'infanterie (détaché en mission), 46, rue Hamelin, Paris (16e).

19 Avril. M. Collesson (Pierre), Secrétaire général de la Société de Géographie de l'Est, 47, rue des Tiercelins, Nancy.

17 Mai. M. Souriau (Paul), Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université, 11, rue Hermite, Nancy.

24 Mai. M. Chatton (l'abbé Edmond), Curé de Sornéville, par Moncel-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle).

2°

1862. 4 Juill. M. Passy (Frédéric), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 8, rue Delabordère, à Neuilly (Seine).

Digitized by Google

1864. 15 Juill. M. Millien (Achille), Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e), et à Fontenay-aux-Roses (villa des Chrysanthèmes) [Seine].

1870. 17 Juin. M. Lehr (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1874. 4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 6 Août. M. Petitot (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

Id. M. Vinson (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Dijon, Professeur d'histoire à l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

Id. M. de Sémallé (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1882. 1er Déc. M. Babeau (Albert), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), 133, boulevard Haussmann, Paris (9e), et 8, rue du Cloître-Saint-Étienne, Troyes (Aube).

1883. 16 Mars. M. Deny (Édouard), Ingénieur en retraite, à Badonviller (Meurthe-et-Moselle).

1884. 7 Nov. M. le comte d'Haussonville (Othenin), Membre de l'Académie française, 6, rue Fabert, Paris (7e).

1888. 2 Mars. M. Jadart (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

Digitized by Google

1888. 16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen et Professeur de droit romain à la Faculté de Droit de Grenoble, 11 *bis*, place Victor-Hugo, à Grenoble (Isère).

7 Juin. M. THUREAU-DANGIN (Paul), Secrétaire perpétuel de l'Académie française, 11, rue Garancière, Paris (6e).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 3, rue Fresnel, Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de Besançon (Doubs), 17, rue Saint-Vincent.

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, à Sceaux (Seine).

1900. 1er Juin. M. LYAUTEY (le Général de division Louis-Hubert-Gonzalve), Résident général au Maroc, à Fez.

1903. 4 Déc. M. BAZIN (René), Membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e).

1904. 22 Janv. M. APPELL (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de Paris, 32, rue du Bac, Paris (7e).

Digitized by Google

1904. 22 Janv. M. Picard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de Paris, 2 et 4, rue Joseph-Bara, Paris (6e).

1905. 17 Mars. M. Homolle (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Directeur de l'École française d'Athènes.

1907. 15 Févr. M. Chevalier (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire à Romans (Drôme).

5 Juill. M. Hallays (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 19, rue de Lille, Paris (7e).

19 Juill. M. Harmand (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, à Sèvres (Seine-et-Oise).

25 Oct. M. Ingold (l'abbé Augustin-Marie-Pierre), Directeur de la *Revue d'Alsace*, à Colmar (Alsace).

1909. 5 Févr. M. Chuquet (Arthur), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France, 41, boulevard de Villemonble, à Villemonble (Seine).

1912. 2 Févr. M. Fourier-Bonard (l'abbé), Aumônier du Sanatorium de Champrosay, par Draveil (Seine-et-Oise).

Id. M. Adam (Paul), Homme de lettres, 16, quai de Passy, Paris (16e).

3 Mai. Mgr Herscher (Sébastien), Archevêque de Laodicée, ancien Évêque de Langres, 41, boulevard Henri IV, Paris (4e).

IV

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

Digitized by Google

1870. 17 Mars. M. Bernardakis (Athanase N.), 2, rue Hippocrate, à Athènes (Grèce).

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Vice-Président of the Society of natural history (Berkeley Street), Boston (États-Unis).

6 Août. M. Schmidt (Waldemar), Professeur d'égyptologie et d'assyriologie à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

Id. M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas (îles Canaries).

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, 83, Nordre Frihamsgade, Copenhague (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1897. 8 Janv. M. Arendt (Charles), Architecte honoraire de l'État, à Luxembourg.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Séance publique du 30 mai 1912

Pages

Rapport sur les prix de vertu, par M. de Lallemand de Mont (Discours de réception). I

Rapport sur le concours pour le prix Dupeux, par M. Fr. Villain. XXXVII

Rapport sur le concours pour le prix Stanislas de Guaita, par M. Léon Malgras (René d'Avril) XLIV

De l'actualité de l'étude du Moyen Age, par M. E. Duvernoy (Discours de réception) LIII

La Préhistoire en Lorraine, par M. L. Schaudel (Discours de réception). LXIII

Réponse du président, M. G. Pariset, aux récipiendaires, MM. L. Schaudel, E. Duvernoy, de Lallemand de Mont XCIII

Compte rendu de l'exercice 1911-1912, par M. Perdrizet, secrétaire annuel. CXV

Discours prononcé le 13 septembre 1911, aux obsèques de M. Edgard Audiat, membre titulaire, par M. Georges Pariset, président CXLI

Discours prononcé le 30 septembre 1911, aux obsèques de M. Gabriel Thomas, secrétaire perpétuel, par M. Georges Pariset, président. CXLVII

Discours prononcé le 5 avril 1912, aux obsèques de M. E. Lederlin, membre honoraire, par M. Georges Pariset, président CLV

Mémoires dont la Société a voté l'impression

Sur les éclipses de soleil. L'éclipse du 17 avril 1912, par G. Floquet, doyen de la Faculté des sciences 1

Digitized by Google

Pages

Conférence de M. le Dr Ed. Imbeaux du 9 juin 1911 sur les serpents et la sérothérapie anti-venimeuse notamment à l'institut de Saõ-Paulo (Brésil) 52

Une enclave lorraine en Alsace. Liepvre et l'Allemand-Rombach, par Émile Duvernoy 55

L'océanographie pendant le Moyen Age, par M. J. Thoulet 137

Quelques lettres inédites de Voltaire créancier du duc de Würtemberg, par M. L. Michon, membre titulaire. 174

Une école d'énergie à Nancy. L'école d'instruction des officiers de réserve et de l'armée territoriale de la 20e région, par M. le Médecin inspecteur Benech . . 231

Le procès des Baronnies. Étude lorraine, 1729-1835, par M. E. Ambroise, membre titulaire 281

Fragments de Jésus de Nazareth. Poème, par Théophile Lambert 321

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas 328

Concours de 1913 334

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1911 338

Liste alphabétique des sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1911-1912. 347

Publications périodiques adressées à l'Académie 356

Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications 357

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception 359

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1911-1912

CLXIIe ANNÉE

6e SÉRIE — TOME IX

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

18, RUE DES GLACIS, 18

—

1912

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar* ; 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* ; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) ; 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° *Mémoires de l'Académie de Stanislas* ; 20 volumes in-8°, de 1883 à 1902-1903.

6° Le volume de 1903-1904 ouvre une sixième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Une *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas* (*1750-1900*), rédigée par les soins de J. Favier et précédée de l'Histoire de l'Académie, a été publiée en 1902.

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 042661782